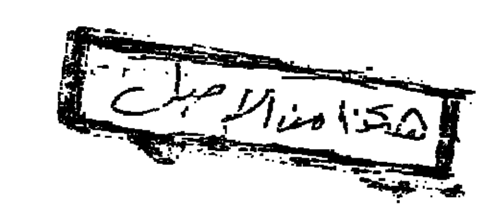


Le Monde

CINQUANTE-DEUXIÈME ANNÉE – Nº 15830 – 7 F | MERCREDI 20 DÉCEMBRE 1995 | FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Martin Bouygues a été placé en garde à vue dans l'enquête sur l'affaire Botton

MARTIN BOUYGUES, PDG du groupe Bouygues, était interrogé mardi 19 décembre en fin de matinée, dans les locaux de la direction centrale de la police judiciaire (DCPJ), à Nanterre (Hauts-de-Seine). M. Bouygues s'est présenté à la police, répondant à une convocation délivrée par le juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye, dans le cours de l'information judiciaire lancée le 25 août 1994 sur les comptes bancaires ouverts en Suisse par Pierre Botton. Selon nos informations, il a été placé en garde à vue. La convocation de Martin Bouygues relance l'enquête entamée, dès 1993, par le juge Courroye, lorsque celui-ci avait découvert l'existence de comptes genevois établis sous couvert de sociétés panaméennes – Belette *Agencies et Toves Management* – dont le gendre de Michel Noir était l'ayant droit économique.

Lire page 28

Le pouvoir d'achat des ménages baissera au début de 1996

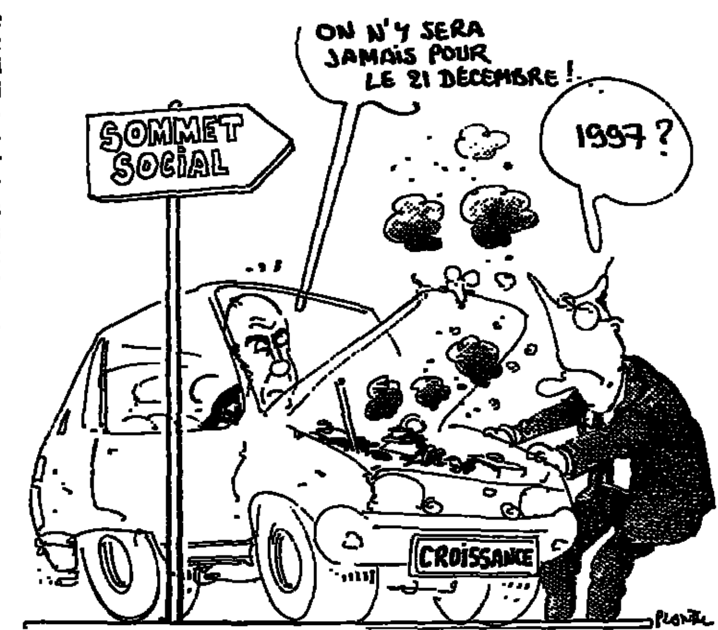
M. Juppé souhaite une réduction négociée du temps de travail

LE GOUVERNEMENT refuse *d'inscrire les salaires à l'ordre du* jour du sommet sur l'emploi convoqué le 21 décembre à l'hôtel Matignon. Alain Juppé veut donner la priorité à l'emploi et il profitera de la circonstance pour inciter les partenaires sociaux à envisager une réduction négociée du temps de travail. En juillet, Jacques Chirac avait indiqué qu'à défaut d'accord entre les syndicats et le patronat une telle réduction pourrait passer par la voie réglementaire ou législative.

Des mesures de soutien à l'emploi et à la consommation paraissent d'autant plus urgentes que les prévisions publiées, mardi 19 décembre, par l'Insee sont très sombres. Selon ces experts, le pouvoir d'achat des ménages, fortement amputé par les récents prélèvements fiscaux et sociaux, baisserait de 0,6 % au cours du premier semestre de 1996, et la consommation resterait étale. *Alors que le gouvernement a* construit son budget de 1996 sur une hypothèse de croissance de 2,8 %, l'activité ne progresserait qu'à un rythme annuel de 1,5 % *d'ici au mois de juin 1996, et le* taux de chômage remonterait au-dessus de la barre de 12 % de la population active.

M. Giscard d'Estaing a invité le *chef de l'Etat, lundi*, à fixer un cap qui ne se limite pas à la seule réduction des déficits publics.

Lire pages 6 à 8



Boris Eltsine est affaibli par la poussée communiste

Le gouvernement russe devrait être remanié

APRÈS ÊTRE INTERVENU de façon très directe à la veille des élections législatives pour dissuader les Russes de voter en faveur des communistes, le président Boris Eltsine a gardé un silence *prudent au lendemain du scrutin* de dimanche, qui place le Parti communiste en tête. Le porte-parole du Kremlin s'est borné à se féliciter, lundi 18 décembre, de la participation élevée, qui, selon lui, dément *« les pronostics sur une supposée indifférence politique* [des Russes] *et une lassitude électorale du pays »*.

Il est clair que le vote, dont les résultats définitifs ne devraient être annoncés que mardi après-midi, est un *revers pour le* gouvernement et, au-delà, pour le chef de l'Etat lui-même, qui dispose de tous les leviers importants du pouvoir. Le premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, dont la formation frôle péniblement les 10 %, affirme que la composition de la *nouvelle Douma n'aura aucune* incidence sur les grandes lignes de sa politique. Toutefois, un remaniement ministériel semble inévitable au lendemain de ces élections. Illustrant les sévères divisions au sein même du clan présidentiel, Sergueï Filatov, le chef de l'administration du Kremlin, a estimé, dès lundi matin, qu'*« il fallait corriger le cours des réformes »*.

Le plus inquiétant pour Boris Eltsine n'est pas là. L'enjeu essentiel de la vie politique russe est l'élection présidentielle, prévue en juin 1996. Or, après le scrutin de dimanche, Boris Eltsine, qui ne s'est pas encore prononcé sur sa *candidature, aborde la campagne* en mauvaise posture. L'époque de l'« union sacrée » de 1993 n'est plus de mise. Les alliés du président, comme son premier ministre, *ont essuyé un échec* dimanche, tandis que le camp des « démocrates », affaibli et divisé, n'est plus disposé à donner un chèque en blanc à Boris Eltsine.

Contrairement aux premières estimations, le parti d'Egor Gaïdar, ancien premier ministre réformateur de Boris Eltsine, *aurait* obtenu 5,75 % des suffrages et pourrait donc siéger à la Douma.

Lire page 3

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 800 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 220 PTA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 350 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 2700 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 9 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 230 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 800 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2,10 FS ; Tunisie, 1 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1220 - 7,00 F

Quand les particules regardent passer les trains

LORSQUE l'on voyage à la vitesse de la lumière ou presque, on ne devrait théoriquement pas rencontrer de tracas ferroviaire. Et *pourtant, les parcelles de matière étudiées au* sein du grand accélérateur du laboratoire européen pour la physique des particules (CERN), près de Genève, doivent à la grève de la SNCF d'avoir pu à nouveau circuler libre*ment dans le vaste anneau qui s'étend de part* et d'autre de la frontière franco-suisse.

Depuis le mois de juin, les physiciens du CERN cherchaient en vain l'origine d'infimes variations d'énergie enregistrées dans le faisceau où s'entrechoquent électrons et positons pour former de nouvelles particules « exotiques ». Un mystérieux parasite détecté par *de nouvelles sondes apparaissait à heures* fixes, matin, midi et soir, pour disparaître la nuit venue. La perturbation était minime, mais suffisamment agaçante pour qu'une bouteille de champagne soit offerte à qui dé*busquerait ce « fantôme ». La prime est fina*lement allée à un ingénieur de la compagnie d'électricité suisse EOS, le premier à incriminer les chemins de fer. Restait à vérifier son hypothèse.

Les cheminots français en ont involontaire*ment fait la preuve par la grève, quand*, fin novembre, les parasites ont brusquement disparu, en même temps que les TGV désertaient les voies. L'agitateur est aujourd'hui clairement identifié. Il s'agit d'un « courant vagabond », issu des lignes aériennes d'alimentation des TGV, qui retourne vers le générateur par la terre au lieu d'emprunter les rails. A trois kilomètres de distance, il est irrésistiblement attiré par les puissants électro-aimants du LEP (grand collisionneur), qu'il traverse avant de retrouver le chemin de fer.

Les physiciens du CERN ont déjà affronté d'autres *perturbations, plus telluriques*. Ils ont dû intégrer dans leurs calculs le cycle de la Lune, dont l'attraction se fait non seulement sentir sur le niveau de la mer, mais aussi sur celui de l'écorce terrestre. Rapportée aux *27 kilomètres de circonférence du LEP*, enterré à 100 mètres de profondeur, la correction à opérer n'est que d'un millimètre – autant dire un écart intolérable aux yeux des physiciens. Ces obsédés de précision vont jusqu'à prendre en compte la variation du niveau de *l'eau dans le lac Léman. La pression de la* masse liquide, qui augmente à la fonte des neiges, a tendance à déformer les roches environnantes...

Pour domestiquer le courant récalcitrant – *qui, affirme-t-on au CERN*, ne remet pas en cause le fonctionnement général du LEP –, les ingénieurs disposent de quelques mois. Durant l'hiver, l'accélérateur, grand consommateur d'une énergie plus coûteuse et moins fiable en raison des contraintes exercées sur le réseau, est mis en sommeil. Si bien que jusqu'en avril la Confédération helvétique devra *se passer de l'instrument le plus cher, sinon le* plus précis, de ses riches heures horlogères : le LEP, bijou de 1,2 milliard de francs suisses, a montré qu'il était aussi capable d'enregistrer le départ ou l'arrivée d'un TGV en gare de Ge*nève, à la seconde près*.

Hervé Morin

Un chorégraphe maître du mystère



PHILIPPE DECOUFLÉ

IL EST TRÈS RARE que des chorégraphes soient à l'affiche plus d'une semaine. Sauf quand il s'agit de Philippe Decouflé, le jeune homme qui a réussi la grande cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'Albertville, en 1992. Ce soir-là, des mil*lions de téléspectateurs avaient* retrouvé leur esprit d'enfance devant tant de fantaisie et applaudi le talent de cet homme. Du jour au lendemain, le chorégraphe, âgé de trente ans, devenait star.

Cette année, depuis le 24 octobre, *il présente sa dernière création*, *Decodex*, à la Maison de la culture de Bobigny. Une rencontre irréelle et poétique avec des créatures palmées et des hu*mains zoomorphes*. On s'y précipite : des femmes, des maris, des grands-parents, des enfants. Tous sont venus, en *dépit* des grèves : à pied, à bicyclette, en stop. Ceux qui avaient acheté leurs places dès l'ouverture de la location, comme ceux qui sont *venus au bluff, espérant* quelques défaillances de marcheurs... Le spectacle partira en tournée en France et à l'étranger en 1996. Philippe Decouflé, lui, s'envole pour Tokyo préparer une comédie musicale en japonais.

Lire page 25

Tuer au nom de Dieu

PARLANT DE CROMWELL et de la première guerre civile anglaise, John Ruskin disait que le pire malheur qui puisse arriver à un peuple est de se persuader que ses ennemis sont aussi les ennemis de Dieu. Le nom de Dieu porté à l'absolu – pour combler des frustrations identitaires ou pour justifier un projet totalitaire – est responsable, en effet, des plus grands crimes de l'Histoire.

A cet égard, le *Gott mit uns* de l'armée allemande n'est pas si éloigné des appels à la « guerre sainte » lancés hier dans le Golfe, aujourd'hui dans des mosquées du Caire ou d'Alger. Itzhak Rabin a été assassiné *« au nom de Dieu »* par l'un de ses coreligionnaires et, en France, *on vient de commémo*rer le neuvième centenaire de la première croisade lancée par le pape Urbain II pour « délivrer » Jérusalem.

Réduites à leurs expressions les plus intransigeantes et fanatiques, les religions sont à nouveau réu*nies sur le même banc d'infamie*, identifiées aux affrontements ethniques et nationaux qui font rage en Algérie ou en Israël, au Rwanda, en Irlande du Nord ou en Bosnie. Tuer au nom de Dieu est intolérable, en effet, pour toute conscience, religieuse ou pas. Depuis le meurtre d'Abel par Caïn, la Bible regorge de moments de violence inouïe, de récits de guerre et d'exterminations. Pourtant, depuis trois millénaires, la Loi et les prophètes, repris par tous les commentaires juifs, chrétiens ou musulmans, sont formels.

« Tu n'invoqueras pas le nom de Dieu en vain », énonce le deuxième commandement. On sait que les juifs pieux n'osent même pas prononcer le nom de Dieu. *« Tu ne tueras pas »*, ajoute le sixième commandement. A celui-ci, la *halakha* (le droit juif) n'a *toléré que* trois exceptions : la légitime défense, la riposte à l'inceste et à l'obligation d'adorer des idoles. Il n'y en a pas d'autres, même si d'obscurs rabbins de Jérusalem ou de Brooklyn prétendent le contraire et tentent de justifier, par *l'Ecriture ou par la Loi, l'assassinat* politique d'Itzhak Rabin, qui aurait trahi son peuple et bradé sa terre. Ne pas tuer est une prescription absolue, universelle, définitive. Dieu lui-même n'a-t-il pas arrêté le bras d'Abraham, au moment du sacrifice de son fils ?

La fin des meurtres rituels, la condamnation de tout homicide, la croyance en un seul Dieu, c'est-à-dire le rejet des idoles, ont fait faire des bonds à l'histoire de l'humanité.

Henri Tincq

Lire la suite page 13
et nos informations page 5

EX-YOUGOSLAVIE La Force de protection des Nations unies, déployée en Bosnie depuis plus de trois ans, va transférer son autorité, mercredi 20 décembre, à l'IFOR (Implementation Force), qui, sous le commandement de l'OTAN, aura pour mission de faire appliquer, au besoin par le recours à la force, les dispositions militaires de l'accord de paix. ● IL S'AGIRA essentiellement de séparer les forces combattantes de part et d'autre de la ligne de démarcation entre la Fédération croato-musulmane de Bosnie et la République serbe de Bosnie, et d'assigner ces forces et leurs équipements sur des points de regroupement en retrait. ● L'IFOR comptera 63 000 *hommes, dont 20 000 Américains.* Certains contingents déjà sur place vont troquer le casque bleu contre le béret national, passer sous commandement de l'OTAN et, surtout, changer de règles d'engagement.

L'ONU passe la main à l'OTAN en Bosnie

La Forpronu a été une force de paix inadaptée dans un pays en guerre. Pour rétablir la paix, les soldats de l'IFOR, fortement armés, ont au contraire pour consigne de répliquer à toute menace

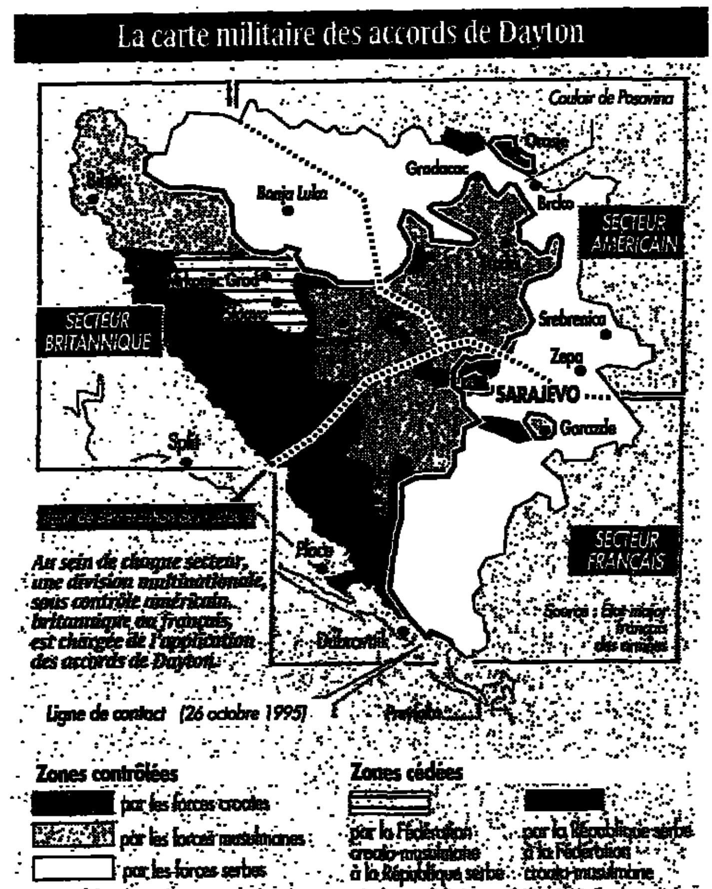
EN SE FAISANT attribuer, mercredi 20 décembre, les pouvoirs et les responsabilités que détenait l'ONU en Bosnie, la force de paix de l'OTAN (*Implementation force*, IFOR) n'est pas invitée à *« une partie de campagne »*, pour citer un officier, car *« ce n'est pas gagné d'avance »* tant *« les pièges sont multiples »*. Au total, 63 000 hommes seront déployés au sol, d'ici à la fin février, avec des blindés, des pièces d'artillerie, des mortiers, des avions d'appui et des hélicoptères, pendant que 25 000 autres les soutiendront depuis la Croatie, la Hongrie, l'Italie et l'Adriatique. C'est pour l'OTAN, créée en 1949, l'occasion d'une triple « première ».

Pour la première fois, en effet, l'Organisation atlantique conduit une opération terrestre d'envergure selon des modalités qu'elle n'avait pas imaginées puisque, au moment de sa fondation, il s'agissait de contenir une attaque de front et en profondeur menée par le pacte de Varsovie. Le « bloc » communiste est aujourd'hui dissous et l'opération en Bosnie consiste à séparer des combattants et à créer un environnement pacifié.

Pour la première fois, encore, l'OTAN sort de sa zone d'intervention telle qu'elle avait été conçue à l'origine. Elle n'a jamais été organisée pour porter la guerre hors des frontières qu'elle était chargée de protéger, mais pour mener des combats retardateurs, dès que le sol de l'un de ses membres était envahi. La Bosnie n'a donc pas été envisagée par l'OTAN comme un champ de bataille potentiel.

Pour la première fois, enfin, depuis 1949, l'OTAN va travailler avec des pays qui étaient jadis ses adversaires, avec des pays neutres dans l'ex-rivalité Est-Ouest ou qui lui sont très extérieurs. Aux quinze membres de l'Alliance qui délégueront des unités, s'ajoutent des Etats ex-communistes (République tchèque, pays baltes, Hongrie, Pologne, Roumanie, Slovaquie, Ukraine et Russie), des Etats européens non membres de l'OTAN (Autriche, Finlande, Suède) et des pays carrément hors champ (Malaisie, Pakistan, Egypte, Maroc, Bangladesh), mais qui se sentent proches des Musulmans de Bosnie.

Dans ces conditions, l'opération « Effort concerté » est très complexe à organiser. Pour surveiller le long d'une ligne de démarcation d'un millier de kilomètres un espace démilitarisé de deux kilomètres de large de part et d'autre, trois divisions multinationales seront déployées dans des zones d'une superficie de 10 000 kilomètres carrés en moyenne : une division sous contrôle américain (PC à Tulza), soit 20 000 GI's, une brigade russe (1 500 hommes), une brigade nordique (4 500 hommes des pays scandinaves et des pays baltes) et un bataillon turc (1 000 hommes) ; une division sous contrôle britannique (PC à Gornji Vakuf), soit 13 000 Britanniques, 2 000 Néerlandais et 1 500 Canadiens ; et une division sous contrôle français (PC à Mostar), soit 7 500 Français, 2 100 Italiens, 1 200 Espagnols, 900 Portugais, 400 Ukrainiens, des unités marocaines et égyptiennes, et 50 Jordaniens au sein des forces spéciales françaises.



Le tout est commandé, depuis Mons (Belgique), par le « patron » militaire de l'OTAN, le général (américain) George Joulwan, et, sur le terrain, depuis Sarajevo, par l'amiral (américain) Leighton Smith, assisté d'un adjoint « terrestre », le général (français) Bernard Janvier, et d'un état-major essentiellement britannique, aux ordres du général Michael Walker.

L'objectif de l'opération est de veiller à la cessation des hostilités de part et d'autre de la ligne de démarcation ; de faire en sorte que les combattants se retirent avec leurs matériels sur leur territoire respectif ; de faire « la police du ciel » au-dessus de la Bosnie ; et d'arrêter – sans avoir pour mission explicite de les traquer – les criminels de guerre qui viendraient à tomber dans les mains de l'IFOR aux points de contrôle.

Il n'est pas question que l'OTAN exécute des tâches de police civile (l'ONU devra détacher 1 500 experts pour encadrer et former des polices civiles locales) ni qu'elle soit responsable des actions à caractère humanitaire ou des aspects civils du rétablissement de la paix, ni encore qu'elle contribue à réarmer l'une ou l'autre des factions (les Etats-Unis ont désigné le 10e groupe de forces spéciales, basé à Fort Carson, dans le Colorado, pour entraîner l'armée bosniaque).

AÉROPORTS VÉTUSTES

Pourquoi la tâche réservée aux militaires est-elle jugée risquée ? D'abord, les conditions climatiques, la neige, les brouillards givrants, la glace, vont gêner les actions sur le terrain et, singulièrement, le déplacement des moyens lourds, comme les chars Abrams, les avions AC 130 Spectre ou les hélicoptères Apache des Etats-Unis. La vétusté des aéroports, voire des ports d'accueil, et la destruction de certaines infrastructures de communications (ponts, voies ferrées, routes) vont compliquer la mission des logisticiens. Les mines – on en compterait 6 millions – seront de terribles handicaps : 60 % des Américains tués au Vietnam l'ont été par de tels engins que, de surcroît, la neige recouvrira en Bosnie.

Mais c'est aussi l'existence de situations *« piégées »* d'avance qui peuvent compliquer la situation. Les Américains vont devoir surveiller le couloir de Posavina (avec les agglomérations de Brcko, Orasje et Gradacac), que se disputent Serbes d'un côté, Croates et Musulmans de l'autre et dont le sort a été laissé en suspens par l'accord de Dayton. Les Britanniques auront à régler le transfert des villes croates de Sipovo et de Mrkonjic Grad sous contrôle serbe. Les Français vont devoir déployer beaucoup d'habileté et de sang-froid pour faire coexister Serbes et Musulmans dans cinq quartiers ou faubourgs de Sarajevo, où s'installera l'état-major du général Walker ; pour ouvrir la route qui va de Sarajevo à Gorazde à travers une région contrôlée par les milices du général Ratko Mladic, qui y est né ; pour veiller sur le corridor de Prevlaka, qui est un accès des Serbes à la mer Adriatique ; et pour tenter d'unifier la ville de Mostar ravagée, en 1993-1994, par une guerre que Croates et Musulmans se livrèrent durant onze mois.

Le général Joulwan a été catégorique : *« Si vous êtes menacés ou si on vous tire dessus,* a-t-il donné comme consigne aux soldats de l'IFOR, *vous êtes autorisés à riposter. »* Mais comment, en pratique, répliquer, disent des officiers, à des provocations ou à des incidents de nature terroriste sans créer éventuellement de risques graves pour la population civile ?

Au Liban et en Somalie, où leurs opérations se sont achevées sur une débâcle, les Etats-Unis ont eu respectivement 241 et 30 morts dans des actions de guérilla brutales et imprévisibles. Le concept de *« la guerre zéro mort pour soi »*, développé aux Etats-Unis, fait craindre à de nombreux officiers français et britanniques qui ont servi sous le casque bleu en Bosnie que des GI's ne perdent patience devant la moindre résistance sur le terrain et, selon l'un d'eux, qu'*« ils ouvrent le feu avant même de discuter »*.

Jacques Isnard

Le HCR lance un appel aux pays d'Europe de l'Ouest qui ont accueilli des réfugiés

AUX TERMES de l'accord de paix sur la Bosnie, Mme Sadako Ogata, haut-commissaire des Nations unies pour les réfugiés, hérite d'un des dossiers les plus lourds laissés par quatre années de guerre dans l'ex-Yougoslavie : le sort de près de trois millions de réfugiés. De passage à Paris, lundi 18 décembre, Mme Ogata – qui, sur le terrain, a fait preuve d'autant d'énergie que de courage politique – a lancé une sorte de cri d'alarme : les pays d'Europe de l'Ouest (essentiellement l'Allemagne, l'Autriche, la Suède et la Suisse) qui ont accueilli des réfugiés ne doivent en aucun cas prendre prétexte de l'arrêt des combats pour les renvoyer brutalement dans l'ex-Yougoslavie. *« Cela créerait une situation de panique »*, qui viendrait compliquer la mission du HCR dans la région.

Bonn a l'intention, dès mars 1996, d'invoquer l'accord de paix pour supprimer le statut de réfugié de guerre dont bénéficient les quelque 400 000 personnes issues de l'ex-Yougoslavie que l'Allemagne a accueillies ; seuls pourraient rester ceux qui se verraient attribuer l'asile politique. Pareille décision se traduirait par l'expulsion brutale de plusieurs dizaines de milliers de personnes, a expliqué Mme Ogata, avant d'appeler les *gouvernements concernés à agir en* douceur.

Sur place, une des premières missions du HCR sera d'identifier précisément les réfugiés. Selon Mme Ogata, cela devrait se faire à l'occasion du grand recensement qui, d'ici six mois, doit précéder les élections générales en Bosnie. Viendra ensuite le temps de statuer sur le sort de chacun d'entre eux, c'est-à-dire un peu plus d'un million de personnes en Bosnie même, 700 000 dans les autres pays de l'ex-Yougoslavie et sans doute à peu près autant dans les pays d'Europe de l'Ouest...

Pour Mme Ogata, l'exercice éventuel du droit au retour dépendra de trois facteurs : la sécurité, les possibilités de logement et, enfin, la perception qu'auront les réfugiés de l'évolution de la situation politique. Le haut-commissaire a une certitude : le pire serait la création de camps de réfugiés permanents.

Al. Fr.

Trois ans de Forpronu : exploits individuels et lâcheté collective

SARAJEVO
de notre correspondant

Alors que la guerre s'achève en Croatie, au mois de février 1992, la communauté internationale décide d'y envoyer ses « casques bleus », afin de veiller au respect du cessez-le-feu. Par crainte d'une reprise des combats, le quartier général de la Forpronu est installé en Bosnie-Herzégovine, à Sarajevo, *« la seule ville d'ex-Yougoslavie où il n'y aura jamais la guerre »*, selon la pertinente analyse d'un officier. Moins de trois mois plus tard, le bâtiment de l'ONU est la cible des canons serbes qui pilonnent la ville, et les officiers de l'état-major sont pris au piège dans la capitale bosniaque.

La décision est prise de replier le quartier général vers Belgrade, en Serbie. C'est la première fuite de l'ONU et sa première humiliation. A la sortie de la ville, au point de contrôle serbe, un convoi conduit *par le général Morillon est stoppé* par quatre paysans-soldats armés de simples kalachnikovs. Quatre-vingts blindés attendent plusieurs heures que les miliciens donnent leur feu vert. Lorsque le convoi poursuit enfin son chemin, les « casques bleus » sont amers, les Sarajéviens éberlués, estimant que les soldats occidentaux les abandonnent.

L'aventure de l'ONU en Bosnie-Herzégovine a mal commencé. Pendant trois ans et demi, elle s'illustrera par une succession de renoncements et de lâchetés que le courage individuel de certains « casques bleus » ne pourra pas gommer. Les Occidentaux, par le biais de l'ONU, ont envoyé plus de trente mille hommes en ex-Yougoslavie, mais hésitent à leur offrir de réels moyens militaires. Les « soldats de la paix » sont donc contraints à l'impuissance dans un pays ravagé par la guerre.

A New York, la communauté internationale vote plus de cinquante résolutions, menace les belligérants, envoie des diplomates négocier des cessez-le-feu. Aucun papier signé ne sera jamais respecté. Sur le terrain, des « casques bleus » tentent l'impossible pour aider la population à survivre, soulager les souffrances des gens, souvent au péril de leur vie. L'histoire de la Forpronu compte de véritables exploits humains. Toutefois, pour les Bosniaques, elle devient un affront à la dignité et à l'honneur : les Sarajéviens réclament des armes pour se défendre, pas des « soldats de la paix » paralysés.

Lorsque le vice-premier ministre bosniaque Hakija Turajlic est abattu en janvier 1993 par les Serbes, alors qu'il se trouvait sous la protection de « casques bleus », les assiégés ressentent envers la Forpronu du dégoût et du mépris. Un colonel français, Patrice Sartre, s'est pourtant dignement interposé, pistolet au poing, face à cinquante soldats serbes armés de lance-roquettes et de tanks, avant d'assister au meurtre, impuissant. C'est le mandat des « casques bleus » qui est pervers : Paris, Londres ou New York leur interdisent formellement de combattre. Leur mission est d'acheminer l'aide humanitaire, pas de *« mourir pour la Bosnie »*, et de veiller à rester *« neutres »*. Un artilleur qui assiège la ville, un *sniper* qui vise la tête des enfants pour démontrer que l'unique solution est la partition ethnique valent autant que le jeune soldat qui combat pour la défense de Sarajevo et d'une idée multiethnique de la Bosnie-Herzégovine.

La mission de la Forpronu tourne au cauchemar. Les « casques bleus » sont pris au piège d'un mandat incohérent. Ni l'armée serbe ni les autres belligérants ne respecteront ces hommes qui refusent de les affronter. Lorsque l'OTAN frappe finalement les positions serbes, il est trop tard. La Forpronu est déjà l'otage des Serbes : *des « casques bleus » sont enchaînés* à des poteaux et forcés de hisser le drapeau blanc.

De rares coups d'éclats ne parviennent pas à renverser le cours des événements. Le général Morillon, en mars 1993, est retenu prisonnier par les habitants de Srebrenica, qui désirent se protéger d'une offensive serbe. L'officier français, dans un sursaut, monte sur un char et clame qu'il sera un *« otage volontaire »*. Il devient le *« général Courage »* d'une communauté internationale qui doit se faire pardonner ses absences. Lorsqu'il sort de l'enclave, Philippe Morillon obtient du président serbe Slobodan Milosevic la promesse d'un cessez-le-feu. Cinq jours plus tard, une pluie d'obus s'abat sur Srebrenica. Morillon essaie d'y retourner, mais l'armée serbe bloque son convoi en organisant une manifestation de femmes au milieu de la route. Srebrenica sombre dans l'horreur.

CYNISME ABSOLU

Malgré tous les affronts, les « casques bleus » continuent d'affirmer que *« l'armée serbe est une véritable armée, qui tient ses engagements »*. Ils ne comprennent pas l'armée bosniaque, composée de civils, d'étudiants et de voyous. Les bombardements des *« zones de sécurité »* de l'ONU, les cessez-le-feu violés, les prises en otage de « casques bleus », les massacres commis sous le nez des soldats occidentaux n'y changeront rien.

Lorsqu'un homme de l'ONU élève la voix, considérant que l'honneur passe avant les ordres, il est immédiatement renvoyé. Le général français Cot confie qu'il ne supporte plus de voir ses « casques bleus » *« attachés comme des chèvres à un piquet »* et il rentre à Paris. Le général belge Briquemont estime que sa mission *« n'a plus aucun sens »*. *« Les résolutions de l'ONU ? Je ne les lis même plus... »*, murmure-t-il un jour, exténué, devant un journaliste. Et il rentre à Bruxelles. Pour avoir outrepassé sa fonction à Srebrenica, le général Morillon rentre en France.

La recette pour servir à la Forpronu devient vite connue : le cynisme absolu, à l'image de Yasushi Akashi, l'envoyé spécial de New York. L'homme répète inlassablement que la négociation est l'unique chance de résoudre le conflit, même lorsque les canons pilonnent les villes bosniaques et les « casques bleus ». Plusieurs bataillons de la Forpronu consacrent leurs journées à faire du marché noir et s'enrichissent tranquillement. Les Français et les Britanniques, professionnels, s'enferment dans une paranoïa aiguë. A leurs yeux, les Bosniaques sont de fausses victimes, les Serbes de faux bourreaux, les politiques et les diplomates des incompétents, les journalistes des gêneurs. Les « casques bleus » capitulent face à la violence et se retranchent derrière leurs sacs de sable. Certains officiers européens osent réclamer des moyens d'action et de riposte, mais ne sont pas entendus.

Leurs capitales respectives ont peur *« d'ajouter de la guerre à la guerre »*, selon la formule de François Mitterrand. Le résultat est que plus de deux cents soldats de l'ONU sont tués. Le sursaut vient finalement de Paris, après la *« crise des otages »* de mai 1995. Jacques Chirac donne des consignes de fermeté et incite l'ONU à créer une Force de réaction rapide. Les « casques bleus » reprennent aux Serbes le pont de Vrbanja, à Sarajevo, et réalisent ainsi leur unique mission de combat. Mais cet assaut ne suffit pas à redorer le blason de la Forpronu. L'armée serbe tire dès le lendemain sur Sarajevo avec des chars dérobés aux soldats français.

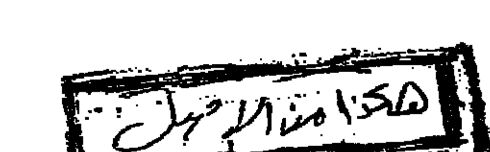
A Srebrenica, en juillet, les « casques bleus » néerlandais trinquent avec le général Mladic dans les ruines encore fumantes, tandis que l'armée serbe sépare les hommes des femmes. Les hommes disparaissent dans les fosses communes de la *« zone de sécurité »*. La *« purification ethnique »* n'a pas seulement lieu en Europe à la fin du XXe siècle, elle se déroule sous les yeux de l'Occident, de ses soldats complaisants et des caméras.

Après trois années et demie de soubresauts, la Forpronu disparaît au profit de l'OTAN. Durant la guerre, il y avait une force de paix. Désormais, alors que la paix est signée, il y aura une force de guerre.

Rémy Ourdan

Carl Bildt hésite entre la Bosnie et Stockholm

Carl Bildt a du mal à choisir. Désigné comme haut représentant de l'ONU pour les aspects civils du rétablissement de la paix, il n'entend pas renoncer à ses fonctions de président du Parti conservateur suédois et de chef de l'opposition. Ses adversaires sociaux-démocrates *ne verraient pas d'un mauvais œil* le départ de la scène politique du seul personnage capable de les déranger. *« Pour l'heure,* dit M. Bildt, *je me consacre à l'ex-Yougoslavie, mais je garde une place en Suède. »* Son parti mise, pour les élections de 1998, sur la *« dimension internationale »* de Carl Bildt, pourtant durement contesté dans la presse américaine. *« Il est clair,* reconnaît M. Bildt, *que les conditions de mon nouveau contrat changeraient si le gouvernement social-démocrate volait en éclats et si un scrutin anticipé était annoncé. »*



Le camouflet subi par M. Eltsine lors des législatives augure mal de sa candidature à la présidence russe en 1996

Sous la pression des communistes, vainqueurs du scrutin, le gouvernement pourrait être remanié

Au lendemain d'élections législatives qui se sont soldées par un vote-sanction contre l'exécutif, le chef communiste Guennadi Ziouganov, dont la formation arrive en tête, a commencé à demander des comptes au gouvernement : s'il ne réclame pas formellement la démission de l'équipe de Viktor Tchernomyrdine, il fait pression pour le départ de certains ministres. Le dépouillement a apporté un peu de baume au camp démocrate : le parti de l'ancien premier ministre réformateur, Egor Gaïdar, réussit finalement à entrer à la Douma.

MOSCOU
de notre correspondante

Avant l'annonce du résultat complet des élections à la Douma, une chose semblait claire, mardi 19 décembre, à Moscou : même si la nouvelle Chambre basse du Parlement pourrait avoir une répartition à peu près semblable à la précédente en termes, très conventionnels, de conservateurs de gauche et de réformateurs de droite, les positions du *« parti du pouvoir »* y seront bien plus faibles. Malgré des moyens financiers et de propagande sans commune mesure avec ceux de l'opposition, toutes tendances confondues, Notre maison la Russie (NDR), le parti du chef du gouvernement Viktor Tchernomyrdine, avec quelque 10 % des suffrages, est loin du score de 15,5 % obtenu il y a deux ans par le *« parti du pouvoir »* de l'époque, le Choix de la Russie d'Egor Gaïdar, alors qualifié de grande défaite. Ce qui place a priori Boris Eltsine et son premier ministre, Viktor Tchernomyrdine, également chef du NDR, en très mauvaise position pour aborder l'échéance majeure du pays, l'élection présidentielle prévue en juin 1996.



EXPRESSION DE L'EXASPÉRATION

Expression logique de l'exaspération de la grande majorité de la population, exclue de l'enrichissement sauvage et brutal d'une infime minorité, ce camouflet infligé au gouvernement, et au-delà à Boris Eltsine, s'est traduit différemment qu'en 1993. C'est aujourd'hui le Parti communiste qui, avec près de 22 % des voix, réalise le score qu'avait alors atteint le parti LDPR de Vladimir Jirinovski. Lequel a perdu dimanche plus de la moitié de ses voix, même s'il arrivait, lundi, encore en seconde position avec près de 11 % des suffrages. Un *« succès »* imprévu qui traduit le *« vote protestataire »* des exclus de la nouvelle génération, mal pris en compte par les sondages.

La volonté de sanctionner le pouvoir a aussi permis au parti Iabloko, d'opposition mais *« démocrate »*, d'arriver en troisième position, avec quelque 8,4 % des voix. Son chef, Grigori Iavlinski, a lancé, dès lundi, sa campagne présidentielle, affirmant qu'il n'y a plus que trois forces qui peuvent prétendre participer au scrutin de juin : les communistes, le pouvoir et lui-même, à la tête de tous les *« démocrates »*. Il en excluait ainsi non seulement Vladimir Jirinovski, qui a peu de chance de gagner un scrutin présidentiel qui se déroule à deux tours, mais aussi le général Alexandre Lebed. Car la grande popularité personnelle de cette figure de proue du Congrès de communautés russes (KRO) n'a pas suffi à profiter à ce parti nationaliste modéré, auquel les sondages promettaient de prendre des voix à Jirinovski et aux communistes pour arriver dans la cour des grands. Mais le général lui-même, facilement élu à la Douma au scrutin majoritaire qui forme la moitié de ses 450 députés, reste un acteur potentiel de la course dont chacun surveillera désormais les alliances. Le KRO, en tout cas, de même que le parti centriste, Femmes de Russie, semble voué à rester en dessous de la barre éliminatoire des 5 % pour entrer à la Douma au scrutin par liste. Ce qui n'est pas le cas de Choix de la Russie d'Egor Gaïdar qui, selon des résultats non officiels donnés mardi matin, a déjà obtenu 5,7 % des voix.

Allié du *« parti du pouvoir »* en ce *qui concerne sa politique de rigueur* économique, ce parti devrait ainsi former un cinquième petit groupe parlementaire. Mais Egor Gaïdar lui-même ne peut prétendre gagner un scrutin présidentiel car il joue, depuis quatre ans, consciemment et avec succès, le rôle de bouc émissaire des réformes.

POLITIQUE « PLUS SOCIALE »

La physionomie définitive de la Douma dépend pour moitié du résultat des votes dans les circonscriptions à scrutin majoritaire, dont près de la moitié étaient déjà connus lundi. Les communistes y font aussi bonne figure que dans le scrutin par liste, avec 29 élus sur les 106 annoncés. Leurs alliés du parti agraire, laminés au scrutin par liste, s'y rattrapent largement avec 11 sièges. Contrairement aux *« réformateurs »* : 5 seulement pour Iabloko et 4 pour le Choix de la Russie. Le parti de M. Tchernomyrdine y gagne 7 sièges, mais peut espérer le soutien d'une partie des 42 élus *« sans étiquette »* : beaucoup des administrateurs locaux ont préféré, fort logiquement, ne pas afficher leur appartenance à Notre maison la Russie.

Les premières réactions des chefs de parti étaient aussi prudentes que celle de Boris Eltsine, qui devait examiner mardi avec son premier ministre les résultats dont l'annonce complète était promise pour l'après-midi. Le héros du jour, le communiste Guennadi Ziouganov, a pris soin de ne pas réclamer formellement la démission du gouvernement, même s'il a souligné – il ne pouvait guère faire moins – que ce dernier *« était déjà sanctionné par un vote de défiance »* avec les résultats de celui de dimanche. Il a réclamé par contre la démission d'autres ministres, notamment d'Andreï Kozyrev, le chef de la diplomatie. Mais ce dernier est de toute façon déjà annoncé comme partant car il a gagné un poste de député à Mourmansk, dans le Grand Nord.

Le chef du parti communiste a aussi affirmé que malgré toutes les déclarations faites dimanche par le président et son premier ministre sur la *« poursuite du cours des réformes, ils ne pourront pas continuer comme avant »*. Ce qui serait la moindre des choses, comme l'a reconnu le chef de l'administration présidentielle, Sergueï Filatov, en soulignant la nécessité d'une politique *« plus sociale »*. Un remaniement partiel du gouvernement est de toute façon prévu. Mais cette réorientation sera surtout rhétorique et se traduira en grands discours adressés aux *« laissés-pour compte »* en prévision de juin 1996, ont estimé des analystes. Car, comme l'a souligné l'ancien membre de l'équipe présidentielle, Andreï Illarionov, les diverses oppositions majoritaires à la Douma ont pour objectif principal la victoire à la présidentielle ; *« et pour mieux l'assurer,* dit-il, *mieux vaut ne prendre aucune responsabilité et utiliser le gouvernement comme repoussoir »*.

Sophie Shihab

Mascarade électorale sur fond de massacre en Tchétchénie

MOSCOU
de notre correspondant

A en croire les déclarations officielles, les élections en Tchétchénie – pour le *« chef de la République »* et le Parlement comme dans le reste de la Russie – ont été un succès : Dogou Zavgaïev, l'actuel chef du gouvernement local pro-russe, a été élu à une *« écrasante »* majorité. *« Plus de 80 % des voix »*, selon l'agence officielle Itar-Tass, *« plus de 90 % »*, selon le chef de la commission électorale. Le taux de participation à ce scrutin – boycotté et militairement menacé par les indépendantistes – était de 53,6 %, soit 248 000 personnes, selon des *« résultats partiels »* de cette commission, incluant le vote des soldats russes *« stationnés »* dans la petite République séparatiste. Oleg Lobov, l'envoyé spécial de Boris Eltsine en Tchétchénie, avait annoncé dimanche, avant même la fin du scrutin, que *« 60 % des électeurs avaient déjà voté »*.

Ces variations s'expliquent : ces élections ont eu lieu sans listes électorales, sans que l'on connaisse le nombre d'inscrits dans la République. Ce qui rend pour le moins problématique le calcul d'un chiffre de participation. Le scrutin s'est aussi déroulé sans garantie contre les votes multiples. Des journalistes russes, non-résidents en Tchétchénie, se sont ainsi amusés à aller voter plusieurs fois, et sans montrer de papiers d'identité, rapporte l'AFP. Faute d'observateurs (l'OSCE a refusé de contrôler ce scrutin), les seuls témoignages disponibles sur le vote sont ceux des journalistes sur place : ils font état de fraudes et d'irrégularités. Les commissions électorales locales parlaient d'une *« bonne participation »* (35 % à Chali, par exemple) alors qu'aucun vote ne semblait avoir lieu...

VIOLENTS AFFRONTEMENTS

Les autorités pro-russes en Tchétchénie ont même un moment déclaré, avant de faire machine arrière, que le vote se déroulait aussi *« normalement »* dans des régions où de violents affrontements armés opposent toujours les troupes russes aux indépendantistes tchétchènes, notamment à Goudermes. Les témoignages des premiers réfugiés qui ont pu quitter la ville montrent que des élections « normales » n'ont pas pu se tenir dans la seconde ville du pays, prise jeudi par les indépendantistes au premier jour du scrutin. Les forces russes qui encerclent la ville *« tirent toutes les cinq minutes avec de l'artillerie lourde et des chars. Les gens sont entassés dans leurs caves. Ils n'ont pas eu le temps de ramasser les corps dans la rue »*, a déclaré à l'AFP une habitante qui a fui Goudermes. Des combats ont aussi éclaté dans la nuit de lundi à mardi au centre de Grozny, selon Interfax.

Jean-Baptiste Naudet

Inquiétudes sur la poursuite du programme de privatisations

LA VICTOIRE des communistes et des nationalistes russes, hostiles aux réformes entreprises dans le pays, fait peser des incertitudes sur la poursuite de la transition vers l'économie de marché, dont les privatisations constituent l'un des grands volets. Dès lundi 18 décembre, le chef de l'administration présidentielle, Sergueï Filatov, a estimé qu'il fallait *« corriger le cours des réformes »*.

A première vue, la privatisation de l'industrie russe, corollaire indispensable à la construction du nouvel Etat voulu par Boris Eltsine lors de l'éclatement de l'URSS, en 1991, a donné des résultats très décevants. Les images d'usines tournant à vide, aux carnets de commandes en chute libre et à la main-d'oeuvre sous-employée, ont abondé pendant la récente campagne électorale. Elles ont rapidement remplacé celles, datant de 1992, de la privatisation de masse, lorsque 40 millions de personnes sont soudain devenues des participants actifs à la plus grande opération de privatisation jamais lancée dans le monde. Depuis cette époque, le fonctionnement des entreprises « privatisées » a peu changé faute de capitaux disponibles, et il a fallu attendre le printemps de 1995 pour qu'un programme ambitieux de recapitalisation des fleurons de l'industrie russe soit lancé. Mais ce programme est à peine amorcé, et pourrait, au moins à court terme, être encore ralenti par le résultat du scrutin législatif du 17 décembre.

Ce programme repose sur un ambitieux schéma d'échange de prêts bancaires contre des participations dans le capital de certaines des entreprises les plus prestigieuses du pays. Au départ, ce sont 9 000 milliards de roubles (10 milliards de francs), qui devaient revenir à l'Etat, en échange de participations dans le capital de ces entreprises. Au fil des mois, cependant, la liste des entreprises ainsi « privatisables » a été considérablement restreinte et, dans les dernières semaines précédant les élections législatives, le processus de privatisations a même dégénéré en une série de querelles politiques et financières. Quelques entités bancaires se voyaient tout à coup proposer de devenir propriétaires d'empires industriels qu'elle n'avaient pas, à première vue, vocation à diriger.

Ainsi, le 8 décembre, la banque Menatep a acquis, pour la somme de 309 millions de dollars (1,5 milliard de francs) 78 % du capital de Ioukos, l'un des premiers producteurs de pétrole du pays. L'extraction annuelle de Ioukos atteint 35 millions de tonnes, ce qui le place au 13e rang des sociétés pétrolières mondiales, juste derrière Elf-Aquitaine et Total. Menatep a apporté quelque 150 millions de dollars à l'Etat, soucieux de limiter son déficit budgétaire, et reçu en échange des titres de Ioukos, qui pourront être négociés sur les marchés financiers à partir de septembre 1996, si l'Etat n'a pas remboursé sa dette d'ici là.

Or un groupe de banques concurrentes de Menatep a dénoncé le processus, estimant que le gouvernement privilégiait certains établissements « amis ». La banque Impérial est ainsi déjà devenue propriétaire d'une fraction du capital de la société pétrolière Lukoil. Or le nouveau président de la banque centrale, Sergueï Doubinine, est un ancien vice-président de Lukoil. Au cours de la campagne électorale, de nombreux candidats communistes ont par ailleurs accusé M. Tchernomyrdine de brader les entreprises à un prix nettement inférieur à leur valeur, d'autant que les étrangers, lorsqu'ils sont autorisés à participer aux opérations, doivent souvent verser des sommes bien plus importantes.

LÉGIFÉRER DANS L'INTÉRÊT DES FAMILLES

Dans un climat politique confus, une conjoncture économique très instable, la poursuite de ce processus de privatisations est pour le moins malaisée. D'un côté, de nombreux Occidentaux soutiennent le programme. *« Beaucoup de gens critiquent la privatisation, en affirmant qu'il n'y a pas eu d'argent frais, que les mêmes patrons sont restés en place »*, reconnaît un spécialiste occidental. Mais, selon lui, les transformations en cours étaient absolument nécessaires, l'enrichissement à bon prix de certains établissements bancaires doit être toléré, et on peut même affirmer que *« la lutte entre les banques est très saine »*. Mais les vainqueurs de l'élection ne l'entendent pas ainsi. Lundi 18 décembre, le leader du Parti communiste, Guennadi Ziouganov, dont la formation est arrivée en tête du suffrage législatif, a déclaré son intention de légiférer *« dans l'intérêt des familles russes moyennes et non dans celui des groupes financiers »*. Il a fait connaître sa volonté de soumettre la privatisation à la justice.

Le programme d'échanges de participations contre prêts bancaires et, plus généralement, le principe de la privatisation de l'appareil d'Etat sont encore loin d'être abandonnés. Mais autant le retour de communistes au pouvoir dans plusieurs pays d'Europe centrale, Hongrie ou Pologne, n'a pas entravé la marche vers l'économie de marché, autant la situation de la Russie est encore très trouble, et le restera probablement jusqu'au scrutin présidentiel de juin prochain. Pour l'instant, le calme prévaut sur les marchés financiers russes, où les actions ont faiblement chuté, lundi 18 décembre. Dans les capitales étrangères, les investisseurs, très prudents dès qu'il s'agit d'acquisitions en Russie, n'ont pas manifesté de réelle inquiétude devant le succès des candidats communistes. Ils attendent de connaître les éventuelles inflexions qui seront données à la politique économique ces prochaines semaines, et s'interrogent en particulier sur l'avenir politique du très libéral premier vice-premier ministre Anatoli Tchoubaïs, le « père des privatisations ».

Françoise Lazare

Le succès relatif de M. Jirinovski ne préoccupe pas le Kremlin

MOSCOU
de notre correspondant

On le disait perdu. Le tribun extrémiste ne faisait plus peur. Vladimir Jirinovski et son parti ultranationaliste, même s'ils ont perdu près de la moitié de leurs électeurs de décembre 1993 (23 % de voix), ont survécu. Le Parti libéral démocrate de Russie (LDPR) a réuni près de 11 % des suffrages, dimanche 17 décembre. Il arrive en deuxième place, derrière les communistes (22 %), alors que beaucoup de sondages prévoyaient qu'il ne franchirait pas la barre des 5 %. C'était sans compter sur la puissante organisation du LDPR, dont le financement reste mystérieux. Sans compter sur une campagne efficace, aussi bien sur le terrain que dans les médias. Sans prendre en compte que le trouble jeu auquel l'« opposant » ultranationaliste se livre à Moscou (critiquant ouvertement le pouvoir tout en le soutenant en sous-main) n'a pas forcément été perçu par son électorat protestataire des provinces éloignées.

Le demi-succès de M. Jirinovski tient aussi à l'échec de ses autres concurrents *« patriotes »*. Le Congrès des Communautés russes *(KRO)* aurait pu lui prendre beaucoup de voix, mais il a raté sa campagne : au lieu de mettre en avant son homme le plus populaire, le général Alexandre Lebed, le KRO a donné la première place sur sa liste à Iouri Skokov, un apparatchik *terne et sans charisme.*

Pour l'actuel pouvoir russe, le succès relatif de Vladimir Jirinovski est une aubaine – à laquelle il n'est peut-être pas tout à fait étranger. D'abord parce que « l'imprévisible » leader ultranationaliste est *en fait très « prévisible »*, comme l'a souligné, lundi, Vladislav Fronine, porte-parole du parti du premier ministre, Viktor Tchernomyrdine. Aux moments cruciaux, a souligné ce porte-parole, M. Jirinovski a toujours soutenu le Kremlin.

Le chef ultranationaliste a d'ailleurs laissé entrevoir une poursuite de cette politique, déclarant, dès lundi, que, *« sur certaines questions, nous collaborerons avec Notre Maison la Russie* [de M. Tchernomyrdine] *et les communistes, si leurs positions sont en faveur du renforcement de l'Etat, de l'économie et de la sécurité des citoyens »*. Le pouvoir, et particulièrement Boris Eltsine, a une seconde raison de se réjouir discrètement du maintien du chef du LDPR. Parce qu'il rassemble aussi un nombre record d'opinions négatives, Vladimir Jirinovski est l'adversaire idéal pour le second tour de l'élection présidentielle du 16 juin 1996. Bien moins menaçant en tout cas que le « nationaliste éclairé », le général Lebed, dénoncé comme un *« homme dangereux »* par le président russe, qui reste discret sur M. Jirinovski.

J.-B. N.

Felipe Gonzalez conduira la liste du PSOE aux élections générales de mars

Depuis 1977, c'est la septième candidature du président du gouvernement espagnol

Après treize années passées à la tête du gouvernement espagnol, Felipe Gonzalez a été une nouvelle fois désigné par le comité exécutif du Parti socialiste ouvrier espagnol (PSOE), lundi 18 décembre, pour conduire la liste socialiste aux élections générales du mois de mars 1996. Il sera principalement opposé, comme en 1993, au leader du Parti populaire (PP) José Maria Aznar. *(Lire aussi notre éditorial page 13.)*

MADRID
de notre correspondant

La voix de Felipe Gonzalez a été la seule discordante lors de la réunion du comité exécutif du PSOE (Parti socialiste ouvrier espagnol), lundi 18 décembre, afin de proposer un chef de file aux élections générales de mars prochain. Une voix unique face à trente et une autres pour expliquer que le temps était venu pour lui de laisser la place. Après avoir conduit à six reprises la liste socialiste depuis 1977, le président du gouvernement a souhaité que désormais un autre puisse le faire.

Les raisons ne manquaient pas. Bien sûr, il y a les motifs personnels, familiaux, et le droit légitime d'avoir une vie privée et de se donner un peu de champ après treize années d'intenses responsabilités au sommet du pouvoir. Ces raisons-là comptent, mais Felipe Gonzalez ne s'est référé qu'aux arguments politiques.

Dans son exposé de seulement quinze minutes, il a expliqué qu'une régénération était nécessaire, que son renoncement pouvait contribuer à détendre l'atmosphère politique, et que son nom, associé aux difficultés et aux scandales des dernières années, pourrait ne pas être un bon vecteur de succès. Mais personne ne l'a écouté, et le comité exécutif à l'unanimité l'a plébiscité pour qu'il conduise une septième fois en dix-neuf ans la liste socialiste, après deux défaites et quatre victoires, dont trois à la majorité absolue.

Désormais, il ne fait plus de doute que cette proposition sera largement entérinée, le 22 décembre, par le comité fédéral. Comme l'a dit Alfonso Guerra, son ancien vice-président, en dépit de tout, Felipe Gonzalez reste *« le meilleur candidat, celui qui incarne le mieux le projet socialiste »*.

Secrétaire général du parti depuis le mois d'octobre 1974, Felipe Gonzalez, cinquante-quatre ans en mars prochain, va donc une nouvelle fois reprendre son bâton de bateleur de meeting pour tenter de freiner l'arrivée de la droite au pouvoir. Nul doute que celui qui, après un si long chemin, a encore été considéré par tous ses pairs, y compris les plus réticents, comme *« le meilleur garant de la victoire »*, reste le plus apte à réduire la distance qui sépare les socialistes du Parti populaire de José Maria Aznar. Les derniers sondages officieux font état d'un écart de quatre à cinq points et, dans les rangs du PSOE, on se prend déjà à rêver d'une nouvelle victoire.

Ce sera de toute façon une répétition du duel précédent, un combat des chefs, un corps à corps entre deux hommes qui ne s'apprécient guère. Depuis les dernières législatives, le régime a essuyé de sérieux coups de tempête et, de l'autre côté, José Maria Aznar n'a pas encore pleinement convaincu et bute sur un plafond électoral. Tout se jouera sans doute sur la capacité de reconquête d'un électorat perdu par le Parti socialiste.

Nous n'en sommes pas encore là. La question est de savoir si l'incombustible Felipe Gonzalez peut encore réaliser la performance de 1993 et toujours user de sa capacité de séduction sans maintenant lasser. Même s'il prétend qu'une douzaine d'hommes au sein de son parti sont capables de lui succéder, il apparaît de plus en plus comme l'identification du PSOE, pour le pire et le meilleur. N'a-t-il pas lui-même reconnu qu'il était à la fois *« le problème et la solution »*. Il est resté *« la solution »*, mais il sera de plus en plus un *« problème »*, tant il sera difficile d'assurer la relève de celui qui fait de plus en figure de monstre politique.

Alors qu'on lui demandait ce qu'il avait perdu et ce qu'il avait gagné au long de cette longue trajectoire, Felipe Gonzalez a répondu : *« Il a pu rester une énorme quantité d'efforts mais j'y ai gagné en expérience même si certains disent que j'ai perdu une partie de la fraîcheur de 1977. Cela est possible. Je sais parfaitement,* a-t-il ajouté, *ce que je veux pour mon pays et cela me donne de l'espoir. Je sais ce que je veux pour les prochaines années, c'est-à-dire à l'horizon 2000, ce dont a besoin l'Espagne intérieurement et extérieurement. »* Le chef de l'exécutif se propose de poursuivre son projet, celui d'une Europe fédérale dans laquelle l'Espagne aurait son mot à dire et un respect à faire valoir. Il aurait souhaité qu'un autre prenne le relais quitte *« à l'aider dans sa tâche »* en restant secrétaire général du PSOE, fonction qu'il n'a jamais eu l'intention de quitter.

Le sort, c'est-à-dire le départ du candidat de secours Javier Solana à l'OTAN et le soutien unanime du comité exécutif, en ont décidé autrement. Désormais Felipe Gonzalez est prisonnier de lui-même, de son parti, de son auréole. A tel point que seule une défaite pourrait le délivrer de ce qui peut se transformer en une sacralisation. Ce qui ne l'empêche pas de dire que l'un de ses travers est d'avoir été *« trop confiant »*, un défaut qu'*« il faut peut-être corriger mais à condition que cela puisse se faire »*. Et de conclure, *« c'est sans doute une manière d'être »*.

Michel Bole-Richard

Carlos Westendorp, nouveau ministre des affaires extérieures

Carlos Westendorp, secrétaire d'Etat aux affaires européennes depuis 1991, a été nommé, lundi 18 décembre, ministre des affaires extérieures en remplacement de Javier Solana, nommé secrétaire général de l'OTAN. Le travail accompli à la tête du groupe de réflexion pour la réforme du traité de Maastricht désignait tout naturellement ce diplomate de carrière de cinquante-huit ans. De lointaine origine néerlandaise, madrilène de naissance et socialiste, il a constamment travaillé sur les questions européennes, avant l'adhésion de l'Espagne en 1986, et fut représentant permanent de son pays auprès de la Communauté jusqu'à sa nomination comme secrétaire d'Etat en 1991. Parlant parfaitement le français et l'anglais, « Charliwest », comme l'appellent ses proches, a pratiquement fait l'unanimité tant en Espagne que dans les cercles politiques européens. – *(Corresp.)*

Les centrales nucléaires suédoises ne seront pas démantelées en 2010

STOCKHOLM
de notre correspondant

La Suède ne pourra pas abandonner le nucléaire en 2010, a conclu, lundi 18 septembre à Stockholm, la commission publique sur l'énergie, dont le rapport est censé guider la politique du gouvernement dans les mois à venir. Le coût d'une renonciation varie, selon divers experts, entre 60 et 200 milliards de couronnes (1 couronne = 0,80 FF). L'année 2010 est ici symbolique. Au lendemain de l'avarie de la centrale américaine de Three Mile Island, à Harrisburg, en 1980, les Scandinaves avaient été consultés par référendum sur l'avenir de l'atome civil dans leur pays. Une façon habile pour Olof Palme, premier ministre social-démocrate de l'époque, de sortir d'un imbroglio politique intérieur. Le résultat du scrutin fut un « oui » à la poursuite d'un programme portant sur douze réacteurs, répartis sur quatre sites, qui fournissent aujourd'hui plus de 50 % de l'électricité du pays. Mais ce « oui » s'accompagnait, en toutes lettres sur les bulletins de vote, d'un engagement de fermer toutes les centrales *« d'une manière raisonnable »* au plus tard en 2010.

Quinze ans avant cette échéance, la commission estime, en fait, que cette date de 2010 ne doit plus être considérée comme *« sacrée »* et, si on lit son rapport entre les lignes, que la Suède, pays hautement industriel, n'a pas les moyens de renoncer à l'atome civil, faute de réelles sources d'énergie de substitution. A moins de développer l'hydroélectricité ou l'exploitation du gaz naturel norvégien voisin, solution que les Verts rejettent. Les sociaux-démocrates, au pouvoir, sont ennuyés et divisés ; leurs petits alliés centristes (ex-agrariens), sont foncièrement antinucléaires et rappellent qu'*« un référendum est un référendum »* et que *« son résultat doit être démocratiquement respecté »*. Les deux partis, qui ont ensemble imposé sans grande difficulté une cure d'austérité économique à la Suède, pourraient quand même, éventuellement, se mettre d'accord, au printemps ou à l'automne prochains, sur un programme de démantèlement d'*« un »* réacteur au cours de l'actuelle législature, qui prend fin en 1998, pour satisfaire leurs électeurs respectifs et montrer que la sortie du nucléaire est amorcée.

Alain Debove

■ ***UKRAINE : Kiev et le G 7 signeront,*** mercredi 20 décembre à Ottawa, un mémorandum sur la fermeture de la centrale de Tchernobyl, a annoncé, lundi, le ministère ukrainien de l'environnement. Ce texte ne retient plus l'an 2000 comme date butoir pour la fermeture de la centrale, qui a explosé en avril 1986. Le montant de l'assistance à l'Ukraine prévue dans le mémorandum s'élèverait à environ 2,3 milliards de dollars. – *(AFP.)*

Les Etats-Unis roulent plus vite à l'Ouest

WASHINGTON
de notre correspondante

Cela pourrait s'appeler la revanche de l'Ouest rebelle. Depuis le 8 décembre, on peut rouler à tombeau ouvert sur les routes du Montana, à 120 kilomètres à l'heure (75 miles à l'heure) sur celles du Nevada, de l'Arizona et du Wyoming. Dès le délai légal de dix jours écoulé après la signature de la loi par le président Clinton, les Etats de l'Ouest ont été les premiers à mettre à profit la chute d'une nouvelle prérogative fédérale : l'abolition de la limitation de vitesse à 55 miles à l'heure (88 km/h) sur les routes et autoroutes des Etats-Unis d'Amérique, ainsi que de l'obligation de porter un casque pour les motocyclistes.

Concrètement, la décision d'imposer ou non une limitation de vitesse aux automobilistes relève désormais des Etats. Un seul pour l'instant – le Montana – a aboli purement et simplement la limitation de vitesse, se contentant de demander aux automobilistes de rouler *« prudemment et raisonnablement »* sur ses vastes espaces ; plusieurs autres Etats ont opté pour une limitation à 70 ou à 75 miles à l'heure (112 ou 120 km/h). Les Etats de l'Est ne prévoient, dans leur grande majorité, aucun changement. Instaurée en 1974 comme mesure d'économie d'énergie au moment de l'embargo pétrolier, la limitation fédérale de vitesse à 55 miles fut très mal acceptée dans les Etats de l'Ouest, moins peuplés que ceux de l'Est et traditionnellement plus méfiants à l'égard des réglementations fédérales. Mais l'année suivante, le nombre de morts sur les routes avait chuté (neuf mille victimes en moins), fournissant un argument de poids aux partisans de la limitation. En 1987, Washington accepta de relever le plafond à 65 miles à l'heure (104 km/h) sur les autoroutes fédérales (*Interstate highways*) en zone rurale ; dans les cinq années qui suivirent, selon des statistiques officielles, le nombre de morts sur les autoroutes augmenta de 30 %.

Le président Clinton, qui a perdu son père dans un accident de voiture, s'est déclaré *« profondément troublé »* par l'abolition de la loi de 1974, mais a renoncé à y mettre son veto par crainte de voir s'évaporer l'allocation de 6 milliards de dollars (30 milliards de francs) prévue par les législateurs pour la réparation et l'aménagement du réseau autoroutier américain. Ralph Nader, l'avocat des consommateurs, promet l'hécatombe, la hausse des primes d'assurance et une pollution accrue. Les partisans de la vitesse libre – minoritaires, si l'on en croit certains sondages – s'étonnent, eux, de ces états d'âme. La nouvelle loi, affirment-ils, ne fait qu'officialiser une situation de fait déjà passée dans les moeurs. Et, ajoute un responsable de l'Arizona, *« elle libère l'Ouest d'un carcan imposé par Washington depuis vingt et un ans »*.

Sylvie Kauffmann

Lamberto Dini renonce à un troisième vote de confiance

ROME. Le président du conseil italien, Lamberto Dini, qui, pour accélérer le vote à la Chambre des députés de la loi de finances de 1996, avait par deux fois posé avec succès la question de confiance sur deux « maxi-amendements », a renoncé, lundi 18 décembre, à faire voter la confiance une troisième fois. Le vote de vendredi avait été très serré et M. Dini risquait de ne pas l'emporter à l'issue d'un nouveau scrutin sur le troisième et dernier « maxi-amendement » préparé par le gouvernement : le pôle de centre-droit dirigé par l'ex-président du conseil et magnat de la télévision privée Silvio Berlusconi avait annoncé un nouveau vote négatif.

La discussion sur les articles qui restent encore à voter de la loi de finances reprend donc son cours sans plus *« d'accélération »*. M. Dini espère boucler le tout d'ici la fin du mois. Après quoi, il devrait remettre comme promis au président de la République le mandat de son gouvernement de « techniciens ». *(Corresp.)*

Le vice-président irakien Tarek Aziz à Paris

LE VICE-PRÉSIDENT irakien Tarek Aziz, qui se trouve à Paris depuis lundi 18 décembre – en provenance des Nations unies à New York –, devrait être reçu à sa demande, vraisemblablement mercredi, par le ministre des affaires étrangères, Hervé de Charette. M. Aziz, dont c'est la deuxième visite en France depuis le début de l'année, s'entendra dire que l'Irak doit appliquer la résolution 986 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui l'autorise à vendre du pétrole à hauteur d'1 milliard de dollars par trimestre pour subvenir aux besoins urgents de la population. La France estime aussi que l'Irak doit coopérer pleinement avec la commission spéciale de l'ONU chargée de son désarmement. Ce langage avait été tenu aux dirigeants irakiens à la mi-novembre par Denis Bauchard, le directeur Afrique du Nord-Moyen-Orient au Quai d'Orsay, qui s'était rendu à Bagdad (*Le Monde* daté 12-13 décembre).

AMÉRIQUES

■ **ÉTATS-UNIS : le président Bill Clinton devait rencontrer,** mardi 19 décembre, les dirigeants républicains du Congrès, Bob Dole et Newt Gingrich, pour examiner les moyens de sortir de la crise budgétaire, ceux-ci ayant accepté son offre de discussions sans précondition, a annoncé la Maison Blanche. – *(AFP.)*

■ **PARAGUAY : un charnier d'une trentaine de cadavres portant des traces de tortures** a été découvert au Brésil, à une trentaine de kilomètres de la frontière avec le Paraguay, a-t-on annoncé, lundi 18 décembre, de source officielle à Asuncion. Il s'agit apparemment de victimes de la mafia de la drogue. Les corps, qui étaient la proie de dizaines de corbeaux, ont été trouvés par une expédition de civils paraguayens et brésiliens financée par les épouses de deux douaniers paraguayens disparus. Le cadavre de l'un des douaniers a été identifié. – *(AFP.)*

ASIE

■ **INDE-RUSSIE : un important contrat d'armements avec la Russie** est sur le point d'être conclu par New Delhi, écrit mardi 19 décembre le *Times of India*. Les derniers détails seraient en train d'être mis au point pour l'achat à Moscou de quarante avions de combat SU-30 et de six sous-marins 636 (nouvelle version de la classe Kilo). En revanche, les deux parties ne parviennent pas à s'accorder sur le prix de cession du porte-avions *Amiral Gorchkov*. – *(AFP.)*

■ **CAMBODGE : le prince Sirivudh a été relâché** mardi 19 décembre et confié à son demi-frère le roi Norodom Sihanouk en attendant son départ en exil pour la France. Il était détenu depuis le 21 novembre dans le cadre d'une enquête sur un complot visant à assassiner le co-premier ministre Hun Sen. – *(Reuter.)*

■ **CORÉE DU SUD : le procès de l'ex-président Roh Tae-woo** a été ajourné au 15 janvier après une première audition, le lundi 18 décembre. L'ancien chef d'Etat (1989-1993) et quatorze coaccusés ont quitté la salle après plus de six heures d'audience. M. Roh, qui est accusé de corruption, a refusé de répondre aux questions des juges sur le financement de la campagne de 1992, qui a vu la victoire de l'actuel président Kim Young-sam *« pour ne pas créer une crise nationale »*. – *(AFP.)*

AFRIQUE

■ **MAROC : le Prix des droits de l'homme de la République française** devait être remis, mardi 19 décembre, à Paris, à l'organisation non gouvernementale marocaine Solidarité féminine, créée en 1985 à Casablanca pour venir en aide aux femmes seules et sans ressources. – *(AFP.)*

■ **CAP-VERT : le Mouvement pour la démocratie (MPD)** du premier ministre Carlos Veiga a remporté les élections législatives organisées dimanche 17 décembre. Selon les premiers résultats donnés par la Commission nationale des élections, le MPD, au pouvoir depuis quatre ans, obtiendrait au moins cinquante des soixante-douze sièges en jeu contre une vingtaine à son principal rival, le Parti africain de l'indépendance du Cap-Vert (PAICV), et un seul au Parti de la convergence démocratique (PCD). – *(AFP.)*

PROCHE-ORIENT

■ **YÉMEN : Des MIG-29 yéménites ont bombardé,** lundi 18 et mardi 19 décembre, les forces érythréennes qui se sont emparé, après trois jours de combat, de l'île stratégique de la Grande Hanish, en mer Rouge, que Sanaa s'est juré de récupérer. Un bilan provisoire des victimes, toutes militaires, s'élève à six morts et trois blessés érythréens, et trois morts et une dizaine de blessés yéménites. L'Erythrée s'est engagée à libérer cent quatre-vingts soldats yéménites capturés. – *(AFP.)*

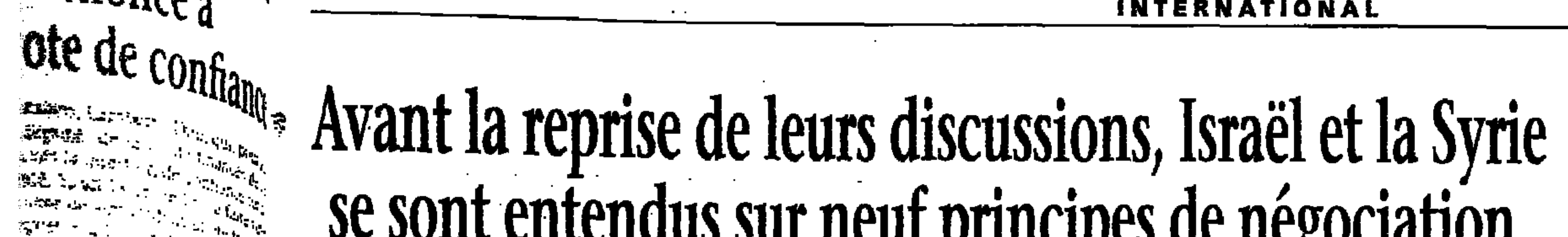
ÉCONOMIE

■ **AGRICULTURE : le marché mondial des céréales sera à nouveau déficitaire en 1996.** *« Il faudra prélever encore davantage sur les stocks pour satisfaire la consommation, même si celle-ci sera, selon les dernières estimations, inférieure aux projections »*, indique une étude de la FAO (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture) publiée mardi 19 décembre. *« Les importations céréalières seront plus coûteuses »*, précise l'agence de l'ONU. – *(AFP.)*

■ **ITALIE : la production industrielle** a progressé de 0,4 % en octobre par rapport à septembre et de 8% sur un an (octobre 1995 comparé à octobre 1994). En moyenne sur les premiers dix mois de l'année, la progression est de 6,4% par rapport à la même période de 1994. – *(AFP.)*

La Bosnie devient membre du FMI

LA BOSNIE devrait devenir officiellement membre du Fonds monétaire international (FMI) mercredi 20 décembre, jour de l'ouverture à Bruxelles d'une conférence internationale consacrée à la reconstruction de cet Etat de l'ex-Yougoslavie. L'adhésion de la Bosnie au FMI a été rendue possible par un prêt de 25 millions de dollars (125 millions de francs) du gouvernement néerlandais, destiné à régler la fraction des arriérés yougoslaves due par la Bosnie au FMI. Cette adhésion permet à Sarajevo de recevoir un prêt d'urgence de 45 millions de dollars et d'envisager son rapprochement des autres institutions financières internationales. – *(AP, AFP.)*



Avant la reprise de leurs discussions, Israël et la Syrie se sont entendus sur neuf principes de négociation

Shimon Pérès espère aboutir avant les élections législatives d'octobre

Le premier ministre israélien Shimon Pérès a indiqué, lundi 18 décembre, que la Syrie a accepté neuf principes pour les nouvelles négociations qui devraient reprendre, à la fin du mois, aux Etats-Unis, près de Washington. Le président syrien Hafez El Assad ne s'est opposé qu'à l'idée d'une rencontre avec M. Pérès, qui ne désespère cependant pas de parvenir à un accord avant les élections législatives israéliennes.

Le premier ministre israélien a annoncé, lundi 18 décembre, devant le groupe parlementaire travailliste de la Knesset, qu'Israël et la Syrie se sont mis d'accord sur neuf principes de négociation pour parvenir à un traité de paix. *« S'il est possible de conclure un bon accord, il n'y a pas de raison de ne pas le faire avant les élections »* législatives, prévues en octobre, a assuré Shimon Pérès.

Selon le premier ministre, la Syrie a accepté tout d'abord que les négociations se déroulent *« sans condition préalable »*. Elle s'est déclaré prête à ce qu'elles puissent avoir lieu de manière *« informelle »*, avec *« des rencontres publiques ou secrètes »*. Damas a aussi admis le principe selon lequel *« le contenu »* doit l'emporter sur *« la procédure »* et qu'il peut donc influer *« sur la durée »* des discussions. Les deux pays sont en outre convenus que *« les Etats-Unis doivent continuer de jouer un rôle essentiel »* dans cette nouvelle étape de négociation.

Toujours selon M. Pérès, qui a ensuite évoqué les thèmes qui seront à l'ordre du jour, *« une distinction »* sera faite entre les sujets de divergences, comme le tracé des frontières, et ceux pour lesquels une solution peut être trouvée plus facilement, comme le partage de l'eau. Le premier ministre a néanmoins souhaité que *« tous les sujets »* soient négociés *« en même temps »*, pour que l'accord entre les deux pays puisse *« permettre de mettre un terme au conflit dans la région »*.

A propos de la principale pomme de discorde entre les deux pays, le plateau du Golan annexé par Israël, M. Pérès a assuré que la Syrie était prête à en faire *« un centre de coopération économique au lieu d'un champ de bataille »*. Il a enfin estimé qu'il faudra, pendant les discussions, que *« le calme soit respecté à la frontière entre Israël et le Liban »*. Selon un haut fonctionnaire israélien proche de M. Pérès, la Syrie aurait accepté de faire cesser les opérations du mouvement islamiste pro-iranien Hezbollah contre Israël au sud du Liban.

M. Pérès a indiqué aux députés travaillistes qu'une seule proposition n'a pas été acceptée par la Syrie : celle d'une rencontre entre lui-même et le président syrien Hafez El Assad. Les dix propositions de M. Pérès avaient été communi*quées à ce dernier par le secrétaire* d'Etat américain Warren Christopher au cours de sa récente visite à Damas. Bloquées depuis six mois, les discussions israélo-syriennes devraient reprendre le 27 décembre, près de Washington. Deux cessions de trois jours ont d'ores et déjà été prévues.

Le coordinateur israélien pour le processus de paix, Uri Savir, a indiqué, lundi, que l'Etat juif est disposé à se retirer du Golan sur une période pouvant *« être inférieure à trois ans »*. Pour sa part, le ministre des affaires étrangères, Ehud Barak, n'a pas exclu que M. Pérès puisse annoncer prochainement à la Knesset la reconnaissance par Israël de la souveraineté syrienne sur le plateau conquis en 1967. – *(AFP, Reuter.)*

Suspension du procès du meurtrier d'Itzhak Rabin

JÉRUSALEM
de notre correspondant

A peine ouvert, mardi 19 décembre, devant le tribunal de district de Tel Aviv, le procès d'Yigal Amir, le meurtrier de l'ancien premier ministre israélien, Itzhak Rabin, a été suspendu jusqu'au 23 janvier. Le tribunal a annoncé qu'il voulait laisser le temps aux avocats de préparer la défense du prévenu. Celui-ci doit répondre de l'accusation de meurtre avec préméditation, pour laquelle il risque la détention à perpétuité.

*La seconde chaîne – privée – de té*lévision israélienne, en association avec le premier groupe de presse d'Israël, le *Yediot Aharonot*, vient d'acquérir, pour l'équivalent de près de 400 000 dollars, un enregistrement vidéo de l'assassinat de Rabin, réalisé par un amateur. Selon les journalistes locaux qui ont visionné ce document dont certaines images ont été publiées, mardi, par le *Yediot*, on distingue assez bien le meurtrier, quelques minutes avant le passage à l'acte, assis sur un bac à fleurs au milieu de plusieurs agents en civil et en uniforme, censés garantir la sécurité de l'endroit. On y voit Shimon Pérès quitter les lieux avant Rabin, serrer quelques mains et s'engouffrer dans son propre véhicule. Il n'était, dira l'assassin, qu'une *« cible secondaire »*.

Une minute plus tard, on aperçoit le premier ministre, qui vient de quitter le podium où, pour la première fois de sa vie, il a entonné en public une chanson de paix, descendre les marches vers le parc de stationnement en compagnie de deux gardes du corps. Il s'approche de la limousine ; on distingue difficilement la chemise claire de l'assassin qui s'avance par derrière, entre les gardes. Et puis un coup de feu éclate, une flamme traverse l'écran. Itzhak Rabin tourne un peu la tête vers l'assaillant et s'écroule. L'opérateur, un fonctionnaire de trente-sept ans qui tient à garder l'anonymat, s'affole, on en*tend deux autres détonations. Il faut* attendre quelques secondes pour observer ensuite des dizaines d'agents qui s'affairent autour d'un Rabin agonisant. La cassette est en possession de la commission d'enquête d'Etat sur les circonstances du crime depuis au moins un mois. Bon citoyen, l'opérateur a fait savoir qu'il n'aurait jamais songé à la vendre si la presse n'avait pas révélé son existence, la semaine dernière.

Patrice Claude

Un journaliste allemand indésirable à Pékin

PÉKIN
de notre correspondant

La direction du Parti communiste chinois avait exprimé, en novembre, par la voix d'un de ses hiérarques, le chef de la propagande Ding Guangen, son déplaisir au sujet des informations publiées sur le pays par le *South China Morning Post*, quotidien de langue anglaise de Hongkong. Les plus hauts responsables de la direction du journal, reçus à Pékin, se virent signifier par M. Ding le souhait que le journal publie désormais *« une information positive »* sur le continent. Fait inhabituel, ce message, qui aurait pu rester confidentiel, fut rendu public par les médias pékinois, histoire de faire comprendre à toute la presse qu'on entrait de nouveau dans une période délicate dans les rapports entre le gouvernement chinois et le monde extérieur.

C'est maintenant au tour d'un journal allemand, le *Frankfurter Rundschau*, d'avoir des ennuis avec le gouvernement chinois. Celui-ci a demandé à la publication le rappel de son correspondant à Pékin, Henrik Bork, à *qui il est reproché d'avoir critiqué de manière trop sys*tématique le premier ministre Li Peng en rapport avec la répression de Tiananmen en 1989. Devant le refus du journal de désavouer son collaborateur, les autorités ont refusé à l'intéressé le renouvellement de son visa de journaliste accrédité à Pékin, ceci malgré l'intervention du ministre allemand des affaires étrangères, Klaus Kinkel, auprès de Qian Qichen, son homologue chinois.

Après le sort récemment infligé au dissident Wei Jingsheng, c'est là un nouveau *signe de la crispation* qui saisit le régime à l'heure de la crise de succession à sa tête. Ce cas spécifique est d'autant plus révélateur que le gouvernement de Helmut Kohl a déployé des efforts notables pour écarter de ses relations avec Pékin la question des droits de l'homme et de la démocratie. Les Etats-Unis, pour leur part, se sont vus vertement critiqués par Pékin pour avoir condamné le jugement prononcé contre M. Wei, et pour une résolution du Sénat critique envers Pékin à propos de sa décision de procéder à sa propre sélection d'une réincarnation du panchen lama tibétain qui récuse celle du dalaï lama. Ces gestes américains *« ont provoqué la plus extrême colère du peuple chinois »*, a dit le ministère chinois des affaires étrangères.

Francis Deron

■ **Trente-deux personnes au moins ont été exécutées**, dans la seule journée du 15 décembre, à Shenzhen au sud du pays, et dans la province de Shanxi au nord. Selon des journaux locaux, elles avaient été condamnées, le même jour, pour divers crimes allant du meurtre au viol. – *(AFP, Reuter.)*

L'extension de l'épidémie de sida provoque une inquiétante résurgence de la tuberculose en Afrique

KAMPALA
de notre envoyé spécial

Dans l'ombre du sida, le continent africain doit aujourd'hui faire face à une inquiétante recrudescence de la tuberculose. On *compte aujourd'hui*, à l'échelon planétaire, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 8 millions de personnes qui, chaque année, sont victimes de cette maladie bactérienne très contagieuse. Ces nouveaux cas sont dépistés le plus souvent dans les pays du tiers-monde, notamment ceux de l'Afrique subsaharienne.

Il existe de nombreux liens entre l'infection par le VIH et celle due au bacille de Koch. La baisse des défenses immunitaires des sidéens les rend hautement sensibles à l'action de nombreux germes pathogènes. Or, en Afrique, l'infection *par le bacille tuberculeux est très* souvent endémique. On estime ainsi à 2 % en moyenne le risque annuel de contamination, et de larges fractions des populations africaines sont porteuses du germe sans, pour autant, souffrir des symptômes de la tuberculose. L'émergence puis la rapide diffusion du VIH bouleverse ici, depuis peu, le paysage épidémiologique et les équilibres entre les germes infectieux.

« Aujourd'hui, en Afrique subsaharienne, plus d'un sidéen sur trois meurt d'une tuberculose », a expliqué le professeur Kevin De Cock (London School of Hygiene and Tropical Medicine), lors de la 9ᵉ conférence internationale sur le sida en Afrique, *qui vient de s'ache*ver dans la capitale ougandaise. Plusieurs travaux ont cherché à préciser la proportion des cas de tuberculose qui sont la conséquence directe de l'épidémie de sida. Ce pourcentage, qui est estimé à 10 % à l'échelon mondial, est compris entre 30% et 40 % à Abidjan, en Côte-d'Ivoire, et atteint peut-être déjà 50 % en Ouganda.

La tuberculose se développe beaucoup plus rapidement chez les séropositifs, une fois infectés par le bacille de Koch, que chez les séronégatifs. *« Ce sont en quelque sorte des « sentinelles », des révélateurs de l'endémie tuberculeuse. »* En pratique, le VIH peut réactiver une infection latente par le bacille, il peut aussi en faciliter une nouvelle.

DÉPISTAGE

Pour les spécialistes réunis à Kampala, aucun doute n'est permis : tout malade souffrant de tuberculose pulmonaire doit être traité, qu'il soit séronégatif ou non, et quel que soit l'état d'évolution du sida. *« L'essentiel dans tous les cas est de tout mettre en œuvre pour interrompre les chaînes de transmission interhumaines du bacille tuberculeux »*, précise le professeur De Cock.

En associant plusieurs antituberculeux spécifiques pendant une période de six à huit mois, on obtient aujourd'hui, chez les séronégatifs comme chez les séropositifs, des taux de guérison supérieurs à 90 %. On est toutefois encore bien loin en Afrique de mettre en œuvre de manière systématique de tels schémas thérapeutiques chez tous les tuberculeux.

La principale question sanitaire soulevée lors de la conférence de Kampala est toutefois celle du traitement antituberculeux préventif chez les personnes séropositives. Ce traitement simple consiste à faire prendre pendant six ou douze mois un seul médicament antituberculeux : *l'isoniaside*, molécule peu coûteuse que certains ont déjà, dans le tiers-monde, baptisée *« l'AZT des pauvres »*.

Les épidémies concomitantes de sida et de tuberculose soulèvent d'autre part, en Afrique, de nombreuses difficultés aux confins du sanitaire et de l'éthique. Elles concernent notamment l'isolement des malades. Dès l'entrée dans les hôpitaux, on devrait séparer des autres malades ceux que l'on soupçonne d'être tuberculeux et contagieux. *« Il est invraisemblable que l'on puisse laisser dans les mêmes salles ou dans les mêmes chambres des sidéens tuberculeux et d'autres qui ne le sont pas »*, ont confié, à Kampala, plusieurs spécialistes. Il faudrait de même, selon eux, avoir le courage de poser le problème des centres de détention. On sait, en effet, qu'il existe de nombreux cas de tuberculose non soignée et donc contagieuse dans les prisons des pays en développement.

D'autres interrogations concernent les personnels hospitaliers qui, dans les zones d'endémie de sida, peuvent, dans des proportions non négligeables, être, eux aussi, séropositifs. Or, on sait qu'au contact des malades tuberculeux ces soignants sont à haut risque de contamination par le bacille de Koch. Faut-il dès lors envisager un dépistage systématique et obligatoire des soignants africains vis-à-vis du VIH ? Ce sont là des questions dérangeantes dont l'Afrique ne pourra longtemps faire l'économie, même si elles sont aujourd'hui encore perçues comme « politiquement incorrectes » dans certains milieux associatifs occidentaux.

Jean-Yves Nau

CONJONCTURE Les prévisions publiées par l'Insee, lundi 18 décembre, sont pessimistes : la croissance ne progresserait qu'au rythme de 1,5 % l'an au cours du premier semestre de 1996. A cause de la multiplication des prélèvements, le pouvoir d'achat des ménages serait en baisse et la consommation stagnerait. ● LE CHÔMAGE, de son côté, pourrait repartir durablement à la hausse. ● LE SOMMET SOCIAL de jeudi 21 décembre à Matignon sera l'occasion pour le premier ministre d'annoncer des mesures de soutien à l'activité. M. Juppé souhaite que s'engage une réflexion sur la réduction du temps de travail. Des dispositions sectorielles, notamment en faveur du bâtiment, devraient être prises. ● M. GISCARD D'ESTAING a fermement invité le chef de l'Etat à fixer à son action un cap qui ne se limite pas à la seule réduction des déficits publics.

En 1996, le chômage augmenterait et le pouvoir d'achat baisserait

L'Insee évalue à 2,6 % la croissance économique en 1995 et prévoit un rythme annuel de progression de 1,5 % au premier semestre de 1996. Le gouvernement veut encourager la consommation et envisage une réduction de la durée du travail

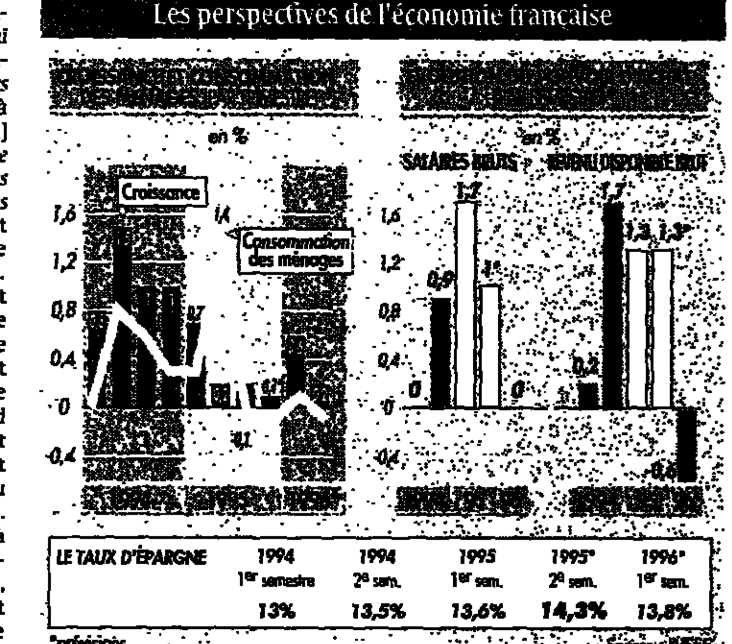
À LA VEILLE du sommet auquel le premier ministre, Alain Juppé, a *convié les partenaires sociaux*, jeudi 21 décembre, à Matignon, l'Insee apporte au débat social une contribution qui risque fort, dans le climat de crise actuel, de faire de nombreuses vagues. Les prévisions publiées par l'institut, mardi 19 décembre, dans sa traditionnelle « note de conjoncture » de fin d'année, ne sont pas de nature à créer la surprise : elles sont en ligne avec les simulations des autres organismes de conjoncture – c'est-à-dire très pessimistes – et laissent présager un effondrement de l'activité.

*Cependant, alors que le gouver*nement et le patronat ne souhaitent pas ouvrir le dossier salarial jeudi à Matignon, les prévisions de l'Insee apportent de l'eau au moulin des syndicats qui, eux, plaident pour une politique plus expansive. En effet, l'institut annonce que le pouvoir d'achat des ménages devrait baisser dans les prochains mois. Tout aussi embarrassant pour un gouvernement qui s'est fixé pour ambition de réduire la *« fracture sociale »* : le chômage devrait repartir à la hausse.

● ***La croissance en panne.*** Depuis le début de l'automne, tous les conjoncturistes l'annoncent : l'économie hexagonale est bloquée. Les prévisions de l'Insee, qui portent sur le premier semestre de 1996, confirment ce pressentiment. Le ralentissement de l'activité en Europe est la première explication *de ces vents mauvais qui* ont atteint la France, mais les experts notent que des *« facteurs spécifiques »* ont aussi contribué à ce que *« la dégradation* [soit ici] *plus forte qu'ailleurs »*. *« Attentisme préélectoral »* d'abord, *« effet des mesures de maîtrise des finances publiques »* ensuite : tout s'est conjugué pour que le moteur de l'économie se grippe brutalement.

Les évaluations de l'Insee sont donc alarmistes. Pour l'année 1995, il semble que la croissance soit très inférieure à ce qui était escompté et ne dépasse guère 2,6 %. *Ce mauvais résultat prend* en compte une hausse du produit intérieur brut (PIB) qui ne devrait guère *excéder 0,1 %* au cours du quatrième trimestre de l'année. L'institut ne va donc pas jusqu'à dire, comme le font d'autres experts, que l'activité est en recul, mais il admet que l'économie est presque entrée dans une phase de croissance zéro.

Tout aussi grave, les perspectives à moyen terme ne laissent *pas présager un rebond durable* de l'activité. Avec une hausse de 0,6 % du PIB au cours du premier trimestre de 1996, *puis* de 0,2 % au deuxième, l'activité progresserait, au cours de ce semestre, à un ryhme annualisé de l'ordre seulement de 1,5 %, dégageant un « acquis » de croissance d'à peine 1 % à la fin du premier semestre. Cette prévision confirme que le budget, qui a été construit sur une hypothèse de croissance de 2,8 %, devra être revu de fond en comble.



LE TAUX D'ÉPARGNE	1994 1er semestre	1994 2e sem.	1995 1er sem.	1995* 2e sem.	1996* 1er sem.
	13%	13,5%	13,6%	14,3%	13,8%

*prévisions — Source : INSEE

Croissance, consommation, pouvoir d'achat : tous les grands indicateurs témoignent d'une détérioration de la conjoncture.

● **La consommation en stagnation.** La note de conjoncture montre, sans contestation possible, que si la croissance a fléchi à ce point, c'est d'abord parce que la consommation des ménages est elle-même totalement atone. Véritable thermomètre de la confiance que les ménages manifestent dans l'avenir, cet indicateur n'a cessé d'enregistrer une montée de l'inquiétude. En hausse de 1,2 % au premier semestre de 1995, puis de seulement 0,5 % au second, la consommation devrait être étale au premier semestre de 1996. Autrement dit, durant les six mois qui viennent, elle devrait évoluer encore plus défavorablement que pendant la récession de 1993 (plus 0,2 %).

● **Le pouvoir d'achat en baisse.** Pourquoi la consommation est-elle à ce point grippée ? A lire cette note de conjoncture, on devine qu'il y a une double explication : d'abord, craignant visiblement une nouvelle envolée du chômage et de nouvelles hausses d'impôts, les Français *ont préféré* mettre de l'argent de côté en prévision de jours difficiles. Logiquement, la *stagnation* de la consommation s'est accompagnée d'une progression du taux d'épargne. De 13 % au début de 1994, il devrait atteindre 14,3 % à la fin de 1995, et se situerait encore à 13,8 % à la fin du premier semestre de 1996.

A ce facteur, il faut en ajouter un autre, dont les syndicats ne manqueront pas de tirer argument : *dans le même temps,* le pouvoir d'achat des ménages s'est effrité. D'abord, le pouvoir d'achat *des salaires bruts* n'a cessé de diminuer. En hausse de 1,7 % au premier semestre de 1995, puis de seulement 1 % au second semestre, il devrait stagner au premier semestre de 1996. Dans le même temps, avec le « collectif » budgétaire de printemps, puis la loi de finances pour 1996 et le plan de redressement de la Sécurité sociale, les prélèvements fiscaux et sociaux n'ont cessé d'augmenter.

L'Insee estime donc que le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (c'est-à-dire le pouvoir d'achat après prestations et prélèvements) devrait diminuer de 0,6 % au premier semestre de 1996, après avoir progressé de 2,9 % en 1995, de 0,9 % en 1994 et de 0,4 % en 1993. L'institut relève que *« les prélèvements supplémentaires en vue de l'assainissement des comptes sociaux s'élèveraient à 33 milliards de francs en année pleine et amputeraient d'un peu plus de un demi-point le rythme de progression du revenu des ménages »*.

● **Le chômage en hausse.** Avec d'aussi sombres prévisions, l'Insee conclut que le marché du travail devrait de nouveau traverser de fortes turbulences. D'abord, le ralentissement de l'activité devrait provoquer une baisse de l'emploi salarié. Celui-ci devrait ainsi reculer de 0,3 % au cours du premier semestre de 1996, après deux années de croissance ininterrompue. Plus grave encore, le chômage, qui *n'avait cessé* de baisser au cours de la période récente – de 12,5 % de la population active au premier trimestre de 1994 à 11,5 % au troisième trimestre de 1995 – devrait repartir à la hausse. Le taux atteindrait 11,8 % à la fin de 1995 et entre 12 % et 12,2 % *en juin* 1996.

Laurent Mauduit

COMMENTAIRE

COÛT DES GRÈVES : UN « CHIFFRAGE » DISCUTABLE

A l'occasion de la présentation de leur note de conjoncture, les experts de l'Insee ont donné une première estimation du coût, pour l'économie, des grèves qui ont entravé l'activité du pays pendant près de trois semaines. Le calcul, qui ne figure pas dans le document, a été présenté oralement et repose *sur une évaluation réalisée au* terme des quinze premiers jours de la crise sociale.

L'Insee avait d'abord estimé que la croissance devait atteindre 0,4 % ou 0,5 % au cours du dernier trimestre de 1995. Compte tenu des grèves, ce chiffre a été ramené à 0,1 %. L'*impact du mouvement* social approcherait donc 0,3 % à 0,4 % du produit intérieur brut. *Même si l'institut ne l'a pas précisé,* la richesse nationale atteignant près de 8 000 milliards de francs par *an, un manque à gagner de 0,3* ou 0,4 point de PIB sur un trimestre équivaut à une somme comprise environ entre 6 milliards et 8 milliards de francs. Cet impact serait plus fort que celui constaté à l'occasion des grèves de l'hiver 1986-1987, *qui auraient contribué à réduire le* PIB du premier trimestre de 1987 de 0,2 point.

Que faut-il penser de ce « chiffrage », dont certains protagonistes du conflit social ne manqueront évidemment pas de tirer argument ? Il appelle de très nombreuses réserves. D'abord, on peut observer qu'en estimant, dans un premier temps, la croissance à 0,4 % ou 0,5 %, *l'Insee avait vrai*semblablement péché par optimisme, comme cela lui arrive fré*quemment depuis quelque temps.* Grève ou pas grève, l'institut aurait sans doute dû réviser à la baisse son estimation de croissance, qui, de l'avis de nombreux experts, était trop haute.

Ensuite, il apparaît clairement que la croissance *française* est, depuis fin mars 1995, sur une pente de progression de 0,2 % par trimestre, *et la tendance devrait se prolonger* au moins jusqu'en juin 1996. Un seul trimestre fait exception : le pre*mier de 1996, au cours duquel le PIB* pourrait progresser de 0,6 %. Autrement dit, si les conflits sociaux ont accentué le ralentissement de l'activité à la fin de 1995, un rebond pourrait se produire dans les mois suivants. Ce phénomène de rattrapage, toujours possible, est bien *connu des économistes, mais on ne* peut le mesurer qu'avec un peu de recul. En clair, le coût économique *global* du conflit, prenant en compte le recul brutal de l'activité, puis son éventuelle accélération passagère, ne pourra être apprécié, au mieux, que d'ici trois à quatre mois.

L'Insee n'a-t-il donc pas été un *peu vite en mettant sur la place pu*blique une estimation qui n'est encore étayée par aucune étude sé*rieuse et qui, dans les mois qui* viennent, pourrait être être fortement révisée ? La vérité, c'est qu'au*cun expert n'est en mesure,* pour l'instant, d'avancer une estimation fiable et qu'il faut donc se méfier des calculs de « coin de table ».

L. M.

Le patronat redoute les conséquences du sommet social sur le secteur privé

CE N'EST PAS SANS MAL que Jean Gandois, président du CNPF, a fait adopter par son conseil exécutif, lundi 18 décembre, le principe de sa participation au som*met organisé* à l'hôtel Matignon jeudi 21 décembre. C'est par un vote inhabituel, à bulletins secrets, que l'exécutif de l'organisation patronale a décidé de se rendre à cette réunion, car le CNPF ne pouvait être absent *« d'un débat au cours duquel peuvent être abordés des problèmes de société fondamentaux » et « prises des décisions dans lesquelles les intérêts des entreprises privées seraient en péril »*, précise un communiqué. Cependant, le patronat critique les méthodes *gouvernementales* et rappelle que *« les questions à l'origine du conflit concernent les relations entre une partie des services publics et l'Etat-patron »*. Il refuse toute *« remise en question »* des accords sur le temps de travail qu'il a signés au cours des derniers mois avec les syndicats. Il *« exige que toute question concernant les salaires soit totalement exclue du débat »*, mais aussi *« tout sujet faisant supporter des charges supplémentaires aux entreprises »*.

On trouve là un écho de la longue discussion qui, lundi, a opposé Jean Gandois aux partisans de la « chaise vide ». Le président a rappelé sa conviction que les représentants de l'entreprise doivent être acteurs en participant aux débats de société et que leur absence du sommet serait considérée comme peu *« citoyenne »* par l'opinion. M. Gandois a plaidé pour un coup de main donné à un gouvernement en difficulté, proche du patronat.

Il s'est tout de même trouvé plus d'un tiers des trente-six membres de l'état-major du CNPF pour refuser d'aller à Matignon, reflétant l'irritation des chefs d'entreprise qui estiment n'avoir pas à faire les frais des fautes gouvernementales. Nombre d'intervenants ont dit redouter qu'à la faveur du sommet le premier ministre ne cherche une porte de sortie en consentant des mesures générales en matière de rémunérations et de durée du travail, alors que la situation est *calme* dans le privé.

Des voix se sont élevées pour prendre des distances avec le monde politique, estimant que les sommets n'ont plus de raison d'être au moment où la mondialisation de l'économie oblige chaque entreprise à s'adapter en permanence. *M. Gandois n'a pas* reçu un mandat impératif de ses pairs, mais, à l'évidence, ceux-ci *ne toléreront* pas qu'il accepte, à Matignon, *par exemple une* hausse du SMIC ou une réduction d'une heure ou deux de la durée hebdomadaire du travail.

Alain Faujas

Le gouvernement prépare un dispositif pour la réduction du temps de travail

LE DIAGNOSTIC de la conjoncture économique établi par l'Insee est de nature à embarrasser le gouvernement, car il laisse entendre que le cadrage de la politique économique conduit à accentuer le ralentissement de l'activité plutôt qu'à la relancer. Hausse des prélèvements, baisse du pouvoir d'achat et de la consommation, stagnation de la croissance, relance du chômage : on y trouve le détail de tous les enchainements qui conduisent à une sorte de paralysie de l'économie.

Que peut faire le gouvernement ? Sur TF 1, dimanche 17 décembre, Alain Juppé *a clairement* annoncé qu'il entend *« donner de nouveaux aliments à la croissance »*. Lors du *sommet sur* l'emploi, jeudi 21 décembre à Matignon, il devrait donc lever le voile sur les nouvelles mesures auxquelles il travaille.

La première disposition devrait porter sur la réduction et l'aménagement du temps de travail. Le *gouvernement* n'entend, certes, pas copier la mesure prise, en 1982, par les socialistes, qui avaient abaissé de quarante à trente-neuf heures la durée légale hebdomadaire du travail. Il n'est donc pas *question d'amener* celle-ci à trente-huit heures de manière autoritaire.

CHANGEMENT DE DOCTRINE

Le gouvernement souhaiterait *néanmoins, pour arriver à un ré*sultat à peu près du même ordre de grandeur, que les partenaires sociaux engagent une négociation en ce sens, mais sur le temps de travail annuel, sa diminution devant avoir pour contrepartie une réactivation de l'emploi.

Cette piste est conforme à ce que le premier ministre répète depuis plusieurs *jours :* le sommet doit être consacré à cette délicate question de l'emploi, et non élargie, comme le souhaiteraient les syndicats, à celle des salaires et du pouvoir d'achat. Dans le domaine de la durée du travail, le gouvernement a *visiblement décidé* de changer de doctrine. Lors de la campagne présidentielle, Jacques Chirac avait vivement critiqué ce type de disposition, avant d'annoncer, le 13 juillet, qu'il n'excluait pas d'y réfléchir. M. Juppé devrait prochainement confirmer que, face à l'envolée du chômage, il n'exclut plus aucune piste.

La difficulté de l'exercice, c'est qu'un dispositif de ce genre sur le temps de travail est long à mettre en œuvre et que, de plus, il ne peut soutenir directement une croissance défaillante. Or, dans ce domaine, il y a urgence. Le gouvernement souhaiterait donc, aussi, pouvoir soutenir la consommation, mais d'une manière soigneu*sement calibrée. Même si le candi*dat Chirac avait répété que *« la feuille de paie n'est pas l'ennemie de l'emploi »*, le premier ministre ne veut pas prendre une disposition qui relance directement les revenus. Pour le gouvernement, l'important n'est pas d'apporter des revenus complémentaires aux ménages, mais d'inciter ceux-ci à puiser dans leur épargne, qui est abondante, pour recommencer à consommer.

Une piste est donc actuellement à l'étude : elle consisterait à procéder à un nouveau déblocage des fonds de participations. Edouard *Balladur avait déjà eu recours à un* dispositif de ce type, pour permettre aux épargnants d'acheter avec ces sommes des véhicules neufs, mais la mesure avait eu, à l'époque, un effet très limité.

Dans le même souci, le gouver*nement pourrait-il aussi envisager* d'abaisser le taux de rémunération du livret A, fixé actuellement à 4,5 %, de sorte que l'actuelle propension des *ménages* à épargner soit freinée ? Visiblement, la tentation est forte d'aller dans cette *voie, d'autant que de nombreux* experts plaident de nouveau en ce sens. Membre du comité de la politique *monétaire*, Jean Boissonnat a ainsi observé, lundi sur France-Info, que *« la logique voudrait que les pouvoirs publics s'interrogent sur le sujet »*, puisque le taux d'intervention de la Banque de France (4,45 %) *est maintenant* inférieur au taux de rémunération offert par les caisses d'épargne.

UN DOSSIER SENSIBLE

Pour le gouvernement, l'arbitrage est pourtant délicat, car ce dossier du livret A est politiquement sensible. De plus, alors que le pouvoir d'achat des ménages risque de baisser au cours des prochains mois, le gouvernement aurait sans doute quelques difficultés à expliquer la cohérence d'une mesure qui aurait pour effet de limiter davantage les revenus, et notamment les plus modestes. La *décision de baisse pourrait donc* être différée encore pendant quelque temps, mais le gouvernement étudie sérieusement la question.

Dans un registre très classique, en période de dépression économique, le gouvernement songe *également à prendre* des mesures de soutien en faveur du bâtiment et des travaux publics, dont les effets se diffusent toujours très ra*pidement dans toute* l'économie, mais, là encore, le dispositif ne devrait pas être de grande portée, parce que le gouvernement craint, dès 1995, que le déficit budgétaire soit supérieur à ce qui avait été annoncé et n'a donc aucune marge de manœuvre pour débloquer des crédits supplémentaires.

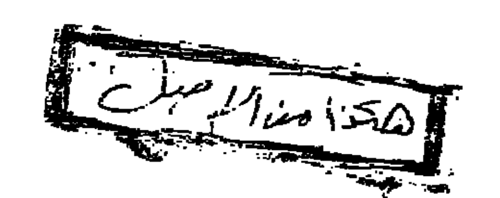
*Enfin, une dernière piste est ex*plorée, qui consisterait à étendre à d'autres secteurs le dispositif de « prime à la casse », imaginée par M. Balladur pour l'automobile et reconduite par M. Juppé ; mais, là aussi, il est hors de question que la mesure pèse sur l'exécution budgétaire.

Au total, le dispositif du gouvernement *ne devrait guère réserver* de surprises, et surtout, il pourrait n'avoir que des incidences marginales *sur l'activité. L'économie* française peut-elle retrouver les chemins de la croissance, alors que tous les freins sont bloqués, aussi bien ceux de la politique monétaire et de la politique budgétaire que ceux de la politique salariale ? *C'est le* paradoxe de la conjoncture actuelle. *S'il faut en croire* le constat de l'Insee, l'économie française est, de nouveau, gravement *malade*, mais le gouvernement reste partisan d'une médecine douce.

L. M.











La reprise du travail se confirme

● *SNCF : l'amélioration continuait, mardi 19 décembre, avec un train sur deux en moyenne sur les grandes lignes et sur les services régionaux de voyageurs, des liaisons normales pour l'Eurostar et un trafic variant entre 50 % et 100 % en banlieue Ile-de-France.*

En Ile-de-France, le trafic est ainsi assuré aux trois quarts sur la gare de Lyon et complètement sur la gare de l'Est. Le trafic est également normal à Paris-Saint Lazare, sauf sur Mantes et Saint-Quentin-La-Défense, où ne circule qu'un train sur deux. L'interconnexion avec la ligne A du RER est assurée. Sur Paris-Nord, un train sur deux circule sur la ligne B et deux trains sur trois sur la ligne D (terminus Châtelet) sans interconnexion. Pour Paris-Montparnasse et la ligne C du RER, la SNCF assure un train sur deux.

Sur les grandes lignes, Les TGV Paris-Lille circulent normalement, ainsi que les Eurostar Paris-Londres. Les Paris-Bruxelles ne sont, en revanche, pas assurés, en raison de la grève des chemins de fer belges. Pour le TGV-Atlantique, un train sur deux est maintenu, *et deux sur trois pour le TGV-Sud-Est*, à l'exception des relations vers Marseille où subsistent encore certaines perturbations.

Le trafic n'a pu reprendre mardi comme prévu sur la région Languedoc-Roussillon à la suite de manifestations de cheminots sur *les voies lundi soir à Nîmes (Gard)* et Narbonne (Aude), a indiqué la direction régionale de la SNCF. Un service d'autobus assurera les liai*sons régionales en lieu et place des* trains initialement prévus.

Pour se renseigner, deux numéros verts : 05 41 14 11 pour les *grandes lignes et 05 15 24 24 pour* l'Ile-de-France.

● **RATP** : le trafic RATP était presque normal mardi matin dans *le métro et le RER, mais encore* perturbé dans les autobus. Ce service était ainsi assuré à 30 % en moyenne à Paris et en région pari*sienne, dix dépôts restant paraly*sés par des piquets de grève, a annoncé la RATP. Ces dépôts sont Aubervilliers, Belliard, Flandres, *Fontenay-aux-Roses, Gonesse, Le*brun (Paris 13e), Malakoff, Montrouge, Thiais et Saint-Maur.

● **EDF-GDF** : mardi, en raison *de la grève, la baisse de capacité* de production était de 9 000 mégawatts pour une puissance appelée de 60 000 mégawatts. Mulhouse, Grenoble et la région méditerranéenne sont parmi les endroits où le conflit est le plus suivi. La veille, le taux de grévistes chez EDF-GDF était de 20 %.

● ***POSTE*** : la direction indiquait mardi que seuls 15 centres de tri étaient restés partiellement en grève lundi.

● ***TRANSPORTS URBAINS*** : les transports en commun de Marseille, qui avaient été totalement paralysés lundi pour la première *fois depuis le début du conflit,* restent très perturbés mardi matin. A Bordeaux, les employés grévistes de la compagnie concessionnaire des transports urbains de la Communauté urbaine de Bordeaux (CUB), en grève depuis le 4 décembre, ont reconduit lundi *après-midi leur mouvement et le* blocage des dépôts.

● **SERVICES MUNICIPAUX** : les agents bordelais de nettoie*ment de la CUB, en grève depuis le* 4 décembre, ont voté en assemblée générale la reprise du travail, mardi 19 décembre, a annoncé la CUB.

Valéry Giscard d'Estaing interpelle vivement Jacques Chirac

Le président de l'UDF l'invite à réparer une « erreur politique initiale »

VALÉRY GISCARD D'ESTAING a le sens du contre-pied. Allié, pendant la campagne présidentielle, du candidat Jacques Chirac contre la volonté de la très grande majorité de l'UDF, remercié par une importante présence de ses proches au gouvernement, bienveillant avec Alain Juppé, dont il avait fait l'éloge en mars, l'ancien président vient de manquer à l'appui, jusqu'alors irréprochable, qu'il apportait au nouveau président de la République.

Alors que la tempête sociale a conduit les ex-balladuriens de l'UDF à ravaler leurs critiques à l'encontre de l'exécutif et que les plus anti-chiraquiens de la confédération libérale veulent aujourd'hui tourner la page de la présidentielle pour mieux envisager l'avenir, M. Giscard d'Estaing, lui, interpelle avec éclat M. Chirac.

Invité de LCI, lundi 18 décembre, M. Giscard d'Estaing a tout bonnement reproché au président de la République de n'avoir pas su fixer de cap clair à son début de septennat. « *Il y avait eu quatorze ans de gestion socialiste, il fallait une politique forte.* » « *La caractéristique d'une politique forte, c'est qu'elle est globale, ce n'est pas de dire : on va réduire les déficits* », a affirmé M. Giscard d'Estaing.

Pour tenter de réparer cette « *erreur politique initiale* », le président de l'UDF a appelé le chef de l'Etat à sortir de son silence : il faut « *une implication forte du président de la République* » pour que « *la France retrouve la confiance* », a fait valoir M. Giscard d'Estaing, « *l'essentiel* » étant de « *faire prendre une direction au pays. Cela ne peut pas être uniquement la monnaie européenne et les critères de Maastricht. Cette direction au pays, c'est une affaire de président de la République* », et « *la première direction à donner, c'est le retour à la confiance* », a-t-il poursuivi.

« RETROUVER LA CONFIANCE »

« *Notre président doit s'interroger sur les mots, les gestes, les garanties qu'il faut donner dans les deux mois qui viennent pour que la France retrouve la confiance* », sous peine de voir l'instabilité s'installer et la contestation du plan Juppé sur la Sécurité sociale repartir.

Cette « sortie » de M. Giscard d'Estaing répond d'abord à un mouvement d'humeur. L'ancien président de la République n'a pas accepté l'abandon de la dénomination de l'écu au profit de l'« euro » au conseil européen de Madrid. « *Le nom d'écu avait été choisi en commun, à l'origine du projet d'Union économique et monétaire. (...) On lui substitue une appellation technocratique, inesthétique, difficile à prononcer. (...) La moindre des choses eût été de consulter l'opinion sur ce changement de nom* », avait déploré M. Giscard d'Estaing vendredi 16 décembre.

Ces critiques sont aussi à usage plus interne à l'UDF. En rappelant à l'ordre de cette manière le chef de l'Etat à quelques jours de son allocution de Nouvel An, le président de l'UDF démontre qu'il est « *un esprit libre* », a assuré sur RTL Jean-Pierre Raffarin, ministre des PME, du commerce et de l'artisanat, et proche de M. Giscard d'Estaing. « *Je crois que sa liberté de penser est utile à la majorité* », a ajouté M. Raffarin, que M. Giscard d'Estaing a nommé secrétaire général de l'UDF lundi 18 décembre.

Menacé d'être évincé de la présidence de l'UDF en mars 1996 par le Parti républicain et Force démocrate, M. Giscard d'Estaing n'est pas fâché de montrer que son appui initial à M. Chirac lui permet aujourd'hui de faire entendre « franchement » sa voix, tandis que François Léotard et François Bayrou sont contraints à plus de prudence.

M. Giscard d'Estaing a rappelé qu'au sein de la majorité coexistent deux « *cultures* » : celle des « *libéraux étatiques* » du RPR, et celle des « *libéraux sociaux* » de l'UDF. « *Si on veut apaiser un peu la vie politique et sociale de la France, il faut donner le pas au libéralisme social sur le libéralisme étatique* », a ajouté M. Giscard d'Estaing. Autrement dit, préparer l'« *alternative* » UDF au RPR qu'il appelle de ses vœux.

Cécile Chambraud

Seules les confédérations devraient aller à Matignon

L'UNSA est favorable à des entretiens bilatéraux

ORGANISER un sommet sur l'emploi est une chose. Etablir la liste des invités en est une autre. Matignon semble avoir eu quelque mal à le faire. Il *semblait, mardi 19 décembre au matin, que seules les* confédérations reconnues représentatives au titre de l'arrêté du 31 mars 1966, qui retient des critères remontant à la Libération, seront conviées, jeudi 21, à *rencontrer le premier ministre*. C'est-à-dire : la CGT, FO, la CFDT, la CFTC et la CGC. Ainsi, l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA) et la Fédération syndicale unitaire (FSU) en seraient exclues.

Dirigée par Alain Olive, un enseignant, l'UNSA regroupe huit fédérations relevant de plusieurs branches et revendique 350 000 adhérents. Avec 19,5 % des voix, ses organisations sont arrivées en *tête lors des élections professionnelles dans la fonc*tion publique d'Etat organisées entre novembre 1991 et novembre 1994. Elle est née en 1993, un an après l'éclatement de la Fédération de l'éducation natio*nale (FEN). Les proches du Parti socialiste, qui ont* gardé le contrôle de cette fédération, se sont alliés aux syndicats autonomes, avec lesquels ils partageaient certaines valeurs telles que le souhait d'une politique contractuelle.

L'UNSA comporte donc deux principales composantes : la FEN et la Fédération générale autonome des fonctionnaires (FGAF). La première revendique 170 000 adhérents, enseignants (100 000) mais aussi agents techniques et administratifs de l'éducation nationale (70 000). Elle est principalement implantée dans l'enseignement primaire. La seconde annonce 130 000 adhérents, policiers, greffiers, agents territoriaux et hospitaliers.

LE PRIVÉ AUSSI

Autour de ces deux principales composantes gra*vitent une demi-douzaine de petites fédérations*, qui rassemblent cinquante mille personnes, et permettent à l'UNSA d'être présente à la SNCF (Fédération maîtrise et cadres), à la RATP, dans l'agriculture, l'aviation civile ou le milieu du spectacle (réalisateurs de télévision et de cinéma, artistes). Quelque 10 % des effectifs de l'UNSA relèvent du secteur privé.

Le regroupement de la FEN et des autonomes a permis de créer des économies d'échelles. La FEN a pu faire face à ses charges de fonctionnement, malgré le départ de la moitié de ses adhérents. L'UNSA, qui a tenu son congrès constitutif au mois de juin, essaie maintenant de se forger une identité autour de « *l'attachement à la laïcité, la défense du service public et l'indépendance syndicale* ». Bien qu'elle admette qu'elle ne puisse être conviée au sommet sur l'emploi au même titre que les confédérations, l'UNSA espère pouvoir être entendue dans le cadre d'entretiens bilatéraux.

Rafaëlle Rivais

Baroud d'honneur à l'Assemblée nationale pour retarder le vote de loi d'habilitation

LE PARCOURS parlementaire du « plan Juppé » reste chaotique. *Lundi 18 décembre*, l'Assemblée nationale a commencé à examiner, en deuxième lecture, le projet de loi d'habilitation qui autorise le gouvernement à réformer par ordonnances la Sécurité sociale. Mais, avec une majorité qui, selon le souhait pressant du gouvernement, veut accélérer l'adoption du texte et une opposition qui freine, le débat est exposé à des vents contraires de plus en plus puissants. Sans d'autres enjeux qu'une question de calendrier, car l'adoption définitive du projet ne fait aucun doute.

De part et d'autre, les énergies se sont en effet cristallisées autour de la date du 21 décembre choisie par le premier ministre pour la réunion d'un sommet sur l'emploi. Le gouvernement compte boucler l'adoption du projet de loi avant cette échéance. Au Sénat, il a ainsi pu obtenir l'emploi peu orthodoxe d'une motion de procédure – la question préalable – pour écourter les débats. L'opposition, malmenée par ce « *coup de force* » et désireuse de se livrer à un ultime baroud, a démontré lundi à l'Assemblée nationale qu'elle continuait à espérer empêcher le gouvernement de respecter son échéance.

RAPPELS AU RÈGLEMENT

Les députés socialistes et communistes ont fait le choix du marathon. Jacques Brunhes (PC, Hauts-de-Seine) et Claude Bartolone (PS, Seine-Saint-Denis) inaugurent la séance par une série, désormais rituelle, de rappels au règlement et de demandes de suspension de séance. « *Que devient le Parlement dans cette procédure ?*, s'interroge M. Brunhes. *D'un côté, on se dit – tardivement – en faveur du dialogue social ; de l'autre on veut faire voter dans la plus extrême précipitation un projet d'habilitation* », indique-t-il. Et de dénoncer le recours à l'article 49-3 lors du débat du texte en première lecture à l'Assemblée, la question préalable au Sénat, la réunion de la commission mixte paritaire initialement prévue mardi 19 décembre, puis avancée au lundi matin. Les députés ont en effet été informés de cette modification de l'agenda pendant le week-end par télégrammes. Une modification qui a quelque peu irrité, sur les bancs de l'opposition, mais aussi de la majorité.

« *On nous demande d'accepter des ordonnances sur un programme qui n'existe plus pour mettre en pratique des orientations qui n'existent pas encore* », affirme, de son côté, M. Bartolone. Une nouvelle fois, le ministre du travail et des affaires sociales, Jacques Barrot, légitime la procédure des ordonnances par « *l'urgence* » qu'il y a à réformer la protection sociale.

IRRECEVABILITÉ REJETÉE

Julien Dray (PS, Essonne) monte, alors, en tribune pour dé*fendre une exception d'irrecevabi*lité. Le député socialiste s'est inscrit pour une intervention de cinq heures et demie. Il va tenir, en fait, plus de trois heures, s'attachant à démontrer que le projet de loi du gouvernement menace les droits sociaux énoncés dans le préambule de la Constitution de 1946. Pour M. Dray, le débat a été bâclé. « *A l'Assemblée nationale, il y a eu une esquisse de débat, mais au Sénat, quelle caricature !* ». Et de mettre en garde ses collègues : « *Le Parlement aura son mot à dire sur l'évolution des dépenses de santé, sans droit de regard sur les recettes. Le risque c'est que se mette en place une diminution de la protection sociale qui apparaitra organisée par le Parlement* ».

La « *performance physique* » de l'orateur est saluée par le rapporteur du projet Daniel Mandon (UDF-FD, Loire), mais la motion est bien entendue rejetée. La séance touche à son terme, l'orateur suivant, Jean-Pierre Brard (PC, Seine-Saint-Denis) ayant prévu de défendre une question préalable pendant plus de trois heures. L'intervention de M. Brard devrait toutefois clore les possibilités de recours procéduriers de l'opposition, une bataille d'amendements n'étant pas constitutionnellement possible sur le texte de la commission mixte paritaire.

Caroline Monnot

La FSU estime avoir démontré sa représentativité

« *COMMENT peut-on discuter de la formation professionnelle des jeunes par-dessus les formateurs ? Ils ne peuvent pas être absents du débat. Faute de quoi, le plan du premier ministre manquerait sérieusement de crédibilité et d'efficacité.* » Michel Deschamps, le secrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU), n'en démord pas. Tout l'après-midi du lundi 18 décembre, il a attendu une réponse à sa demande de participation au sommet social de jeudi à Matignon.

Reçue *in extremis* le 14 décembre pendant plus d'une heure, la délégation des enseignants de la FSU comptait bien avoir convaincu Alain Juppé. Elle était ressortie plutôt satisfaite de cette « *audience de qualité* », selon l'expression de son secrétaire général, la première valant reconnaissance officielle accordée par un premier ministre à cette jeune fédération devenue majoritaire chez les enseignants, dans le second degré, les lycées professionnels et agricoles.

Depuis le début du conflit social, la FSU s'est fortement mobilisée en s'associant à toutes les initiatives aux côtés de la CGT et de FO. A chaque manifestation, à Paris comme en province, les enseignants ont fourni un contingent. « *Cette participation à une action interprofessionnelle est pour nous une nouveauté* », souligne son secrétaire général, qui explique avoir joué un rôle d'intermédiaire pour faire accepter la présence, dans les manifestations, d'autres organisations, tels les syndicats de SUD et du « groupe des dix », les mouvements mutualistes, les associations de lutte contre l'exclusion....

COMPTES À RÉGLER

D'aucuns ont cru percevoir dans cette initiative l'esquisse d'un regroupement dans un ensemble plus vaste. Apparemment, il n'est pas d'actualité. « *La solidarité ne signifie pas un rapprochement des orientations et des pratiques* », s'empresse de préciser Michel Deschamps. Pour l'heure, sa fédération née d'une scission, en 1992, de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), entre une branche proche des socialistes et l'autre des communistes selon un clivage de moins en moins d'actualité, a encore quelques comptes à régler avec sa « soeur ennemie ». Forte de ses dix-sept fédérations et de ses 170 000 adhérents, dont 80 000 dans le second degré, la FSU continue de revendiquer sa place dans les instances officielles, auprès du ministère du travail et dans les conseils économiques régionaux.

Cette question toujours pendante de la représentativité des deux organisations concurrentes serait à l'origine des hésitations dans le lancement des invitations au sommet social, *a priori* réservé aux seules confédérations. Comme la FSU, la FEN ne pourrait pas non plus participer au sommet social du *jeudi 21 décembre, ni ès qualités, ni* en tant que membre de l'UNSA. « *Ce sera les deux ou personne* », croyait-on savoir, lundi en fin de soirée, au ministère de l'éducation nationale.

Michel Delberghe

Jacques Mairé, dirigeant départemental de FO à Paris

« La surenchère avec la CGT mène à une action dangereuse et suicidaire »

Jacques Mairé, *dirigeant de Force ouvrière à Paris et chef de file de l'opposition à Marc Blondel, a annoncé, mardi 19 décembre, sa candidature* au poste de secrétaire général lors du congrès *de la confédération prévu à Paris du 27 février* au 1er mars 1996. Il reproche à M. Blondel d'avoir laissé les « trotskistes » du Parti des travailleurs prendre trop d'importance et d'être allé trop loin dans l'unité d'action avec la CGT. Il veut renforcer l'indépendance de FO et prendre en *compte, lors des négociations à venir, les évolu*tions de la société.

« Vous avez décidé de vous présenter au poste de secrétaire général de Force ouvrière. Pourquoi ?

– La période la plus récente a démontré la nécessité de certaines clarifications, qui passent par une réaffirmation, voire par un retour à ce que sont les valeurs et les principes de Force ouvrière. Je crois que c'est autour de la conception d'un syndicalisme à la fois revendicatif et négociateur que nous devons nous retrouver présents dans le fonctionnement de la société. Je pense aussi à la conception que nous avons du rôle de l'Etat, de la laïcité et de la construction européenne.

» Si nous voulons éviter que notre unité interne ne soit menacée, il est nécessaire de prendre des initiatives pour créer les conditions d'un rassemblement. Des questions tant d'orientation que de comportement se posent à l'intérieur de la confédération.

– Pouvez-vous préciser ?

– Sur les orientations, il est nécessaire de réaffirmer notre volonté d'indépendance. Elle est *menacée de* l'intérieur par la montée en puissance d'une secte *politique* d'inspiration communiste et qualifiée de « *trotskiste* » : *le Parti des travailleurs* (PT). A partir d'un certain *nombre de positions conquises au* sein de nos structures, le PT *commence à peser vraiment très* lourd sur les orientations et les actes *de la confédération. C'est particulie*rement vrai sur le dossier de la protection sociale, *mais ça l'est aussi sur* la politique contractuelle et sur la *politique internationale. Plus grave*, cela conduit à des comportements d'intolérance et de dogmatisme qui mettent en cause la démocratie interne.

» Je crois que l'independance de *FO est aussi menacée de l'extérieur*, et c'est un élément nouveau. Le *conflit social actuel a conduit FO* et son secrétaire général à une fuite en avant, en passant une *alliance*, qu'il a décidée seul, avec la CGT. Je suis partisan de relations *intersyndicales* normales, sans exclusive, mais la *surenchère au moins verbale* avec la CGT mène à une action dangereuse et suicidaire. Elle nous déporte sur un terrain qui n'est pas le nôtre et replace la CGT au centre du dispositif syndical, en en faisant de nouveau un interlocuteur.

– Quelle alternative représentez-vous ?

– Le mouvement syndical, c'est d'abord une affaire collective et cela doit le rester. Je veux, dans le cadre de la préparation du congrès, permettre que le plus grand nombre de nos adhérents prennent la parole dans leurs syndicats, s'expriment, disent ce qu'ils pensent et comment ils voient les choses, afin qu'ils ne se contentent pas de l'expression actuellement dominante de ceux qui ont une fois pour toutes décidé ce qu'étaient la pensée FO et la ligne FO.

» Je crois profondément que FO a une place très importante à occuper et à conquérir. Entre un syndicalisme qui s'adapte beaucoup trop aux circonstances du moment, ce qui semble être la caractéristique principale de la CFDT, et un syndicalisme protestataire, sans objectifs, il y a une place pour le syndicalisme tout court.

– Marc Blondel a justifié son désengagement du paritarisme en disant qu'il ne voulait pas négocier des reculs...

– Je ne pense pas, en effet, que le syndicalisme soit fait pour négocier des reculs. En revanche, il est nécessaire qu'il prenne en compte les réalités et les évolutions d'aujourd'hui. Par exemple, se battre pour négocier la réduction du temps de travail, sous des formes productives de créations d'emplois supplémentaires, ce n'est pas négocier à reculons.

» Il en va de même pour la protection sociale. Considérer qu'en raison de la démographie, et de l'existence de plusieurs millions de cotisants plus ou moins défaillants à la Sécurité sociale, il est utile de revoir les modalités de son financement, c'est avoir une attitude progressiste. Il ne me paraît pas scandaleux, non plus, d'écorner le dogme du salaire différé et de considérer que les revenus non salariaux et les revenus du capital doivent enfin apporter leur contribution à la solidarité ! »

Propos recueillis par Alain Beuve-Méry

La crise sociale réactive les divisions au sein de FO

SI, EN SOI, *la candidature de Jacques Mairé* au poste de secrétaire général de FO contre Marc Blondel *est un événement pour la centrale de l'avenue du* Maine, elle ne constitue pas pour autant une surprise. Jacques Mairé, *âgé de cinquante-cinq ans, respon*sable de l'union départementale FO de Paris depuis 1980, *fait partie des opposants les plus anciens et les* plus déterminés au secrétaire général en place.

Déjà en 1989, lors de la crise de succession ouverte par le départ d'André Bergeron, il avait soutenu la *candidature de Claude Pitous, l'adversaire malchan*ceux de M. Blondel ; mais alors que Michel Huc, se*crétaire général de la fédération de la métallurgie, qui* avait également soutenu M. Pitous en 1989, s'est rap*proché depuis lors du secrétaire général, M. Mairé est* resté un opposant.

*Depuis dix-huit mois, l'opposition à la ligne confé*dérale suivie par M. Blondel fédère un tiers des mandats au sein de la confédération. *Des réunion agitées* du comité confédéral national (l'instance délibérative *de FO) ont eu lieu à La Rochelle, en juin 1994, à Paris*, en janvier 1995, et encore le 13 novembre. Les cri*tiques ont porté sur le fait que la direction de FO sem*blait hésiter sur le cap à tenir, dans une période mouvementée pour *les syndicats*, et *sur la présence de* trotskistes dans l'entourage proche du secrétaire général.

La nomination, en juin, de Claude Jenet, très proche de ce courant de pensée, comme secrétaire à l'organi*sation, ce qui équivaut* au *poste de ministre de l'inté*rieur, à neuf mois du congrès confédéral, tout comme la *circulation, pendant le printemps, d'un manifeste* dit « des cinq cents » et intitulé : « Pour l'indépen*dance syndicale », texte inspiré lui aussi par la minori*té trotskiste du Parti des travailleurs, sont venus trou*bler beaucoup de militants de FO. Une pétition*, réunissant 1500 signatures au sein de FO, a été lancée *par les proches de M. Mairé, et M. Blondel a été obli*gé d'intervenir en personne pour faire adopter un tex*te qui renvoie dos à dos les partisans du manifeste* et ceux de la pétition.

MARAIS LÉGITIMISTE

Assuré du soutien des fédérations des P et T – celle que dirigeait M. Pitous –, du livre, de l'agroalimentaire, *ainsi* que de la plupart des unions départementales des régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Nord, *M. Mairé* prend *le* risque d'apparaître comme un diviseur dans une organisation déjà fragilisée. M. Blondel, *quant à lui*, peut compter pour le moment sur un bon tiers de partisans au sein de la centrale, plus le « marais » *indéterminé*, mais *le* plus souvent légitimiste.

M. Mairé, pour engager la bataille, a fait sienne une citation de Vaclav Havel, président de la République tchèque : *« Les seuls combats qu'on est sûr de perdre sont ceux qu'on n'ose pas engager. »*

A. B.-M.

Négociations délicates sur les retraites complémentaires du privé

LE VRAI PARITARISME a bien des vertus ! Quand l'Unedic ou les caisses de retraite complémentaire des salariés du privé sont en déficit, les partenaires sociaux se réunissent pour négocier leur remise à flot. Au moment même où l'« Etat-patron » renonce à ajuster les mécanismes des régimes spéciaux de retraite des fonctionnaires et des agents des entreprises publiques pour assurer leur équilibre à moyen terme, le patronat et les syndicats ont repris, lundi 18 décembre, les négociations sur l'avenir de l'Arrco (retraite complé*mentaire des salariés*) et l'Agirc *(cadres)* engagées le 30 novembre. L'Arrco ne sera équilibrée en 1995 que grâce à l'affectation de produits financiers, et l'Agirc, dont la situation financière est plus préoccupante, sera déficitaire, la même année, de 1,8 milliard de francs.

La deuxième réunion n'a débouché que sur une « *déclaration d'intention* » assortie de « *mesures conservatoires* ». Signée par le CNPF, la CFDT, FO, la CFE-CGC et la CFTC, elle définit l'objectif des négociations – « *assurer la pérennité* » des deux régimes –, mais repousse toute décision nouvelle à la fin des discussions. Elle interdit en particulier toute ponction sur les réserves des caisses. La CGT a refusé de signer ce texte, estimant notamment qu'il interdisait toute revalorisation au 1er janvier des pensions Agirc, gelées depuis trois ans. Les signataires jugent, au contraire, qu'une telle hausse pourrait être décidée aux termes des négociations avec effet rétroactif au 1er janvier.

Lors de la première séance de négociations, le CNPF avait envisagé de fournir aux organisations syndicales des simulations sur le niveau prévisible des pensions pour les dix ans à venir dans l'hypothèse où l'ensemble des prélèvements pour la retraite (Sécurité sociale et caisses complémentaires) serait limité à 25 % du salaire, un niveau que le patronat ne veut pas dépasser. Il y a finalement renoncé.

« La période ne se prête peut-être pas à ce genre d'exercice. On ne va pas nous filer aujourd'hui un document qui risquerait de nous traiter plus mal, par exemple, que les roulants de la SNCF », a reconnu Jean-Luc Cazettes (CFE-CGC) à l'issue des négociations. *« On a fait du surplace »*, a regretté Jean-Marie Spaeth (CFDT). Antoine Faesch (FO) s'est prononcé pour une contribution forfaitaire des entreprises et des cadres, afin d'assurer à l'Agirc *« les 5 milliards supplémentaires dont elle a besoin bon an mal an »*.

Le seul point d'accord a porté sur le principe d'une unification des règles (valeur du point, rendement...) des 45 régimes fédérés par l'Arrco. Un groupe de travail patronat-syndicats va être constitué à cet effet. Mais une telle harmonisation posera inévitablement la question du maintien des droits actuels, sur lequel le patronat a refusé de prendre des engagements.

Dès le 30 novembre, des divergences de vue sont apparues entre un CNPF qui veut éviter toute hausse des cotisations et des syndicats soucieux de maintenir les retraites à leur niveau actuel (environ 70 % du dernier salaire). Le premier n'exclut pas une baisse des pension, les seconds une hausse des cotisations. Les négociations, qui se poursuivront les 5 et 22 janvier, s'annoncent d'autant plus difficiles que le plan Juppé a suscité la grogne des retraités du régime général. Leur cotisation maladie sera relevée de 1,2 point en 1996, et d'autant en 1997, sur les pensions de base et complémentaires.

Jean-Michel Bezat

« Révolution tranquille » de la protection sociale aux Pays-Bas

LA HAYE
de notre correspondant

« *Une révolution tranquille* », selon le quotidien *Het Financieele Dagblad*, est en train de bouleverser la protection sociale néerlandaise. *Confronté aux mêmes problèmes que leurs voisins* – hausse *des coûts de la santé*, baisse des cotisations, proportion croissante *d'inactifs* –, les Pays-Bas ont décidé de modifier profondément le *système, afin de ramener les dépenses de 18,1 % du PIB en 1994 à 16,8 % en 1996, par un ensemble de* mesures très diverses.

Pour la santé, le ministre, Els Borst-Eilers, a d'abord fait voter une loi qui l'autorise à imposer un prix maximum pour les médicaments à partir du début de 1996. Une deuxième loi, adoptée début décembre par la Chambre des députés, transforme totalement l'indemnisation en cas de maladie. Jusqu'ici l'employeur versait au moins 70 % du salaire pendant *deux à six semaines*, la Sécurité sociale prenant ensuite le relais. Désormais l'employeur devra payer intégralement le salaire pendant un an. En pratique, *les salariés ne* remarqueront pas de différence, *mais les entreprises devront s'as*surer contre le coût des absences. L'objectif est d'éliminer les « *incitations perverses* », qui poussent *les médecins à ne pas contrôler les* dépenses, et d'introduire des « *concepts de marché* » chez les employeurs. On espère ainsi *économiser 900 millions de florins* (environ 2,8 milliards de francs) en quatre ans.

LA « WAO » RÉFORMÉE

La réforme est redoutée de *beaucoup de petites et moyennes* entreprises, qui craignent de ne *pouvoir payer les primes d'assu*rance, calculées en fonction du *taux d'absentéisme pour maladie* de chaque firme. Selon un récent sondage, 80 % des PME sont hostiles à la réforme, contre 45 % des grandes sociétés, et 75 % des 815 entreprises interrogées réclament la création d'un fonds de garantie.

Ce transfert doit être suivi d'une transformation de la gestion de l'incapacité de travail (WAO). Dans ce pays de 15,5 millions d'âmes, on ne dénombre pas moins de 755 000 personnes en *« incapacité de travail »* physique ou psychologique. Quiconque ré*pondait aux critères pouvait*, en effet, bénéficier jusqu'à la retraite *d'une indemnité d'environ 75 % du* salaire. Les employeurs, qui ne co*tisaient pas, ont utilisé le système* pour se débarrasser du personnel *excédentaire*, avec l'accord des syndicats, qui le préféraient au re*cours à l'indemnité-chômage... dé*gressive. En 1990, le nombre de *« WAOers » dépassait les 900 000.*

Le gouvernement a donc rendu *plus difficile* et *moins intéressant* le recours à la WAO. Aujourd'hui, *un projet de loi entend mettre fin* au monopole du patronat et des *syndicats sur la gestion de la WAO* et responsabiliser les entreprises en leur permettant, là aussi, de faire appel à des assurances. Le Conseil économique et social (formé des partenaires sociaux) a rejeté le projet, critiqué également par une partie des parlementaires de la majorité, tandis que la Tica, qui rassemble les syndicats patronaux de branche, lui reproche de prêter à la fraude sur les cotisations en laissant la possibilité de concentrer les salariés « *à risque* » dans une filiale fictive.

Alain Franco

Lionel Jospin relance le débat sur le non-cumul des mandats

LIONEL JOSPIN veut faire respecter par les élus socialistes le principe du non-cumul des mandats qu'il avait défendu lors de la campagne présidentielle. Le premier secrétaire du Parti socialiste a ainsi souhaité que Frédérique Bredin, élue député de la 9e circonscription de Seine-Maritime le 10 décembre, démissionne de son mandat de député européen. Mme Bredin, qui a mis en avant ce qu'on appelle au PS la « jurisprudence Rocard » – l'ancien premier ministre étant à la fois sénateur des Yvelines et député européen – a préféré démissionner, comme elle l'a annoncé lundi 18 décembre, de son poste de maire de Fécamp. Son premier adjoint, Jean-Claude Michel, devenant maire, elle prendra la place de ce dernier comme premier adjoint.

Pour M. Jospin, le cumul d'un mandat national et d'un mandat européen est inadmissible. Selon son entourage, il va se montrer de plus en plus ferme sur ce sujet et s'apprête à demander à M. Rocard de donner l'exemple et de choisir entre le Sénat et le Parlement européen.

Premier revers politique d'Alain Carignon au RPR

LA TENTATIVE d'« OPA » menée, la semaine dernière, par Alain Carignon sur le mouvement gaulliste de l'Isère a échoué. L'ancien maire de Grenoble, qui préside le comité départemental du RPR depuis 1993, souhaitait être réélu à ce poste avant son procès, qui doit débuter le 25 septembre à Lyon. Il désirait surtout obtenir le soutien officiel des responsables politiques du RPR de son département avant de comparaître devant ses juges. Malgré les demandes répétées formulées par les amis d'Alain Carignon, le comité, qui réunissait une centaine de personnes, a refusé d'inscrire cette demande à l'ordre du jour. *« C'est la première fois, depuis quinze ans, qu'Alain Carignon n'obtient pas ce qu'il veut au sein de son parti »*, souligne un proche de l'ancien maire de Grenoble. Cet échec renforce la position de son principal concurrent, Richard Cazenave, actuel secrétaire départemental du RPR, également député de l'Isère et tête de l'opposition au sein du nouveau conseil municipal de Grenoble. – *(Corresp).*

DÉPÊCHES

■ **LÉGISLATIVES RUSSES : le secrétaire national du Parti communiste français**, Robert Hue, a adressé, lundi *18 décembre*, un témoignage de félicitations à Guennadi Ziouganov, président du *Parti communiste de la Fédération de Russie (PCFR) et vainqueur* des élections à la Douma, le 17 décembre. Aucun responsable de la place du Colonel-Fabien n'a toutefois commenté ce message. *L'Humanité*, de son côté, n'a consacré aucun éditorial à l'événement. *« Les Russes ont voté »*, a titré prudemment *l'Humanité*, le 18 décembre, et, le lendemain : *« Elstine plus que jamais désavoué »*.

■ **SOMMET SOCIAL : Lionel Jospin a affirmé** qu'*« il y aurait certainement une très grande déception »* si rien ne sortait de la rencontre du 21 décembre. Le premier secrétaire du PS a estimé, lundi 18 décembre sur France 2, que le plan Juppé devait être abordé, notamment en revenant *« sur le caractère extrêmement injuste des prélèvements qui vont être imposés pour combler des déficits »*. Le Mouvement des jeunes socialistes (MJS) a souligné à l'issue de son congrès, le 17 décembre à Orléans, que *« le retrait du plan Juppé est aujourd'hui indispensable »*.

■ **M. Novelli, député UDF-PR, proche d'Alain Madelin**, a estimé, mardi 19 décembre sur Europe 1, que la rencontre du 21 était un sommet *« de circonstances »*. La majorité est *« en train de faire l'inverse de ce pourquoi »* elle a été portée au pouvoir, et provoque *« le divorce entre l'opinion publique et ce gouvernement »*, a commenté le député d'Indre-et-Loire. *« Il faut que nous soyons fidèles à ce pourquoi nous avons été élus (...) : une politique de liberté, de baisse des prélèvements »*.

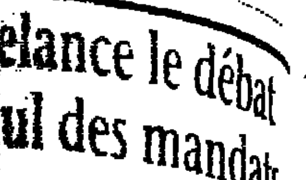
■ **SÉCURITÉ SOCIALE : le plafond de la Sécurité sociale sera relevé** au total de 3,1 % en janvier et juillet 1996, selon un projet de décret soumis, mardi 19 décembre, au conseil d'administration de la Caisse nationale d'assurance-maladie. Il passera à 13 330 francs au 1er janvier 1996 et à 13 540 francs au 1er juillet. Le salaire sous ce plafond sert de référence au calcul de nombreuses cotisations et prestations sociales.

■ **COLLECTIVITÉS : le budget de la Communauté urbaine de Lyon** (Grand Lyon) a été adopté, lundi 18 décembre, par 134 voix pour, 17 contre et 4 abstentions. Le vote a rassemblé la droite lyonnaise (à l'exception du FN), alors que la gauche se divisait : le PS a voté pour, le PC contre et la Gauche alternative a partagé ses votes. D'un montant *« comparable »* à celui de l'an dernier (5,12 milliards de francs), ce budget met l'accent sur le maintien et le développement des *« services de proximité »*, et tente de réduire la charge financière en maintenant les investissements.

■ **BATEAUX-BUS : le ministre des transports, Bernard Pons**, a demandé, lundi 18 décembre, au Syndicat des transports parisiens (STP) et au Port autonome de Paris *« d'étudier rapidement les possibilités de mise en œuvre d'une ligne régulière de bateaux-bus »*. M. Pons a également commandé à la direction de la sécurité et de la sûreté routière et à la direction régionale de l'équipement de *« faire très rapidement des propositions d'amélioration de la circulation des vélos »*.

■ **CIRCULATION : le plus vieux pont de Bordeaux** est interdit à toute circulation, même celle des piétons, depuis le samedi 16 décembre, sur décision du préfet de Gironde. Des relevés ont, en effet, montré de graves anomalies sur les enrochements d'une des piles. Construit au début du siècle dernier, le Pont de pierre est le seul à relier le centre de Bordeaux à la Rive droite, c'est-à-dire la banlieue la plus modeste de l'agglomération. – *(Corresp.)*

■ **TRAMWAY : la communauté urbaine de Strasbourg (CUS)** a décidé, vendredi 15 décembre, la poursuite du réseau actuel de tramway, inauguré il y a un an. D'ici à l'an 2000, dix kilomètres supplémentaires seront réalisés (notamment dans le quartier des universités) pour un coût estimé à 1,6 milliard de francs. Cette extension clôt la bataille qui avait opposé le maire socialiste, Catherine Trautmann, à la droite. Quelque 60 000 personnes empruntent *quotidiennement* ce moyen de transport, soit davantage que les prévisions les plus optimistes. – (Corresp.).



Au Conseil de Paris, majorité et opposition s'affrontent sur les questions d'urbanisme

Polémique sur une opération dans le 19e arrondissement

LES DÉBATS sur l'urbanisme au Conseil de Paris ne sont décidément pas empreints de sérénité. Ce fut encore le cas, lundi 18 décembre, à propos de l'aménagement des terrains de la Société française de production (SFP). Rejeté par le conseil du 19e arrondissement, ce programme d'aménagement d'ensemble (PAE) avait cependant été inscrit à l'ordre du jour par Jean Tiberi, maire (RPR) de Paris. Mais il aura fallu trois heures de discussions, huit interventions et deux interruptions de séance pour en venir à bout.

Il s'agit d'un espace de 1,8 hectare, près des Buttes-Chaumont, pour lesquels la SFP a consenti en 1994 une promesse de vente à STIM-Bâtir, filiale du groupe Bouygues. La ville, qui avait jugé l'achat du terrain au-dessus de ses moyens, avait cependant décidé d'imposer certaines contraintes au promoteur, notamment en matière de densité et de types de logements.

Dans l'arrondissement, l'opération avait débuté avec Michel Bulté (RPR), mais elle s'est poursuivie avec son successeur à la mairie, le socialiste Roger Madec. Plutôt hostile au projet, celui-ci a organisé, durant l'été, un référendum auprès de la population. Le 11 décembre, il a fait repousser ce PAE par son conseil d'arrondissement. *« Ce projet est déséquilibré, surdensifié et sous-équipé »*, affirme M. Madec qui souhaite moins de logements, plus d'équipements collectifs, et la création d'*« un équipement universitaire à vocation audiovisuelle »*. Il réclame un allongement de la procédure de concertation *jusqu'en janvier 1996*.

DOMAINE PRIVÉ

« Il s'agit d'une opération privée sur un terrain privé et la Ville ne peut pas aller au-delà sans sortir du cadre légal », a répondu M. Tiberi, en rappelant que la Ville a obtenu une diminution de la densification, la création de 24 000 mètres carrés de logements sociaux et intermédiaires sur les 52 000 m² prévus. De même, une école de neuf classes et une crèche devraient accueillir les enfants à partir de 1999.

C'est l'intervention de Michel Bulté qui a gâté l'ambiance dans l'assemblée de lundi. L'ancien maire du 19e avait émaillé son discours de méchancetés à l'égard de ses adversaires, qualifiés de *« socialo-trotskystes »*, agissant de *« manière totalitaire »* et ayant organisé un référendum avec *« un côté Soviet suprême »* ; au passage, il dénonçait *« la bassesse des manœuvres du maire en place »*.

Sur les bancs de la gauche, le premier à sortir de ses gonds fut Jean-Marie Le Guen, élu du 13e qui, après s'être exclamé *« c'est odieux »*, lança à l'adresse de M. Bulté : *« Graine de fasciste ! »*. Le maire de Paris en perdit son sang-froid au point de rétorquer : *« Ce sont vos amis qui ont amené le fascisme en France ! »*

Deux suspensions de séance, la calme et ferme tentative de médiation de M. Delanoë et la grandiloquente intervention de Roger Romani (RPR), ont fini par ramener le calme. Le PAE a été adopté par 95 voix pour, 63 contre et 6 abstentions.

Le matin, la séance avait débuté sur les grèves. M. Tiberi avait rappelé ses démarches en faveur de l'ouverture des commerces les dimanches. Au nom du groupe communiste, Henri Malberg a exprimé sa solidarité au *« peuple de France* [qui] *finit toujours par rappeler sa puissance. Et à Paris, cela se voit toujours avec une force particulière »*. Dans un tout autre registre, Alain Dumait, élu (non inscrit) du 2e a réclamé l'exonération de la taxe sur les transports pour les entreprises. M. Tiberi a promis d'intervenir au cas par cas.

Le reste de la matinée a été consacré au débat sur l'avenir du domaine privé (*Le Monde* des 14 et 19 décembre). Socialistes, communistes et écologistes ont déploré le manque d'exhaustivité du rapport de la commission chargée de préparer l'avenir. Ils ont réclamé que le nombre des logements transférés au parc social soit plus important que ce qui est proposé. Ils ont aussi demandé l'ouverture aux élus du conseil du patrimoine privé, chargé de suivre le déroulement des opérations de transfert et de cessions des appartements de ce domaine.

Françoise Chirot

Dominique Strauss-Kahn et Pierre Bédier font des analyses convergentes sur les banlieues

Les maires de Sarcelles (PS) et de Mantes-la-Jolie (RPR) réclament à l'Etat un effort de solidarité

Alors que le gouvernement achève la préparation du plan national d'intégration urbaine qui devrait être rendu public mi-janvier, les maires des grandes villes et de banlieue se mobilisent. La plupart comptent sur la dynamique de l'intercommunalité. Dominique Strauss-Kahn, maire PS de Sarcelles, et Pierre Bédier, maire RPR de Mantes-la-Jolie, font cependant des analyses largement similaires.

DOMINIQUE STRAUSS-KAHN (PS), maire de Sarcelles (Val-d'Oise), et Pierre Bédier (RPR), son homologue de Mantes-la-Jolie (Yvelines), sont d'accord : ils n'attendent pas du plan national d'intégration urbaine qui devrait être rendu public par le gouvernement à la mi-janvier de remède miracle à la « fracture sociale » qui marque leur ville. Tous deux espèrent que les Flanades, pour l'un, le Val-Fourré, pour l'autre, bénéficieront des exonérations fiscales pour les entreprises, mais ils estiment que le renforcement du tissu économique des quartiers sensibles ne suffira pas à sortir ces villes de l'impasse financière et sociale.

Politiquement opposés, ils sont confrontés à des difficultés similaires (faible potentiel fiscal, importance des logements sociaux, pression du Front national) et croient à l'intercommunalité. *« Il faut une logique d'agglomération et ne pas traiter le Val-Fourré comme un quartier à part, au risque de délaisser le centre-ville comme l'a fait mon prédécesseur »*, estime M. Bédier, qui a succédé à Paul Picard (PS), maire de 1977 à 1995. A Sarcelles, M. Strauss-Kahn évoque l'absence de vision économique de son prédécesseur Raymond Lamontagne (RPR), maire depuis 1983, qui, selon lui, n'a pas profité de sa situation privilégiée à mi-chemin entre Paris et Roissy. *« Cette ville ne peut pas vivre si on n'y fait pas venir des entreprises »*, affirme-t-il.

Dans les deux cités, la taxe professionnelle représente à peine un tiers du potentiel fiscal. Avec un budget d'investissement de 100 millions de francs pour 300 millions de fonctionnement, Sarcelles (58 000 habitants) semble a priori mieux lotie que Mantes (45 000 habitants), qui ne dispose que de 30 millions pour ses investissements, alors que le fonctionnement absorbe 320 millions.

« L'annuité de la dette, de 8 200 francs par habitant, est supérieure de 2 000 francs à la moyenne nationale des villes comparables, alors que le potentiel fiscal est inférieur de 40 % », détaille M. Bédier, qui reconnaît que M. Picard avait amorcé depuis trois ans le processus de désendettement. A Sarcelles, en revanche, l'audit commandé par le nouveau maire révèle une sous-estimation des dépenses de 55 millions sur le budget 1995.

ÉLARGIR LES BASSINS D'EMPLOI

Dans les deux cas, l'enjeu est le même : désendetter sans augmenter la pression fiscale sur des populations modestes, voire défavorisées. A Mantes, le taux de chômage atteint 40 % dans le seul quartier du Val-Fourré. *« Nous touchons 20 millions de francs au titre de la dotation de solidarité urbaine (DSU), alors qu'il nous faudrait le double »*, calcule le maire de Mantes, tandis que celui de Sarcelles estime que *« les 14 millions de DSU représentent un cinquième des besoins »* du quartier des Flanades.

« La banlieue est un des problèmes majeurs de notre société dans les vingt ans à venir. Elle mérite un effort de solidarité aussi massif que celui qui a été réalisé après guerre avec l'instauration de la sécurité sociale », estime M. Strauss-Kahn. Les deux élus sont cependant sans illusion sur l'ampleur financière du plan d'intégration des banlieues. Sans attendre, ils ont réfléchi à des projets de développement. Au-delà d'une ou deux implantations d'entreprise qu'ils espèrent mener à bien rapidement, ils font la même conclusion : le décollement économique des banlieues est indissociable du dynamisme d'un bassin d'emploi beaucoup plus large.

Mantes est déjà fortement engagée dans une intercommunalité économique soutenue par le conseil général des Yvelines et la région d'Ile-de-France. M. Strauss-Kahn *« espère retourner en avantage l'inconvénient d'être une ville symbole de la banlieue »*. Pour peser face à l'ouest du département et à Cergy-Pontoise, il veut travailler avec les cinq villes socialistes du voisinage mais aussi avec le maire RPR de Garges-les-Gonesse et le maire PCF de Goussainville.

Pascale Sauvage

Des paysans bretons font la grève de la faim pour une « agriculture propre »

SAINT-BRIEUC
de notre correspondant

Depuis le 13 décembre, sept agriculteurs de Trémargat (Côtes-d'Armor) font une grève de la faim à Saint-Brieuc. Ils attendent en vain le versement de primes promises par l'Etat lorsqu'ils s'étaient engagés à réduire, sur leurs exploitations, l'usage d'engrais et de pesticides.



IN SITU

A Trémargat, petite commune du centre de la Bretagne, on a la fibre écologiste. A la dernière élection présidentielle, c'est Dominique Voynet qui est arrivée en tête au premier tour. Aujourd'hui, les habitants mènent un nouveau combat pour protéger l'eau et la nature (mises à mal en Bretagne par des élevages de porcs et des cultures intensives de maïs) dans ce petit village où, après les fermetures des dernières carrières de granit, l'agriculture reste l'ultime ressource.

Mais, après avoir consenti des efforts pour développer des modes de culture moins polluants, notamment en mettant l'accent sur les prairies naturelles, plusieurs agriculteurs se sentent aujourd'hui floués. En 1994, ces paysans regroupés au Cedapa (Centre d'études pour un développement agricole plus autonome) avaient signé une charte avec le conseil régional, l'Etat et la Commission de Bruxelles, dans le but de réduire les *« intrants »* (c'est-à-dire les engrais ou les produits de traitement comme les pesticides) sur leurs terres situées sur le bassin versant du haut Blavet.

En contrepartie, ces « pionniers » devaient recevoir des aides financières dites « agro-environnementales » (1 200 francs par hectare) qui n'ont toujours pas été versées. En outre, tous les volontaires pour cette expérience n'ont pas pu bénéficier du programme d'aide aux cultures non polluantes, ce que dénoncent aussi les grévistes de la faim.

Les agriculteurs de Trémargat ont reçu le soutien de nombreuses associations de défense de la nature. Beaucoup de citadins sont également venus rendre visite aux grévistes, dont l'un des objectifs – *« sensibiliser l'opinion publique à la nécessité d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement »* – commence à être atteint. De son côté, Jean Salmon, président de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor et l'un des dirigeants de la FNSEA, en déclarant que *« les retards dans les versements devraient être corrigés »*, a implicitement condamné la manière d'agir des grévistes de la faim. Il leur reproche de *« laisser croire que leur méthode de culture est à elle seule une garantie pour la qualité de l'eau. C'est simpliste »*.

Patrick Le Nen

SYNDICATS Près de 13 % des policiers ont voté, lors des élections professionnelles, pour des listes syndicales affichant leur proximité avec l'extrême droite. 7,4 % ont voté pour le FN-police, ouvertement lepéniste, et 5,8 % pour le FPIP, qui réclame notamment le rétablissement de la peine de mort. ● À PARIS, un millier de policiers (12,2 %) ont voté pour le syndicat lepéniste. Dans la capitale, si l'on additionne les scores du FNP et du FPIP, un gardien de la paix sur six a exprimé un vote en faveur d'une liste d'extrême droite. Dans la petite couronne, la progression de l'extrême droite policière est encore plus sensible : ainsi dans le Val-de-Marne, le FNP a recueilli à lui seul 11,9 %. En Lorraine, le FPIP culmine à près de 18 % des voix. ● LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR n'a, jusqu'à présent, souhaité faire aucun commentaire sur cette politisation sans précédent du scrutin professionnel dans la police.

L'impartialité de la police mise en cause par la poussée de l'extrême droite

Les élections professionnelles dans la police ont été marquées par les scores importants réalisés dans certaines villes par la liste proche du Front national. Dans le centre de Marseille, le FPIP a obtenu près de 35 % des voix

« DANS TOUS LES COMMISSARIATS de votre département (sans oublier les casernes de CRS), le tract FN Police doit être diffusé, écrivait Yves Dupont, chargé de la coordination des actions catégorielles à la délégation générale du Front national, dans un courrier adressé le 8 décembre à ses adhérents. *Nos élus régionaux ou municipaux doivent se rendre sur place pour faire connaître la liste Front national de la police. »* Le 11 décembre, à la veille de l'ouverture des élections professionnelles, un élu du FN dans la région a été interpellé par des gardiens de la paix à l'entrée du commissariat central de Toulouse, où il distribuait des tracts au nom du FN police en compagnie d'un militant du parti de Jean-Marie Le Pen.

Les gardiens ont eu vite fait de constater que l'élu du FN – également secrétaire de groupe à la mairie de Toulouse – et son acolyte n'étaient pas policiers. Présentés au commissaire, les deux hommes ont été informés de l'interdiction de distribuer des tracts syndicaux à proximité d'un commissariat quand on n'est pas policier, puis relâchés.

En région Midi-Pyrénées, la liste nationale du FNP n'a d'ailleurs réalisé qu'un maigre score (3,6 %). Contrairement à d'autres villes, départements et régions, où ce syndicat créé un mois plus tôt a provoqué la surprise en révélant la part prise par les idées d'extrême droite dans la corporation policière. *« Tout doit être mis en œuvre pour assurer le succès de la liste nationale " Front national de la police "*, avait prévenu Yves Dupont dans son courrier aux militants politiques. *Nos adhérents policiers doivent être prévenus (...). Les résultats spectaculaires que nous attendons sont directement liés au travail qui sera réalisé dans chacune de nos villes. »*

Au ministère de l'intérieur, le malaise provoqué par les résultats de l'extrême droite a eu un effet immédiat : la volonté de *« ne pas désigner comme des unités d'extrême droite »* les services de police ayant voté massivement pour les deux listes de ce courant – FNP et FPIP – est mise en avant pour ne pas communiquer d'informations précises sur les comportements électoraux locaux des gardiens de la paix. Des résultats inquiétants commencent toutefois à filtrer, de sources administrative et syndicale fiables. Dans l'une des six compagnies d'intervention parisiennes, chargées du maintien de l'ordre public lors des manifestations dans la capitale, 48 % des policiers ont ainsi voté pour l'extrême droite (FNP et FPIP). L'extrême droite a aussi obtenu des positions majoritaires dans certaines compagnies républicaines de sécurité (CRS), particulièrement en région marseillaise *(lire ci-contre)*

« CLIENTÉLISME »

A Paris toujours, pas moins d'un gardien de la paix sur six a choisi l'extrême droite : un millier de policiers (12,2 %) ont voté pour le FNP et 358 ont choisi la FPIP (4,3 %). L'expression radicale du malaise policier a aussi emprunté d'autres canaux que les listes clairement classées à l'extrême droite, indique l'exemple parisien : Olivier Kuberski, tête de liste du syndicat Catégoriel Police chez les gardiens de la paix, présente aussi la particularité d'être conseiller municipal du Front national aux Ulis (Essonne). Ainsi représenté dans la capitale, Catégoriel Police, dont les dirigeants nationaux sont généralement proches de la droite modérée, s'est classé en troisième position (10,6 % des voix) à Paris. La progression de l'extrême droite policière a également été sensible dans la petite couronne parisienne, le FNP recueillant notamment 11,9 % des voix dans le Val-de-Marne.

Quatre régions se distinguent par l'importance des suffrages accordés à l'extrême droite policière. En région Lorraine, la FPIP a culminé à 18 % des voix chez les policiers de base (gardiens de la paix, gradés et enquêteurs), devenant la deuxième organisation derrière la FASP (45 %).

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, elle s'est hissée à 10,8 % des suffrages exprimés, tandis que le FNP a recueilli 5,5 % des voix. Dans deux autres régions – Haute-Normandie et Picardie –, la FPIP obtiendra un siège de représentant au sein des commissions administratives paritaires interdépartementales, ces instances décisives où les syndicats cultivent le « clientélisme » dans les rangs policiers en pesant sur les mutations et les promotions individuelles de leurs adhérents. Dans les Bouches-du-Rhône, la FPIP a obtenu 19 % des voix. Dans les cinq arrondissements du centre de Marseille, auxquels s'ajoutent les effectifs de la compagnie d'intervention et de la brigade de circulation, la FPIP a atteint le score de 35 %.

Malgré la victoire sans précédent de la FPIP dans certaines compagnies républicaines de sécurité, le Syndicat national indépendant de la police (SNIP, affilié à la FASP) a maintenu ses positions dominantes dans les forces mobiles. La FPIP (6,8 %) et le FNP (5,1 %) sont donc globalement minoritaires dans ces unités chargées, avec les compagnies d'intervention parisienne, d'assurer le maintien de l'ordre lors des manifestations politiques ou syndicales.

La progression de l'extrême droite aura une autre conséquence fâcheuse : le ministre de l'intérieur devra très probablement siéger au côté d'un représentant du FN-Police, lors des audiences solennelles des comités techniques paritaires ministériels qui sont régulièrement organisées place Beauvau. Mardi 19 décembre au matin, le syndicat lepéniste semblait en effet avoir obtenu un siège dans cette instance suprême de la parité syndicats-administration, où sont représentés les directeurs de services et les organisations les plus représentatives de la police nationale.

E. In.

COMMENTAIRE

NEUTRALITÉ

Les policiers ont (un peu) moins voté à l'extrême droite que la moyenne des Français, mais cela n'est en rien réconfortant. En effet, les gardiens de la paix n'exercent pas un métier comme un autre : dotés à la fois d'armes et de pouvoirs importants, dont celui de contrôler les identités, ces fonctionnaires d'autorité sont astreints au principe d'impartialité. Leur neutralité politique doit être insoupçonnable, tout simplement parce ce qu'elle s'inscrit dans les principes fondamentaux de la République que les policiers sont chargés d'appliquer au quotidien : *« La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique ; cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux à qui elle est confiée »* (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789).

En votant pour des listes d'extrême droite – 7,4 % pour le Front national pour la police (FNP), ouvertement lepéniste ; 5,8 % pour la FPIP, qui a notamment en commun avec le FNP de réclamer le rétablissement de la peine de mort –, une fraction non négligeable de policiers (13 %) fait peser le soupçon de partialité sur l'ensemble de leurs collègues. En se réfugiant dans le silence après l'apparition, un mois avant les élections, d'une liste affichant ouvertement sa proximité avec le parti de Jean-Marie Le Pen, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, n'a rien fait pour empêcher cette politisation sans précédent dans la corporation.

Selon la Place Beauvau, qui avait consulté le Conseil d'Etat, aucun moyen juridique ne permettait d'interdire à une liste portant le sigle d'un parti de se présenter aux élections sur la base de statuts purement syndicaux.

Technique, l'argument ne saurait justifier l'assourdissant silence de M. Debré. Non seulement il n'a pas su avertir les policiers des dangers qu'il y aurait à se départir du devoir d'impartialité, mais il s'est fixé d'autres priorités, voire d'autres adversaires. Ces derniers temps, notamment devant les parlementaires RPR, M. Debré a surtout exprimé son désir de *« casser »* la FASP, principale organisation de gardiens de la paix, classée à gauche, qui avait vivement dénoncé son action pendant la campagne électorale.

Erich Inciyan

La moitié de la CRS 54 de Marseille a voté FPIP

A un demi-siècle d'intervalle, un revers de l'histoire braque de nouveau les regards vers les policiers des compagnies républicaines de sécurité (CRS) marseillaises. Basée dans la cité phocéenne, la CRS 54 vient de se singulariser en exprimant sa préférence pour la Fédération professionnelle indépendante de la police (FPIP, extrême droite). Sur 200 suffrages exprimés, 93 de ses policiers ont voté FPIP, la préférant au syndicat traditionnellement majoritaire chez les CRS (87 voix pour le SNIP-FASP).

En 1947, les CRS marseillaises avaient été dissoutes par le gouvernement après avoir manifesté leur soutien – en défilant mousquetons crosses en l'air – aux grévistes insurrectionnels de l'époque. Ces compagnies avaient, à la Libération, intégré une forte proportion de résistants communistes issus des FTP. Les temps changent : le numéro deux de la FPIP, Jean Provens, récolte aujourd'hui les fruits de la campagne qu'il mène depuis des années au sein de cette CRS 54 dans laquelle il est affecté.

Le directeur général de la gendarmerie serait remplacé en conseil des ministres

LE CONSEIL des ministres du mercredi 20 décembre devrait décider le départ de Patrice Maynial de son poste actuel de directeur général de la gendarmerie nationale (DGGN). Le nom le plus souvent avancé pour lui succéder est celui de Bernard Prévost, ancien saint-cyrien passé dans le corps préfectoral, après plusieurs années dans l'armée, et aujourd'hui directeur de l'administration pénitentiaire au ministère de la justice.

Cette initiative du ministre de la défense, Charles Millon, qui est l'autorité administrative de la gendarmerie, survient après l'affaire des fichiers de la gendarmerie sur les personnes – et leurs proches, parents et amis – susceptibles de porter atteinte à la sûreté de l'Etat et sur les personnes exposées à des actes de terrorisme (*Le Monde* des 16, 17-18 décembre). En réalité, cette affaire, qui a obligé le gouvernement à abroger un décret litigieux signé du premier ministre et du ministre de la défense, est sans doute la goutte d'eau qui a fait déborder le vase.

Il n'y a pas eu, dit-on, entre M. Millon et son DGGN d'explications sur les griefs qui seraient reprochés au second. M. Maynial avait été nommé le 22 décembre 1993 à son poste et des précédents montrent que des DGGN ont déjà été maintenus seulement pendant deux années d'affilée dans leur fonction. Mais, dans certains milieux politiques, on considère que M. Maynial a aussi été victime du fait qu'il avait été choisi par François Léotard, dont nul n'ignore qu'il n'entretient pas des rapports confiants avec celui qui lui a succédé, en mai 1995, au ministère de la défense.

« SITUATIONS DE BLOCAGE »

En réalité, depuis plusieurs mois, le courant ne passait plus entre M. Millon et son DGGN. Selon des proches des deux hommes, on en était même arrivé à *« des situations de blocage »*, qui créaient des difficultés dans le traitement quotidien des dossiers et le fonctionnement de la DGGN.

Il apparaît aussi que M. Maynial a été indirectement victime d'un lobby d'officiers généraux de la gendarmerie qui avaient développé contre lui une hostilité interne, s'ajoutant à ses relations difficiles avec son ministre de tutelle. Certains de ces généraux ont reproché à leur DGGN d'être trop *« directif »*, parfois *« trop autoritaire »* et, finalement, de *« bousculer »* la haute hiérarchie du corps par une série d'initiatives. Mais beaucoup d'autres officiers, au sein de cette même hiérarchie et sur le terrain, considèrent que M. Maynial a été l'objet d'une *« cabale »*

Si la nomination de M. Prévost était retenue, on peut noter qu'elle apparaît contraire à l'usage, lequel veut qu'un magistrat, de l'ordre judiciaire ou administratif, soit à la tête d'un corps militaire de 95 000 hommes. Bernard Prévost a cependant pour lui d'avoir été officier. Il est directeur de l'administration pénitentiaire depuis juin 1993.

Jacques Isnard

■ **TERRORISME : un homme de trente ans, soupçonné d'appartenir à l'un des réseaux islamistes démantelés dans le cadre des enquêtes sur les attentats commis en France au cours de l'été, a été interpellé, lundi 18 décembre, à Vienne (Isère). Azzedine Merabti, sans profession, de nationalité française, aurait fait partie du groupe dit de Chasse-sur-Rhône, qui avait reconnu avoir eu l'intention de faire sauter une raffinerie (*Le Monde* du 6 septembre).**

Le pape envoie une lettre aux catholiques de France

Mgr Gaillot sera reçu jeudi par Jean Paul II

JEAN PAUL II a rendu publique, lundi 18 décembre, une *« Lettre aux catholiques de France »*, datée du 15 décembre. C'est une démarche assez inhabituelle, mais le pape n'y aborde pas directement les questions soulevées par « l'affaire Gaillot », notamment l'exigence d'un dialogue dans l'Eglise. Il souligne la portée qu'il entend donner à ses prochaines visites en France : faire mémoire du baptême de la France (lors de la conversion de Clovis), resserrer les liens *« de* [la] *nation avec l'Eglise »*. Il appelle les catholiques à aller de l'avant, à cesser de se montrer *« inquiets »*, *« craintifs »*, de *« se complaire dans le passé pour ressaisir le meilleur de* [leur] *héritage »*.

Sans doute en faudrait-il davantage pour ramener la sérénité au sein d'une Eglise de France encore choquée par les événements du début de cette année, par la destitution de Mgr Jacques Gaillot, ancien évêque d'Evreux. Reste qu'une certaine détente est perceptible. La rencontre attendue entre Mgr Gaillot et Jean Paul II aura, en effet, lieu le jeudi 21 décembre, au Vatican.

Au cours d'une visite que lui rendaient Mgr Duval et Mgr Marcus, président et vice-président de la conférence des évêques de France, le pape avait exprimé, le 3 mars, son souhait de recevoir l'évêque contestataire. Mais la lettre que Mgr Gaillot lui avait adressée dès le lendemain était restée sans réponse. Sous la pression des manifestations qui agitaient encore l'Eglise de France, une rencontre à l'époque n'avait pas été jugée mûre. On laissait entendre, à Rome comme à Paris, que Mgr Gaillot n'était pas dans *« une disposition d'écoute »* et qu'il voulait rencontrer le pape pour *« lui faire la leçon »*.

DEUX CONDITIONS

L'ancien évêque d'Evreux s'était vu fixer deux conditions pour une visite à Rome : qu'il soit reçu seul et sans communiqué concernant l'audience ; qu'il reconnaisse *« ses manquements dans le gouvernement pastoral, dans la communion ecclésiale et dans le service de la foi commune de l'Eglise »*. Ce dernier point avait irrité Mgr Gaillot. *« Ai-je vraiment porté atteinte à la communion de l'Eglise, au service de la foi ? »*, demandait-il dans un entretien au *Monde* le 22 septembre.

Les mois ont passé. Le changement de nonce en octobre, avec l'arrivée de Mgr Mario Tagliaferri, venu d'Espagne, a permis un certain déblocage. *« Le nouveau nonce n'a plus posé de conditions. Il a été parfait »*, dit aujourd'hui Mgr Gaillot. Dans une deuxième lettre à Jean Paul II, le 11 octobre, il écrivait qu'une rencontre pouvait être *« un témoignage important »* pour l'Evangile et le dialogue dans l'Eglise. Cette fois, sa demande a été suivie d'effet. Jeudi, à Rome, il sera reçu seul par le pape et jugera de l'opportunité de faire ou non des déclarations à la presse. Il n'est pas pour autant question de passer l'éponge, et Mgr Gaillot ne se fait d'ailleurs aucune illusion. A Rome, le 21 décembre, il ne pourra pas rencontrer le cardinal Bernardin Gantin, préfet de la congrégation des évêques, qui lui avait signifié son éviction du diocèse d'Evreux. Il ne s'attend pas non plus à recevoir une nouvelle charge épiscopale (il avait été transféré au siège fictif de Parthenia). Tout au moins se réjouit-il de cette *« rencontre pastorale »*, qui pourra détendre l'atmosphère entre lui et ses confrères français.

La décrispation est donc à l'ordre du jour avant la double visite que Jean Paul II doit faire en France en septembre 1996 et en août 1997. Le vendredi 20 septembre, il doit se rendre au centre de pèlerinage marial de Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan), le 21 à Tours pour le seizième centenaire de saint Martin, évangélisateur de la Gaule, et surtout à Reims, le 22 septembre, pour le quinzième centenaire du baptême de Clovis. Les 14 et 15 août 1997, il devrait présider à Paris les célébrations de la Journée mondiale de la jeunesse.

Henri Tincq

« Ressaisissez le meilleur de votre héritage »

DANS SA LETTRE aux catholiques de France du 15 décembre, le pape souligne la signification de son voyage de l'an prochain à Reims, à Sainte-Anne-d'Auray et à Tours : *« Votre histoire a été marquée par des épreuves. Elle est riche de la sainteté de nombreux témoins. En elle, vous trouverez l'inspiration et le courage de votre avenir. Vos aînés ont su porter le flambeau de l'Evangile avec audace jusqu'aux extrémités de la terre. Ils ont fait preuve de créativité pour une pleine intelligence de la foi. Loin de vous complaire dans ce passé, ressaisissez le meilleur de votre héritage. Souvenez-vous de ce que les chrétiens de votre pays ont apporté à l'Eglise universelle, depuis ceux des premiers temps jusqu'aux générations récentes qui ont vécu la grande expérience du deuxième concile du Vatican. »*

VERBATIM

Rappelant sa première visite en France en 1980, au cours de laquelle il avait appelé les catholiques à *« renouveler les promesses de leur baptême »*, Jean Paul II ajoute : *« Je vous adresse à nouveau cet appel. Il est vrai que vous devez affronter les difficultés et les incertitudes de ce temps. Autour de vous, tous ne partagent pas vos convictions et certains s'y opposent parfois. Vous pourriez être inquiets et craindre que l'avenir de l'Eglise dans votre pays soit compromis en raison de la diminution des ressources pastorales dans vos communautés. Gardez l'espérance. Soyez les familiers du Christ (...). »*

« Dans un dialogue ouvert avec ceux qui ne partagent pas notre foi ou s'en éloignent, montrez votre joie d'avoir reçu la vérité sur l'homme que le Christ dévoile en plénitude. Manifestez l'épanouissement et la liberté intérieure que vous apporte votre participation à la communion des baptisés ; par votre amour mutuel et votre généreux engagement de chrétiens, témoignez du bonheur de vivre selon l'Evangile (...). »

« Aujourd'hui, répondez avec assurance aux interrogations de notre société souvent troublée par les tensions résultant d'une multiplicité de courants et de propositions, poursuit le pape. *En raison de votre histoire, vous êtes, au regard du monde entier, une nation attachée à la dignité de l'homme et à la solidarité entre les peuples. Ne vous lassez pas de vous montrer fraternels à l'égard de ceux qui souffrent dans leur corps et dans leur cœur, des pauvres et des malades, de ceux dont la vie est précaire et menacée, chez vous comme au-delà des frontières. »*

Jean Paul II s'adresse enfin aux jeunes, à qui il demande *« de progresser ensemble dans la découverte du Christ et de prendre toute la place qui leur revient dans l'Eglise »* et à l'ensemble des Français pour qu'ils s'associent à la préparation du *« grand Jubilé de l'an 2000 qui marquera une nouvelle étape pour le rassemblement de l'humanité dans le Christ »*.

Le plan d'urgence devrait réduire les écarts entre universités

Deux membres de la commission Fauroux envisagent la création de « collèges universitaires pour les premiers cycles », pouvant être séparés des deuxième et troisième cycles

François Bayrou, ministre de l'éducation nationale, devait présider, mardi 19 décembre, la séance du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche appelé à se prononcer sur la mise en œuvre de son plan d'urgence pour les universités. Avec quatre mille emplois, dont deux mille pour les personnels non enseignants et une dotation de 369 millions de francs supplémentaires pour les crédits de fonctionnement, ce plan représente une *« bouée de sauvetage »* pour les universités les plus mal dotées ou à faible taux d'encadrement qui ont bénéficié, en priorité, de cette répartition. Le ministre devrait aussi être interpellé par les organisations syndicales sur les autres mesures de son plan et, notamment, sur l'ouverture d'Etats généraux préalables à l'élaboration d'une réforme *« en profondeur »* de l'enseignement supérieur.

LE PLAN d'urgence pour les universités entre dans sa phase de mise en œuvre. Présenté dimanche 3 décembre par François Bayrou, ministre de l'éducation nationale (*Le Monde* du 5 décembre), à l'issue de trois journées de rencontre avec les présidents d'université, la coordination nationale des étudiants, les syndicats d'étudiants, d'enseignants et de personnels, il est cette fois soumis au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) qui devait se prononcer sur son application, mardi 19 décembre dans l'après-midi.

A proprement parler, ce plan n'a fait l'objet d'aucune négociation. M. Bayrou est resté sourd aux demandes supplémentaires formulées dans la plate-forme adoptée tant par la coordination nationale que par l'intersyndicale du supérieur. Depuis l'annonce de cet ensemble de mesures, le mouvement des étudiants a, il est vrai, été emporté par le conflit social dans la fonction publique qui a relégué au second plan les revendications persistantes des universités en grève. Qualifié par les uns de *« premier pas positif »* ou dénoncé par d'autres pour ses insuffisances, ce plan d'urgence, avec la création de quatre mille emplois d'enseignants et de personnels ainsi que 369 millions de francs supplémentaires en crédits de fonctionnement, reste *« un acquis »* non négligeable pour les présidents d'université.

Par le jeu des redéploiements internes au ministère de l'éducation nationale, ce plan ne représente qu'une charge relative pour le budget de l'Etat : 500 millions de francs en 1995 pour la sécurité et 415 millions de francs pour les emplois en 1996, soit à peine 2 % du budget de l'enseignement supérieur. Sans assurer le rattrapage intégral des inégalités, promis à l'issue des quatre prochaines années, il devrait toutefois contribuer à combler une partie du fossé entre les universités les plus *« riches »* et les plus *« pauvres »*. En premier lieu, la création de 2 000 emplois d'enseignants (712 d'enseignants chercheurs, 1 150 d'agrégés et 138 de professeurs associés) vise à améliorer les taux d'encadrement. Avec 249 postes, les IUT ne sont pas oubliés, comme les instituts universitaires de formations des maîtres (100), les écoles d'ingénieurs (106), les instituts d'études politiques (6) et quelques grands établissements (10). Ces postes ont été affectés en priorité aux universités situées sous le seuil des 0,85 % établi par les normes du système automatisé de répartition des moyens (San Remo). A l'exception de l'université Pierre-et-Marie Curie (Paris-VI), tous les établissements profiteront de cette dotation, avec parfois des augmentations spectaculaires.

AFFLUX D'AGRÉGÉS

Pour le recrutement des enseignants, François Bayrou maintient son projet de modification du statut des professeurs agrégés dans l'enseignement supérieur qui seront nommés essentiellement dans les universités littéraires et juridiques, pour des enseignements généraux dans les sections scientifiques ou des fonctions d'accueil et de tutorat. Progressivement, ils devraient bénéficier d'allègements d'horaires pour mener une activité de recherche. Cet afflux d'agrégés dans les universités inquiète toutefois les « thésards » et les docteurs victimes d'un chômage persistant. Le recrutement, en 1996, d'environ 2 200 maîtres de conférences, qui prévoit, outre les créations, les remplacements et les départs à la retraite, ne saurait les rassurer.

L'ouverture de 2 000 postes de personnels administratifs (dont 1 500 créations brutes) a été, en revanche, très favorablement accueillie. Pour leur répartition, d'autres critères ont, pour la première fois, été substitués aux normes San Remo. Ils s'appuient sur l'évolution des effectifs, l'assistance à l'enseignement et à la recherche, les besoins d'administration, de gestion financière et de ressources humaines, ainsi que sur le patrimoine. A l'exception des universités de Paris V, Paris VI, Paris VII et de Paris XI, considérées comme surdotées, tous les autres établissements ont, à des degrés divers, bénéficié de ce contingent.

Enfin, l'attribution de quelque 470 millions de francs de crédits de fonctionnement assure, au moins pour les universités les moins bien dotées, un rattrapage qui permet dorénavant à toutes les universités de bénéficier du seuil minimum de 80 % de la dotation théorique. Avec une augmentation moyenne de 18 % cachant d'importantes disparités, ces crédits incluent la compensation de l'exonération des droits d'inscription des boursiers pour 200 millions de francs.

A quelques détails près, cette répartition n'est pas susceptible d'être modifiée ni contestée. En revanche, François Bayrou ne manquera pas d'être interpellé sur d'autres aspects de son plan. La mise en place de la commission de suivi à laquelle le ministre avait manifesté une attention particulière ne figure pas à l'ordre du jour du Cneser, tandis que l'affectation des 2 milliards de francs pour la sécurité semble reportée. Certaines organisations attendent aussi de M. Bayrou des précisions sur la préparation des Etats généraux prévus dès le début 1996, ainsi que sur la commission Fauroux qui a dressé, le 2 décembre, un premier bilan de son action.

Dans un entretien à *La Lettre de l'étudiant* du 18 décembre, deux de ses membres, Yves Bottin, inspecteur d'académie de Seine-Saint-Denis et Paule Constant, professeur à l'université d'Aix-Marseille, ont commencé à lever un coin du voile sur ses intentions. Ils se prononcent notamment en faveur de *« collèges universitaires pour les premiers cycles »* encadrés en majorité par des agrégés *« travaillant à la fois en lycée et en collège universitaire »* et pouvant être séparés des deuxième et troisième cycles universitaires. Si elles étaient retenues, ces propositions, formulées certes *« à titre personnel »*, risquent fort de rallumer des brulôts dans des universités qui sortent à peine d'un des plus longs conflits de leur histoire.

Michel Delberghe

Les aides pour les facultés les plus mal dotées

Ces établissements universitaires étaient considérés parmi les plus mal dotés, tant en crédits de fonctionnement qu'en taux d'encadrement. Bonne dernière au classement, l'université de La Rochelle reçoit une subvention en augmentation, qui passe de 9,5 millions à 19,6 millions de francs ainsi que 52 postes d'enseignants (dont 24 agrégés) et 35 emplois de personnels. La hausse de la dotation est aussi spectaculaire pour Perpignan (+ 110,5 %), Corte (+ 63 %), Avignon (+ 61 %), Le Havre (+ 61,5 %), Montpellier-II (+ 58,4 %) l'université du Littoral et Bordeaux-I (+ 48 %). Mais la majorité des universités restent en deçà du seuil « d'équilibre » fixé par les normes San Remo.

En matière d'encadrement, les plus fortes dotations de postes d'enseignants profitent à Amiens (+ 60), Angers (+ 59), Tours (+ 48), Poitiers (+ 46), Toulouse-II Le Mirail (+ 42) Nantes (+ 41)... quant aux universités de Rouen (+ 55 postes) et de Metz (+ 32), elles obtiennent des résultats supérieurs aux négociations engagées avec les « médiateurs ». Le ministère s'est toutefois refusé à communiquer les taux d'encadrement obtenus pour éviter tout classement entre les universités susceptibles de rouvrir le cahier des revendications.

« Vigipirate » pourrait être allégé après les fêtes de fin d'année

MIS EN PLACE en raison de la vague d'attentats terroristes qui a touché la France de juillet à octobre, le plan « Vigipirate » sera allégé au début de 1996. En visite dans le canton de Nonancourt (Eure), dont il est conseiller général, le ministre de l'intérieur, Jean-Louis Debré, a annoncé, dimanche 17 décembre, que « Vigipirate » serait maintenu jusqu'à la fin de l'année, mais, a-t-il ajouté, *« il n'ira pas au-delà »*.

Rapportée lundi par le quotidien *La République du Centre*, l'information a été confirmée par Matignon, qui précise qu'une suppression du plan n'est pas à l'ordre du jour, mais que son *« allègement »* est envisagé, une fois passée la période des fêtes de fin d'année, « Vigipirate » pourrait alors passer de la phase 2, pour laquelle des militaires sont réquisitionnés, à la phase 1, qui n'implique que des policiers, des gendarmes et des douaniers. Depuis deux semaines, des syndicats de policiers, notamment la FASP et FO-Police, demandent au ministre de l'intérieur de *« mettre fin ou d'alléger considérablement »* le plan « Vigipirate », en raison de la surcharge de travail que le dispositif imposait aux fonctionnaires.

Un « convoyeur » veillera bientôt sur le transport des animaux de boucherie

LES ASSOCIATIONS de défense des animaux viennent de marquer un point. Pas moins de neuf ministres, dont Alain Juppé, ont apposé leur signature à un décret publié au *Journal officiel* du 15 décembre qui réglemente très précisément les conditions de transport des animaux vivants et fixe les sanctions en cas d'infraction. Sont essentiellement concernés les bovins, les moutons, les chevaux, les porcs et la volaille, qu'ils soient destinés à des abattoirs ou vendus à des engraisseurs français ou étrangers lorsque le voyage dépasse 50 kilomètres.

Ce texte, qui sera suivi d'un arrêté en janvier 1996, est en fait la transposition en droit français d'une directive européenne de novembre 1991. Il s'applique au territoire de l'Europe des Quinze, mais concerne aussi les transports d'animaux en provenance de pays extra-communautaires qui transitent par l'un des pays de l'Union. On se souvient qu'au début de 1995 de nombreuses manifestations avaient été organisées par des associations de défense des animaux contre les *« souffrances »* endurées par les veaux britanniques en France. Les milieux agricoles français avaient répliqué vertement en faisant valoir que les paysans savent mieux que quiconque comment traiter les animaux sans mettre en péril leur santé puisqu'il y va de leur propre intérêt financier.

Le décret du 13 décembre 1995, préparé par le ministère de l'agriculture et les services vétérinaires, précise les obligations (aération, temps de repos, fractionnement du trajet, densité des bêtes dans les camions, abreuvement, nourriture...) qui s'imposent aux transporteurs, aux expéditeurs ou à leurs mandataires. Autant d'*« avancées »* dont se félicite la Société protectrice des animaux (SPA), qui approuve tout particulièrement la nouvelle obligation de prévoir des retards potentiels et donc de fournir aux animaux la nourriture, l'abreuvement et les soins nécessaires dans ce cas.

« PLUS LOIN QUE LA DIRECTIVE »

La SPA se réjouit aussi de l'apparition de la notion de *« convoyeur »*, *« qui permettra d'établir plus clairement des responsabilités, et donc de sanctionner plus facilement »*. Au ministère de l'agriculture, on affirme *« avoir été plus loin que la directive européenne de 1991 pour mieux responsabiliser les différents partenaires de la filière. A tout moment du voyage, un « convoyeur » doit veiller au bien-être des animaux : il s'agit du donneur d'ordre au moment du chargement, du responsable du point d'arrêt au moment du repos, du destinataire des animaux au moment du déchargement, et du conducteur du camion le reste du temps. »*

Ce décret sera enrichi de nouvelles contraintes au début 1997, lorsque sera transposée dans le droit français la directive européenne de juin 1995 qui fixe la durée de transport maximum à huit heures consécutives si le camion n'est pas équipé de dispositifs adaptés. L'association pour la Protection mondiale des animaux de ferme (PMAF) estime que, si *« ces mesures vont dans le bon sens, tout est trop lent : la directive européenne de 1991 aurait dû être transcrite dans le droit français depuis janvier 1993 »*.

François Grosrichard et Pascale Krémer

ENQUÊTE

Le système Tati

TATI fait toujours recette. Un million de francs, par exemple, a été encaissé pour la seule journée du 26 octobre, lors de la naissance du « petit dernier » – l'ouverture d'un nouveau magasin à Strasbourg. Le quatorzième en France. Pour l'occasion, les dix-sept cents salariés du groupe ont touché une prime de 200 francs. Quelques jours plus tard à Paris, on apprenait discrètement la fermeture à l'amiable du rayon ouvert par le groupe dans l'enceinte des Galeries Lafayette. « La Rue est à nous », marque de prêt-à-porter lancée par Tati quatre ans auparavant, après une saison de complicité avec le couturier Alaïa, venait de rater sa greffe sur le bourgeois boulevard Haussmann. Cette griffe inaugurant le « popu-chic » n'en survivra pas moins, « relookée » haut de gamme mais à prix plus modéré, dans ses repaires naturels, les « souks » Tati – ainsi définis par leur propriétaire – dont le succès n'a pas souffert de la crise.

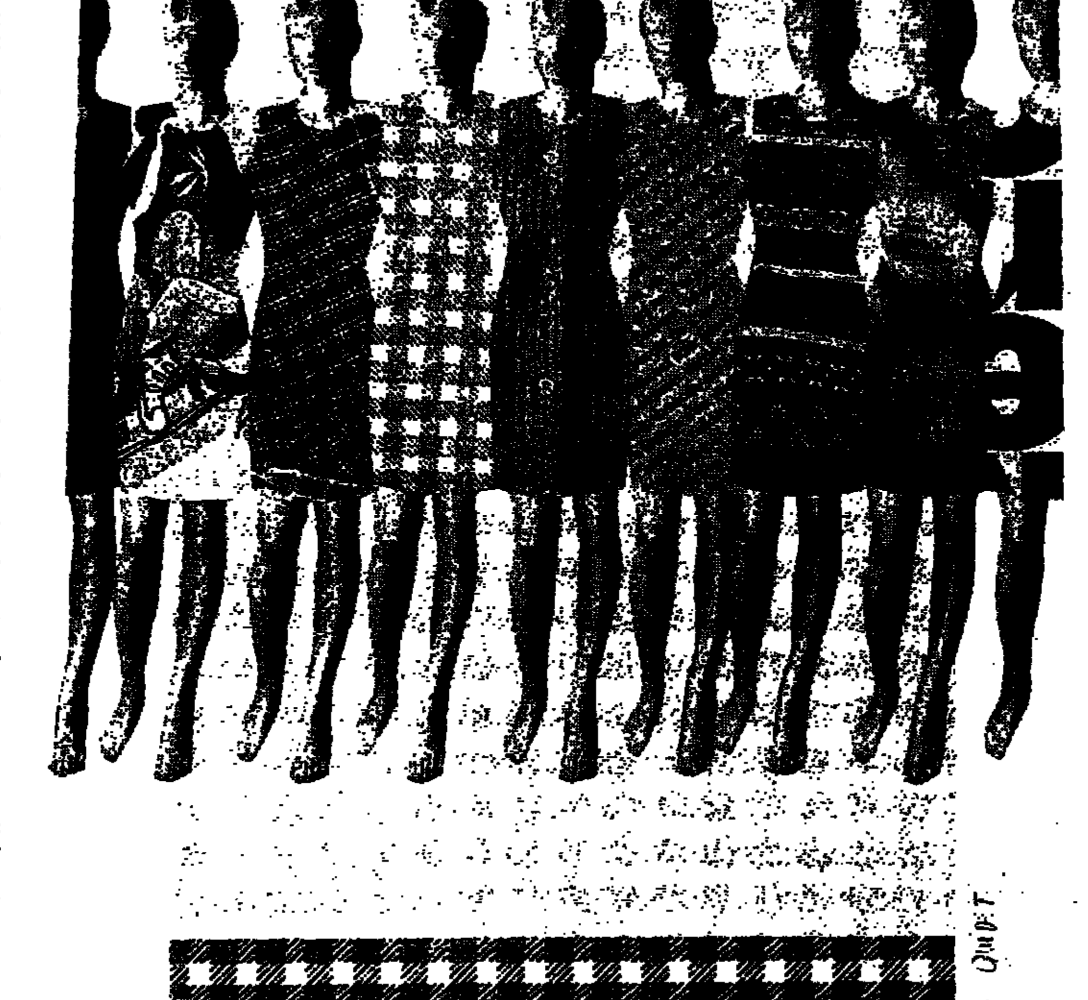
Vite neutralisé, l'accident de parcours du quartier Haussmann ne ralentit pas le développement du groupe. Fabien Ouaki, fils du fondateur et directeur général, s'envolait pour Le Cap préparer l'ouverture d'un magasin, prévue au printemps 1996. A cette période, il inaugurera également un autre établissement à Genève. Sans attendre, ses équipes projettent d'autres diversifications. L'optique, bientôt, suivie dans la foulée de la parapharmacie. Quelle formule magique assure ce succès si envié du premier discounteur français dans le domaine textile ? Son chiffre d'affaires s'est élevé en 1994 à 1,7 milliard de francs. Un record au mètre carré. Il ne vend pas moins de 76 millions d'articles à 25 millions de clients. Mais quel est donc son secret ?

L'ouverture du magasin de Strasbourg fut l'occasion de voir comment, sans aucun chichi, la brigade Tati monte à l'assaut du succès. Dans les heures fébriles qui précédèrent l'événement, les caissières strasbourgeoises répétaient leur tâche en compagnie de vendeuses faisant office de clientes. Elles apprenaient la patience, vertu cardinale, sous la férule de la responsable venue de Paris, comme tous les membres du staff.

« Madame Monique », qui dirige le département « Mariée » du groupe – 28 000 modèles vendus chaque année entre 390 et 1 990 francs l'unité –, supervisait l'installation de son rayon. « Monsieur Pierre », responsable des achats de lingerie, n'hésitait pas, en dépit de son élégant trois-pièces, à pousser les chariots de soutiens-gorge pour gagner du temps. La jeune « Mademoiselle Corine », originaire de Toulouse, dotée d'une maîtrise de musicologie et promue chef de ce rayon un mois après son embauche à la caisse, écoutait la voix de son maître sans dévotion excessive. La nuit interrompit l'activité de la ruche. Dès 8 heures le lendemain, l'agitation reprit, en présence cette fois-ci de Fabien Ouaki.

Le directeur, trente-huit ans, physique de rugbyman, commença son parcours du combattant en faisant refaire toutes les vitrines. Il les jugeait non conformes *« à l'esprit Tati »*. En clair, les mannequins joliment disposés cachaient trop la vue des bacs remplis de marchandises qu'*« on doit voir de la rue car ils sont notre image »*. On s'exécuta sans broncher. Puis, le très respecté « Monsieur Fabien » fit la tournée des portes d'entrée. Aïe ! Il fallut bousculer promptement l'ordre des bacs qui les encadraient. *« Je veux à cette place les culottes à 2,90 francs et les collants à 1,90 franc. Nos premiers prix, d'emblée, quand la cliente entre. »* Encore et toujours l'esprit Tati. Le groupe vend chaque année cinq millions de culottes et sept millions de collants dont le prix n'a pas changé depuis 1950 !

Cette veille-marathon à Strasbourg se termina par un cocktail où élus et commerçants firent bonne figure, Fabien Ouaki ne manquant pas de rassurer ses concurrents du centre-ville. *« Le monde attire le monde »*, leur répéta-t-il, comme il l'avait dit lors de précédentes réunions qu'il avait tenues avec eux. Il avait même financé le voyage d'une mission municipale dans son magasin de Montpellier.



Petits prix, étals accessibles, esprit maison, le premier discounteur français du textile n'en finit pas de décliner les recettes de son succès. Les stocks tournent à une vitesse inégalée par ces temps de crise. Après l'ouverture du quatorzième magasin en France, le « souk » du boulevard Rochechouart va poursuivre son développement en Suisse et en Afrique du Sud

LE 26 octobre, à 10 heures moins deux minutes, Fabien Ouaki fit ouvrir les grilles. Sur l'escalier intérieur, le personnel applaudit la première vague de clients et lança une nuée de ballons. Derrière un pilier, Eléonore Ouaki, veuve du fondateur et présidente du groupe – *« notre mamie »* comme l'appellent ses employés –, effaçait une larme d'un geste racé.

Il faut remonter aux origines de la saga Tati pour comprendre cette émotion. La belle Eléonore, cheveux blancs très courts et immenses yeux bleus, se définit elle-même comme *« la gardienne du temple »*. *« Quand Jules Ouaki, le fondateur, est mort en 1982, j'ai senti que je devais prendre les rênes par respect pour son œuvre, pour Tati »*, avoue-t-elle. Mère de sept enfants, elle préside le directoire du groupe Textile Diffusion, la société anonyme gérant l'enseigne Tati. Quand François Ouaki, le frère de Jules, croisa le fer avec Fabien, le fils prodigue revenu dans l'affaire, Eléonore trancha en faveur de son fils. François quitta le groupe. C'était en 1992. Comme auparavant avec Jules, la porte d'Eléonore est toujours ouverte à ses employés. *« Après le patriarcat, c'est simplement le matriarcat. Rien n'a changé »*, conclut Eléonore. Est-ce une des clefs du succès ?

« Monsieur Albert », directeur des magasins parisiens, un cousin de Jules entré comme manutentionnaire, se souvient de la création en 1948 d'un petit magasin au 2, boulevard Rochechouart à Paris. Les idées de Jules Ouaki, juif venu de Tunisie et jusque-là vendeur de trousseaux, étaient déjà pionnières. *« Que tout se vende comme des patates, comme un étal au marché. »* Ainsi inventa-t-il le libre-service du textile où, sans barrière, la cliente peut toucher, palper la marchandise au prix dûment affiché. *« Allez Mesdames, on fouille »*, exhortent les vendeuses, aujourd'hui comme hier. La cliente doit ressortir sûre d'avoir fait une affaire. *« Nous vous offrons le plaisir de l'économie »*, insiste le bonimenteur à Barbès. Economiser... en achetant. Il s'exprime en français, en arabe et en anglais. C'est encore un message que martelait Jules. Pour réussir, ce manager n'hésita pas à réduire ses marges, misant sur une vente en grosses quantités. Pari gagné. Il sut acheter, imposant ses bas prix à des fournisseurs contraints de brader. Jamais il n'eut recours à un crédit bancaire. Aujourd'hui encore, le groupe s'autofinance.

« Monsieur Albert » se souvient de la lente et inexorable expansion. Du 2 on passa au 4, jusqu'au 42, boulevard Rochechouart. Jules Ouaki rachetait des hôtels de passe. Puis Tati s'installa place de la République et, enfin, rue de Rennes dans l'immeuble kitch de Félix Potin. *« Chacun de nos magasins a son âme propre*, explique Monsieur Albert, *comme le fondateur le voulait. Il est près de sa clientèle. Le contraire des hypermarchés de banlieue où il faut prendre sa voiture. »* Barbès assure le tiers du chiffre d'affaires sur Paris et reste le laboratoire du groupe. Dans le système Tati, d'un bout à l'autre de la chaîne, chacun y trouve son compte, semble-t-il. Les syndicats CFTC et CSL sont présents, quoique discrets. Dans toute l'histoire de Tati, il n'y eut qu'un jour de grève, en 1982. Ceux qui ont quitté la maison sur un différend répugnent à en parler, comme s'ils voulaient oublier. Ceux qui sont restés affichent *« leur bonheur de travailler dans une maison qui avance. Cela donne de l'élan »*.

« Chacun de nos magasins a son âme propre, comme le fondateur le voulait. Il est près de sa clientèle. Le contraire des hypermarchés de banlieue où il faut prendre sa voiture »

« Madame Christiane », contremaître aux stocks, est entrée à la vente il y a vingt-huit ans *« à titre provisoire »*. Elle se souvient de « Monsieur Jules » comme si c'était hier. *« Il m'avait convoquée dans son bureau. Il s'approcha du fauteuil où j'étais assise. Il tapa son poing sur ma tête :* « C'est comme ça que tu vas faire entrer mes consignes dans les rangs ». » « Madame Christiane » a gravi les échelons et triplé son salaire. *« Le patron était sévère mais juste. Comme son fils. Il nous disait toujours :* « Vous travaillez pour vous. » C'est un fait, 85 % de l'encadrement est issu du rang. Chez Tati, on ne recrute pas sur diplôme, mais plutôt en famille. On forme le personnel, du bas en haut de l'échelle, à l'esprit maison. Pour les vendeuses, c'est l'indispensable *« PSG » : « Politesse, sourire, gentillesse. Cette règle, c'est 99 % de la vente. »*

Payées 15 % au-dessus du Smic, les vendeuses perçoivent des primes, de froid par exemple. Celles qui tiennent le choc – environ deux sur trois – ne rechignent jamais à ouvrir leur sac, à chaque fermeture, pour la fouille réglementaire. *« Ce n'est pas l'appât du gain qui fait que l'on reste chez Tati pour la vie. Certes, nous avons treize mois et demi de salaire, l'intéressement, des colonies gratuites pour les enfants, l'aide des avocats-maison si nous en avons besoin. Mais c'est l'esprit de famille qui, chez Tati, nous unit »*, tente d'expliquer avec passion « Madame Christiane ». Désormais, la gestion des stocks est totalement informatisée. Souvenir cocasse... *« Un beau matin, on m'a mise devant un écran, et on m'a dit :* « A toi de te débrouiller, puisque tu sais écrire. »

Cette modernisation a su composer avec les règles fondatrices. *« Enlevez-moi les voleurs, vous m'enlevez les clients »*, tempêtait Jules Ouaki. La surveillance, discrète, s'est sophistiquée. Un QG à écrans, une escouade d'une trentaine d'agents, renforcée depuis la reprise des attentats à Paris. L'explosion de 1986 est encore dans tous les esprits. Depuis peu, de grosses lampes cachent les caméras. Le voleur d'occasion doit simplement passer à la caisse. Les bandes de « cousines », plus organisées, n'arrivent pas à développer leurs rapines. L'attention se porte aussi sur les « frotteurs », vite repérés dans leur désir de *« coller au corps »* des clientes absorbées par leur recherche.

CHEZ Tati, un produit vit en rayon trois semaines au maximum. Les invendus sont bradés aux « Cinq T », organisés deux fois par an. Les stocks tournent à une vitesse inégalée par ces temps de crise. Encore faut-il ne pas se tromper. *« Il faut un œil pour vendre, et deux yeux pour acheter »*, préconisait le fondateur. Son fils ne l'a pas oublié. Aux fins de séries qu'achetait son père, il ajoute des lignes qu'il fait fabriquer pour lui en énormes quantités.

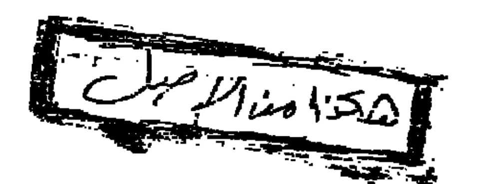
Comme jadis son père, il paie cash. Trois mille cinq cents fournisseurs, pour moitié en France et le reste en Asie et au Maghreb, se plient au prix imposé par Tati. A Hongkong, un bureau permanent prépare les tournées d'achats. A Paris, dans le quartier du Sentier, de fidèles fabricants assurent la confection des robes de mariée, trop contents de cette production assurée à la morte-saison. Tati est devenu le premier vendeur de robes de mariée. Pour ses noces, Régine y déposa sa liste de mariage, dont le fruit fut versé à sa fondation d'aide à l'hébergement des drogués. Eléonore Ouaki ajouta l'obole du groupe. *« Une famille très généreuse »*, précise Régine.

Le dernier en date des succès de Tati, c'est « Tati-Or », le dix-huit carats estampillé à la portée de toutes les bourses. A Barbès depuis un an, dans la nouvelle boutique grande ouverte sur la rue, le pendentif à 190 francs voisine dans les vitrines avec de lourds colliers. A Strasbourg, le jour de l'ouverture, ce fut la folie, et les grossistes libanais qui fabriquent ces bijoux pour « Tati-Or » se mirent à rêver aux futurs *corners* promis pour bientôt par Tati dans les aéroports et autres lieux de luxe. Crise oblige, on consomme à l'économie. Chez Tati, les classes aisées côtoient désormais celles aux bas revenus qui furent les premières à y venir. Le groupe refuse toujours toute publicité directe. A peine se met-il à quelques catalogues. Il préfère cultiver l'effet d'image et prépare son entrée prochaine en Bourse sur le second marché.

Fabien Ouaki, père de quatre enfants, éditeur de musique dans sa jeunesse, organisateur d'expositions ArTati, est aussi un généreux donateur du Secours populaire. Pour lui, l'esprit de la maison, *« c'est d'abord l'amour, même si c'est un grand mot pour un marchand de petites culottes »*. Ayant rencontré le dalaï-lama, il a été séduit.

Quand ce saint homme séjourne à Paris, Fabien Ouaki ouvre sa bourse. En février 1996, sortira aux éditions Albin Michel un livre d'entretiens du dalaï-lama avec Fabien Ouaki...

Danielle Rouard



Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication :
Jean-Marie Colombani
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Aldeg, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur de la rédaction
■
Directeur adjoint de la rédaction : Edwy Plenel
Rédacteurs en chef, adjoints à la direction de la rédaction :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
Rédacteurs en chef :
Jean-Paul Besset, Bruno de Camas, Pierre Georges, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann,
Bertrand Le Gendre, Jean-Yves Lhomeau, Manuel Lucbert, Luc Rosenzweig
Directeur artistique : Dominique Roynette
Rédacteur en chef technique : Eric Azan
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
■
Directeur de la gestion : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet
■
Médiateur : André Laurens
■
Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Olivier Biffaud, vice-président
■
Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)
■
Le Monde est édité par la SA Le Monde.
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 885 000 F. Principaux actionnaires : Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »,
Association Hubert Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises, Jean-Marie Colombani, président du directoire
RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206 806F
ADMINISTRATION : 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex 261 311F

Tuer au nom de Dieu

Suite de la première page

Mais le meurtre commis par un Baruch Goldstein, tuant en 1994 à Hébron une trentaine de musulmans en prière, ou par un Yigal Amir assassinant le premier ministre d'Israël, ainsi que les attentats islamistes en Haute-Egypte, à New York ou à Alger, la violence mortelle des commandos anti-avortement aux Etats-Unis, le gaz répandu par une secte dans le métro de Tokyo ne sont pas seulement des transgressions d'une loi divine. Ce sont bel et bien des signes de régression, des labels fin de siècle dominés par la peur de la dissolution des identités ethniques et des héritages culturels.

Il est de bon ton d'incriminer les religions, confondues sans exception avec les pires formes d'intolérance, avec des systèmes juridiques qui ne se réduisent pourtant pas, pour la *halakha*, à la loi du talion (« œil pour œil »), pour le droit canon, à l'infaillibilité pontificale, et pour la charia, à l'amputation de la main du voleur. On ne peut pas avoir oublié les millions de morts des Terreurs rouge ou noire, de régimes qui n'avaient de « démocratique » et « laïques » que le nom et qui ont fait de l'Etat une religion. Après avoir tué Dieu, ils ont fini par tuer l'homme, à Auschwitz et au Goulag.

IDOLÂTRIE DE LA TERRE

La Torah, l'Evangile et le Coran ont été le prétexte à toutes sortes de pogroms, de croisades et d'inquisitions. Car les écrits sont ce qu'ils sont et les hommes ce qu'ils en font. C'est précisément parce que les hommes sont faits de chair et de sang que Moïse a créé cette terre d'Israël où la morale de Dieu serait sauve, où le vol, le viol et le crime seraient hors-la-loi, où surgirait un peuple d'exception, témoin de Dieu pour l'humanité entière, préfiguration de ce Nouvel Homme dont rêvent toutes les religions, révélées ou séculières.

Est-ce que ce sont les religions *qui sèment les germes de discorde* et de violence, par des vérités transformées en dogmatismes ? Ou les hommes qui se réclament d'elles et se fabriquent leur propre image de Dieu, prennent prétexte de tout, y compris du nom divin, pour justifier leur propre fanatisme ? Par exemple, confondre le judaïsme avec l'idolâtrie de la terre, comme le font Yigal Amir et nombre de colons et rabbins extrémistes, c'est réduire la Bible à un livre de cadastre. Dieu a désigné une terre, mais n'a jamais dit qu'elle n'appartenait qu'aux seuls juifs, et l'Ancien Testament montre qu'elle n'a jamais cessé d'être foulée par des cohortes de « gentils ».

La violence d'un Baruch Goldstein ou d'un Yigal Amir relève donc de l'intoxication idéologique, légitimée par des rabbins (vrais ou faux) qui se placent au-dessus de la loi religieuse et de la loi civile. Mais ce qui pouvait se comprendre dans le contexte névrotique d'un Baruch Goldstein, colon de cette ville explosive d'Hébron, est indéchiffrable dans le cas d'Yigal Amir, qui a appartenu à une unité d'élite de l'armée et étudié dans une prestigieuse université. Il a commis son assassinat presque à froid, comme en témoignent les pièces de l'enquête.

L'enjeu du procès qui s'est ouvert mardi 19 décembre, avant d'être suspendu jusqu'au 23 janvier, dépasse sa personne. Son geste témoigne de la radicalisation de deux discours parallèles, de deux systèmes de référence et de représentation. Pour les uns, Israël n'a de raison d'être que s'il repose intégralement sur les valeurs du judaïsme. Pour les autres, une démocratie moderne ne peut pas s'accommoder de telles catégories théologiques, notamment de cette idéologie de la terre.

Dès les années 30, le rabbin Abraham Kook avait mis en garde les religieux contre des dérives issues de réflexes multiséculaires, d'une défense « ghettoïque » de l'identité et de la culture juives. Depuis, le traumatisme de la Shoah et la répétition des guerres israélo-arabes n'ont fait qu'aggraver le péril, ainsi que le montre Raphaël Draï dans son remarquable ouvrage *Identité juive, identité humaine* (Albin Michel). Or l'Etat hébreu ne peut plus être confondu avec la figure séculière et archétypique de l'Israël de Dieu. C'est un pays où cohabitent des juifs religieux et laïques de plus de cent origines nationales, où les athées de l'ex-URSS voisinent avec les falachas issus d'une culture éthiopienne vieille de trois mille ans. Pour André Chouraqui, *« il n'y a pas d'autre issue que de se souvenir que Dieu n'a ni nom, ni visage, ni forme et qu'il prêche une Alliance d'Amour »*.

Quant aux chrétiens, leur projet n'était pas de défendre une terre, une culture, une identité. Il était de convertir le monde entier, mais ils l'ont fait souvent en confondant le zèle religieux avec un prosélytisme violent, l'esprit missionnaire avec un programme de conquête, l'amour de Jésus-Christ avec une vérité absolue et universelle. A l'approche du troisième millénaire, le pape a fait amende honorable pour les crimes commis par son Eglise et annoncé un dialogue amplifié avec l'islam et le judaïsme. Mais le spectacle des divisions chrétiennes reste le pire des contre-témoignages. Pas moins de trente-trois confessions sont présentes à Jérusalem pour garder le tombeau du Christ.

Les musulmans ne sont pas exempts de cette idolâtrie de la terre et n'accordent qu'un statut de citoyens de seconde zone aux non-musulmans qui y vivent. Le fondement de l'éthique des trois religions monothéistes, si décriées, est bien la liberté et le respect de la dignité de l'homme, et il n'y a aujourd'hui pas d'autre méthode que la coopération entre ces trois traditions et une meilleure prise en compte du message des Lumières pour barrer la route aux intégrismes, pour surmonter les replis identitaires et changer le cours de l'Histoire.

Henri Tincq

RECTIFICATIFS

Mme Trautmann et la gestion des hôpitaux

Le sous-titre de notre article, paru dans *Le Monde* du 22 novembre, sur la disposition du plan Juppé prévoyant que les maires ne présideront plus automatiquement les conseils d'administration des hôpitaux était erroné. Mme Trautmann, maire de Strasbourg, n'avait pas exprimé son *« soulagement »*. Elle avait seulement souligné *« la difficulté d'une présidence de droit confiée aux maires sans être assortie d'un pouvoir de contrôle réel sur la gestion de l'hôpital »*.

Ve République

Dans l'entretien avec Dominique Perben publié par *Le Monde* du 19 décembre, la question d'Alain-Gérard Slama portait sur la *« crise de régime »* de la Ve République, et non de la VIe, comme une erreur de transcription nous l'a fait écrire.

Le Monde

ÉDITORIAL

Ola, Felipe !

EN décidant, mardi 19 décembre, de conduire une nouvelle fois la liste du Parti socialiste espagnol (PSOE) aux élections législatives de mars, Felipe Gonzalez a pris un nouveau pari, le plus risqué sans doute, de sa déjà longue carrière politique. Le geste, en soi, a du panache, à l'image d'un homme et d'un pays qui n'en sont pas avares. Donné battu par tous les sondages, victime de l'usure du pouvoir, taraudé par des affaires de corruption, suspecté d'avoir couvert, pour lutter contre le terrorisme, les agissements des nervis des GAL aux méthodes expéditives, le président du gouvernement a, apparemment, tout à perdre dans ce dernier combat.

S'il a décidé de rempiler, c'est, sans doute, qu'il ne croit pas la cause totalement désespérée – « Felipe » n'est pas pour rien un lecteur assidu de Malraux et de Cervantès – et qu'il pense encore, pour la cinquième fois consécutive, pouvoir mener son parti à la victoire. Le « sans-faute » réussi par l'Espagne lors de sa présidence de l'Union européenne, comme la nomination de Javier Solana au secrétariat général de l'OTAN, ont flatté les Espagnols qui pourraient en savoir gré à « Felipe ».

Et c'est justice que l'Europe vienne au secours d'un homme dont l'Histoire retiendra, avant tout, qu'il a permis d'arrimer son pays au Vieux Continent après la nuit franquiste. Grâce notamment à Felipe Gonzalez, Madrid joue tout son rôle dans le concert européen. Sans éclat, sans rodomontade, sachant jauger exactement, contrairement à certains de ses partenaires, sa véritable dimension, l'Espagne est aujourd'hui considérée unanimement comme un des membres les plus fiables de l'Union.

L'autre mérite de Felipe Gonzalez est d'avoir, dès 1974, engagé son parti vers la voie sociale-démocrate, au grand dam de François Mitterrand qui lui en a longtemps voulu pour cette « trahison ». A l'actif, on retiendra encore sa volonté, marquée dans les faits par les statuts d'autonomie accordés aux provinces, de briser le carcan franquiste d'une Espagne ultracentralisée. Bref, Felipe Gonzalez a une vision cohérente d'une Espagne régionalisée à l'intérieur d'une Europe fédérale.

On ne peut en dire autant de José-Maria Aznar, le responsable du Parti populaire, la formation de droite, qui est donné vainqueur par les sondages et dont le programme présente des lacunes graves en ce qui concerne tant l'Europe que la structure administrative espagnole.

José-Maria Aznar fait d'abord campagne sur son opposition à Felipe Gonzalez et à ses amis. Ce qui n'est pas, politiquement, un mauvais calcul. Les réussites des différents mandats de Felipe Gonzalez ne doivent pas faire oublier les scandales qui les ont émaillés et qui se sont multipliés ces dernières années. De la faillite de la banque Banesto aux agissements des GAL, des malversations de Luis Roldan, ancien directeur général de la Guardia civile à celles de Mariano Rubio, l'ex-gouverneur de la banque d'Espagne.

Reste la dernière question : en admettant, implicitement, qu'il était le seul à pouvoir mener son parti, Felipe Gonzalez ne reconnait-il pas, aussi, qu'il n'a pas réussi à créer le vivier d'hommes politiques aptes à prendre la relève ?

Disparité *par Hachfeld*



Changer de peuple

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

RÉCAPITULONS.

Le président a tout son temps. Il le répète à l'envi, il n'a pas tort : sept ans, c'est long, surtout au début. Comme candidat, il a *« un peu sous-estimé les problèmes »*, il l'a reconnu ; mais il faut bien tromper son monde, pour gagner des voix. L'élection sanctifie tout, en démocratie. Il n'y a pas que *sous les dictatures communistes* que la fin justifie les moyens.

La majorité parlementaire ? Elle est massive, comme on sait. Trop, entend-on. Cela pourrait s'arranger, en 1998. Le premier ministre évitera le pire, il est aussi chef de parti. Ce cumul manque de gaullisme, mais on reconnaît les fidèles du Général à ce qu'ils ne savent pas ce que le mot veut dire ; et la maîtrise des réélections reste le meilleur moyen de faire tenir tranquilles les députés de base.

Le Sénat ? Aux ordres. Les entreprises publiques ? Le ménage a été fait. Les privatisées ? Des noyaux durs y pourvoiront. Le patronat ? Acquis, par nature, à l'austérité pour les salariés. La mise au pas des médias ? Elle suit son cours. Pour agir en profondeur, il fallait détenir tous les pouvoirs : voilà qui est fait. Et pas d'alternance à craindre. Il faudrait pour cela qu'existe une alternative. Or il n'y a pas d'*autre* politique : tous les experts sérieux vous le diront ! La chute du mur de Berlin a ruiné les rêves de Grand Soir. Serrer la vis aux faibles pour complaire aux banques et à la spéculation : telle est l'unique pensée. L'« Euro-Soros » : *telle est la seule morale*. La gauche s'y est ralliée en son temps. Elle tarde à trouver autre chose. Si elle se disait prête à regouverner, on la taxerait de forfanterie, ou de forfaiture.

Du côté des intellectuels, les amis du pouvoir se font payer en prébendes, comme c'est l'usage, leur soutien électoral et leur perte de mauvais esprit. En face, *à part quelques marxistes suspects* d'archaïsme et d'aigreur, la plupart des penseurs patentés sont convertis au système Trichet-Soros, par crainte du nouveau péché selon la Rive gauche : l'utopie. Quant aux syndicats, on les dit exsangues, depuis longtemps.

D'où sortaient donc ces millions de manifestants, surgis des quatre coins de France sans même l'excuse de fêter le printemps ? Des prolétaires ? On les croyait remplacés par des robots, embourgeoisés de force par l'endettement, fiers de conduire les TGV que le monde nous envie, assagis par la peur du chômage et des banlieues, abêtis par la télévision, les jeux truqués, les débats bidon, les aveux salaces, les concours de charité, le Loto. Les marchands de communication et de géopolitique n'avaient pas imaginé qu'autant d'« immobilistes » pouvaient encore entraver les réformes, paralyser le pays, bloquer la circulation.

Ils n'avaient surtout pas prévu que les usagers des transports rouspèteraient à peine. Car ces gogos-masos ont pris goût au réveil à l'aube, au vélo, à l'auto-stop, à l'entraide, à la conversation. *Dangereux, la conversation !* C'est ainsi que ça a commencé, en 1789, en 1968. 90 % des gens étaient à bout de forces, mais 56 % restaient d'accord avec les grévistes, et tant pis s'ils loupaient le feuilleton du soir ! La fédération anti-chienlit a fait long feu. A qui se fier ? A la troupe ?

Déjà, les vaseux-communicants en reviennent au perlimpinpin *psychologique, leur commerce*. Pour enrayer la « crise sociale », il aurait suffi de dire gentiment aux pauvres qu'ils coûtent plus cher à l'Etat que les riches, et leur cacher qu'ils peuvent rapporter gros ; il aurait fallu leur chanter *Parlez-moi d'amour*, comme aux immigrés ; réunir Notat, Viannet et Blondel sur le plateau de Mireille Dumas, pour un piquant débat d'âmes. Bien que les dirigeants monopolisent les antennes, leur principal déficit, paraît-il, est d'« explication ». Ils n'ont pas payé assez cher leurs conseillers en images et autres politologues. Ceux-ci sont unanimes : jeudi prochain, le gouvernement n'aura qu'à déborder de compréhension, de bon cœur. Cela lui évitera de négocier, de parler chiffres.

Et si ce supplément d'« humain » ne leur suffisait pas, aux cortèges d'« anti-démocrates conservateurs », aux « populistes anti-élite », manipulés par des syndicalistes obtus et véreux ? S'ils avaient toujours « la haine », à force d'être pressurés et méprisés au nom des sacro-saints marchés ? Et si le public, oublieux de ses votes d'ordre, leur emboîtait encore le pas ?

Changer de peuple : il ne resterait plus que ça.

REVUE DE PRESSE

LIBÉRATION
Edgar Morin

■ Alors que la plupart des pays réagissent à la crise du futur et à la mondialisation techno-économique par le retour au passé ethnico-religieux, la France populaire d'aujourd'hui réagit par un repli [...] sur ses formes traditionnelles de protestation et sur une identité républicaine qui porte dans ses gènes des idées universelles. Elle réagit aussi plus obscurément pour sauvegarder des arts de vivre, une convivialité, une civilisation. L'avenir est peut-être en marche, mais il prend le chemin du passé.

LE POINT
Bernard-Henri Lévy

■ Les vrais damnés de la Terre, dans la France contemporaine, ce sont les chômeurs, et non ceux qui se battent pour qu'on ne diffère pas l'âge de leur retraite. [...] Imaginons, d'ailleurs, une autre manifestation. [...] Celle de ces millions de chômeurs justement, de sans-droits, de SDF, de jeunes en recherche d'un premier emploi, de quinquagénaires exclus du système de production. Imaginons cette population non syndiquée qui n'a accès ni à la télévision ni aux formes traditionnelles du lobbying et de l'expression et qui viendrait dire aux amis de Marc Blondel : « Bravo, messieurs les assurés sociaux ! Courage les cheminots ! mais essayez de penser un peu à nous ! [...] et demandons-nous ensemble si la pérennité de vos privilèges n'est pas aussi, un peu, la garantie de notre chômage. » Que diraient, dans cette hypothèse, MM. Todd, Debray, Bourdieu ? [...] A quel défilé se joindraient-ils ?

THE TIMES

■ Le gouvernement d'Alain Juppé a à peine commencé à mesurer les coûts économiques des concessions qu'il a faites. Quant à la facture politique, plus difficile à calculer, elle pourrait être encore plus élevée. Rarement [...] un premier ministre disposant d'une majorité politique écrasante est apparu aussi vulnérable. Sa capacité à gouverner la France est désormais l'objet d'une suspicion permanente parce qu'il a montré à quel point il comprend mal les électeurs. [...] La gauche militante n'est pas seule à crier victoire : l'extrême droite xénophobe va également tirer profit du sentiment largement répandu, même s'il est erroné, selon lequel les réductions de dépenses sont imposées moins par les besoins économiques intérieurs que par les exigences du calendrier européen. [...] La vraie leçon des dernières semaines est que la France parviendra à remettre de l'ordre dans sa maison lorsque sa classe politique aura appris à traiter les Français en adultes.

RTL
Philippe Alexandre

■ François Mitterrand a laissé en héritage à tous ceux qui participent à l'action politique cet adage contestable et même saugrenu : il faut laisser du temps au temps. Jacques Chirac en a fait sa devise, Lionel Jospin aussi. En réalité, le temps est rarement un allié, il constitue tout au plus un alibi pour ceux qui ne savent pas renverser le cours de l'Histoire.

De la nature du mouvement social

par Pascal Perrineau et Michel Wieviorka

APRÈS avoir chargé la barque de la modernisation avec des propositions de réforme tous azimuts, ni préparées, ni débattues, le gouvernement a reculé sur le contrat de plan SNCF et la redéfinition des régimes spéciaux de retraite. Certes, le projet de réforme de la Sécurité sociale est maintenu et, symétriquement, la tentation d'une partie du mouvement existe d'aller au-delà de ses premiers succès pour obtenir l'abandon pur et simple du *« plan Juppé »* et même la remise en cause rétrospective de la réforme de 1993 relative au régime des retraites du secteur privé.

> Sortira-t-il de la lutte une capacité plus grande à prendre en charge des enjeux décisifs de société et à se projeter vers l'avenir autrement qu'à reculons ? Il est difficile d'être optimiste

Cependant, l'hypothèse d'une généralisation et d'une politisation de ce qui a été un conflit sectoriel ne paraît pas être véritablement à l'ordre du jour.

La mobilisation a donc payé, *même si son coût a été élevé* pour les grévistes, même si, surtout, la victoire a un goût amer pour ceux qui comptaient sur le départ du premier ministre et sur le retrait de son plan. L'heure est maintenant apparemment à la négociation. Elle est aussi venue d'opérer un retour serein sur la nature de cette lutte constamment qualifiée de *« mouvement social »* et qui a manifestement eu deux dimensions, celle d'une grève dure et efficace, celle d'un soutien important dans l'opinion publique.

Lorsque Karl Marx expliquait qu'en se libérant de ses chaînes le prolétariat assurera la libération de l'humanité tout entière, il apportait à sa façon la définition d'un mouvement social : celui-ci ne peut se réduire à la défense des intérêts particuliers de ses protagonistes ; il implique aussi la prise en charge d'enjeux et de demandes qui les dépassent afin d'atteindre un caractère universel et général.

En cette fin d'année 1995, la lutte des grévistes est restée arc-boutée sur la défense des intérêts acquis des salariés du secteur public. A aucun moment, sinon sur un mode incantatoire, elle n'a cherché à *prendre en charge* et *à articuler* dans l'espace public manifestant les attentes ou les revendications des exclus, des chômeurs, des étudiants ou des habitants des quartiers de relégation qui attendent toujours un hypothétique *« plan Marshall »*.

Il a fallu attendre le vingtième *jour de la grève pour que des exclus*, par la voix du DAL, témoignent timidement de leur existence, en rappelant aux syndicats que le *« conflit social ne doit pas exclure les exclus »*. Faute de dimension globalisante et projective, les problèmes brûlants de la prise en charge du drame social des banlieues, de la formation et de l'orientation des jeunes, de l'aménagement du temps de travail, de la reconstruction des mécanismes intrasociétaux et intergénérationnels de solidarité ou encore de l'articulation entre l'individuation et l'internationalisation de notre société ont été rejetés à la périphérie de la lutte, ou carrément ignorés.

Malgré de rares tentatives, celle-ci n'a pas su dépasser son bastion de départ, la fonction et les entreprises publiques. Face à ce qu'ils ont eu raison de considérer comme des mesures brutales, décidées de manière méprisante, les grévistes ont adopté l'attitude défensive qui s'imposait. Ils ne l'ont pas articulée avec la prise en charge d'autres demandes sociales que les leurs, et n'ont pas aboli la distance qui sépare, au sein même du salariat, travailleurs à statut et salariés exposés.

La compréhension de l'opinion publique ou la participation à des manifestations qui furent massives ont de multiples significations. Mais toutes témoignent d'un même phénomène : la construction d'un *mouvement social et politique imaginaire*, l'invention d'un sens transcendant la lutte défensive des grévistes. Chez les uns, ce sens a pris l'allure d'un retour du gauchisme, avec l'idée que les fonctionnaires ou les personnels des grandes entreprises publiques constituent le *« sel de la terre »*, et que leur lutte exprime la résurgence d'un conflit de classes. Poussée à l'extrême, la pensée critique s'est parfois confondue avec le poujadisme, comme si, pour atteindre le sens le plus élevé de la lutte, il était nécessaire de flatter un certain populisme.

Chez d'autres, la lutte a été lue comme l'ébauche d'une réponse constructive après douze ans de passivité face aux dégâts causés par le capitalisme le plus libéral. Et si l'idée a été çà et là avancée d'une prise en charge générale non seulement des revendications des grévistes, mais aussi de celles des *étudiants, ou des attentes des exclus*, c'est plutôt du côté de cette face imaginaire du mouvement qu'on l'a trouvée : dans la rue et dans certains courants de sympathie, donc, plus que dans les dépôts en grève de la RATP ou de la SNCF. Un mouvement social n'est *pas seulement un conflit*, une réaction à une situation jugée menaçante ; il est aussi un projet culturel, capable d'associer les demandes qu'il met en forme à une visée de changement, une définition contre-offensive de l'avenir pour lequel il lutte. La grève n'a guère donné l'impression de se projeter vers un futur autre que défensif.

Les maîtres-mots des grévistes ont été *« maintien »*, *« réaffirmation »*, *« défense »*... Ils n'ont pas pris la santé comme enjeu, ni examiné la façon dont le système pourrait en être réformé, ils n'ont pas rouvert la réflexion pourtant indispensable sur la notion de service public. Ils n'ont pas articulé leurs revendications à un ensemble *générale de propositions* modernisatrices ou utopiques. La grève est retombée, une fois satisfaites ses revendications sociales immédiates et restauré l'éternel *« hier »*, sans s'engager dans une démarche d'imagination politique et quitte à décevoir ceux qui l'ont projetée sur elle.

Il était bon de dire fermement « non » à un pouvoir arrogant et à *des mesures mal préparées*. Mais sortira-t-il de la lutte, chez ceux qui l'ont menée, une capacité plus grande à prendre en charge des enjeux décisifs de société et à se projeter vers l'avenir autrement qu'à reculons ? Il est difficile d'être optimiste. En opposant modernisation et justice sociale, et en s'identifiant à une conception contestable de la seconde contre la première, *sans chercher à les combiner*, les grévistes n'ont-ils pas essayé de culpabiliser et de mettre en difficulté la CFDT, seul *acteur syndical à tenter cet effort ?*

Enfin, un mouvement social devrait s'inquiéter de voir se développer en son sein une thématique identitaire, la référence trop insistante à une spécificité culturelle, à un génie particulier supposé autoriser un repli de la nation sur elle-même. Le mouvement ouvrier, dans ses plus beaux élans, n'a-t-il pas voulu être internationaliste ?

Or ici, la lutte, tout comme une bonne part de ses soutiens dans l'opinion, a circulé sans cesse de revendications sociales précises à la conviction que le problème vient du dehors, des élites parisiennes qui ne seraient pas loin de trahir le pays, *de la pression des « marchés »*, de la globalisation aveugle de l'économie, de la construction européenne jugée technocratique, et de là, à l'appel à la fermeture de la nation sur elle-même. Pour l'essentiel, la mobilisation de soutien aux grévistes a *souvent atteint des pics là où, en* 1992, le « non » l'avait emporté largement au référendum sur les accords de Maastricht. A aucun *moment, l'idée qu'il est possible* de penser simultanément l'ouverture européenne, la participation à l'économie mondiale et la prise en charge des intérêts des travailleurs n'a sérieusement été examinée par le mouvement, qui a dans *l'ensemble choisi* là encore d'opposer sa logique de recentrage national à une logique d'ouverture, plutôt qu'essayé de les combiner.

> Dans sa crispation sur le territoire national, dans son appel à l'exception française, la mobilisation emprunte les sentiers du repli identitaire, déjà explorés, en d'autres lieux politiques, par d'autres forces

Ce qui aboutit à un résultat lourd de significations : dans sa crispation sur le territoire national, *dans son appel à l'exception* française dont notre service public serait une des composantes essentielles, la mobilisation emprunte les sentiers du repli identitaire, déjà explorés, en d'autres lieux politiques, par d'autres forces.

La France vient de vivre une expression impressionnante du déclin de son modèle national d'intégration, et de la capacité de ceux *qui n'en sont* pas encore exclus à en assurer la défense. Fragmentation des luttes sociales, repli identitaire, incapacité de projection vers un avenir ouvert, carences de la négociation et du débat démocratique sur des enjeux de société aussi *vitaux que la santé*, l'éducation, l'emploi ou la ville, le tout avivé par le spectacle d'une opposition socialiste oscillant entre suivisme et silence, et celui d'une partie de l'intelligentsia drappée dans les vêtements, décidément inusables, de la petite-bourgeoisie *prolétaroïde* : la commotion a déclenché des conduites de crise, bien plus qu'un mouvement social, et souligné la face défensive, bien plus que contre-offensive, de ce qui, dans l'opinion plus assurément que dans les luttes elles-mêmes, *mérite ce qualificatif*. La crise, disait Gramsci, c'est quand le vieux meurt et que le neuf hésite à naître.

***Pascal Perrineau**, politologue, dirige le Centre d'étude de la vie politique française (Cevipof).*

***Michel Wieviorka**, sociologue, est directeur d'études à l'Ecole des hautes études en sciences sociales.*



« Solon » = morgue + mépris

par Yves Salesse

Sous le pseudonyme flatteur de Solon, un haut fonctionnaire *« auquel ses fonctions anciennes et actuelles interdisent toute prise de parole publique »* nous a livré sa lecture du mouvement social qui parcourt le pays (*Le Monde* du 15 décembre). Pour être anonyme, sa prise de parole n'en est pas moins publique. Et salutaire : elle révèle la pensée profonde d'une grande partie des couches dirigeantes.

Le plus spectaculaire y est la conjugaison de morgue technocratique et de mépris condescendant. Grèves et manifestations *« bêtes et méchantes »* traduisent les *« trépignements de l'adolescent régressif »* et montrent l'incapacité *« d'assumer les disciplines et les risques de l'âge adulte »*.

Notre Solon de bal masqué est adulte et connaît la réalité. Pas le cheminot qui travaille de nuit et élève ses enfants avec 8000 F par mois, ni l'institutrice de banlieue dure, ni l'ouvrier du privé qui manifeste sa solidarité avec la grève. L'incroyable mépris ! La stupéfiante ignorance ! Il faudrait afficher cette tribune sur tous les lieux de travail pour voir ce qui l'emporte de la colère ou du rire devant tant de prétention. Mais les grèves à venir, à défaut d'être plus bêtes, seraient sans doute plus méchantes.

Cette arrogance, première, fondamentale, ne doit pas cacher le reste.

Les propos *« ne sont inspirés par aucune passion »*. L'élite dirigeante, *« soumise par vocation au principe de réalité »*, a la tête froide et ne se laisse aveugler par aucune doctrine. La réalité dont elle ne s'éloigne ni par passion ni par esprit partisan pose des problèmes complexes auxquels les spécialistes seuls peuvent trouver réponse. Il peut y avoir débat entre spécialistes. Dès lors qu'ils ont dégagé une solution, elle devient indiscutable. Cela vaut pour le plan Juppé. Il n'y avait pas lieu de négocier *« un programme juste, cohérent et indispensable »*. Cela vaut pour la construction européenne : on est pour ou contre. Cela vaut pour tous les dossiers. Les experts s'étant mis (à peu près) d'accord, on ne peut imaginer d'autre réforme de la Sécurité sociale, d'autre mode de construction européenne.

« On ne peut », en l'espèce, signifie à la fois l'impossibilité et l'interdiction. Puisque toute autre solution rationnelle est inimaginable, celui qui en cherche ou en propose une ne peut qu'être un démagogue ou un adolescent régressif.

Ainsi va la pensée unique, au prix de raisonnements très courts et de présentations trompeuses. Solon rappelle que la SNCF est déficitaire. Il n'est pas innocent de s'en tenir là. Il aurait été plus intéressant d'exposer comment la politique de l'Etat a conduit à ce déficit et de redire que les cheminots, loin de prôner l'immobilisme, ont, depuis longtemps, réclamé une autre politique d'investissements et d'orientation en matière de transports.

Solon assure que les déficits publics et les prélèvements obligatoires ne sauraient croître indéfiniment. Certes. Cela ne saurait suffire à démontrer qu'il n'y a qu'une réponse à cette croissance. Les salariés devraient cesser de demander plus à l'Etat. Ils ne demandent pas plus, mais autre chose. Solon n'a pas entendu, derrière les revendications, monter la rumeur contre le règne du marché, le tous contre tous, et l'exigence de démocratie.

Il n'a pas entendu car c'est sa logique, voire sa fonction, qui est en cause. Aux couches dirigeantes, la démocratie est une gêne. Je parle de la démocratie réelle, qui permettrait aux citoyens de se prononcer sur les grands choix de société. Dans ce cadre, les spécialistes, les experts auraient un rôle majeur : expliciter les questions de fond recélées par les dossiers apparemment techniques, chercher les solutions techniques à différentes options ou alerter sur les conséquences de ces options.

Au contraire, on technicise les *questions politiques*, on érige en contrainte objective ce qui résulte, en totalité ou en partie, d'orientations politiques. L'art du politique est de ne rien dire, ou le moins possible, ou de se faire élire sur une ligne pour en appliquer une autre. La mobilisation a mis cela en cause aussi.

Nous devons remercier les grévistes de s'être dressés contre la dérive libérale, d'avoir réexprimé la volonté de lutter pour un monde autre que celui qu'on nous fabrique. Pour cette raison, ils ont rencontré une sympathie majoritaire, au point que plusieurs hauts fonctionnaires ont signé l'appel de soutien aux grévistes.

Reste une tâche immense dont l'*automne 1995 pourrait donner* le signal. La politique suivie peut d'autant mieux se prétendre unique que ne lui est opposée aucune autre solution claire et convaincante. Ceux qui ont été les moteurs de la mobilisation le savent. Il faut maintenant s'attacher à construire une force politique significative, porteuse de propositions pour construire une société dans laquelle la volonté humaine prime celle des marchés.

Yves Salesse *est haut fonctionnaire et ancien syndicaliste de la SNCF.*

AU COURRIER DU « MONDE »

L'affaire Boudarel

Lors de la guerre d'Indochine, Georges Boudarel, indigné contre le colonialisme, a choisi de passer dans le camp vietminh – une attitude comparable à celle des porteurs de valises pendant la guerre d'Algérie. Il a été affecté comme propagandiste pour une rééducation pacifiste dans un camp de prisonniers de guerre français, le camp 113. Je désapprouve totalement d'avoir accepté cette fonction, bien qu'il ait été mû par un sincère idéalisme et un complet désintéressement (il était communiste). Mais, en 1991, un groupe d'anciens prisonniers d'Indochine l'ont attaqué très agressivement, publiquement, sous forme d'une campagne nationale de calomnies inadmissibles et absolument contraires aux droits de l'homme.

On en a fait un personnage ignoble, sans rapport avec la réalité : bourreau, assassin, tortionnaire ; on l'a accusé de crimes contre l'humanité ; trois livres sont parus à son sujet et plusieurs centaines d'articles de presse, sans compter la radio et la télévision. Et, finalement, on en a fait un paria ; on l'a insulté dans la rue, on l'a menacé de mort, on l'a systématiquement comparé à ce truand de Touvier. Il a beaucoup souffert, pendant ces quatre années, de cette injustice flagrante. Les plus graves accusations ont été cyniquement fabriquées à partir de déformations de la réalité.

Si je suis affirmatif, c'est que je connais Boudarel depuis plus de vingt ans et que, surtout, j'ai pu suivre l'affaire en détail, y compris dans ses développements judiciaires. J'ai pu connaître l'évolution, pendant et après la guerre, des différents protagonistes, de prisonniers, de militaires, de Boudarel et de certains de ses accusateurs ; et j'ai finalement détecté les falsifications qui ont abouti aux accusations péremptoires qui circulent.

Les prisonniers ont vécu un calvaire. Ils ont été victimes de la sous-alimentation (due en bonne partie au blocus français), du climat très malsain de la jungle vietnamienne, de l'épuisement, de la démoralisation, et surtout des terribles maladies tropicales – le béribéri, l'amibiase, la gale infectieuse, la tuberculose, et principalement le paludisme –, maladies qui ont toujours décimé tous les corps expéditionnaires dans les colonies. La mortalité a été effrayante, et on ne peut que s'incliner devant l'immense souffrance de ces prisonniers. Ensuite, ils ont été complètement oubliés à leur retour en France ; eux ou leurs veuves n'ont touché de pension qu'à partir de 1989.

Ces malheurs ne sauraient être expliqués par la scélératesse d'un criminel qui aurait sévi dans un camp. Le vrai Boudarel du camp 113 ne décidait rien, ni sur les conditions de vie ni sur la nourriture, qui est toujours restée la même pour tous ; il n'y avait nulle part de médecins, pas de médicaments, sauf au camp n° 1 réservé à des officiers. Il est mort au camp 113 plus de prisonniers avant son arrivée qu'après ; il y a eu encore plus de mortalité dans bien d'autres camps ; il y a eu des tortures dans d'autres camps, mais pas dans celui-là. Ses adversaires se sont habilement adressés à des personnalités respectables et respectées, souvent de gauche, qui voient encore aujourd'hui dans Boudarel au pire un être sadique – qu'il n'a jamais été –, au mieux un individu qui ne mérite pas qu'on s'occupe de lui.

On ne doit pas banaliser le crime contre l'humanité, le génocide, la torture. Je fais des reproches à Boudarel, mais j'ai lutté toute ma vie contre la torture, et ne peux pas accepter qu'on reproche d'avoir torturé à un homme qui ne l'a jamais fait. Je ne veux pas non plus qu'on oublie les luttes anticolonialistes que tant d'entre nous ont menées durement. La guerre d'Indochine a fait 170 000 morts dans le corps expéditionnaire français, mais plus de 500 000 du côté vietminh, sans compter 250 000 civils. Dans les camps de prisonniers vietminhs de l'armée française, il y a eu des milliers d'exécutions, des milliers de tortures, bien connues, mais dont on n'a jamais plus parlé ces dernières années, et qui furent les prémices des exactions de la guerre d'Algérie.

Boudarel n'a jamais cessé de s'intéresser au Vietnam et de se battre pour la réconciliation et la démocratie dans ce pays qu'il a toujours aimé. Il a lutté pour qu'on aide le Vietnam, notamment contre la guerre américaine, mais aussi pour la libération des prisonniers politiques vietnamiens (c'est lui qui a signalé en France l'affaire du dissident Hoang Minh Chinh). Il a fait évoluer les étudiants vietnamiens en France et a participé à la lente évolution du Vietnam vers plus de démocratie. Certains de ses livres – avant tout *Les cent fleurs écloses dans la nuit du Vietnam* – ont été plus lus aux Etats-Unis et peut-être au Vietnam qu'en France. Ils gagneraient à être mieux connus par les intellectuels français qui l'accusent. Ils y verraient une physionomie, une intelligence politique, un esprit critique et une sensibilité qu'ils ignorent.

Laurent Schwartz
Paris

ÉNERGIE Après huit ans de discussions, les ministres européens de l'énergie, réunis le 20 décembre à Bruxelles, ne devraient pas se mettre d'accord sur le marché de l'électricité. Alors qu'en juin un compromis semblait possible, la réunion prévue le 14 décembre pour harmoniser les positions a été reportée d'une semaine et vidée de son contenu. ● TENANT COMPTE des troubles sociaux en France, Bruxelles joue l'apaisement et prévoit ce jour-là un débat d'orientation. La future présidence italienne espère aboutir en 1996 à la rédaction d'un projet de directive. ● POUR CLAUDE DESAMA, socialiste belge et député européen, président de la commission de la recherche et de l'énergie, une sortie ne sera possible que si la France et l'Allemagne, dont les positions sont les plus éloignées, trouvent un terrain d'entente – aux prix de concessions françaises.

L'électricité européenne est au centre d'un conflit franco-allemand

Le Conseil de l'énergie, réuni à Bruxelles le 20 décembre, devrait constater les divergences de conception entre Bonn et Paris. L'Allemagne est favorable à une libéralisation totale du secteur, la France plaide pour une ouverture limitée

UN SIMPLE « *DÉBAT d'orientation* ». Le conseil des ministres européens de l'énergie, réuni mercredi 20 décembre, devrait se limiter à un point sur l'état du marché de l'électricité et aucune décision ne sera prise. En reportant, le 14 décembre, la réunion d'une semaine et, surtout, en lui enlevant tout caractère décisionnel, Bruxelles entend jouer l'apaisement après les troubles sociaux en France et en Belgique liés à l'avenir des services publics. Malgré ses efforts, la présidence espagnole ne sera donc pas parvenue à rédiger un projet de directive sur l'électricité. Le relais est pris par les Italiens qui tenteront, dans les prochains mois, de mettre un terme à huit ans de discussions.

Février pourrait être décisif. Le conseil informel prévu les 7 et 8 de ce mois-là pourrait être transformé en une réunion extraordinaire permettant de conclure un accord. « *Les grèves sont arrivées au pire moment, juste quand on était près de la conclusion d'un accord* », explique au *Monde* le socialiste belge, Claude Desama, député au Parlement européen, président de la commission de la recherche et de l'énergie. « *On peut y parvenir, tout dépendra de la France et de l'Allemagne, c'est à eux de trouver le chemin politique du compromis.* » Pour le rapporteur du dossier sur le marché intérieur de l'énergie, la France n'est pas si isolée dans sa position, « *la plus éloignée par rapport au courant de libéralisation* ». Ce dernier, défendu par l'Allemagne et le Royaume-Uni, est aussi appuyé par les Pays-Bas et les pays nordiques (Suède et Finlande). L'Hexagone est soutenu par la Belgique, l'Italie, l'Espagne, le Portugal et la Grèce. « *Il n'y a pas une majorité qui puisse faire passer un projet contre un autre.* »

Soucieux de concilier les diverses positions, les ministres des Quinze adoptaient, le 1er juin 1995, un texte laissant le choix à chaque pays entre deux organisations contradictoires. Partisan d'une libéralisation radicale du marché, la Commission propose la formule de « l'accès des tiers au réseau » (ATR), qui autorise chaque grand consommateur d'électricité à acheter son courant auprès du producteur de son choix et à utiliser les infrastructures existantes pour le transporter.

L'autre système, celui de « l'acheteur unique », voulu par la France, permet l'ouverture maîtrisée du marché, en maintenant intactes les obligations de service public (la fourniture d'électricité pour tous au même prix de base du kilowattheure quel que soit la région) et la programmation à long terme, clé de la sécurité de l'approvisionnement et de la politique nucléaire. EDF, assimilé à l'acheteur unique, est responsable de la gestion du réseau et de l'évaluation des besoins. Pour atténuer cette formule considérée par les Anglo-Saxons comme « antilibérale », Paris accepte l'existence de « consommateurs éligibles » : les grands utilisateurs (chimistes, sidérurgistes, producteurs d'aluminium, industries papetières) pourront acheter directement leur courant auprès de producteurs autres qu'EDF, français ou étrangers. Simultanément, ces derniers pourront s'installer sur le territoire national.

Au début de l'été, ce compromis intégrant la notion de programmation à long terme semblait acceptable. Mais la présidence espagnole, chargée de formaliser ces propositions, s'est très vite rendu compte de l'hostilité des Allemands. « *Ils n'ont pas été très heureux de la concession faite aux Français avec l'acheteur unique et ont demandé que la notion de consommateurs éligibles soit étendue aux distributeurs*, explique Claude Desama ; *c'est aujourd'hui le point noir des débats.* »

> « Les Italiens, les Belges et les Espagnols ne seraient pas hostiles à une ouverture progressive. »

S'il autorisait les distributeurs non nationalisés en 1946, comme les régies municipales, à se tourner également directement vers les fournisseurs de leur choix autres qu'EDF, ce projet remettrait en question la concession faite aux Français. Au départ, l'ouverture prévue serait réduite : elle ne concernerait que 20 % des besoins de chaque distributeur. Mais au bout de huit ans, l'ouverture serait complète : tous les grands producteurs et consommateurs pourraient s'approvisionner sans passer par l'acheteur unique.

Dans la résolution sur le service public adoptée le 30 novembre à l'Assemblée nationale, le rapporteur Jacques Vernier (RPR, Nord) rappelle « *l'attachement au maintien des monopoles de distribution et de transport et l'opposition à l'accès généralisé des tiers au réseau* ». Il manifeste également son hostilité aux choix des distributeurs comme « consommateurs éligibles » : « *Cela engendrerait de fâcheuses disparités selon que les communes disposent ou non d'une régie.* » Cette hypothèse concernerait 180 distributeurs non nationalisés, représentant 6 % du marché, EDF avec ses 102 centres assurant les 94 % restants.

« *Pour sortir de ce blocage, la France va devoir faire des concessions sur l'éligibilité des distributeurs*, estime Claude Desama, pourtant considéré comme très proche des thèses françaises. *Les Italiens, les Belges et les Espagnols ne seraient pas hostiles à une ouverture progressive. Tout est une question d'aménagement.* » Quant aux Allemands, ils espèrent introduire au plus vite la concurrence sur le marché de l'électricité afin de faire baisser les tarifs qu'ils jugent trop élevés chez eux. « *Les grands industriels souhaitent un tel mouvement pour ne plus être liés à des contrats trop longs.* » Ce n'est donc pas un hasard si le Bundestag a choisi le 7 décembre, jour de la rencontre entre Helmut Kohl et Jacques Chirac à Baden-Baden, pour demander au gouvernement de durcir sa position et obtenir une libéralisation plus rapide.

« *Les Allemands ont radicalisé leurs positions, car ils redoutent que le gouvernement français profite des tensions sociales pour exiger d'autres concessions* », avance Clause Desama. Dans ce contexte, les relations entre Franck Borotra, ministre français de l'industrie, et Günter Rexrodt, son homologue des finances outre-Rhin, ne sont pas au beau fixe.

Lors de la réunion du 20 décembre, tout en rappelant leur position, chaque partie préparera les négociations futures, en comptant ses alliés. La Commission, pour l'instant, laisse faire. Bien décidée à voir aboutir le dossier de l'électricité, elle compte sur le « *couple infernal* » franco-allemand pour trouver rapidement une issue politique.

Dominique Gallois

Six pays et deux logiques

Pays	Principaux producteurs d'électricité	Compagnies de transport	Nombre de sociétés de distribution
Allemagne	35 compagnies de production (80 % de la production réalisés par les « 8 grandes », dont 35 % par RWE)	8 grandes compagnies associées dans la Deutsche Verbundgesellschaft	plus de 600
Royaume-Uni	Power Gen National Power Nuclear Electric	National Grid Company (en partie propriété des sociétés de distribution régionales)	12
Pays-Bas	5 compagnies (EPON, EPZ, UNA, EZH, GKN)	SEP	50
France	EDF : 95 %	EDF	102 centres EDF 180 non nationalisées
Espagne	20 compagnies produisant 98 % de l'électricité dont : Iberdorla (sect. privé) : 40 % Endesa (capitaux majoritairement publics) : 30 %	Redesa	560
Italie	ENEL : 95 %	ENEL	150 (ENEL : 95 %)

Aérospatiale et DASA vont s'associer pour produire des satellites et des missiles

LE GROUPE NATIONALISÉ français Aérospatiale et le groupe privé allemand DASA ont signé, le 15 décembre, un protocole d'accord en vue de la création, probablement à l'été 1996, de deux filiales communes, détenues à parts égales : European Satellite Industries (ESI), dans le domaine des satellites, et European Missile Systems (EMS), pour les missiles. Les deux groupes sont déjà associés au sein du consortium Eurocopter, pour la fabrication d'hélicoptères militaires (notamment le Tigre) et civils ; au sein d'Arianespace, pour le lanceur spatial européen ; au sein du consortium Euromissile, pour des missiles antichars et antiaériens ; et au sein d'Airbus Industrie, pour la production d'avions gros porteurs.

Cette nouvelle initiative intervient une dizaine de jours après la conclusion, le 7 décembre, à Baden-Baden (Allemagne), par Helmut Kohl et Jacques Chirac, d'un accord portant sur la construction, en coopération de part et d'autre du Rhin, de deux séries de satellites espions, Helios-2 et Horus (*Le Monde* du 9 décembre). Après la signature de ce protocole, les deux groupes vont procéder à une évaluation de leurs actifs et à la définition d'un plan commercial commun en vue d'obtenir à la mi-1996 une autorisation, par la Commission de Bruxelles, de fusionner leurs activités dans les deux secteurs.

ESI, dont le siège sera établi à Munich, aura un président allemand et un coprésident français. Elle détiendra une filiale allemande (à Friedrichshafen) et une filiale française (à Cannes). Les deux groupes sont très proches dans ce secteur de l'espace. Aérospatiale devrait réaliser un chiffre d'affaires de 2,8 milliards de francs en 1995 et DASA atteindra l'équivalent de 2,9 milliards de francs.

EMS, avec son siège à Paris, aura un président français et un coprésident allemand. Elle possédera une filiale allemande (à Munich, Schrobenhausen et à Nabern) et une filiale française (à Châtillon-sous-Bagneux et à Bourges). Là aussi, les deux groupes sont de même taille : 5 milliards de francs en 1995 pour Aérospatiale et l'équivalent de 4,8 milliards de francs pour DASA.

HÉSITATIONS BRITANNIQUES

Cette coopération entre Aérospatiale et DASA était dans l'air depuis quelques années déjà. Elle fait pièce à un projet de fusion – depuis trois ans – entre Matra et British Aerospace, qui paraît de plus en plus difficile à concrétiser à cause des hésitations de Londres à rallier des projets européens en matière de missiles et de satellites, au profit d'un rapprochement des activités britanniques dans les deux secteurs avec celles de groupes américains. C'est notamment le cas pour des programmes d'engins air-sol (le missile de croisière Casom) et air-air (le missile de moyenne portée FMRAAM), pour lesquels British Aerospace et GEC Marconi sont en compétition.

A plus long terme, il n'est pas exclu que le Royaume-Uni, où la politique d'acquisition des armements fait aujourd'hui l'objet de vives discussions internes entre partisans de l'Europe et adeptes de la coopération transatlantique, manifeste le souhait d'être davantage présent dans des architectures industrielles intereuropéennes. Auquel cas, une alliance qui réunirait, selon des formules encore en gestation, Aerospatiale, DASA, British Aerospace et Matra, dans les domaines des satellites et des missiles, ne serait pas hors de propos pour constituer des entités européennes qui rivalisent avec les groupes américains.

Jacques Isnard

Hewlett-Packard allie flexibilité et création d'emplois

A QUELQUES JOURS du « sommet social », Hewlett-Packard a signé avec la CFDT un accord original de réduction du temps de travail qui devrait permettre la création de cent emplois.

L'accord ne concerne pas l'ensemble de la société, mais son site de L'Isle-d'Abeau (Isère), où 450 personnes assemblent et distribuent pour toute l'Europe des ordinateurs individuels. Les 200 personnes qui assemblent les PC ne seront plus présentes dans l'entreprise 37 h 30 par semaine (pour 35 heures de travail effectif et 1 h 30 de pause), mais 35 heures (32 h 30 de travail). Leur salaire ne variera pas. Il restera payé sur la base de 39 heures hebdomadaires, comme cela a toujours été le cas depuis que l'entreprise est passée à 37 h 30, dès les années 80

Pour les salariés de L'Isle-d'Abeau, l'accord conclu le 8 décembre avec la CFDT, seul syndicat présent dans l'atelier concerné, ne constitue pas une réelle nouveauté. De façon pragmatique, celui-ci est testé depuis un an auprès des intéressés. C'est parce que l'expérience a été jugée concluante par les deux parties qu'un accord a pu être trouvé. La direction n'avait qu'un objectif : « *Comme il est clair que nous ne pouvons pas être compétitifs par les coûts, nous devons l'être grâce à notre flexibilité et notre réactivité. Sans cela le risque de délocalisation est réel* », commente Martine Gautier, de la direction des ressources humaines. Dans ces conditions, l'objectif de la CFDT est le maintien, voire la création d'emplois.

DE 0 À 46 HEURES PAR SEMAINE

L'accord prévoit que la durée hebdomadaire du travail peut varier de 0 heure (pendant deux semaines maximum par an) à 46 heures (durant, au plus, six semaines). Entre ces deux extrêmes, elle peut être de 25 heures, 32 h 30 ou 40 heures. L'heure de prise de poste ne varie pas : 6 heures pour l'équipe du matin et 14 heures pour celle de l'après-midi. Seule la fin de la plage horaire évolue. Les salariés sont informés chaque mercredi de leurs horaires de la semaine suivante. Si, à la fin de l'année, un salarié n'a pas effectué, en moyenne, les 35 heures hebdomadaires pour lesquelles il a été payé, les compteurs sont, malgré tout, remis à zéro.

Ces deux dernières dispositions, la première favorable à l'entreprise, la seconde aux salariés, sortent du cadre fixé par la loi quinquennale sur l'emploi. L'accord prévoit explicitement que cent postes d'opérateurs seront créés, en partie à cause de la réduction du temps de travail, mais surtout grâce à la flexibilité, qui accroît la rentabilité du site par rapport à d'éventuels concurrents européens.

Frédéric Lemaître

Une bataille de procédure est engagée autour de l'augmentation de capital de Ferfin

ON AVAIT CRU le feuilleton du sauvetage de Ferfin, l'ancien empire de la famille Ferruzzi, qui contrôle le chimiste Montedison et la compagnie d'assurances La Fondiaria, arrivé à son terme. Bien au contraire, la situation se complique de jour en jour, sur fond de procédures judiciaires qu'envenime la lutte livrée par les grandes banques italiennes pour contenir l'influence de la banque d'affaires Mediobanca.

Lundi 18 décembre, la brigade financière a saisi des documents au siège de la banque dans le cadre d'une enquête lancée le 7 octobre sur l'origine de la perte de 7 milliards de lires enregistrée par la société financière Gemina, contrôlée par Mediobanca et Fiat. Le même jour, la banque d'affaires a déposé une plainte contre la banque américaine Bankers Trust, accusée d'avoir pris des positions imprudentes sur les produits dérivés pour le compte de sa filiale d'édition RCS Rizzoli.

L'affaire avait débuté le 2 septembre, avec l'annonce par Gemina d'une opération complexe qui lui aurait permis d'avaler le groupe Ferfin et de le rapprocher des activités chimiques de Fiat. Ce « Supergemina », devenu deuxième groupe privé de la péninsule, aurait pesé la bagatelle de 38 800 milliards de lires (environ 120 milliards de francs) (*Le Monde* daté 3-4 septembre). De leur côté, les banques, actionnaires à près de 70 % de Ferfin, auraient troqué leurs participations contre une entrée dans le capital de Supergemina.

En octobre, la découverte du « trou » de Gemina, provoqué essentiellement par des pertes enregistrées par RCS (qui détient notamment le *Corriere della sera*), contraint Mediobanca à repousser cette fusion. La banque cherche alors une autre solution pour ne pas perdre la maîtrise de la situation. Pour les experts, Enrico Cuccia, le président d'honneur de Mediobanca, n'a pas abandonné l'idée de réaliser, un jour, Supergemina. Le 24 octobre, la banque acquiert 9,95 % des actions de Ferfin, ce qui porte sa participation à 10,7 %.

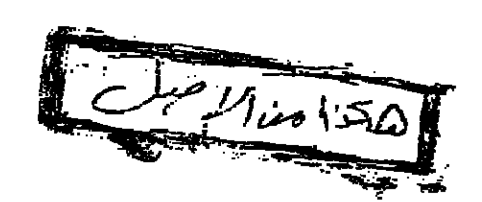
ACTIONNAIRES RÉCALCITRANTS

Dans le même temps, la direction du groupe industriel annonce son intention de lancer une augmentation de capital de près de 1 000 milliards de lires. Une opération justifiée, selon l'administrateur délégué de Ferfin, Enrico Bondi, par la nécessité d'« *éliminer l'endettement à court terme à hauteur de 400 milliards de lires, de permettre la souscription par Ferfin de l'augmentation de capital de Fondiaria Assicurazioni* [assurances] *et également de rembourser partiellement l'endettement consolidé* ».

Tout semble alors apparemment sous contrôle. Erreur. D'une part, la Consob (la COB italienne) impose à Mediobanca de lancer une OPA sur un nombre d'actions équivalant à sa première attaque. Car, grâce aux participations déjà détenues par ses alliés de la Comit et du Credito italiano, le poids de la banque dans Ferfin s'élève à 35,7 %. Pour les autorités de contrôle italiennes, cette OPA doit permettre aux petits actionnaires, qui n'avaient pu profiter de la première opération menée par surprise, de céder leurs titres à un bon prix. L'injonction de la COB est confirmée mercredi 13 décembre par le tribunal de commerce. Mediobanca fait appel et est déboutée. Jeudi 14 décembre, la banque décide de déposer un recours auprès du Conseil d'Etat. L'audience doit avoir en fin de semaine.

D'autre part, certains actionnaires de Ferfin refusent de souscrire à l'augmentation de capital. A la tête des récalcitrants, la Banque San Paolo de Turin, qui détient 14,7 % de Ferfin, et de la Monte Paschi di Siena (4,4 %). Ceux-ci dénoncent, eux aussi, le dessein de Mediobanca d'augmenter encore son poids dans Ferfin. Malgré cette opposition, l'augmentation de capital a été votée en assemblée générale le 7 décembre. Elle devait débuter vendredi 15 décembre. Mais quelques minutes après l'ouverture de la Bourse de Milan, le titre a été suspendu, les autorités boursières jugeant insuffisants les documents fournis par Mediobanca. De surcroît, le marché ignore toujours si la banque se résoudra à lancer une OPA. C'est semble-t-il sous cette condition que le San Paolo accepterait de participer à l'augmentation de capital de Ferfin. La cotation du groupe chimique devait reprendre mardi 19 décembre.

Babette Stern



Wall Street est victime du conflit sur le budget entre la Maison Blanche et le Congrès

L'indice Dow Jones a enregistré sa plus forte baisse en une séance depuis quatre ans

La Bourse de New York a perdu près de 2 % le 18 décembre, affectée notamment par le blocage des négociations budgétaires entre le Congrès et la Maison Blanche. Les valeurs liées à la haute technologie ont été victimes d'une vague de défiance à la suite de doutes grandissants sur la progression de leurs bénéfices. Sur le marché obligataire, les taux d'intérêt à long terme sont remontés de 6,09 % à 6,20 %.

QUATRE JOURS à peine après avoir battu son 69e record de l'année, la Bourse de New York a brutalement baissé lundi 18 décembre. L'indice Dow Jones a perdu 101,52 points, soit 1,96 %, à 5 075,21 points. Il s'agit du plus important recul en une séance depuis le 15 novembre 1991. Plus de 426 millions de titres ont changés de main lundi, alors que les transactions avaient atteint un niveau record (636,8 millions d'actions) vendredi.

En dépit de cette correction, l'année 1995 reste exceptionnelle à Wall Street, ce qui rend la Bourse plus vulnérable. Le Dow Jones affiche encore un gain de plus de 32 % depuis le 1er janvier. Du jamais vu depuis 1975. Il a franchi en moins de neuf mois les seuils des 4 000 et des 5 000 points en profitant d'un contexte particulièrement favorable, marqué à la fois par la baisse des taux et la croissance des bénéfices des entreprises.

Il a fallu lundi une conjonction de facteurs pour provoquer ce coup d'arrêt. A commencer par un incident technique qui a retardé les cotations à New York pendant près d'une heure et a accru la nervosité des opérateurs. Mais c'est l'incapacité du Congrès républicain et du président démocrate Bill Clinton à se mettre d'accord sur un projet de budget qui a démoralisé Wall Street et mis à mal le marché obligataire. Les taux d'intérêt à long terme (30 ans) sont remontés brutalement de 6,09 % à 6,20 %.

IMPASSE

Depuis samedi, une partie des fonctionnaires fédéraux sont en chômage technique forcé, pour la deuxième fois depuis le début de l'automne. M. Clinton a encore mis son veto, lundi matin, aux budgets de trois ministères en reprochant aux républicains de piétiner les *« valeurs »* qu'il défend. Après avoir été longtemps ignorée par la Bourse de New York, l'impasse budgétaire inquiète maintenant les milieux boursiers qui ne pensaient pas la voir se prolonger si longtemps. Pour les responsables républicains, la journée de lundi restera comme *« le krach de Clinton »*. *« Clinton est responsable de ce qui arrive au marché parce qu'il refuse d'équilibrer le budget »*, a lancé Tom DeLay, l'un des chefs de file du parti à la Chambre des représentants.

Le conflit entre la Maison Blanche et le Congrès signifie aussi pour les analystes que la Réserve fédérale ne devait pas prendre le risque de baisser ses taux, lors de la réunion de son comité de politique monétaire mardi 19 et mercredi 20 décembre. Une baisse des taux est pourtant jugée indispensable à Wall Street pour soutenir la croissance alors que les doutes se font grandissants sur les performances à venir des entreprises.

Les boursiers américains ont été particulièrement gâtés au cours des dernières années. Lors des dix derniers trimestres, les prévisions de bénéfices des entreprises américaines ont été à chaque fois révisées à la hausse. Ce ne semble plus être le cas aujourd'hui. *« On risque de voir d'autres séances aussi difficiles que celle-là dans les prochains mois »*, avertit James Engle, responsable des investissements de Wood Struthers and Winthrop, qui gère 3 milliards de dollars (près de 15 milliards de francs). *« Les profits des entreprises ont atteint un sommet au troisième trimestre et devraient rester stables l'an prochain »*, ajoute-t-il.

Les valeurs de haute technologie, qui ont tiré la hausse de Wall Street au cours des derniers mois, ont été les premières victimes du retournement de tendance. L'annonce par Advanced Micro Devices, un important fabricant de semi-conducteurs, que ses résultats au cours du quatrième trimestre seraient inférieurs aux prévisions des analystes a précipité les ventes de titres informatiques. Vendredi, Apple Computer avait déjà mis en garde ses actionnaires contre une probable perte au cours des trois derniers mois de l'année en raison de la baisse de ses marges.

Eric Leser
(avec l'agence Bloomberg)

Les premiers pas de Pechiney à la Bourse de Paris ont été très difficiles

Le CAC 40 a perdu, lundi, plus de 2 %

LA PREMIÈRE JOURNÉE de cotation de Pechiney a tourné au massacre. Le titre du groupe privatisé, qui avait été vendu 187 francs la semaine dernière, a perdu lors de sa première séance 6,36 %, pour terminer à 175,10 francs, avec près de 2 millions de titres échangés. A New York, où Pechiney affrontait aussi sa première cotation, la valeur était en chute de 9,6 %, à 17 dollars.

Ce désaveu n'est pas surprenant. L'opération, menée en pleine grève, s'est faite contre la volonté des marchés. Opposés à cette privatisation *« en force »*, les intervenants boursiers l'ont fait savoir dès que possible. Aux premières heures de la cotation officielle, les ordres de vente ont afflué, rendant impossible toute fixation de prix avant 13 heures.

Les institutionnels et les particuliers se sont précipités pour vendre. Après la décision du gouvernement de servir intégralement tous les ordres tant la souscription était juste, les uns comme les autres se sont retrouvés avec un nombre de titres bien supérieur à ce qu'ils attendaient. Tous ont préféré se séparer de leur surplus d'actions tout de suite afin de ne pas renouveler la douloureuse expérience faite avec Usinor Sacilor : le titre du groupe sidérurgique, qui avait été introduit à 86 francs en juillet, a perdu 32 % en cinq mois.

Constatant que les privatisations n'étaient plus synonyme de plus-values automatiques mais de baisses assurées, de nombreux intervenants semblent aussi avoir passé des ordres de vente à découvert, afin de pouvoir racheter plus bas et encaisser la différence. En face, les banques membres du syndicat de placement (BNP, Société générale, Lazard, Goldmans Sachs) ont tenté de soutenir le titre. En vain.

Cette méfiance des investisseurs remet en cause l'avenir des privatisations en France. La question pèse, en tout cas, sur la Bourse. S'interrogeant sur la crise sociale française, mécontent des performances des ex-groupes publics, le marché boursier a perdu 2,09 % lundi dans le sillage de Wall Street.

M. O.

La détente monétaire aux Etats-Unis pourrait être retardée

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE américain a subi, lundi 18 décembre, sa plus forte baisse depuis cinq mois. Le rendement de l'emprunt d'Etat à trente ans s'est tendu de 6,09 % à 6,20 % – les taux montant quand les cours des obligations baissent. Il était descendu, au début du mois de décembre, sous la barre des 6 % et il semblait sur le point d'atteindre son plus bas niveau historique (5,78 % au mois d'octobre 1993).

La querelle qui oppose le Congrès à la Maison Blanche à propos du budget est à l'origine de ce plongeon. Les conséquences d'une éventuelle mise en cessation de paiement des Etats-Unis sont prises au sérieux : les règles d'investissement très strictes de certains grands fonds américains leur interdisent de détenir des titres émis par des entités qui se sont retrouvées dans l'impossibilité d'acquitter les intérêts de leur dette. Dans ces conditions, les clients pourraient être tentés d'engager des poursuites judiciaires contre ceux qui, à l'encontre de ce principe, auraient conservé des emprunts d'Etat américains.

Les investisseurs craignent surtout que l'impasse budgétaire n'incite la Réserve fédérale américaine (FED) à différer un assouplissement de sa politique monétaire. Il y a quelques jours encore, ils considéraient comme acquise une baisse d'un quart de point du taux des fonds fédéraux, à l'issue du conseil de la banque centrale américaine, réuni mardi 19 et mercredi 20 décembre.

RALENTISSEMENT DE L'ÉCONOMIE

Les signes de ralentissement de l'économie américaine justifiaient cet optimisme : au mois d'octobre, les ventes du commerce de gros ont diminué de 0,4 %, les mises en chantier de 3,7 %, les commandes de biens durables de 1 % et l'indice précurseur de 0,5 %. Enfin, le taux de chômage a progressé à 5,6 % au mois de novembre (5,5 % en octobre). La FED elle-même, à l'occasion de la publication de son Livre beige, enquête menée par les douze banques régionales, avait pris acte de cet essoufflement.

Mais l'aggravation de la crise budgétaire a mis fin à ce consensus des analystes sur une baisse des taux. Selon un sondage effectué lundi par l'agence d'informations financières Bloomberg auprès de trente-cinq économistes de Wall Street, ils n'étaient plus que dix-neuf à parier sur un assouplissement de la politique monétaire américaine.

P.-A. D.

Trafics records en 1995 pour les compagnies aériennes

SELON LES ESTIMATIONS préliminaires publiées par l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) : 1,25 milliard de passagers ont été transportés en 1995 (+5 %) par les compagnies aériennes et 21,6 millions de tonnes de fret (+8 %). Le nombre de passagers-kilomètres transportés et le nombre de tonnes-kilomètres réalisées (passagers, fret et poste confondus) sont tous les deux en hausse de 7 %.
Le trafic de fret a continué à progresser plus rapidement que le trafic de passagers, avec une hausse de 10 % des tonnes-kilomètres. Les 360 millions de passagers sur les services internationaux représentent le quart du nombre total des passagers mais plus de la moitié des passagers-kilomètres transportés.

■ **ALCATEL CIT : le fabricant français d'équipements de télécommunications** a été condamné par le tribunal de grande instance de Cherbourg, lundi 18 décembre, à suspendre immédiatement la procédure de licenciement collectif engagée dans son usine de Querqueville (Manche), en raison de l'insuffisance du plan social. Le tribunal a déclaré *« nulle toute procédure de licenciement initiée à ce jour »*. Le plan social prévoit la fermeture du site de Querqueville au 1er janvier 1996 et 180 licenciements.
■ **FRANCE TÉLÉCOM : Michel Bon, le président de l'exploitant téléphonique public**, a été reconduit dans ses fonctions lundi 18 décembre par son conseil d'administration. Il a annoncé à cette occasion qu'il recevra les syndicats mercredi 20 décembre.
■ **SERVIER : le laboratoire pharmaceutique français** a annoncé le 18 décembre avoir pris 51 % du capital d'EGIS, un des trois principaux laboratoires hongrois. L'activité principale d'EGIS est centrée sur les produits génériques. Cette *« alliance stratégique »* permettra à Servier de disposer d'une gamme de génériques (molécules tombées dans le domaine public) fabriquées par EGIS et disposant d'autorisations de mise sur le marché en Allemagne et aux Etats-Unis.

■ **WALL STREET** *a connu lundi sa plus forte baisse depuis quatre ans. L'indice Dow Jones a cédé 101,52 points, soit 1,96 %. Le 15 novembre 1991, il avait perdu 120,31 points.*

■ **LA BOURSE DE PARIS** *a chuté de 2,09 % lundi, dans le sillage de Wall Street. L'indice CAC 40 a terminé à 1 820,47 points dans un volume global de 4,15 milliards de francs.*

■ **L'ENCOURS DES CONTRATS** *sur les marchés des produits dérivés dans les pays industrialisés représentait, selon la BRI, 40 700 milliards de dollars à la fin de mars 1995.*

■ **LE DOLLAR**, *après sa forte chute de lundi sur les places européennes et américaines, a repris un peu de terrain mardi à Tokyo, terminant à 1,4312 DM, contre 1,4393 DM lundi.*

■ **L'OR** *s'échangeait en hausse mardi sur le marché international de Hongkong, à 387,95-388,25 dollars l'once contre 386,60-386,90 dollars la veille en clôture.*

LES PLACES BOURSIÈRES

CAC 40 ↘ Clôture | CAC 40 ↘ 1 mois | CAC 40 ↘ 1 an | MIDCAC ↘ 1 mois | NEW YORK ↘ DOW JONES | LONDRES ↘ FT 100 | MILAN ↘ MIB 30 | FRANCFORT ↘ DAX 30

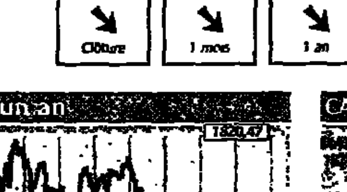
Troisième séance de baisse à Paris

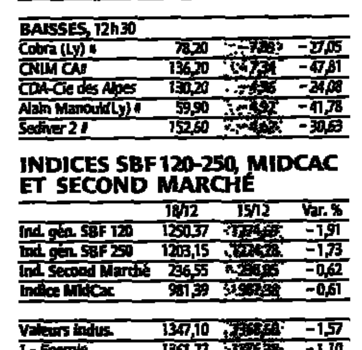
LA BOURSE *de Paris était encore faible mardi 19 décembre mais le mouvement de repli était* moins prononcé que la veille.

En recul de 0,87 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 affichait une heure et demie plus tard une perte de 0,43 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises abandonnaient en moyenne 0,91 % à 1 803,88 points. Le marché était relativement *étoffé* avec un chiffre d'affaires de 1,6 milliard de francs *sur le compartiment* à règlement mensuel.

La stabilisation du dollar après son net repli de la veille se répercutait sur le franc français qui variait peu par rapport à lundi. L'impasse budgétaire américaine, qui a contribué à la chute de 1,96 % de Wall Street la veille, remet en cause la perspective d'une baisse des taux d'intérêt américains mardi lors *de la réunion du comité* de l'open market de la Réserve fédérale.

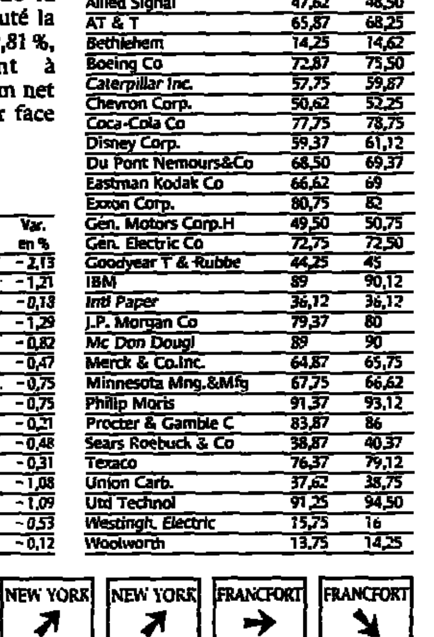
En France, les milieux financiers essayent d'évaluer les dégâts causés sur l'économie française par trois semaines de grève dans les transports publics. L'Insee apporte un début de réponse en estimant que le coût des grèves atteint 0,3 % à 0,4 % du PIB trimestriel. L'institut s'attend également à une croissance très lente au premier semestre, de l'ordre de 1,5 %.





Crédit foncier de France, valeur du jour

LE « SCHÉMA DE RECONVERSION » du CFF destiné à améliorer la rentabilité de l'établissement a été présenté, jeudi 14 décembre, au comité d'entreprise. Il prévoit notamment une réduction des charges d'exploitation (de personnel pour l'essentiel) de 30 % à 40 % sur deux ans, et un net recentrage sur les *crédits immobiliers aux particuliers.* Mal accueilli par les syndicats, le plan est *jugé insuffisant* par les boursiers. Pour preuve, le titre a perdu lundi, à Paris, 6,3 %, à 87,7 francs pour *278 000 titres échangés.* Selon les analystes, le CFF subit de plein fouet la disparition des *PAP* au profit des prêts à taux zéro.



PRINCIPAUX ÉCARTS AU RÈGLEMENT MENSUEL

HAUSSES, 12h30	Cours au 19/12	Var. % 18/12	Var. % 31/12
Dev.R.N-P.Cal #Li	41,50	+6,41	−41,54
Sovac	598	+2,82	+59,89
Nordon (Ny)	329,70	+2,39	−23,50
Degremont	395	+2,80	−2,46
ERAMET	292	+1,38	—
Olipar	4,29	+1,37	−57,94
Locindus	844	+1,87	−3,21
Technip	313	+0,96	+28,33
Axime	375,50	+0,94	+34,63
Cegid (Ly)	363	+0,83	−13,57
BAISSES, 12h30			
Via Banque	135,50	−7,19	−63,37
Vallourec	155	−7,13	−39,92
Ingenico	32,90	−6	−24,45
Cred.Fon.France	82,55	−5,87	−67,80
Cap Gemini Sogeti	130,20	−5,37	−23,41
CCMX(ex.CCMC) Ly	44,80	−4,68	−26,07
Pechiney CIP	188,90	−4,59	−47,47
Valeo	200	−4,16	−24,78
Ecco	717	−4,14	+13,09
Fives-Lille	345,20	−4,11	−27,93

VALEURS LES PLUS ACTIVES

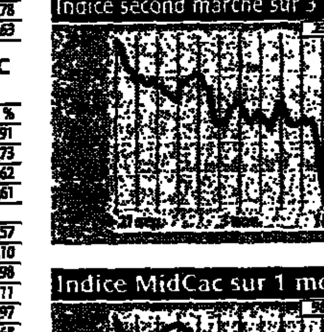
SÉANCE, 12h30	19/12 Titres échangés	Capitalisation en KF
Elf Aquitaine	202929	71738463,50
Schneider SA	422485	71169150,50
PECHINEY	403154	69833567,20
Societe Gale A	107802	62290436
Carrefour	20423	58129073
Michelin	294280	55440884,40
Total	176930	54243949,70
Alcatel Alsthom	118848	47898613,60
Saint-Gobain	87149	46418168
Air Liquide	55720	44021564

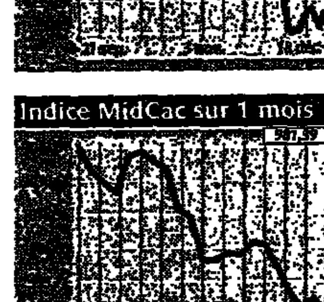
PRINCIPAUX ÉCARTS AU SECOND MARCHÉ

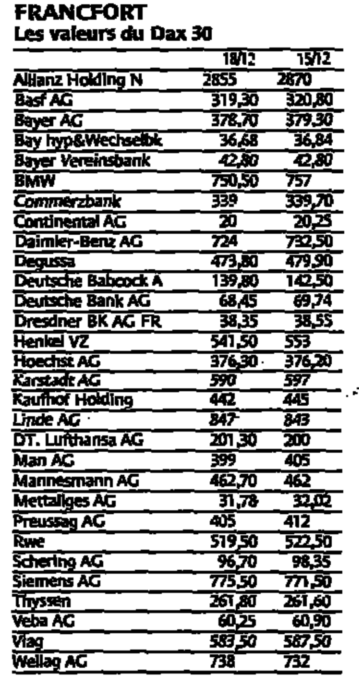
HAUSSES, 12h30	Cours au 19/12	Var. % 18/12	Var. % 31/12
Cogifer	320	+13,57	−14,68
Reydel Indust.Li	1180	+6,86	+31,40
Installux (Ly)	499	+4,93	−3,85
Poujoulat Ets (Ns)	218	+3,79	−0,90
Gautier France 2#	269	+3,46	−25,27
BAISSES, 12h30			
Cobra (Ly) #	78,20	−7,88	−27,05
CNIM CA#	136,20	−4,734	−47,81
CDA-Cie des Alpes	130,20	−4,96	−24,08
Alain Manoukl(Ly) #	59,90	−4,92	−41,78
Sediver 2 #	152,60	−4,62	−30,63

INDICES SBF 120-250, MIDCAC ET SECOND MARCHÉ

	18/12	15/12	Var. %
Ind. gén. SBF 120	1250,37	1274,69	−1,91
Ind. gén. SBF 250	1203,15	1224,28	−1,73
Ind. Second Marché	236,55	238,05	−0,62
Indice MidCac	981,39	987,38	−0,61
Valeurs indus.	1347,10	1368,68	−1,57
1 - Energie	1361,22	1376,38	−1,10
2 - Produits de base	1252,89	1278,21	−1,98
3 - Construction	1313,78	1356,08	−3,11
4 - Biens d'équip.	910,34	928,62	−1,97
5 - Automobile	1575,77	1602,71	−1,68
6 - Biens consom.	1953,21	1977,78	−1,24
7 - Indus. agro-alim.	1362,19	1372,98	−0,79
Services	1235,39	1253,35	−1,43
8 - Distribution	2062,31	2080,22	−0,86
9 - Autres services	899,51	916,88	−1,89
Sociétés financières	973,35	995,37	−2,21
10 - Immobilier	683,71	685,69	−0,29
11 - Services financ.	1025,44	1056,26	−2,93
12 - Sociétés invest.	1060,70	1072,60	−1,11







Nouveau recul à Tokyo

LA BOURSE DE TOKYO a terminé en nette baisse mardi 19 décembre dans le sillage de Wall Street. L'indice Nikkei a perdu 170,59 points à 19 140,49 points. La cote a accentué son repli après l'annonce du report du conseil des ministres, qui doit approuver le plan du gouvernement sur les sociétés de crédit immobilier.

Wall Street a connu lundi sa plus forte baisse quotidienne (de près de 2 %) *depuis* quatre ans, tirée vers le bas par la faiblesse du marché obligataire. L'indice Dow Jones a cédé 101,52 points à 5 075,21 points, sa baisse la plus importante en une séance depuis le 15 novembre 1991 où il avait perdu 120,31 points. Ce recul, associé à la publication de mauvais *chiffres du déficit budgétaire* britannique a vivement pesé sur la Bourse de Londres. L'indice Footsie 100 a chuté de 46,5 points à 3 596,1 points. La Bourse de Francfort, dont la clôture intervient avant l'ouverture de la Bourse de New York a débuté la semaine sur un recul *de 0,81 %*, l'indice DAX terminant à 2 266,19 points en raison d'un net accès de faiblesse du dollar face au deutschemark.

INDICES MONDIAUX

	Cours au 18/12	Cours au 15/12	Var. en %
Paris CAC 40	1820,47	1859,25	−2,13
New-York/DJ indus.	5114,95	5176,73	−1,21
Tokyo/Nikkei	19311,10	19346,60	−0,18
Londres/FT100	3596,10	3642,60	−1,29
Francfort/Dax 30	2266,19	2284,77	−0,82
Frankfort/Commer.	812,19	815,98	−0,47
Bruxelles/Bel 20	1792,40	1805,92	−0,75
Bruxelles/Général	1544,92	1556,57	−0,75
Milan/MIB 30	965	967	−0,21
Amsterdam/Gé. Cbs	315,70	317,20	−0,48
Madrid/Ibex 35	314,57	315,56	−0,31
Stockholm/Affarsal	1301,49	1315,57	−1,08
Londres FT30	2605,20	2633,58	−1,09
Hong Kong/Hang S.	9806,58	9858,65	−0,53
Singapour/Strait t	2200,54	2203,11	−0,12

NEW YORK
Les valeurs du Dow-Jones

	18/12	15/12
Alcoa	53,87	54,62
American Express	41	41,50
Allied Signal	47,62	48,50
AT & T	65,87	68,25
Bethlehem	14,25	14,62
Boeing Co	72,87	75,50
Caterpillar Inc.	57,75	59,87
Chevron Corp.	50,62	52,25
Coca-Cola Co	77,75	78,75
Disney Corp.	59,37	61,12
Du Pont Nemours&Co	68,50	69,37
Eastman Kodak Co	66,62	69
Exxon Corp.	80,75	82
Gén. Motors Corp.H	49,50	50,75
Gén. Electric Co	72,75	72,50
Goodyear T & Rubbe	44,25	45
IBM	89	90,12
Intl Paper	36,12	36,12
J.P. Morgan Co	79,37	80
Mc Don Dougl	89	90
Merck & Co.Inc.	64,87	65,75
Minnesota Mng.&Mfg	67,75	66,62
Philip Moris	91,37	93,12
Procter & Gamble C	83,87	86
Sears Roebuck & Co	38,87	40,37
Texaco	76,37	79,12
Union Carb.	37,62	38,75
Utd Technol	91,25	94,50
Westingh. Electric	15,75	16
Woolworth	13,75	14,25

LONDRES
Sélection de valeurs du FT 100

	18/12	15/12
Allied Lyons	5,21	5,16
Barclays Bank	7,56	7,77
B.A.T. industries	5,47	5,57
British Aerospace	7,59	7,85
British Airways	4,67	4,69
British Gas	2,29	2,29
British Petroleum	5,26	5,35
British Telecom	3,42	3,45
B.T.R.	3,16	3,20
Cadbury Schweppes	5,47	5,48
Eurotunnel	0,89	0,88
Glaxo	8,85	9,03
Grand Metropolitan	4,46	4,52
Guinness	4,57	4,60
Hanson Plc	1,84	1,87
Great Ic	6,73	6,70
H.S.B.C.	9,56	9,75
Impérial Chemical	7,33	7,30
Lloyds Bank	8,39	8,66
Marks and Spencer	4,39	4,41
National Westminst	6,29	6,60
Peninsular Orienta	4,60	4,67
Reuters	5,74	5,94
Saatchi and Saatch	0,92	0,94
Shell Transport	8,42	8,44
Smithkline Beecham	6,71	6,90
Tate and Lyle	4,50	4,51
Univeler Ltd	13,21	13,19
Wellcome	10,88	10,60
Zeneca	12,39	12,56

FRANCFORT
Les valeurs du Dax 30

	18/12	15/12
Allianz Holding N	2855	2870
Basf AG	319,30	320,80
Bayer AG	378,70	379,30
Bay hyp&Wechselbk	36,68	36,84
Bayer Vereinsbank	42,80	42,80
BMW	750,50	757
Commerzbank	339	339,70
Continental AG	20	20,25
Daimler-Benz AG	724	732,50
Degussa	473,80	479,90
Deutsche Babcock A	139,80	142,50
Deutsche Bank AG	68,45	69,74
Dresdner BK AG FR	38,35	38,55
Henkel VZ	541,50	553
Hoechst AG	376,30	376,20
Karstadt AG	590	597
Kaufhof Holding	442	445
Linde AG	847	843
DT. Lufthansa AG	201,30	200
Man AG	399	405
Mannesmann AG	462,70	462
Mettallges AG	31,78	32,02
Preussag AG	405	412
Rwe	519,50	522,50
Schering AG	96,70	98,35
Siemens AG	775,50	771,50
Thyssen	261,80	261,60
Veba AG	60,25	60,90
Viag	583,50	587,50
Wellag AG	738	732



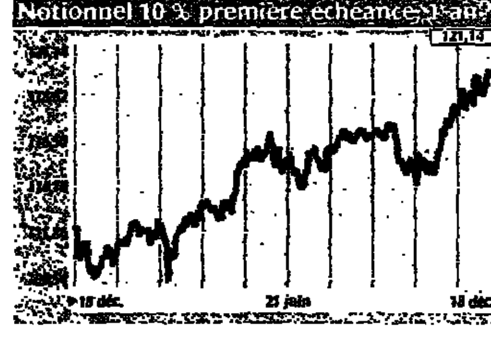
LES TAUX

PARIS ↘ Jour le jour | PARIS ↘ OAT 10 ans | NEW YORK ↗ Jour le jour | NEW YORK ↗ Bonds 10 ans | FRANCFORT → Jour le jour | FRANCFORT ↘ Bunds 10 ans

Net repli du Matif

LE CONTRAT NOTIONNEL *du Matif était en forte* baisse, mardi matin 19 décembre. L'échéance mars cédait 38 centièmes, à 119,72 points, après quelques minutes de transactions. Le taux de rendement de l'obligation assimilable du Trésor (OAT) à dix ans s'inscrivait à 6,73 %, soit un écart de 0,62 % par rapport à celui des titres d'Etat allemands de même échéance.

La veille, le marché obligataire américain avait terminé la séance en très net repli, en raison de l'impasse budgétaire aux *Etats-Unis. Le taux de rendement* de l'emprunt d'Etat de référence à trente ans était remonté de 6,09 % à 6,20 %. Mardi matin, la Banque de France a maintenu inchangé le taux de l'argent au jour le jour à 4,93 %. Les échéances à trois mois se tendaient légèrement, à 5,35 %.



LES TAUX DE RÉFÉRENCE

TAUX 18/12	Taux jour le jour	Taux 10 ans	Taux 30 ans	Indice des prix
France	4,87	6,66	7,42	1,80
Allemagne	3,94	6,03	6,51	1,50
Grande-Bretagne	6,38	7,39	7,70	3,90
Italie	10,43	11,17	11,58	5,80
Japon	0,38	2,83	4,75	−0,20
Etats-Unis	5,75	5,77	6,12	2,60

MARCHÉ OBLIGATAIRE DE PARIS

TAUX DE RENDEMENT	Taux au 18/12	Taux au 15/12	indice (base 100 fin 94)
Fonds d'État 3 à 5 ans	5,80	5,91	106,73
Fonds d'État 5 à 7 ans	6,24	6,34	108,79
Fonds d'État 7 à 10 ans	6,63	6,70	111,10
Fonds d'État 10 à 15 ans	6,95	7,02	111,70
Fonds d'État 20 à 30 ans	7,41	7,48	113,67
Obligations françaises	7,02	7,09	110,70
Fonds d'État à TME	−1,33	−1,20	102,07
Fonds d'État à TRE	−0,94	−0,94	101,89
Obligat. franç. à TME	−0,84	−0,75	100,34
Obligat. franç. à TRE	+0,94	+0,14	100,19

LE MARCHÉ MONÉTAIRE (taux de base bancaire 8,20 %)

	Achat 18/12	Vente 18/12	Achat 15/12	Vente 15/12
Jour le jour	5,0625	—	5,1250	—
1 mois	5,10	5,30	5,25	5,43
3 mois	5,12	5,37	5,31	5,43
6 mois	5,07	5,32	5,18	5,37
1 an	5,07	5,32	5,12	5,31
PIBOR FRANCS				
Pibor Francs 1 mois	5,2305	—	5,2305	—
Pibor Francs 3 mois	5,3086	—	5,3086	—
Pibor Francs 6 mois	5,2344	—	5,2344	—
Pibor Francs 9 mois	5,2109	—	5,2109	—
Pibor Francs 12 mois	5,2185	—	5,2188	—
PIBOR ÉCU				
Pibor Ecu 3 mois	5,2500	—	5,2500	—
Pibor Ecu 6 mois	5,1875	—	5,1875	—
Pibor Ecu 12 mois	5,1771	—	5,1771	—

MATIF

Echéances 18/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
NOTIONNEL 10 %					
Déc. 95	21166	121,14	121,36	121,12	121,28
Mars 96	86306	120,12	120,36	120,04	120,10
Juin 96	150	120,52	120,72	120,52	120,52
Sept. 96	261	119,66	119,72	119,65	119,66
PIBOR 3 MOIS					
Déc. 95	11466	94,75	94,80	94,73	94,77
Mars 96	24384	94,96	94,99	94,80	94,80
Juin 96	7565	95,07	95,15	95,01	95,01
Sept. 96	4138	95,13	95,14	95,03	95,03
ÉCU LONG TERME					
Déc. 95	640	91,66	91,55	91,58	91,60
Mars 96	965	90,28	90,40	90,16	90,22

CONTRATS À TERME SUR INDICE CAC 40

Échéances 18/12	volume	dernier prix	plus haut	plus bas	premier prix
Déc. 95	18608	1872	1872,50	1825	1826
Janvier 96	2646	1880,50	1880,50	1833	1833,50
Février 96	11	1863	1888	1865,50	1841,50
Mars 96	2725	1894	1894	1850,50	1849

LES MONNAIES

US/F ↘ 4,9515 | US/DM ↘ 1,4305 | US/¥ ↘ 101,5500 | DM/F ↘ 3,4445 | £/F ↘ 7,6215

Baisse du dollar

LE BILLET VERT était orienté à la baisse, mardi matin 19 décembre, lors des premières transactions entre banques sur les places financières européennes. Il s'échangeait à 1,4310 mark, 101,60 yens et 4,9325 francs. La veille, le dollar avait été affaibli par la forte baisse des actions et des obligations américaines, liée à l'aggravation du conflit opposant la Maison Blanche au Congrès à propos du budget. Cette situation incite les *investisseurs à sortir leurs capitaux des Etats-Unis.* Le franc était stable, mardi matin, s'inscrivant à 3,4420 francs pour 1 deutschemark. Les investisseurs se montrent prudents à l'approche du grand sommet social. Un échec de cette rencontre pourrait provoquer une baisse du franc. Les opérateurs s'interrogent aussi sur les mesures que compte prendre le gouvernement pour relancer la consommation et la croissance.

MARCHÉ DES CHANGES À PARIS

DEVISES	cours BDF 18/12	% 15/12	Achat	Vente
Allemagne (100 dm)	344,4500	−0,09	333	357
Ecu	6,3265	−0,14	—	—
Etats-Unis (1 usd)	4,9515	−0,49	4,7000	5,3000
Belgique (100 F)	16,7535	−0,11	16,3000	17,4000
Pays-Bas (100 fl)	307,5900	−0,12	—	—
Italie (1000 lir.)	3,1040	−0,14	2,8200	3,3200
Danemark (100 krd)	88,8800	−0,03	84	94
Irlande (1 iep)	7,8545	−0,49	7,5000	8,2500
Gde-Bretagne (1 L)	7,6215	−0,51	7,2500	8,1000
Grèce (100 drach.)	2,0835	−0,07	1,7500	2,2500
Suède (100 krs)	75,1100	+0,28	70	80
Suisse (100 F)	429,0800	+0,36	410	434
Norvège (100 k)	77,9600	−0,18	73	82
Autriche (100 sch)	48,9520	−0,09	47,4000	50,5000
Espagne (100 pes.)	4,0405	−0,20	3,6800	4,2800
Portugal (100 esc.	3,2800	−0,15	2,8500	3,5500
Canada 1 dollar ca	3,6077	−0,30	3,3200	3,9200
Japon (100 yens)	4,8688	−0,25	4,6900	5,0400
Finlande (mark)	114,6500	+0,11	110	121

PARITÉS DU DOLLAR

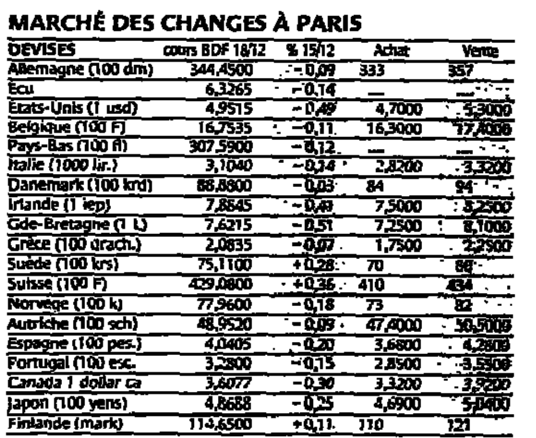
PARITES DU DOLLAR	19/12	18/12	Var. %
FRANCFORT : USD/DM	1,4305	[illegible]	−0,77
TOKYO : USD/Yens	101,5500	[illegible]	−0,46

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

DEVISES comptant:	demande	offre	demande 1 mois	offre 1 mois
Dollar Etats-Unis	4,9622	4,9602	4,9540	[illegible]
Yen (100)	4,8745	[illegible]	4,8726	[illegible]
Deutschemark	3,4393	3,4385	3,4421	[illegible]
Franc Suisse	4,2759	4,2706	4,2597	[illegible]
Lire ital. (1000)	3,1162	3,1128	3,1040	[illegible]
Livre sterling	7,6378	7,6298	7,6341	[illegible]
Peseta (100)	3,2845	3,2810	4,0477	[illegible]
Franc Belge	16,759	16,740	16,759	[illegible]

TAUX D'INTÉRÊT DES EURODEVISES

DEVISES	1 mois	3 mois	6 mois
Eurofranc	5,18	5,18	5,18
Eurodollar	5,81	[illegible]	5,56
Eurolivre	6,43	[illegible]	6,18
Eurodeutschemark	4	[illegible]	3,66





L'OR

	cours 18/12	cours 15/12
Or fin (k. barre)	61400	61400
Or fin (en lingot)	61800	61900
Once d'Or Londres	386,20	387,20
Pièce française(20f)	364	354
Pièce suisse (20f)	357	358
Pièce Union lat(20f)	357	358
Pièce 20 dollars us	2520	2480
Pièce 10 dollars us	1450	1450
Pièce 50 pesos mex.	2290	2280

LE PÉTROLE

En dollars	cours 18/12	cours 15/12
Brent (Londres)	16,10	16,10
WTI (New York)	—	—
Crude Oil (New York)	16,16	16,16

LES MATIÈRES PREMIÈRES

INDICES	18/12	15/12
Dow-Jones comptant	221,28	221,98
Dow-Jones à terme	325,39	328,66
CRB	—	—

METAUX (Londres)		dollars/tonne
Cuivre comptant	2915	2964
Cuivre à 3 mois	2720	2744
Aluminium comptant	1648	1685,50
Aluminium à 3 mois	1682	1710
Plomb comptant	701	715
Plomb à 3 mois	701,50	714
Etain comptant	6251	6375
Etain à 3 mois	6250	6870
Zinc comptant	1014	1024
Zinc à 3 mois	1038	1047
Nickel comptant	8111	8225
Nickel à 3 mois	8245	8845

METAUX (New-York)		$/once
Argent à terme	5,23	[illegible]
Platine à terme	424	[illegible]
Palladium	155,25	[illegible]
GRAINES, DENREES (Chicago)		**$/boisseau**
Blé (Chicago)	5,09	[illegible]
Maïs (Chicago)	3,51	[illegible]
Grain. soja (Chicago)	—	[illegible]
Tourt. soja (Chicago)	232,50	[illegible]
GRAINES, DENREES (Londres)		**£/tonne**
P. de terre (Londres)	107,50	[illegible]
Orge (Londres)	112,25	[illegible]
SOFTS		**$/tonne**
Cacao (New-York)	1329	[illegible]
Café (Londres)	2545	[illegible]
Sucre blanc (Paris)	1713	[illegible]
OLEAGINEUX, AGRUMES		**cents/tonne**
Coton (New-York)	0,73	[illegible]
Jus d'orange (New-York)	1,04	[illegible]

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 19 DÉCEMBRE

Liquidation : 21 décembre
Taux de report : 5,25
Cours relevés à 12 h 30

CAC 40 ↘ PARIS
-0,97 %
CAC 40 : 1802,89

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
EDF-GDF 3%	7520	[illegible]	- 0,13	163,35
B.N.P. (T.P)	931	[illegible]	- 2,25	80,26
Cr.Lyonnais(T.P.)	813	[illegible]	—	69,29
Renault (T.P.)	1902	[illegible]	+ 0,15	94,77
Rhone Poulenc(T.P)	2030	2018	- 0,49	103,71
Saint Gobain(T.P.)	1110	[illegible]	+ 0,90	87,83
Thomson S.A (T.P)	1080	[illegible]	—	56,02
Accor	624	[illegible]	- 0,48	18
Air Liquide	793	[illegible]	- 0,88	34
Alcatel Alsthom	404,80	[illegible]	- 1,01	45
Alcatel Cable	335,50	[illegible]	- 1,31	18
Alspi	343	[illegible]	- 0,87	15
AGF-Ass.Gen.France	164,70	[illegible]	- 3,40	3
Axa	320,50	[illegible]	- 0,37	5,50
Axime	372	[illegible]	+ 0,94	[illegible]
Bail Investis.	834	[illegible]	- 0,35	[illegible]
Bancaire (Cie)	540	[illegible]	- 1,66	30
Bazar Hot. Ville	357	[illegible]	- 0,28	16
Bertrand Faure	118,40	[illegible]	- 0,59	3,50
BIC	481	[illegible]	- 1,66	12
BIS	391,70	[illegible]	- 3,72	[illegible]
B.N.P.	221,80	[illegible]	- 1,93	3,20
Bollore Techno	426	[illegible]	- 0,11	22
Bongrain	2650	[illegible]	+ 0,03	61
Bouygues	494	[illegible]	- 3,21	12
Canal +	911	[illegible]	- 0,87	25
Cap Gemini Sogeti	137,30	[illegible]	- 5,17	7
Carnaudmetalbox	220	[illegible]	- 0,09	4,80
Carrefour	2858	[illegible]	- 0,62	[illegible]
Casino Guichard	140	[illegible]	- 1,42	4
Casino Guich.ADP	106,10	[illegible]	+ 0,09	4,25
Castorama Dl (Li)	776	[illegible]	+ 0,12	10,60
C.C.F.	247	[illegible]	- 1,82	4,50
CCMX(ex.CCMC) Ly	47	[illegible]	- 4,68	2,40
Cegid (Ly)	360	[illegible]	+ 0,83	26
CEP Communication	444,90	[illegible]	- 1,55	8
Cerus Europ.Reun	62,75	[illegible]	- 3,42	10
Cetelem	875	[illegible]	- 0,80	[illegible]
CGIP	929	[illegible]	+ 0,43	[illegible]
Chargeurs	1015	[illegible]	—	14
Christian Dior	500	[illegible]	- 1,20	6,50
Ciments Fr.Priv.B	191,20	[illegible]	+ 0,41	17,50
Clarins	461	[illegible]	- 1,47	[illegible]
Club Mediterranee	390	[illegible]	- 1,53	[illegible]
Coflexip	176	[illegible]	- 1,13	3,35
Colas	768	[illegible]	- 1,04	[illegible]
Comptoir Entrep.1	12,15	[illegible]	+ 0,41	7,50
Comptoir Moder.	1510	[illegible]	+ 0,66	[illegible]

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
CPR	406	391,50	- 3,57	20
Cred.Fon.France	87,70	82,55	- 5,87	28
Credit Local Fce	393,30	390,30	- 0,73	12,66
Credit Lyonnais CI	281	275	- 2,13	10
Credit National	371	367,20	- 1,02	12
CS Signaux(CSEE)	199	197	- 1	4,50
Damart	■ 3786	3766	- 0,52	65
Danone	768	764	- 0,52	16
Dassault-Aviation	345	339	- 1,73	8,50
Dassault Electro	165	162	- 1,81	4,30
De Dietrich	226	225,70	- 0,13	55
Degremont	388	395	+ 1,80	8
Dev.R.N-P.Cal #Li	39	41,50	+ 6,41	—
DMC (Dollfus Mi)	201,50	196,30	- 2,58	4
Docks France	726	728	+ 0,27	13
Dynaction	87	84	- 3,44	3
Eaux (Gle des)	486	479,60	- 1,31	11,25
Ecco	746	717	- 4,14	12
Eiffage	712	712	—	28,70
Elf Aquitaine	354,50	353,60	- 0,25	13
ERAMET	288	292	+ 1,38	5,40
Eridania Beghin	820	824	+ 0,48	30
Essilor Intl	965	958	- 0,72	11,50
Essilor Intl ADP	700	690	- 1,42	12,30
Esso	486	486	—	13
Eurafrance	1600	1595	- 0,31	48
Euro Disney	12,50	12,30	- 1,60	0,68
Euro RSCG W.W.	420	410	- 2,38	11,80
Europe 1	982	985	+ 0,30	19
Eurotunnel	6,70	6,70	—	—
Filipacchi Medias	708	703	- 0,70	12
Finextel	66,05	66,10	+ 0,07	4,09
Fives-Lille	360	345,20	- 4,11	11
Fromageries Bel	4476	4500	+ 0,53	40
Galeries Lafayette	1278	1265	- 1,01	11
GAN	182	177	- 2,74	4
Gascogne (B)	428	420	- 1,86	8,50
Gaz et Eaux	1705	1680	- 1,46	55
Geophysique	181,10	178	- 1,71	8
G.F.C.	373	374	+ 0,26	18,50
Groupe Andre S.A.	340,50	340	- 0,14	9
Groupe De La Cite	610	611	+ 0,16	15
Gr.Zannier #(Ly)	58,20	58,10	- 0,17	2
GTM-Entrepose	320	314	- 1,87	8
Guilbert	580	580	—	12
Guyenne Gascogne	1245	1243	- 0,16	25
Havas	371,50	366	- 1,48	8,50
I.D.I.A	145,50	—	—	5
Imetal	566	558	- 1,41	12,50
Immeubl.France	288	285,50	- 0,86	15
Ingenico	35	32,90	- 6	2
Interbail	281	274,70	- 2,24	32
Intertechnique 1	371,20	370	- 0,32	23,50
Jean Lefebvre	297,10	288	- 3,06	9
Klepierre	572	570	- 0,34	27,75
Labinal	505	505	—	21,50
Lafarge	298	294	- 1,34	10
Lagardere (MMB)	90,50	87,80	- 2,98	2,80
Lapeyre	230	225,20	- 2,08	4,90
Lebon	187,80	185	- 1,49	7
Legrand	732	736	+ 0,54	37,50
Legrand ADP	482	480,10	- 0,39	60
Legris indust.	164	164	—	8
Locindus	835	844	+ 1,07	70,50
L'Oreal	1273	1260	- 1,02	12,20

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
LVMH Moet Vuitton	975	968	- 0,71	5,50
Lyonnaise Eaux	453,20	448	- 1,14	11,50
Marine Wendel	369	363,50	- 1,49	15
Marra-Hachette	90	89	- 1,11	2,70
Metaleurop	42	42,30	+ 0,71	4
Metrologie Inter.	14,15	13,85	- 2,12	—
Michelin	190,10	187	- 1,63	2,25
Moulinex	70,40	69,60	- 1,13	4
Navigation Mixte	658	643	- 2,27	40
Nord-Est	111	111	—	5,50
Nordon (Ny)	322	329,70	- 2,39	—
NRJ #	479	479,30	- 0,02	5,40
Olipar	4,24	4,29	+ 1,17	—
Paribas	272,10	265,40	- 2,46	12
PECHINEY	175,10	172	- 1,77	—
Pechiney CIP	198	188,90	- 4,59	9,50
Pechiney Intl	96	93,45	- 2,65	3
Pernod-Ricard	277	269,10	- 2,85	4,25
Peugeot	642	632	- 1,55	6
Pinault-Prin.Red.	944	935	- 0,95	22,50
Plastic-Omn.(Ly)	317,80	309	- 2,76	7,50
Poliet	367	362,50	- 1,22	7,50
Primagaz	371	370,60	- 0,10	20
Promodes	1112	1098	- 1,25	10,50
Publicis	290	282	- 2,75	4
Radiotechnique	237,50	234	- 1,47	10
Remy Cointreau	147	146	- 0,68	4,68
Renault	137	136,10	- 0,65	3,50
Rexel	841	835	- 0,59	11,50
Rhone Poulenc A	98,25	97,70	- 0,55	2,80
Rochette (La)	27,20	26,65	- 2,02	1,20
Roussel Uclaf	779	782	+ 0,38	14,50
Rue Imperiale(Ly)	3501	3433	- 2,02	100
Sade (Ny)	167	164,10	- 1,73	12,50
Sagem SA	2680	2665	- 0,55	22,50
Saint-Gobain	529	532	+ 0,56	15,50
Saint-Louis	1313	1300	- 0,99	38
Salomon (Ly)	2750	2750	—	24
Salvepar (Ny)	340	337,30	- 0,79	17,50
Sanofi	305	303	- 0,65	6
Sat	1820	1800	- 1,09	27,50
Saupiquet (Ns)	1251	1250	- 0,07	20
Schneider SA	172	167,50	- 2,61	17
SCOR SA	158	157	- 0,63	2
S.E.B.	579	576	- 0,51	9,20
Sefimeg	347	342	- 1,44	19
SEITA	173	170,10	- 1,67	5,20
Selectibanque	101,50	99,80	- 1,67	12,59
SFIM	859	857	- 0,23	30
SGE	111	110,10	- 0,81	5
Sidel	1532	1510	- 1,43	13,50
Simco	452	447,10	- 1,08	20,76
S.I.T.A	897	883	- 1,56	9
Skis Rossignol	1308	1282	- 1,98	22
Sligos	417	402	- 3,59	9
Societe Gale A.	581	580	- 0,17	16
Sodexho	1334	1319	- 1,12	22
Sommer-Allibert	1191	1186	- 0,41	38
Sophia	199,30	200	+ 0,35	54,50
Sovac	581	598	+ 2,92	14
Spir Communication	451	449,10	- 0,42	14,80
Strafor Facom	● 262	262,90	+ 0,34	6
Suez	195,40	191,50	- 1,99	8,20
Synthelabo	299	297	- 0,66	3,74
Technip	310	313	+ 0,96	8

VALEURS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
Thomson-CSF	107,50	104,50	- 2,79	2
Total	308,40	305,20	- 1,03	8
UAP	125,40	123,80	- 1,27	8
UFB Locabail	392	380	- 3,06	10
UGC DA (M)	219,90	220	+ 0,04	3,54
UIC	53,10	52,80	- 0,47	25
UIF	419,60	407	- 3	22
UIS	125	125	—	14,47
Unibail	505	505	—	27
Union Assur.Fdal	540	541	+ 0,15	14
Usinor Sacilor	58,20	56,70	- 2,57	—
Valeo	265,70	250	- 4,16	2,30
Vallourec	166,90	155	- 7,13	6,30
Via Banque	146	135,50	- 7,19	12
Worms & Cie	232,70	232,60	- 3,54	8
Zodiac	■ 766	751	- 1,95	9
Elf Gabon	850	835	- 1,41	57,20

VALEURS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours	% + -	Montant coupon (1)
ABN Amro Hol.#	220	218	- 0,90	3,68
Adidas AG #	242	241,30	- 0,29	—
American Express	202	201	- 0,49	0,93
Anglo American	308,50	304,40	- 1,32	3,92
Amgold	385	385	—	8,55
Arjo Wiggins App.	12,25	11,35	- 7,34	0,22
A.T.T. #	330	324	- 1,51	1,36
Banco Santander #	237	232,60	- 1,85	1,89
Barrick Gold #	130	129	- 0,76	0,22
B.A.S.F. #	1103	1085	- 1,63	25,88
Bayer #	1290	1292	+ 0,15	33,92
Blenheim Group	18,63	[illegible]	- 2,26	0,53
Buffelsfontein	17	17,05	- 0,29	1,79
Chase Manhattan #	292	290	- 0,68	1,86
Cordiant PLC	6,80	6,70	- 1,47	—
Daimler Benz #	2464	2447	- 0,56	28,32
De Beers	150,90	148,80	- 1,39	0,61
Deutsche Bank #	235,50	233,40	- 0,89	50,51
Dresdner Bank #	130,10	130	- 0,07	35,12
Driefontein	58	56,85	- 1,46	1,48
Du Pont Nemours #	340	336,10	- 1,14	2,16
Eastman Kodak #	334	327,10	- 2,06	1,66
East Rand	2,68	2,56	- 4,47	0,10
Echo Bay Mines #	52,65	52	- 1,23	0,14
Electrolux #	205,10	203,20	- 0,92	5,99
Ericsson #	96	[illegible]	- 6,35	2,62
Exxon Corp. #	400	396,50	- 0,87	3,31
Ford Motor #	135,50	138,30	- 2,06	1,45
Freegold	41,25	40,70	- 1,33	0,13
Gencor Limited	17,30	17,20	- 0,57	0,16
General Elect. #	356	357,50	- 0,42	1,72
General Motors #	244,80	247,70	+ 1,18	1,24
Gle Belgique #	403	396,10	- 1,71	14,60
Grd Metropolitan	34	33,25	- 2,20	0,43
Guinness Plc #	34,80	34,05	- 2,15	0,32
Hanson Plc	14,60	14,60	—	0,23
Harmony Gold	43,50	43,30	- 0,45	0,47
Hitachi #	48,55	47	- 3,19	0,23
Hoechst #	1290	1285	- 0,38	25,80
I.B.M #	436	439,70	+ 0,84	1,05
I.C.I #	57	56	- 1,75	0,90
I.T.T. #	599	585	- 2,33	2,03
Ito Yokado #	293	288,30	- 1,60	0,65
Matsushita #	77,40	76,95	- 0,58	0,26
Mc Donald's #	227,60	225	- 1,22	0,27
Merck and Co #	320,30	319,20	- 0,34	1,44
Minnesota Mg #	326	329	+ 0,92	1,94
Mitsubishi Corp.#	59,40	59,40	—	0,16
Mobil Corporat.#	550	532	- 3,27	2,84
Morgan J.P. #	395,90	395	- 0,73	3,15
Nestle SA Nom. #	5300	5420	+ 2,26	73,29
Nipp. MeatPacker #	73	—	—	0,75
Norsk Hydro #	204	198,90	- 2,50	2,86
Petrofina #	1491	1492	+ 0,06	40,82
Philip Morris #	451	449,50	- 0,33	4,23
Philips N.V #	177	172,20	- 2,71	2,95
Placer Dome Inc #	121	119,70	- 1,07	0,28
Procter Gamble #	418	413,50	- 1,07	1,64
Quilmes	204	204,50	+ 0,24	8,01
Randfontein	32,80	32,05	- 2,28	1,13
Rhone Poul.Rorer #	259,20	261	+ 0,69	1,24
Royal Dutch #	670	667	- 0,44	9,01
R T Z #	71,90	70,75	- 1,59	0,80
Sega Enterprises	261,20	256	- 1,99	0,63
Saint-Helena	27,60	26,65	- 3,44	1,40
Schlumberger #	■ 334,20	335,50	- 0,20	1,86
SGS Thomson Micro.	148	139	- 6,08	—
Shell Transport #	63,90	63,35	- 0,86	0,97
Siemens #	2657	2644	- 0,45	33,72
Sony Corp. #	271,50	269	- 0,92	1,05
Sumitomo Bank #	103,50	103,80	+ 0,28	0,17
T.D.K #	245	232,50	- 5,10	1,05
Telefonica #	68,05	67,25	- 1,17	1,17
Toshiba #	37,75	37,05	- 1,65	0,21
Unilever #	685	694	+ 1,31	3,41
United Technol. #	463,10	448	- 3,26	2,28
Vaal Reefs	329	325,70	- 1	4,57
Volkswagen A.G #	1641	1625	- 0,97	7,68
Volvo (act.B) #	98,40	97,60	- 0,61	1,63
Western Deep.	171	171	—	1,27
Yamanouchi #	109,50	110	+ 0,45	0,33
Zambia Copper	1,78	1,71	- 3,93	—

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché.

DERNIÈRE COLONNE (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12
Mardi daté mercredi : montant du coupon
Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon
Jeudi daté vendredi : compensation
Vendredi daté samedi : nominal

COMPTANT

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 DÉCEMBRE

OBLIGATIONS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	173,20	[illegible]
CEPME 8,5% 88-97CA	104	[illegible]
CEPME 9% 89-99 CA#	109,65	[illegible]
CEPME 9% 92-06 TSR	111,60	[illegible]
CFD 9,7% 90-03 CB	115,95	[illegible]
CFD 8,6% 92-05 CB	111,90	[illegible]
CFF 10% 88-98 CA#	109,12	[illegible]
CFF 9% 88-97 CA#	105,05	[illegible]
CFF 10,25%90-01CB#	114,55	[illegible]
CLF 8,9% 88-00 CA#	110,40	[illegible]
CLF 9%88-93/98 CA#	106,41	[illegible]
CNA 9% 4/92-07	115,18	[illegible]
CRH 8,6% 92/94-03	110	[illegible]
CRH 8,5% 10/87-88#	107,71	[illegible]
EDF 8,6% 88-89 CA#	109,73	[illegible]
EDF 8,6% 92-04 #	112,09	[illegible]
Em.Etat10,26%86-96	101,01	[illegible]
Emp.Etat 6%7/93-97	100,88	[illegible]
Finansder 9%91-06#	114,68	[illegible]
Finansd.8,6%92-02#	111,23	[illegible]
Floral9,75% 90-99#	111,77	4,023 o
OAT 9,8%1/86-96CA#	100,49	8,753 d
OAT 8,5% 87-97CA#	104,46	4,188
OAT 9,90%85-97 CA#	108,27	8,243 o
OAT 88-98 TME CA	101,21	6,223 o
OAT 9/85-98 TRA	—	1,885 ↓
OAT 9,50%88-98 CA#	109,09	4,072 d
OAT TMB 87/99 CA	99,53	6,874
OAT 8,125% 89-99 #	107,35	[illegible]
OAT 8,50%90/00 CA#	109,60	[illegible]
OAT 85/00 TRA CA	104,30	2,048
OAT 10%5/85-00 CA#	115,19	5,710
OAT 89-01 TME CA	—	6,223 o
OAT 8,5% 87-02 CA#	111,53	8,627
OAT 8,50% 89-19 #	112,11	1,347
OAT 8,50%92-23 CA#	112,21	6,597
SNCF 8,8% 87-94CA	106,80	[illegible]
Lyon.Eaux 6,5%90CV	916	

ACTIONS FRANÇAISES	Cours précéd.	Derniers cours
Arbel	166	166
Bains C.Monaco	630	625
B.N.P.Intercont	295	292
Bidermann Intl ◆	110	110
B T P (la cie)	5,75	5,60
Cambodge ◆	840	840
Carbone Lorraine	421	408,30
CBC	84,90	[illegible]
Centenaire Blanzy ◆	300	[illegible]
Ceragen Holding	24	24
Champex (Ny)	14,80	14,80
CIC Un.Euro.CIP	345	339,50
C.I.T.R.A.M. (B) ◆	2390	[illegible]
Cpt Lyon Alem	400,40	400,30
Concorde-Ass Risq ◆	659	659
Gpe Valfond ex.CMP ◆	15,60	[illegible]
Credit Gen.Ind. ◆	29	[illegible]
Darblay ◆	340	[illegible]
Didot Bottin	600	[illegible]
Eaux Bassin Vichy	4000	3969
Ecia	477	480
Ent.Mag. Paris ◆	2590	[illegible]
Eridania Beghin CI ◆	760	760
Fidei	54	[illegible]
Finalens ◆	320	[illegible]
F.I.P.P.	86,20	86,20
Fonciere (Cie) ◆	472	472
Fonciere Euris	182	184
Foncina #	423	401,90
France I.A.R.D. ◆	910	910
France S.A	740	740
From. Paul-Renard ◆	2050	2050
Gaumont #	325	322,90
Genefim	105	103
Gevelot	1250	1240
G.T.I (Transport)	285	283
Immobail	111	111
Immobanque	621	620
Im.Marseillaise	4925	4910
Invest.(Ste Cie.)	1350	1350
Lille Bonnieres	1503	1451
Locafinanciere ◆	410	410
Louvre #	136	137
Lucia	65	63
Machines Bull ◆	3,07	3,07
Monoprix ◆	151,10	151,10
Metal Deploye ◆	355	355
Mors #	13,50	13
Navigation (Nle) ◆	49,05	49,05
Paluel-Marmont	275	273,90
Pap.Clairefont(Ny) ◆	830	830
Parfinance	190	188
Paris Orleans	215,10	220
Piper Heidsieck	1235	1190
Porcher ◆	180,50	180,50
Promodes (CI) ◆	780	780
PSB Industries Ly	378,90	366
Rochefortaise Com.	139,10	140
Rosario ◆	194	194
Rougier #	499	498,90
S.A.F.I.C Alcan ◆	201	201
Saga	158	159
Salins du Midi	424	406
Savoisienne (M)	122	125
Silic	670	665
S.I.P.H.	160	160
Sofal ◆	145	145
Soffo ◆	354	354
Sofitam act.a reg. ◆	67,70	67,70
Sofragi ◆	3471	3471
Soudure Autogene ◆	936	936
Sovabail ◆	394	394
Taittinger	1700	1700
Tour Eiffel	247	250
Elyo	133,10	125,20
Vicat	463	464
Virax ◆	125	125

ACTIONS ÉTRANGÈRES	Cours précéd.	Derniers cours
Bayer.Vereins Bank	155	155
Commerzbank AG	1131	1135
Fiat Ord	16,05	16,05
Gevaert	280	280,10
Gold Fields South	137,10	131
Kubota Corp	30,05	30,05
Montedison act.ep.	4,54	7,282 d
Olympus Optical	48	48
Ottomane(cie Fin.)	172	172
Robeco	349,20	343,40
Rodamco N.V.	137,50	136,50
Rolinco	365,60	362,10
Solvay SA	2599	2480
Wagons Lit	1730	1730

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SECOND MARCHÉ

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Acial (Ns) #	60,50	[illegible]
AFE #	329	[illegible]
Aigle #	221	[illegible]
Albert S.A (Ns) ◆	140	[illegible]
Altran Techno. #	693	[illegible]
Montaignes P.Gest.	480	[illegible]
B.A.C. ◆	23,70	[illegible]
Bque Picardie (Li) ◆	529	[illegible]
Bque Sofirec (M) ◆	570	[illegible]
Bque Tarneaud(B)#	202	[illegible]
Bque Vernes	630	[illegible]
Beneteau # ◆	338,50	[illegible]
B I M P ◆	55	[illegible]
Boiron (Ly) #	472	[illegible]
Boisset (Ly)#	228,80	[illegible]
But S.A.	239	[illegible]
Cardif SA 1	562	[illegible]
CDA-Cie des Alpes	137	[illegible]
C.E.E #	254,10	[illegible]
CEGEP #	156	156,10
Cermex # (Ly)	270	270,10
CFPI #	249,90	245
Change Bourse (M)	226,30	222
Christ.Dalloz #	1021	1015
Cipe France Ly #	274	274
CNIM CA#	147	136,20
Codetour	268,90	268,90
Comp.Euro.Tele-CET	248	248
Confiandey S.A.	270	[illegible]
C.A. de la Brie	352,40	352,40
C.A.Gironde (B)	439,90	440
C.A.Haute Normand.	335,20	336,90
C.A.Ile & Vilaine	339,50	340
C.A. Paris IDF	713	700
C.A.de l'Isere Ly#	358	358
C.A.Loire Atl.Ns #	320	325
C.A.Loire/H.Loire#	199,80	200
C.A.Morbihan (Ns)	340	339
C.A.du Nord (Li)	424,90	426
C.A. Oise CCI	236,40	236,50
C.A.Pas de Calais	420	420
C.A. Somme CCI	237	232
C.A.Toulouse (B)	368,80	368,20
CFJPE(exGAN part# ◆	115,50	115,50
Chaine et Trame #	136,30	130
C.A. Midi CCI#(Ly)	250	251
Creeks	42,50	42,50
Delta Prot.# Ly ◆	301	300
Devanlay	369,90	369
Deveaux(Ly)#	378	378
Devernois (Ly)	455	455
Ducros Serv.Rapide ◆	56,10	[illegible]
Ecco Trav.Tempo Ly	290	283
Emin-Leydier# (Ly)	397,50	399
Europ.Extinc.(Ly)#	225	225
Europ Propulsion	325	323,50
Expand s.a ◆	258,90	258,90
Factorem	540	541
Faiveley #	273	275
Finabail	80,50	78,50
Finacor	103	100
Fininfo	440	440
Fructivie 1	509	512
Gautier France 2#	260	280
Gel 2000 2	85	87
GFI Industries #	375	372
Girodet # (Ly) ◆	53,55	53,55
GLM S.A.	200	200
Grandoptic.Photo #	507	508
Gpe Guillin # Ly	153	153
Kindy #	175	169
Guerbet 2	265	268
Hermes internat.1#	888	885
Hurel Dubois	368,50	380
ICBT Groupe # 2	176	176
I.C.C. 2	164,90	168
Idianova	70	70,10
Immob.Hotel. 2 #	65,50	65,50
Installux (Ly)	477	499
Int. Computer #	108	110
Invest.Paris 1	132,80	133,50
IPBM	77,50	77
M6-Metropole TV	431,50	431,50
Manitou 2#	425,50	429
Manutan	550	550
Marie Brizard 2	1020	1020
Maxi-Livres/Profr.	319,90	328
Mecadyne	135	134,40
Mecelec (Ly)	73	75
MGI Coutier 2	197,30	199
Michel Thierry# 2	600	580
Monneret Jouet # ◆	45,50	45,50
Naf-Naf 1#	45,50	45,10
Norbert Dentres.#	556	550
N.S.C Schlum.2 Ny	770	751
OGF Omn Gest.Fin.1 ◆	950	950
Onet #	772	750
Paul Predault #	208	208
P.C.W. 2 ◆	19	19
Petit Boy # ◆	102	102
Pier Import ◆	78	78
Pochet 2	799	783
Poujoulat Ets (Ns)	210,20	218
Radiall 2#	505	495
Rallye(Cathiard)Ly	132	138
Reydel Indust.Li	1125	1180
Robertet #	1000	990
Rouleau-Guichard	441,90	442
Securidev 2 #	68,50	68
Sediver 2 #	160	152,60
Seribo 2	232	230
Siparex (Ly) #	85	85,50
Smoby (Ly) 2	554	542
Sofco (Ly)	117	117
Sofibus ◆	412	412
Sogepag #	129	125
Sogeparc (Fin) 1	639	640
Sopra 2	240	235
Steph.Kelian #	83,70	83,50
Sylea	340	325,50
Teisseire-France	187	187
TF1-1	481	472
Thermador Hold(Ly)	360	360
Trouvay Cauvin 2# ◆	60	60
Unilog 2 ◆	336	336
Union Fin.France 1	420	420
Via Credit(Banque) ◆	121,60	121,60
Viel et Cie #	108	106
Vilmorin et Cie#2	373	370,50
Virbac	572	572

HORS-COTE

Une sélection Cours relevés à 12 h 30

MARDI 19 DÉCEMBRE

VALEURS	Cours précéd.	Derniers cours
Ste lecteurs du Monde ◆	144	144
Nobel ◆	138	138
Mumm ◆	846	846
Générale Occidentale ◆	41,60	41,60

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux; Li = Lille; Ly = Lyon; M = Marseille; Ny = Nancy; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3; ◆ cours précédent; ■ coupon détaché; ● droit détaché; o = offert; d = demandé; ↑ offre réduite; ↓ demande réduite; # contrat d'animation.

SICAV

Une sélection
Cours de clôture le 18 décembre

VALEURS	Émission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	36280,45	[illegible]
Actimonétaire D	30878,99	[illegible]
Agipi Ambition (Axa)	113,84	[illegible]
Amplia ⁘	113795,79	[illegible]
Amplitude Monde D	701,73	[illegible]
Antigone Trésorerie	838246	[illegible]
Arbitr. Court Terme	9262,03	[illegible]
Arbitr. Première	8672,27	[illegible]
Arbitr. Sécurité	16940,89	[illegible]
Asie 2000	627,58	[illegible]
Associa Première	37585,53	[illegible]
Associc	1167,89	[illegible]
Atout Amérique	121,72	[illegible]
Atout Asie	95,93	[illegible]
Atout Futur C	519,27	[illegible]
Atout Futur D	504,96	[illegible]
Aurecic	1400,37	[illegible]
Avenir Alizés	1950,65	[illegible]
Axa Valeurs PER	138,57	[illegible]
Cadence 1	1069,88	[illegible]
Cadence 2	1065,88	[illegible]
Cadence 3	1055,25	[illegible]
Capimonetaire	1968,40	[illegible]
Capioblig	8225,72	[illegible]
Capitacic	1700,41	[illegible]
Cicamonde ◆	1210,68	[illegible]
Coexis	1742,13	1709,85
Comptavalor	2241,16	2237,80
Converti CIC	328,24	323,99
Crédit Mutuel Capital	1659,05	1626,52
Crédit Mutuel MID AF	101,88	99,15
Créd.Mut.Ep.Cour.T ◆	837,35	837,35
Créd.Mut.Ep.Ind.Cap	90,97	88,54
Créd.Mut.Ep.Ind.Dis	88,07	85,71
Créd.Mut.Ep.J	22004,06	22004,06
Créd.Mut.Ep.long.T	219,63	215,75
Créd.Mut.Ep.Monde	1119,75	1089,78
Créd.Mut.Ep.Quatre ◆	1106,20	1076,59
Dieze	1696,39	1664,76
Ecocic	1215,95	1180,53
Ecupar	127,84	124,32
Ecur. Actions futur	192,55	186,54
Ecur. Distrimonétaire	10641,57	10641,57
Ecur. Expansion (*)	78208,30	77896,71
Ecur. Géovaleurs	2700,07	2621,43
Ecur. Investissement	160,77	158,09
Elanciel D	117,75	114,88
Elicash ⁘	902492,35	902492,35
Emergence Poste D	95,10	92,78
Eparcic	4644,30	4644,30
Eparcourt-Sicav	199,65	199,15
Epargne-Unie	1495,22	1458,75
Eurco Solidarité	1297,68	1284,83
Eurocic Leaders	1333,65	1294,81
Eurodyn	1509,50	1492,68
Fonsicav	18661,36	18624,71
France Obligations	480,64	475,88
Francic	476,87	480,52
Francic Pierre	111,67	108,43
Francic-Regions	1410,16	1368,09
Géobilys C	599,38	599,38
Géobilys D	584,45	584,45
Gestilion	19499,89	19499,89
HLM Monétaire	17897,30	17897,30
Indicia ◆	1105,90	1078,78
Intensys D	110,74	110,46
Interoblig	6127,89	6067,22
Intersélection Fce	530,92	520,51
Japacic	176,74	171,59
Jeunepargne	370,93	365,45
Latitude C/D	142,18	140,37
Lion 20000	16446,86	16446,86
Lion Association	11570,54	11570,54
Lion Institution	41353,58	41258,45
Lionplus	1342,58	1316,25
Lion Trésor	2349,48	2326,22
Livret Bourse Inv.	585,48	565,43
Livret Portefeuil.	815,09	791,35
Méditerranée	235,89	229,02
Mensuel CIC	10273,43	10171,71
Moneden ◆	87680,45	87680,45
Moné-Dis ⁘	10637,31	10637,31
Mone.J. ⁘	11382,91	11382,91
Monévalor	52737,10	52737,10
Mutualité dépôts	17751,88	17716,45
Natio Court Terme	13472	13472
Natio Court Terme2	365948	365948
Natio Epargne	22206,37	21986,58
Natio Ep. Capital	14901,90	14754,36
Natio Ep. Croissance	2111,66	2070,25
Natio Ep. Obligations	217,76	213,49
Natio Epargne Retraite	125,24	122,78
Natio Epargne Trésor	10287,57	10267,04
Natio Epargne Valeur	514,01	508,99
Natio France Index	1011,88	992,04
Natio Immobilier	1175,01	1159,97
Natio Inter	1815,18	1779,59
Natio Monétaire	5260,61	5255,35
Natio Opportunités	133,41	130,79
Natio Patrimoine	1456,85	1428,28
Natio Perspectives	1129,08	1106,94
Natio Placements	75145,80	75145,80
Natio Revenus	1072,78	1062,16
Natio Sécurité	11391,08	11391,08
Natio Valeurs	916,11	898,15
Nord Sud Dévelop.	2064,10	2059,98
Oblicic-Mondial	3263,32	3215,09
Oblicic-Régions	1128,65	1111,97
Oblifutur	3766,53	3696,30
Oblig. ttes caté.	225,96	222,62
Oblilion	1772,63	1755,08
Oblisécurité Sicav	5532,23	5532,23
Oblitys D	563,37	557,01
Oraction	1507,56	1470,79
Patrimoine Retraite	290,41	284,72
Pervalor	593,96	582,31
Plénitude D	142,57	139,09
Poste Gestion C	42369,29	42369,29
Première Oblig. C	12655,28	12655,28
Première Oblig. D	11009,41	11009,41
Proficlus	974,12	955,96
Rentacic ◆	164,15	161,72
Revenus Trimestr.	5301,94	5249,45
Revenu-Vert	1185,63	1163,52
St-Honoré Pacifique	734,99	701,66
St-Honoré Réal.	9533,66	9495,68
Sécuricic	2186,81	2186,81
Securitaux	1758,43	1758,43
Sensivalor	34416,96	34416,96
SEVEA ◆	104,44	101,89
S.G. France opport. C	1359,84	1333,18
S.G. France opport. D	1328,33	1302,28
S.G. Monde opport. C	979,42	960,22
S.G. Monde opport. D	979,42	960,22
Sicav Associations	2325,30	2325,30
Sicav 5.000	494,55	484,85
S.L. Est	1171,43	1137,51
Slivafrance	780,69	765,38
Slivam	442,11	433,44
Slivarente	227,43	222,97
Slivinter	540,84	530,24
Sogenfrance C	1305,50	1279,90
Sogenfrance D	1220,32	1196,39
Sogépargne	304,43	301,42
Sogevar	1154,25	1131,62
Soginter	1659,99	1627,44
Solstice D	2336,04	2330,21
State Street Act. Eur ◆	12322,18	12021,64
State Street Act. France ◆	10528,69	10271,89
State Street Act. Japon ◆	1329,29	1296,87
State Street Act. Monde ◆	994,52	970,26
State Street Activ.Asie ◆	1412,12	1363,90
State Street Alloc.Franc. ◆	1028,04	1017,86
State Street Amér.Latine ◆	622,71	601,44
State Street Emer. Mts ◆	1369,86	1323,09
State Street Etats-Unis ◆	1420,80	1386,15
State Street OAT Plus ◆	14306,77	14165,12
State Str. Oblig. Monde ◆	1061,37	1050,86
State Street Spinnaker2 ◆	1144,77	1116,85
State Street Tresorerie ◆	13202,95	13202,95
Stratégie Actions	874,17	840,55
Stratégie Rendement	1717,33	1663,27
Synthesis	15204,90	14906,76
Thésora C	880,15	871,44
Thésora D	836,58	828,30
Trésor Plus	1716,62	1699,62
Trésor Trimestriel	1027,25	1017,08
Trésoricic	168279,58	168279,58
Tresorys	252964,87	252964,87
Trilion	5162,28	5115,77
Uni-Associations ⁘	125,23	125,23
Uni-Foncier	1194,17	1165,04
Unifrance	587,08	572,76
Uni-Garantie C	1622,66	1592,48
Uni-Garantie D	1408,52	1382,26
Uni Régions	1324,15	1291,85
Univar ⁘	294,90	294,90
Univers Actions	1675,61	1634,74
Univers Obligations	2151,38	2111,27
Valorg ◆	2484,12	2447,41
Valreal	33909,24	33892,29
Winterthur St-Honoré	243,28	232,25

* Division par 4 de la V.L. le 3 novembre 1995.

SYMBOLES
⁘ cours du jour; ◆ cours précédent.

DISPARITIONS

■ **RENÉ CLOÉREC**, compositeur, vient de mourir, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans. Pianiste, chef d'orchestre (il avait débuté au music-hall) et auteur de chansons (notamment avec Raymond Asso : certaines de ses compositions, comme *Paris-Méditerranée*, avaient été créées par Edith Piaf), René Cloérec, né en 1911, était le compositeur attitré du cinéaste Claude Autant-Lara, qui fit appel à lui dès le troisième film qu'il réalisa seul, *Douce* (1943). Ensemble, ils devaient travailler sur dix-sept autres films, parmi lesquels *Le Diable au corps* (1946), *L'Auberge rouge* (1951), *Le Blé en herbe* (1953), *Le Rouge et le Noir* (1954), *La Traversée de Paris* (1956), *La Jument verte* (1959) et *Le Magot de Joséfa* (1963). Il avait également mis l'élégance discrète de ses compositions au service, notamment, de l'acteur et réalisateur Noël-Noël (*La Cage aux rossignols*, de Jean Dreville, 1945 ; *Le Père tranquille*, de René Clément, 1946 ; *Les Casse-pieds*, de Noël-Noël et Jean Dreville, 1949, etc.), de Jean Delannoy (*Dieu a besoin des hommes*, 1950) et de Denys de La Patellière (*Les Aristocrates*, 1956). Compositeur de la musique de nombreux courts métrages, il a su faire preuve de beaucoup d'intelligence et d'impertinence, au gré de compositions souvent pleines d'esprit et de fantaisie.

■ **DANIEL STRASSER**, membre français de la Cour des comptes de l'Union européenne depuis 1989, est décédé samedi 16 décembre à l'âge de soixante-six ans. Il devait mettre fin à sa carrière professionnelle en janvier prochain. Carrière consacrée presque exclusivement au service de la construction européenne. Dès 1958, Daniel Strasser était détaché auprès de la Commission de Bruxelles. Il occupa successivement les postes de directeur de l'administration, du personnel et du budget. En 1977, il devenait, avec le grade de directeur général, le fonctionnaire le plus haut placé dans la hiérarchie européenne pour traiter des affaires budgétaires. C'est à ce titre qu'il fut au cœur du fameux débat sur la contribution britannique au financement de la CEE. Diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris, docteur ès sciences économiques et diplômé d'études supérieures de droit public de l'université de Paris, Daniel Strasser était l'auteur d'un ouvrage de référence, *Les Finances de l'Europe*, qui a été traduit en plusieurs langues de l'Union. Professeur de troisième cycle de 1981 à 1985 au Collège d'Europe de Bruges, il a ensuite collaboré à l'université de Strasbourg et au Centre européen de Nancy.

■ **JEAN ÉTHIER-BLAIS**, écrivain canadien français, est mort, mardi 12 décembre, à Montréal, sa ville d'adoption depuis près de quarante ans. Il était âgé de soixante-dix ans. Né à Sturgeon Falls (Ontario) en 1925, il est l'auteur d'une œuvre importante et diversifiée. Poète, mais surtout reconnu pour ses romans – notamment *Mater Europa* (Grasset, 1968), – il était considéré comme l'un des meilleurs spécialistes de la littérature québécoise et fut critique littéraire au quotidien *Le Devoir* de Montréal de 1961 à 1983. Il était membre de l'Académie canadienne française.

■ **ANDREW LYTLE**, romancier américain, est mort mardi 12 décembre, aux Etats-Unis, à l'âge de quatre-vingt-douze ans. L'œuvre de cet écrivain et critique, né en 1902 dans le Tennessee, ancrée dans la tradition sudiste, se voulait délibérément régionaliste. Andrew Lytle était le dernier survivant du groupe des « Agrariens », collectif intellectuel qui avait, dans les années 30, publié un manifeste dénonçant les dangers de l'industrialisation et de l'urbanisation. Ses deux romans historiques les plus célèbres, consacrés à la guerre de Sécession, sont : *The Long Night* (La Longue Nuit, 1936), et *The Velvet Horn* (La Corne de velours, 1957).

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Adèle et Gaspard,

sont heureux d'annoncer la naissance de leur petit frère,

Léopold,

né le 16 décembre 1995 à Paris.

Carlier-Gonod,
172, rue Jeanne-d'Arc,
75013 Paris.

Agnès MARTINEL-CHANSOU
et
Emmanuel CHANSOU
partagent avec Marie-Alix la joie d'annoncer la naissance de

Pauline,

le 15 décembre 1995.

2, avenue de la Résistance,
93340 Le Raincy.

Noces d'or

Voilà cinquante ans,

Jacqueline et Robert CLOCHE

se sont unis.

Ils aiment ça, ils en veulent, ils en redemandent !

Champigny, Laplagne, Le Havre, Rennes.

Décès

– Mme Marie-Madeleine Amiel-Pannard,
son épouse,
M. Michel Amiel,
M. et Mme Philippe Amiel-Duverger,
Sarah et Léo,
M. le docteur François Amiel,
ses enfants et petits-enfants,

ont la tristesse de faire part du décès de

André AMIEL,

le 8 décembre 1995, dans sa soixante-dix-septième année.

Cet avis tient lieu de faire-part.

48, rue Sarrette,
75014 Paris.
28, rue de Navarin,
75009 Paris.

– Le président de l'université Paris-IV,
Les UFR de littérature française et comparée et de langue française,
L'ensemble de la communauté universitaire de Paris-IV,
ont la tristesse de faire part du décès de leur éminent collègue le professeur

Pierre-Georges CASTEX,
membre de l'Institut.

– Eliane et Roger Folliot,
ses parents,
Anne, Gilles, Cécile et Clémence Breil,
Ainsi que toute sa famille
Et ses amis,
ont la grande tristesse de faire part du décès, à Paris, le 15 décembre 1995, de

Franck FOLLIOT,
conservateur du patrimoine
de la Ville de Paris.

Les obsèques auront lieu, dans l'intimité, au temple de l'Eglise reformée de La Rochelle, le jeudi 21 décembre, à 14 h 30.

Je voudrais embrasser toutes choses
et maintenant, tout m'échappe.
Adalbert von Chamisso.

On peut faire un don à une œuvre caritative.

R. et E. Folliot,
211, rue de Fougères,
35700 Rennes.

– M. le préfet Maurice Doublet, président de la Société des amis du Musée Carnavalet,

M. Jean-Jacques Aillagon, directeur des affaires culturelles de la Ville de Paris,

M. Jean-Marc Léri, directeur du Musée Carnavalet,

Le personnel, les collaborateurs et les amis du musée,
ont le regret de faire part du décès de

Franck FOLLIOT,
conservateur,
historien de l'architecture,

survenu le 15 décembre 1995.

– Jean-Yves et Marie-Noëlle Foucard,
ses parents,
Camille et Virginie Foucard, ses sœurs,
M. et Mme Henri Foucard
et M. et Mme Maurice Driguet,
ses grands-parents,
Michel Driguet,
Michel et Antonia Foucard
et leurs enfants,
ses oncles, tante et cousins,
Ainsi que tous ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

Sophie FOUCARD,

survenu brutalement, le 16 décembre 1995, dans sa quatorzième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-François-Xavier, à Paris-7e et sera suivie de l'inhumation dans l'intimité au cimetière de Revercourt (Eure-et-Loir).

Cet avis tient lieu de faire-part.

133, avenue de Suffren,
75007 Paris.

– Pierre Fourneret,
son époux,
Xavier, François et Dina,
ses enfants,
Marcel et Margot Caleb,
ses parents,
Brigitte et Laurence,
ses sœurs,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Danièle FOURNERET,

survenu, le 13 décembre 1995, à Paris, après une longue et douloureuse maladie.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Cet avis tient lieu de faire-part.

10, cité Vaneau,
75007 Paris.

– Mme Irène Fruchet,
son épouse,
Claire et Juliette,
ses filles,
M. et Mme Pierre Fruchet,
ses parents,
M. et Mme Alain Fruchet,
M. et Mme Didier Fruchet,
Ses frères et belles-sœurs,
M. et Mme Georges Bader,
ses beaux-parents,
M. et Mme Georges Bader,
son beau-frère et sa belle-sœur,
ont la tristesse de faire part du décès, dans sa trente-septième année, de

Jacques FRUCHET.

La cérémonie religieuse sera célébrée, le mercredi 20 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-François-de-Sales, rue Brémontier, Paris-17e, métro Wagram.

L'inhumation qui suivra aura lieu au cimetière de Lamorlaye, Oise.

2, rue Larribe,
75008 Paris.
44, VIIe Avenue,
60260 Lamorlaye.

– Blida, Alger, Paris, Villeneuve-lès-Avignon.

Les familles Gherab, Ali-Yahia, Caubarrère, Dessau, ses frères et sœurs, beaux-frères et belles-sœurs, ses neveux et nièces,
ont la douleur de faire part du décès, à l'âge de soixante-sept ans, de

Rachid GHERAB,
ancien combattant
de la cause nationale algérienne.

– Saint-Jean-du-Doigt, Epinay-sur-Orge, Lyon, Anully.

Nous avons la douleur de faire part du décès de

M. Lucien ISNARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre 1939-1945,

survenu à l'âge de soixante-dix ans.

De la part de sa maman, de son épouse, de ses enfants et de ses petits-enfants.

Les obsèques seront célébrées mardi 19 décembre 1995, à 10 heures, en l'église de Saint-Jean-du-Doigt.

Ne recevant pas de condoléances, la famille remercie toutes les personnes qui s'associeront à sa peine.

Guy Coant,
29 Plougasnou.
Tél. : 98-67-34-54.

– Mme Jean Israël,
Laurent et Arlène Israël,
Maurice et Martine Cukier,
ses enfants,
Liora et Dan Israël,
ses petits-enfants,
Mme Fernand Braun,
sa sœur
Et toute la famille,
font part du décès de

Jean ISRAËL,
ingénieur de l'Ecole centrale
des arts et manufactures,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945
avec trois citations à l'ordre
de l'armée aérienne.

L'inhumation aura lieu, le mercredi 20 décembre, au cimetière du Montparnasse. Réunion à l'entrée principale, boulevard Edgar-Quinet, à 14 h 45.

Ni fleurs ni couronnes.

Des dons peuvent être adressés au KKL pour la plantation d'arbres à sa mémoire en Israël.

KKL,
11, rue du 4-Septembre,
75002 Paris.

– L'Association des amis de Saint-Exupéry
a la grande tristesse de faire part du décès de son secrétaire général,

Jean ISRAËL,
compagnon d'Antoine de Saint-Exupéry
au Groupe de reconnaissance 2/33,

survenu le 16 décembre 1995.

Israel, j'avais pour lui une amitié profonde. C'était un des plus courageux camarades pilotes du Groupe. L'un des plus courageux et des plus modestes.
Saint-Exupéry, « Pilote de guerre »

– Mme Jacques Maringe,
son épouse,
Michaël, Antoine, Patrick,
ses enfants,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jacques MARINGE,

le 16 décembre 1995, à l'âge de cinquante-trois ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

L'inhumation aura lieu le jeudi 21 décembre à 14 heures, dans la sépulture familiale, à Saint-Jean-de-Luz.

40, rue des Petits-Champs,
75002 Paris.
12, rue Gabriel-Deluc,
64500 Saint-Jean-de-Luz

– Les associés et l'ensemble du personnel du groupe TMO
ont la douleur de faire part du décès de

Jacques MARINGE,
directeur associé.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 décembre, à 15 heures, en l'église Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1er.

L'inhumation aura lieu le jeudi 21 décembre, à 14 heures, dans la sépulture familiale, à Saint-Jean-de-Luz.

– Mme Anne-Mary Mounier-Massot,
son épouse,
Mme Sylvie Tixier,
sa grand-mère,
Toute sa famille et ses amis,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre MASSOT,

survenu le 16 décembre 1995.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 20 décembre, à 14 heures, en l'église Notre-Dame de Bellevue, avenue du Général-Gallieni, à Meudon.

Cet avis tient lieu de faire-part.

8, rue Louis-Haussmann,
78000 Versailles.

– Chamalières, Riom.

Mme Marie-Louise Prues,
son épouse,
Ses enfants, ses petits-enfants,
Le Père Bernard Prues,
son frère,
Ainsi que toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Albert PRUES,
ancien administrateur d'outre-mer,

survenu à l'âge de quatre-vingts ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée par son frère le Père Bernard Prues, le mercredi 20 décembre 1995, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame du Marthuret de Riom, suivie de l'inhumation à l'ancien cimetière de Riom.

– M. Michel Puech, Isabelle Puech, Sébastien Puech,
Les familles Puech, Queinec, Esclangon, Pansu Theuveny,
ont la douleur de faire part du décès accidentel de

Suzanne PUECH,
née ESCLANGON,

survenu le 13 décembre 1995.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

25, boulevard Arago,
75013 Paris.

– La direction et le personnel d'Aérospatiale,

ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Mme Suzanne PUECH,
née ESCLANGON,
ingénieur Supaéro 1964,
directeur de la recherche
d'Aérospatiale-missiles.

Fille du professeur Esclangon, Suzanne Puech était entrée à Aérospatiale en 1965.

Directeur des études depuis 1989, ses compétences techniques exceptionnelles et sa très haute valeur humaine l'avaient conduite récemment à prendre la direction de la recherche de la division missiles.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 22 décembre, à 9 heures, en l'église Saint-Médard, 141, rue Mouffetard, Paris-5e.

A son époux, à ses deux enfants et à tous ses proches, Aérospatiale présente ses plus vives condoléances.

– Mme Daniel Strasser, née Radziwill,
son épouse,
M. Arnaud Strasser,
son fils,
Mme et M. Claude Vimont,
sa sœur et son beau-frère,
et leurs enfants,
annoncent avec une immense tristesse le rappel à Dieu de

M. Daniel STRASSER,
chevalier de la Légion d'honneur,
grand officier de l'ordre
du Mérite d'Espagne, du Portugal
et du Grand-Duché de Luxembourg,
commandeur du Mérite
de la République fédérale d'Allemagne,
membre de la Cour des comptes
européenne à Luxembourg,
ancien directeur général
des budgets à la Commission
européenne de Bruxelles,
conseiller maître à la Cour
des comptes en service
extraordinaire à Paris,
ancien délégué à l'espace aérien
auprès du premier ministre,

survenu le 16 décembre 1995, dans sa soixante-septième année.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 21 décembre, à 14 heures, en l'église Saint-Charles de Monceau, 22 *bis*, rue Legendre, à Paris-17e.

L'inhumation aura lieu dans la plus stricte intimité dans les Alpes-Maritimes.

15, rue Chalgrin,
75116 Paris.

– Le président et les membres de la Cour des comptes européenne
ont le profond regret de faire part du décès, survenu le 16 décembre 1995, de

M. Daniel STRASSER,
Membre français
de la Cour des comptes européennes,
ancien directeur général des budgets
de la Commission européenne.

Les obsèques auront lieu, le jeudi 21 décembre, à 14 heures en l'église Saint-Charles de Monceau, 17, rue de Tocqueville, Paris-17e.

(Lire ci-contre.)

– Mme Jeannine Szwimer,
son épouse,
M. et Mme François Braun,
M. et Mme Bernard Coustenoble,
ses enfants,
ses petits-enfants,
La famille Fogel,
M. et Mme Marc Denouël,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Henri SZWIMER

survenu le 16 décembre 1995.

Les obsèques ont eu lieu ce mardi 19 décembre 1995 au cimetière de Bagneux.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Marguerite THÉRON

nous a quittés, le samedi 16 décembre, dans sa quatre-vingt-huitième année.

Le docteur Paul Théron et Yolande,
ses enfants,
Catherine et Pierre Théron,
ses petits-enfants,

rappelant la mémoire de son mari,

René THÉRON,

ont la douleur d'en faire part à ceux qui les ont connus et aimés.

Les obsèques auront lieu à Montpellier, cimetière Saint-Lazare, le 21 décembre.

– Ses enfants et petits-enfants ont le regret d'annoncer le décès du

docteur Henri ZAIDMAN,

survenu le 17 décembre 1995.

Les obsèques se sont déroulées dans la plus stricte intimité.

Anniversaires de décès

Mariel GUEDJ,

19 décembre 1966 – 18 décembre 1993

Pensez à elle, à son sourire, à sa lumière.

« Ton nom est trace irréductible. Il n'y a pas de négation possible de ton nom. »
Jacques Roubaud.

– Il y a six ans,

Albert-David DARMON

nous quittait.

Que ceux qui l'ont aimé se souviennent.

– Il y a douze ans, le 20 décembre 1983, disparaissait

Pierre PIEUCHOT.

Une pensée de
Son épouse,
Ses enfants,
Ses petits-enfants.

Anniversaires

Jean et Colette,

Noël 1945.

Communications diverses

– Ouverture exceptionnelle,

BRENTANO'S

Dimanche 24 décembre de 10 heures à 17 heures.

Bourses de recherche

Centre de recherche
sur les juifs du Maroc (CRJM)
Président-Fondateur : Robert Assaraf
75007 Paris. Tél. : 45-49-61-40
Fax : 45-48-24-83

Pour l'année universitaire 1995-1996, le CRJM attribuera :
● 3 bourses d'un montant annuel de 10 000 FF.
● Bénéficiaires : étudiants inscrits dans une université française et préparant une thèse de doctorat.
● Le sujet de travail peut être pluridisciplinaire, mais portera impérativement sur les juifs du Maroc.
● Dossiers à demander par écrit ou par télécopie avant le 8 janvier 1996.
● Les lauréats seront informés de la décision finale au plus tard le 15 février 1996.

– « Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 21 décembre 1995, à 20 h 30 : **« Hanoucca : des Grecs aux juifs de Grèce »**, avec buffet traditionnel : **« La cuisine des juifs de Grèce »**, livre cadeau (éd. Asiathèque). »

– Maison de l'hébreu, Paris 15e-20e : 47-97-30-22. Professeur : Jacques Benaudis, stages express individuels (moderne/biblique). L'hébreu biblique lu en 1 séance ! Préparation bac hébreu et soutien universitaire. Formation Bar-Mitsva à domicile.

Conférences

– La conférence organisée par l'ACIP sur « Judaïsme et fanatisme » n'ayant pu avoir lieu en raison de la grève des transports, elle est reportée au jeudi 21 décembre 1995, à 19 h 30, au Centre Edmond-Fleg (8 *bis*, rue de l'Eperon, 75006 Paris) avec le président du Consistoire de Paris, M. Moïse Cohen, le professeur Maurice-Ruben Hayoun, le grand rabbin de Paris, M. David Messas, et le rabbin Gilles Bernheim. On procédera aussi à l'allumage de la quatrième bougie de la fête de Hanoukka.

Exposition

HANNIG GERMAIN

expose ses œuvres du 5 au 26 décembre 1995, à la galerie

La Rhumerie,

166, boulevard Saint-Germain,
Paris-6e.
Tél. : 43-54-28-94

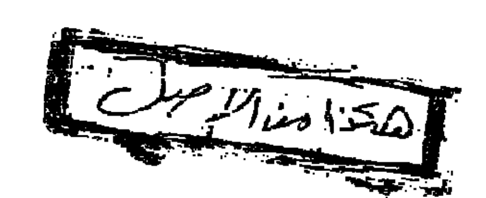
Soutenances de thèse

– **Thierry Leterre** soutient sa thèse sur **« L'éveil et la rupture, Alain et le problème du rationalisme »**. Au Centre Panthéon (université Paris-I), le mercredi 20 décembre 1995 à 9 heures. Le jury est composé de MM. les professeurs J. Brunschwig, A. Grosser, G. Pascal, P. Raynaud, B. Saint-Sernin.

– **Jean-Claude Daumas** a soutenu, le 15 décembre, à la Sorbonne-Paris-IV, sa thèse de doctorat : **« L'amour du drap. Blin et Blin, 1827-1975. Histoire d'une entreprise lainière familiale »**. Le jury, composé des professeurs F. Caron (président), J.-P. Chaline (directeur), S. Chassagne, M. Hau et Y. Lequin, lui a décerné la mention très honorable, avec félicitations, à l'unanimité.

– **M. Stéphane Laurent** soutiendra sa thèse de doctorat en histoire de l'art : **« Art et Industrie. La question de l'enseignement des arts appliqués (1851-1940). Le cas de l'Ecole Boulle »** devant l'autorité éminente d'un jury composé de Mme Genet-Delacroix, et de MM. A. Prost, G. Monnier, D. Poulot, E. Darragon, le jeudi 4 janvier 1996, salle Duroselle (salle 113), en Sorbonne.

– **Mlle Bérangère Avalle**, a soutenu le 6-12-95, à l'université de Compiègne, sa thèse de doctorat, spécialité Génie enzymatique, sur le sujet : **« Utilisation des propriétés du réseau idiotypique pour la genèse d'anticorps catalytiques : production et caractérisation d'anticorps monoclonaux anti-idiotypiques à activité bêta-lactamase. »**
Le jury lui a décerné la mention « très honorable avec félicitations du jury ».
Tu as toute mon admiration pour ton travail, ton courage et ta volonté.
Arnaud.



AUJOURD'HUI

SCIENCES

NUCLÉAIRE **A la suite d'une fuite, dont les techniciens semblent ne pas avoir mesuré immédiatement l'importance, une tonne de sodium s'est répandue dans un local situé hors de l'enceinte de confinement du surgénérateur japonais de Monju. ● CE MÉTAL, issu du circuit secondaire du réacteur, n'est pas radioactif, mais peut s'enflammer et même exploser au contact de l'air ou de l'eau. ● PLUSIEURS MOIS seront nécessaires pour dégager le sodium solidifié, et la remise en marche des installations mises en fonction en 1994 pourrait ne pas intervenir avant deux ans. ● DE TRÈS NOMBREUX accidents similaires ont été enregistrés dans le monde sur des réacteurs de ce type, notamment en France, à Marcoule, Creys-Malville et Cadarache. ● CET INCIDENT renforce l'opposition de la population, déjà ébranlée par la catastrophe de Kobé, et des autorités locales au nucléaire.**

Un incident grave immobilise le surgénérateur japonais de Monju

Les techniciens semblent avoir sous-estimé l'importance de la fuite qui a entraîné l'épanchement d'une tonne de sodium hautement inflammable et explosif il y a onze jours

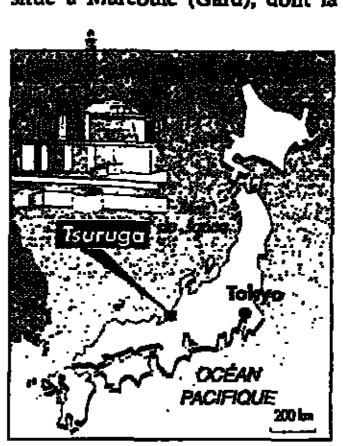
ONZE JOURS après l'accident survenu le 8 décembre dernier sur le surgénérateur japonais de Monju, près de la ville de Tsuruga (département de Fukui), à 335 km à l'ouest de Tokyo, les experts chargés de l'enquête n'ont toujours pas identifié formellement l'origine de la fuite de sodium liquide constatée dans le circuit secondaire de refroidissement. Une soudure peut-être mal réparée pourrait, selon eux, être en cause. Mais ce soupçon pourrait n'être confirmé qu'en février. L'enquête proprement dite et les réparations ne débuteront qu'après l'enlèvement de la totalité du sodium qui s'est répandu sur le lieu de l'accident (une tonne environ) et qui reste dans le circuit. Une opération très délicate qui pourrait prendre plus d'un mois.

En attendant, l'accident n'a pas encore reçu de valeur sur l'échelle internationale de gravité INES (International Event Scale). Les autorités départementales de Fukui, qui entendent bien s'opposer au redémarrage du réacteur tant que toutes les incertitudes techniques n'auront pas été levées, ont d'ores et déjà demandé à la PNC (Power Reactor and Nuclear Fuel Developement Corporation ou Donen en japonais), l'organisme gouvernemental en charge de Monju, de remplacer l'ensemble des appareils de mesure de la pièce où a eu lieu l'accident. La conception du circuit de refroidissement pourrait également être révisée, ce qui, selon la PNC, entraînerait un arrêt de deux ans pour la centrale, qui avait démarré le 5 avril 1994 et ne fournissait du courant au réseau que depuis août dernier.

NOMBREUX PRÉCÉDENTS

Il semble que les techniciens japonais aient sous-estimé l'importance de l'incident, selon les experts internationaux. Au lieu d'effectuer un arrêt rapide et de vidanger immédiatement le circuit concerné, comme le prévoient les procédures de sûreté, ils ont procédé à un arrêt normal et refroidi ensuite le sodium pendant deux heures trente avant de commencer à vider les tuyauteries défectueuses.

Cette réaction surprend d'autant plus que les fuites de sodium sont un incident bien connu des experts en sûreté nucléaire, qui ont pu en mesurer les dangers à de nombreuses reprises. Phénix, le premier surgénérateur français, situé à Marcoule (Gard), dont la



puissance (250 MW) est comparable à celle de Monju (280 MW), en a connu vingt-cinq en une vingtaine d'années de fonctionnement, heureusement sans gravité. La plus importante (le 14 mars 1975) n'a mis en jeu que 30 kilos de sodium. Quatre autres ont entraîné la perte de plus de 10 kilos de métal liquide. Toutes les autres concernaient des quantités inférieures au kilo.

Superphénix, le gros (1 240 MW) surgénérateur de Creys-Malville (Isère), a, pour sa part, connu quatre fuites de sodium depuis sa mise en service, en mars 1984. La plus importante s'est produite en mars 1987. Quinze à vingt tonnes de sodium (sur les 3 500 que contient la cuve du réacteur) se sont échappées par une fissure du « barillet » destiné au stockage des éléments combustibles. L'importance de cette quantité s'explique par le fait que l'exploitant, trompé par le déclenchement fréquent de fausses alarmes, avait mis trois semaines avant de réagir.

Le sodium présente la propriété de conduire remarquablement la chaleur. C'est la raison pour laquelle il est utilisé, sous sa forme liquide, comme fluide caloporteur pour le refroidissement des surgénérateurs. Mais, à côté de cet avantage, il présente l'inconvénient majeur d'être chimiquement très actif. Il réagit très vivement avec l'air et, surtout, avec l'eau, en s'enflammant ou en explosant. Une explosion de ce type a gravement endommagé le surgénérateur russe BN 350 de Chevtchenko en octobre 1973. Une autre a fait un mort et quatre blessés le 31 mars 1994, lors d'opérations de démantèlement du petit surgénérateur expérimental Rhapsodie, à Cadarache (Bouches-du-Rhône). Le 18 août 1986, deux personnes ont été blessées lors d'un violent incendie de sodium qui a ravagé les installations de la centrale solaire d'Almeria (Espagne), où ce métal était utilisé de la même manière que dans les réacteurs à neutrons rapides.

Ces accidents, et en particulier celui d'Almeria, ont amené les responsables du nucléaire à mettre en place des systèmes de protection très sophistiqués contre les incendies de sodium. Il reste que le danger que représente l'emploi de ce métal a cristallisé l'opposition aux surgénérateurs, dont l'intérêt économique a, de surcroît énormément fléchi en raison des cours très bas de l'uranium. Seuls le Japon et la Russie (qui possède deux surgénérateurs en fonctionnement) affichent encore la volonté de poursuivre le développement de cette filière. Le programme français est compromis par les problèmes techniques de Superphénix. Les Américains, les Britanniques, les Indiens et les Allemands ont arrêté leurs réacteurs ou stoppé leur construction.

Jean-Paul Dufour
avec Brice Pedroletti
à Tokyo

Des responsables très contestés

Plus de 17 000 personnes ont manifesté, dimanche 17 décembre, devant le site de Monju. Des associations de défense des résidents reprochent aux responsables du nucléaire d'avoir trahi leur confiance en affirmant avoir exclu la possibilité d'une fuite de sodium. Les autorités départementales de Fukui ont, pour leur part, vivement critiqué la PNC pour avoir tardé à les prévenir et stoppé le réacteur avec retard. Dans un pays où le respect des procédures est sacro-saint, les responsables du nucléaire nippon pourraient avoir plus de mal que prévu à regagner la confiance des populations et de leurs représentants locaux. Le souvenir de la confusion des autorités face au séisme de Kobé et le contexte international de désarmement nucléaire leur fournissent de nouveaux arguments. Mais, s'ils qualifient l'acccident de « très sérieux », les officiels de la PNC et du gouvernement ont cependant exclu toute remise en question du programme de développement de la filière japonaise des réacteurs à neutrons rapides qui prévoit la construction de deux autres unités de démonstration, à partir de l'horizon 2010.

SPORTS

Basile Boli a signé pour deux ans dans un club de football nippon

CE DÉPART sonne comme un constat d'échec. Ce transfert est le dernier avatar d'une série de désillusions. A vingt-neuf ans, Basile Boli a été obligé de tirer les conclusions du décalage entre son image publique et sa valeur sur le terrain, entre son tempérament et son talent. Son aura reste intacte : aux yeux des amateurs de football, Basile Boli demeure ce joueur massif et exubérant, pilier de la défense de l'Olympique de Marseille version Bernard Tapie, pendant des années. Il est toujours l'homme qui a su jaillir pour inscrire un but de la tête à Munich, en 1993, offrant à l'OM la première Coupe d'Europe de l'histoire du football français, juste avant que les affaires n'éclairent les coulisses du club marseillais. *Il est Basile Boli*, vrai personnage dans un sport où les champions se transforment en figurants dès qu'ils sortent de la pelouse.

Mais, depuis quelque temps, le footballeur formé par Guy Roux ne pouvait se dissimuler sa condition de joueur. Son départ de l'OM en 1994 semble avoir marqué la fin de son infaillibilité de défenseur et de sa condition physique, jusque-là irréprochable. L'équipe de France lui est désormais inaccessible. Son passage chez les Ecossais des Glasgow Rangers n'aura été qu'une parenthèse, sans grand relief sportif. Basile Boli avait rapidement exprimé son désir de revenir dans le championnat de France.

Le nouvel entraîneur de Monaco, Jean Tigana, l'avait alors recruté comme joker en août 1995, pour stabiliser une défense très perméable. Mais l'ambiance feutrée de l'équipe de la principauté ne pouvait convenir à son franc-parler. Le jeu non plus d'ailleurs, puisque Basile Boli n'a disputé depuis le début de la saison que onze matches de championnat sous le maillot monégasque. Le joueur a subi plusieurs suspensions, pour deux cartons jaunes et une expulsion, et des blessures dont un traumatisme crânien à la suite d'un KO impressionnant contre les Anglais de Leeds en Coupe d'Europe. Depuis que Boli a perdu le statut de titulaire, la défense de l'équipe de Jean Tigana semble même avoir trouvé l'équilibre qu'il compromettait par des initiatives brouillonnes. Les dirigeants monégasques semblaient également déplorer la formation autour de lui d'un « clan » des anciens de l'OM, avec Eric Di Méco, Fabien Barthez et Sonny Anderson.

LES INTÉRÊTS DE CHACUN

Le départ de Basile Boli était donc l'issue qui pouvait arranger les intérêts de chacun. Ensemble, et dans le plus grand secret, le club et le joueur ont négocié avec les Urawa Red Diamonds, la formation du championnat japonais entretenue par la firme Mitsubishi. La signature de Basile Boli, pour un contrat de deux ans à partir du 31 décembre, a été rendue publique, lundi 18 décembre, alors que le footballeur était déjà parti en vacances en Côte-d'Ivoire.

L'AS Monaco y gagne une somme de 15 millions de francs. Basile Boli réalise aussi une bonne opération financière, voyant son salaire substantiellement augmenté : *« Je ne pars pas pour des cacahuètes »*, explique-t-il au quotidien *L'Equipe*. Mais il espère surtout trouver au Japon l'occasion d'une fin de carrière plus glorieuse. D'autres Français – l'entraîneur Arsène Wenger, les joueurs Franck Durix et Gérald Passi – lui ont déjà montré (*Le Monde* du 30 novembre) qu'il était possible de réussir dans un pays qui offre richesse et popularité aux mercenaires du football.

J. Fe.

COMMUNICATION

Les salariés de « Libération » devraient voter à bulletin secret sur l'adoption du plan social

« LIBÉRATION » a connu, lundi 18 décembre, une journée de psychodrame collectif dont le journal a le secret. Une assemblée générale *« houleuse »* a eu lieu pour protester contre le compromis trouvé entre le conseil de surveillance de la société civile des personnels de *Libération* (actionnaire majoritaire du journal avec 45,2 % du capital) et la direction sur le volet social du plan de redressement (*Le Monde* du 19 décembre) : près de trois heures *« de déballage très violent »* et de *« règlement de comptes »*, selon des participants, avec invectives, coups de théâtre et démissions en direct.

Vendredi 15 décembre, au terme d'une journée de négociations tendues, le conseil de surveillance avait voté, par 7 voix contre 5 et une abstention, un accord sur le volet social du plan de redressement de *Libération*. Tous les autres actionnaires du journal – Chargeurs, Danone, Macif, Communication et participation, qui regroupe plusieurs actionnaires historiques du quotidien – s'étaient prononcés, lors d'un conseil d'administration de la société éditrice, en faveur de ce plan prévoyant la suppression de 95 postes sur 390. Le conseil de surveillance de la société des personnels avait refusé de l'avaliser.

Des négociations sur la diminution du nombre de départs se sont engagées avec la direction, qui ont abouti au compromis du 16 décembre et à l'éclatement du conseil de surveillance. L'accord prévoit une réduction de la masse salariale comprise entre 31 et 35 millions de francs : 26 millions en 1996 (soit 77 postes supprimés) et 9 millions de francs dont 4 conditionnés par les résultats de l'entreprise en novembre 1996. Les « minoritaires » souhaitaient que l'intégralité de cette économie de 9 millions de francs dépende des résultats 1996. La direction prévoyait une réduction de 38 millions de francs en 1996.

« ERREURS RÉPÉTÉES »

Quatre élus du conseil de surveillance opposés à l'accord (Michel Cerdan, Blandine Hennion, Luc Le Vaillant, Armelle Thoraval) ont présenté leur démission, lundi 18 décembre, et provoqué une assemblée générale dans l'après-midi. Au cours de celle-ci, Antoine de Gaudemar, François Camé et la présidente du conseil de surveillance, Marie-Laure Colson, ont à leur tour présenté leur démission. Devant la situation de vide juridique créé par cette autodissolution du conseil, les trois derniers démissionnaires pourraient toutefois revenir sur leur décision.

Les salariés de *Libération* devraient se prononcer par un vote à bulletin secret, mercredi 20 décembre, sur l'accord de compromis accepté par le conseil de surveillance. Pour Serge July, PDG de *Libération*, *« c'est un bon compromis et c'est une bonne chose qu'il soit soumis au vote. Mais je reconnais que c'est un passage délicat pour des salariés amenés à se prononcer sur des départs »*. Une autre motion proposée par les opposants à cet accord pourrait aussi être soumise au vote.

La CFDT, principal syndicat, refuse de suivre cette logique qui consiste à faire *« éponger »* aux salariés *« les erreurs répétées de leur direction, avec l'aval des actionnaires »*. Le syndicat conteste les chiffres de la direction, l'accuse de *« charger la barque »* pour satisfaire Chargeurs, le groupe de Jérôme Seydoux, sur le point de prendre le contrôle du journal. Selon la CFDT, le compromis est conforme à la logique de Chargeurs. Elle est donc décidée à maintenir la procédure de référé demandant la suspension du plan.

Ces opposants redoutent que le scrutin de mercredi ne se transforme en *« vote de la peur »* que traduit l'alternative *« Chargeurs ou le dépôt de bilan »*. Certains estiment cependant que des marges de négociation sont encore possibles, en dépit des négations de la direction. Mais la situation financière est délicate, l'échec de *« Libé 3 »* ayant entraîné un déficit cumulé de 180 millions de francs en 1994-1995.

Alain Salles

« Le Monde » ouvre un site sur Internet

LES RÉSEAUX internationaux de communication, au premier rang desquels Internet, connaissent actuellement un essor important. *Le Monde*, quotidien francophone à vocation internationale, se devait d'accompagner ses lecteurs actuels dans l'univers naissant de la presse électronique.

Après avoir, depuis déjà plusieurs années, ouvert sa base de données d'archives au public, notamment sur le Minitel, et après avoir rénové son service télématique, notre journal franchit une nouvelle étape : il crée un « site » (ou serveur) sur le réseau Internet et un Forum sur le réseau privé CompuServe, cinquante et un ans, jour pour jour, après le premier numéro du quotidien, paru le 19 décembre 1944.

Le serveur « Web » du *Monde*, hébergé par la société GCTech, est accessible du monde entier à l'adresse **http : //www. lemonde.fr.** Toute personne munie d'un micro-ordinateur, d'un modem et d'un accès à Internet avec les logiciels adéquats peut y consulter gratuitement, chaque jour, la « une » complète du journal en début d'après-midi (heure de Paris) telle qu'elle est publiée sur papier. On trouve aussi sur ce serveur des articles déjà publiés dans le journal (comme le supplément « Multimédias » publié le 30 septembre, ou le *Telecom Observer*, « journal plurimédia » auquel *Le Monde* a collaboré), un carnet, une présentation succincte du journal et de ses publications, et un exemple d'archives. On peut accéder également au « site » Internet du *Monde diplomatique*, qui couvre les années 1994 et 1995 du mensuel.

Le site du *Monde* sera progressivement enrichi de dossiers composés spécialement par l'équipe du service Multimédia de notre journal, auquel on peut adresser des courriers électroniques via le serveur. Courant 1996, l'ensemble du journal – dès sa parution – ainsi qu'une partie des archives seront disponibles sur Internet, mais leur consultation sera payante (la « une » seule restant gratuite). *Le Monde* est en effet actionnaire de la société Globe Online, qui regroupe plusieurs éditeurs et fournisseurs de services pour gérer ensemble un système de paiement et de promotion sur Internet. Notre serveur est intégré à ce système.

Ce nouveau service, particulièrement destiné aux francophones vivant hors de métropole, se double d'un effort de notre journal pour explorer les voies de l'interactivité et du débat à l'échelle internationale et française. C'est le sens de l'ouverture par *Le Monde* d'un Forum, sur le réseau privé CompuServe, d'origine américaine mais d'implantation mondiale. Les 3,8 millions d'abonnés à CompuServe peuvent désormais, dans ce Forum, accéder à des « bibliothèques » de textes sélectionnés et organisés par thèmes, et en débattre entre eux ou avec la rédaction. Une offre spéciale d'abonnement à CompuServe sera proposée à nos lecteurs.

En France, *Le Monde* est, avec de nombreux autres fournisseurs français, partenaire d'Infonie, réseau multimédia qui a ouvert ses écrans en novembre. Les abonnés de ce réseau peuvent consulter la « une » du quotidien (en textes et en images) ainsi que l'éditorial et des articles choisis chaque jour, ou les critiques de cinéma du journal chaque semaine, dans un environnement graphique à la fois extrêmement riche et d'usage simple.

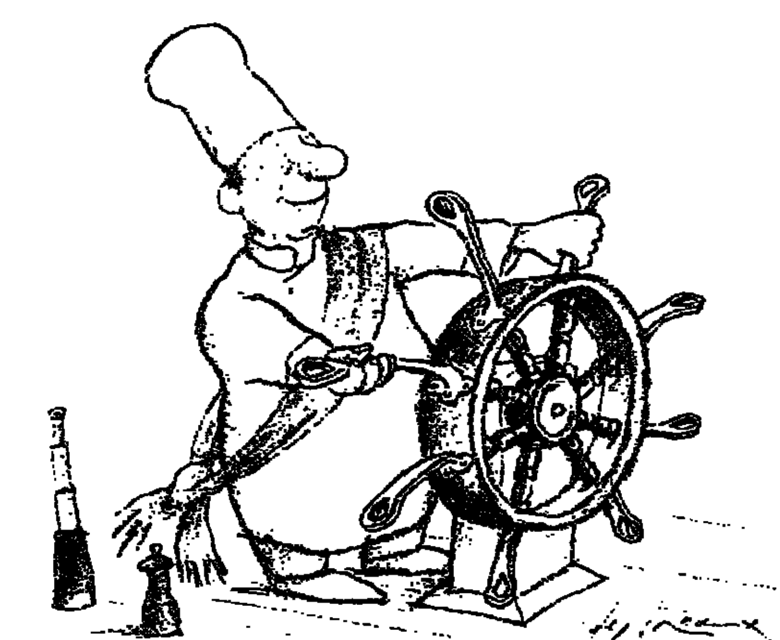
Michel Colonna d'Istria

Les connexions

● **Minitel** : 3617 LMDOC, 5,57 F/min ; 3615 LEMONDE, 2,23 F/min.
● **Internet** : le World Wide Web, ou Web, ou encore la Toile (comme l'appellent les Québécois), est un sous-ensemble d'Internet dans lequel, grâce à des logiciels adaptés comme Netscape, on peut naviguer de serveur en serveur en cliquant simplement sur des liens avec une souris d'ordinateur. On appelle cette technique la navigation hypertexte.
● **CompuServe** : pour connaître les conditions d'abonnement à CompuServe, on peut appeler le 36-63-81-22 (numéro Azur).
● **Infonie** : on peut s'abonner à Infonie en téléphonant au (1) 41-02-80-80 ou chez les principaux distributeurs de micro-informatique.

Larguez les épices !

A Cancale, Olivier Rœllinger dans le sillage de la Compagnie des Indes



DESSINS DE DESCLOZEAUX

COUP DE PLUMEAU à l'évêché. On se souvient du gros brouhaha pas content qui s'était élevé du corps des chanoines corrigé à la baisse par les enquêteurs, version 96, du Gault-Millau, sorti à la fin du mois d'octobre. Affaire déplaisante pour ces bons pères, qui voyaient de jeunes vicaires à la redresse leur subtiliser les croix d'honneur et être confirmés comme possible aile marchante de la « nouvelle-nouvelle » cuisine. Parmi eux, Olivier Rœllinger, pas tout à fait un inconnu avec ses deux étoiles au Michelin, et désormais l'égal d'un Robuchon, avec ce rond et chaud 19 sur 20 que lui octroie le fameux guide qui dit soudainement la vérité, toute la vérité, rien que la vérité.

Divertissement souvent sans morale, la gastronomie rencontre de temps en temps sur son chemin des griots bondissants qui lui redonnent du cœur à l'ouvrage et lui remettent un peu de rouge aux joues. Par quelle audace ou quelle fatalité faut-il être saisi pour s'engager dans cet impitoyable et terrible métier ? Olivier Rœllinger ne cache pas que les pépins qui ont enrayé le cours de sa vie ont été pour beaucoup dans la détermination qu'il mettra à chercher des propositions marginales à cette préoccupante et possible occupation permanente. Son truc, c'était les épices – en souvenir des Malouins, fameux pourvoyeurs de cargaisons tropicales – accommodées au grand vivier bougeant de cette baie du Mont-Saint-Michel qui lui offrait des poissons à peine morts qu'il s'essayait à faire renaître sous d'élégantes cabalistiques gourmandes. En 1982, il se lance.

Pas le rond, mais une « malouinière », belle et solide demeure d'époque à sa disposition, et le goût de l'invitation permanente. Il fait des classes rapides, pour savoir porter le chapeau-toque et écrire sans trembler échalote avec un seul « t ». Il est pur et innocent. Seul – seul avec sa femme ; les hommes aux fourneaux sont des marins qui ne s'embarquent jamais sans leur femme. Il voulait être ingénieur des Arts et Métiers, il est restaurateur.

MÉLODIE EXOTIQUE

13 heures, temps couvert, Maison de Bricourt, 1, rue Du Guesclin. Le premier « plat » se compose de trois coquillages posés sur un tumulus de gros sel. Une coque au jus de persil et jus de bigorneaux, une autre au safran et sauce crémée, une troisième coquille déborde d'une demi-bouchée d'un bref effeuillage de morue flanqué d'un dé de pomme de terre. Deuxième service. Toujours sur du gros sel, mais cette fois présenté en couronne, trois praires et un pétoncle. Les praires, saisies d'une touche de vinaigre de cidre, sont rehaussées d'herbes de mer et d'aromates de jardin. Escalopé et disposé en rosace, le pétoncle, lui, guette son dégustant sous l'abri d'un beurre-noisette. L'horloger de Cancale réglait ses minuteries de table.

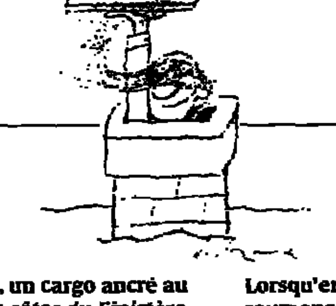
Céline soutenait que Paul Morand avait été le premier à faire « *jazzer* » la langue française. Aux « pianos » des années 70, les staccatos d'Alain Senderens, indéniablement, apportèrent une rythmique bousculante dans les credos jusque-là en vigueur. Son foie gras chaud, feuille de chou, mignonnette de poivre, gros sel, fut un peu entendu comme du Charlie Mingus, comparé aux vieux jazz-bands qu'on écoutait rugir encore un peu partout dans les rôtissoires de l'Hexagone. S'appuyant sur le même théorème des liaisons à risques, Roellinger s'installe à sa cithare à épices et donne dans le créatif et surprenant. Pour un gars de passage qui connaissait le poivre gris, la muscade et sa râpe, la gousse de vanille et les clous de girofle, si nécessaires à la bonne tenue des cornichons, l'acclimatation peut être parfois délicate à vivre.

Roellinger sait tout ça. Comme il sait les limites du roulis qu'il peut imposer à ses clients. C'est un doux. Jamais féroce dans ses plats, plutôt acrobate, jongleur. Voilà des soles, des solettes plutôt, qu'il engage dans une brève rencontre avec un matignon de légumes – hachés menu – soutenu de citrons confits aux huiles parfumées. Tout à fait impressionnant. Une composition en état de lévitation ; le mangeur enfin débarrassé du pénible devoir de manger. Plus fort : le saint-pierre « retour des Indes », aux quatorze épices avec, en sentinelle, une quenelle de compote de pomme et de mangue. Une autre, pour rire : huîtres tièdes au vinaigre de Porto, melon petit gris et menthe sauvage. Et celle-là : daurade rôtie au laurier, graines de fenouil et marmelade de tomates vertes. Toutes parfaites. Désespérantes. N'apportez pas l'addition, Olivier Roellinger, c'était trop bon.

Il est rare de rencontrer son ego armé d'une fourchette. Il y a de l'éveilleur chez ce sorcier de bord de mer, du pédagogue. Et sympathique en diable, avec ses pantalons de charpentier de marine et cette mauvaise façon qu'il a de ne jamais venir faire le paon – animal qui se mangeait autrefois – en salle, dans les travées des sidérés. Il vit et invente au milieu de ses cuistots. Déjeune et dîne avec eux et les fait se marrer à vouloir tout goûter, tout vérifier avant de donner son imprimatur pour le départ au large. Vers les « pèlerins », comme disaient de leurs passagers les commandants de bord d'Air France de la belle époque, celle avec des hélices : « *Comment vont les pèlerins ?* » Roellinger pose souvent ce genre de question à ses officiers de pont. Cela l'intéresse.

Jean-Pierre Quélin

★ Maison de Bricourt, 1, rue Du Guesclin, 35260 Cancale. Tél. : 99-89-64-76. Fermé le mardi et le mercredi. Menu pour le déjeuner à 250 F. Carte à partir de 350 F.



Fumé et français

Le saumon fumé a beau être un tiers plus calorique que le frais, la vague rose n'est pas près de refluer. En 1994, les Français ont consommé 21 000 tonnes de ce poisson fumé, un chiffre en progression de 10 % par rapport à l'année précédente. Réveillons obligent, cette fois encore, c'est en décembre et en janvier que près de la moitié des ventes ont lieu.

On l'achète surtout sous plastique et au supermarché. Il vient pour la plus large part de Norvège et ensuite d'Ecosse. La production française est limitée à quelques milliers de tonnes.

Armen Pétrossian, fameux pour son caviar, a néanmoins eu le coup de foudre pour cette origine. *« Nous le commercialisons depuis peu dans les grandes surfaces, sous notre marque, Dom Pétroff. C'est un saumon haut de gamme, fumé dans nos ateliers au nord de Paris, et qui vaut entre 270 et 300 francs le kilo. »*

Le poisson provient de l'unique élevage français de salmonidés, un cargo ancré au large de Roscoff, sur les côtes du Finistère. Dans les cales de cet immense navire, 70 000 à 80 000 saumons. L'eau y est renouvelée en permanence par un pompage à 15 mètres sous la surface.

Le courant ainsi créé fait parcourir aux saumons les milles marins nécessaires à leur musculation. En dosant strictement son alimentation, le poisson acquiert ainsi une chair moins grasse et plus goûteuse que le norvégien souvent « forcé ».

Fumer un tel saumon s'apparente à un *sacerdoce. C'est du moins le cas pour Patrice* Delmas, un natif de Brioude. La petite ville *sur l'Allier fut en effet en son temps la* Mecque de la pêche au saumon. Juste avant la seconde guerre mondiale, on en capturait 10 000 à 15 000 par an. Marius Delmas, le grand-père de Patrice, livrait alors en saumon frais la Tour d'argent à Paris ou la brasserie Georges à Lyon.

Lorsqu'en 1990 le petit-fils ouvre une saumonerie à Brioude, on prend encore péniblement une centaine de saumons dans l'Allier. Trois ans plus tard, l'espèce est en voie de disparition, la pêche interdite.

« Bien sûr, nous fumions déjà du poisson d'autres provenances, mais pouvoir faire du saumon français, c'était mon rêve. »

Aujourd'hui, grâce au cargo de Roscoff, Patrice a gagné son pari. Alors quand on lui demande si son produit labellisé tricolore n'est pas un gadget marketing, il répond simplement que pour lui *« c'est la meilleure qualité qu'on puisse actuellement trouver sur le marché. La plus proche d'un saumon sauvage ».*

Guillaume Crouzet

TOQUES EN POINTE

Bistrots

L'APPART'

■ *Jargon branché* pour désigner l'invraisemblable décor kitsch d'un ensemble de pièces confortables et meublées – qui évoquent plutôt *un hôtel du même nom* –, pléthore d'hôtesses relookées, c'est L'Appart' ! Phénomène parisien (made in USA), bien fréquenté par une clientèle satisfaite. Il y a une carte du dimanche, il y a le brunch (110 F de 12 heures à 15 h 30). Il y a les vins à prix coûtant, c'est la mode, soit, ce jour-là, un Château Pape-Clément pessac-léognan (1989) à 219 F. Il y a un menu à 145 F et aussi, ce que nous avons aimé, rémoulade de pied de cochon et fondue de poireaux, côte de veau dans son jus d'ail, servie rosée, et, pour finir, pain perdu. L'Appart' est un emporium où chacun peut trouver son plaisir. Quelques vins remarquables, à justes prix.

★ Paris. 9, rue du Colisée (75008). Tél. : 53-75-16-34. Tous les jours.

LE BISTRO PÉRIGOURDIN

■ Mobilier de bois clair, neuf et rustique, c'est le décor de ce Bistro, abrité par la Maison du Périgord, qui a confié à J.-F. Leguillou, un professionnel de la restauration, le soin de faire connaître les produits régionaux de la Dordogne. Magrets, gésiers, foies gras de canard arrivent directement de chez le petit producteur. Lourde tâche que de contenter tout le monde et les gourmands. Pour eux, le cassoulet périgourdin, le confit de canard aux pommes sarladaises, la bonne escalope de foie gras poêlée, la truffe selon arrivage ! Prix très serrés, le midi, pour un menu à 79 F (avec confit) ; le soir, menu à 125 F, un véritable tour d'horizon des goûts et des saveurs que seul l'effort consenti par les petits fermiers et artisans peut offrir. A la carte, les classiques, les foies gras d'oie (70 F) et de canard (65 F), l'omelette aux cèpes ou aux truffes, le feuilleté de ris de veau aux morilles, l'entrecôte à la périgourdine (90 F). Vous apprendrez à connaître les vins de Bergerac, Pécharmant et Monbazillac. Accueil prévenant, service vif et compétent. Egalement, vente et dégustation de produits du Périgord, et informations touristiques.

★ Paris. 6, rue Gomboust (75001). Tél. : 42-60-38-77. Fermé samedi et dimanche.

Brasseries

À LA COUPOLE

■ Depuis deux ans, dans un modeste établissement rétro années 50 bien accordé à l'ambiance du quartier proche de la porte Maillot, l'ancien chef des Chanteraines, Pascal Roudin, s'exerce dans la gamme « brasserie », lui qui maîtrise un délicat beurre blanc associé à une mousseline de brochet. On saluera la terrine de joue de bœuf, la tête de porc en gelée, la salade de lentilles. Ces plats donnent la note et le pari engagé. Suivra la morue à l'auvergnate – un délice ! –, l'andouillette et le pied de cochon sauce gribiche, avec de vraies pommes de terre frites. A midi, l'on peut se contenter d'une salade paysanne ou d'une assiette de charcuterie. Excellents desserts de pâtissier, terrine de chocolat, délices de poires. Dans un quartier déjà envahi par le prêt-à-manger industriel et le fast-food, il serait regrettable de négliger un vrai talent appliqué à des plats simples et populaires. Quelques vins entre 50 F et 100 F la bouteille. Accueil courtois et souriant ; Dominique, c'est la patronne. Comptez 120 F à la carte.

★ Neuilly. 3, rue de Chartres (92200). Tél. : 46-24-82-90. Fermé le dimanche et le lundi soir.

Gastronomie

LES SAISONS

■ Une « folie » de la fin du XIXe siècle normand, au milieu d'un parc, et qui ne manque pas de charme, voici Les Saisons, un lieu de calme et de promenade, dans les méandres de la Seine que l'on domine, et un jeune chef, Henri-Louis Portier, qui fourbit ses armes. Déjà, les gourmets de la région ont remarqué sa cuisine classique et pleine de promesses. La salade de noix de saint-jacques à la truffe, le rouget barbet poêlé, le saint-pierre à la peau croustillante et le turbot rôti sont les balises d'une carte attentive aux produits de la mer. Avec le pâté de lièvre aux quatre-épices, le ris de veau braisé au jus de truffe, l'on s'avance sur le terrain des nuances de goût et de textures. Nos petits bonheurs s'additionnent en belle réussite, c'est le carré d'agneau au serpolet, caviar d'aubergine et petits légumes, ou bien le perdreau rôti entier et désossé. Tout dans la clarté, la juste cuisson et la juxtaposition des arômes. Que souhaiter de plus devant un service efficient, une cave qui se veut modeste, avec cependant un bon choix de bordeaux, des fromages qui honorent la région et des desserts comme on sait les faire en province ? Alors, au choix, crêpes flambées pour la gourmandise, sablé à l'orange et crème chibouste ou bien soufflé chaud à la chartreuse verte. On peut y rêver au coin du feu, la gradation des prix facilite la digestion. Menus de 180 F à 420 F. A la carte, compter environ 350 F.

★ Vironvay. 27400 Louviers. Tél. : 32-40-02-56. Fermé le dimanche soir et le lundi.

Jean-Claude Ribaut

Nuages et pluies

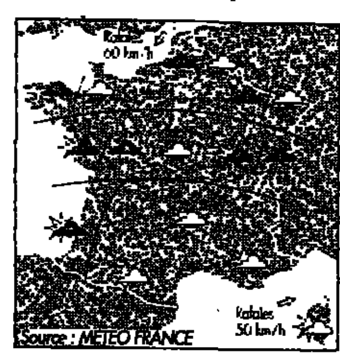
UN VASTE système dépressionnaire, centré sur l'Atlantique, continue de générer un flux de sud à sud-ouest sur la majeure partie du pays. Il entraîne des masses nuageuses et de l'air doux et humide qui envahira progressivement la France. Un peu d'air froid subsistera encore sur les frontières du Nord-Est, il ne s'évacuera vers l'Allemagne qu'en fin de semaine.

Mercredi, de nombreux nuages bas recouvreront la plupart des régions de la moitié nord le matin et donneront des pluies, généralement faibles, de la Bretagne à la Lorraine en passant par l'Ile-de-France et la Normandie. Ces précipitations seront un peu plus marquées du Nord - Pas-de-Calais aux Ardennes. Au fil de la matinée, les pluies ou bruines gagneront progressivement vers le sud pour atteindre les régions situées de part et d'autres de la Loire à la mi-journée. Elles finiront par gagner le Bordelais, le Massif central et le Lyonnais en cours d'après-midi en restant faibles et éparses mais commenceront à se renforcer sur les hauteurs des Vosges et de Franche-Comté. Avec l'installation temporaire d'un flux de nord-est, la neige pourra venir se mêler à la pluie à basse altitude l'après-midi le long des frontières belge et allemande. Sur un grand tiers sud du pays, le temps sera généralement beaucoup plus clément. Il faudra quand même compter sur des brouillards le matin principalement en Aquitaine, sur Midi-Pyrénées ainsi que dans la haute vallée du Rhône. L'après-midi, le soleil sera souvent présent malgré le passage de nuages d'altitude du Sud-Ouest à la Méditerranée. Des nuages bas, d'origine maritime, risquent toutefois de venir ternir ses ardeurs sur les Landes, le Pays basque et la Côte d'Azur.

Les vents resteront faibles dans l'ensemble le matin. Ils souffleront un peu plus sensiblement du sud-ouest en Manche le matin. L'après-midi, ils s'orienteront au nord-est, des Ardennes à la baie de Seine, en atteignant au maximum 40 à 50 km sur les côtes de Manche orientale. Un vent d'ouest se lèvera également le long des côtes varoises et sur les cimes vosgiennes.

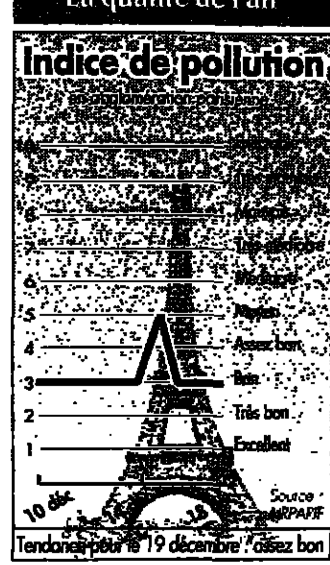
Les températures matinales seront très souvent largement positives. Le thermomètre avoisinera *néanmoins une nouvelle fois le zéro* de l'Alsace au Lyonnais ainsi que dans les plaines du Sud-Ouest. L'après-midi, les maximales atteindront ou dépasseront en général les dix degrés. Elles se limiteront toutefois à 6 ou 7 degrés lelong des frontières du Nord-Est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

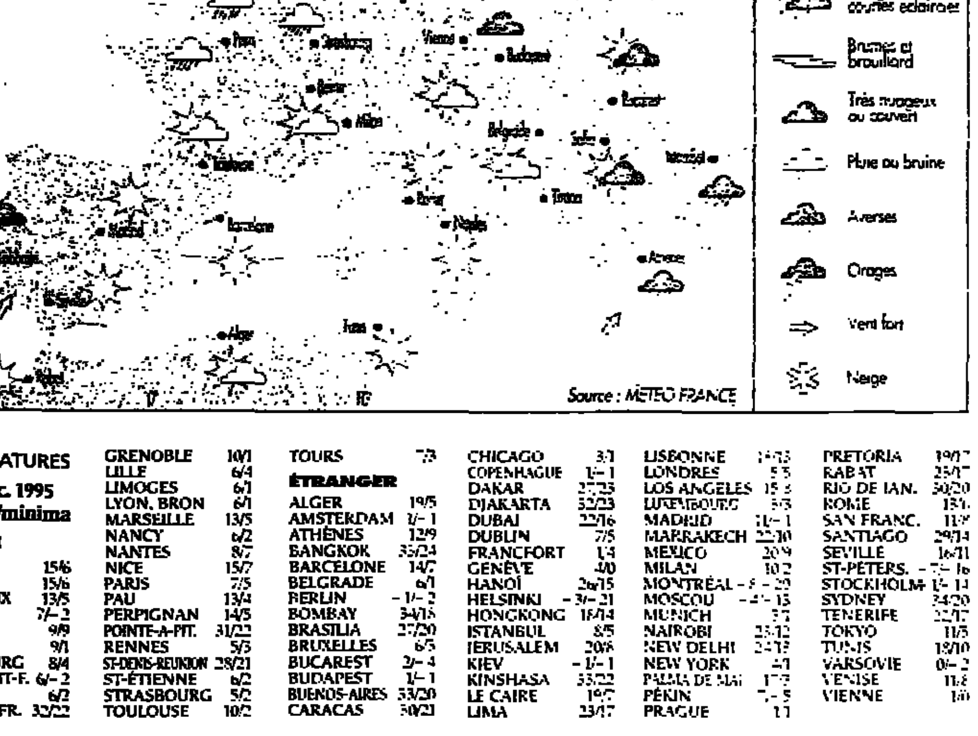


Prévisions pour le 20 décembre vers 12h00

La qualité de l'air

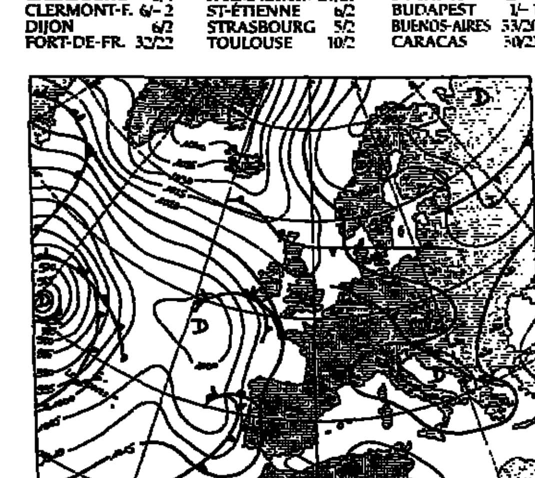


Tendance pour le 19 décembre : assez bon

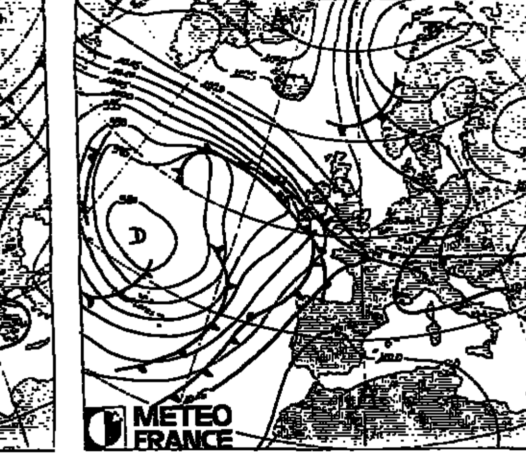


TEMPÉRATURES du 18 déc. 1995 maxima/minima

Ville	Max/min
FRANCE	
AJACCIO	15/6
BIARRITZ	15/6
BORDEAUX	13/5
BOURGES	7/-2
BREST	9/9
CAEN	9/1
CHERBOURG	8/4
CLERMONT-F.	6/-2
DIJON	6/2
FORT-DE-FR.	32/22
GRENOBLE	10/1
LILLE	6/4
LIMOGES	6/1
LYON, BRON	6/1
MARSEILLE	13/5
NANCY	6/2
NANTES	8/7
NICE	15/7
PARIS	7/5
PAU	13/4
PERPIGNAN	14/5
POINTE-A-PIT.	31/22
RENNES	5/3
ST-DENIS-RÉUNION	28/21
ST-ÉTIENNE	6/2
STRASBOURG	5/2
TOULOUSE	10/2
TOURS	7/3
ÉTRANGER	
ALGER	19/5
AMSTERDAM	1/-1
ATHÈNES	12/9
BANGKOK	33/24
BARCELONE	14/7
BELGRADE	6/1
BERLIN	-1/-2
BOMBAY	34/18
BRASILIA	27/20
BRUXELLES	6/5
BUCAREST	2/-4
BUDAPEST	1/-1
BUENOS-AIRES	33/20
CARACAS	30/21
CHICAGO	3/1
COPENHAGUE	1/-1
DAKAR	27/23
DJAKARTA	32/23
DUBAI	22/16
DUBLIN	7/5
FRANCFORT	1/3
GENÈVE	4/0
HANOÏ	26/15
HELSINKI	-3/-21
HONGKONG	18/14
ISTANBUL	8/5
JÉRUSALEM	20/8
KIEV	-1/-1
KINSHASA	33/22
LE CAIRE	19/7
LIMA	23/17
LISBONNE	14/13
LONDRES	5/3
LOS ANGELES	15/3
LUXEMBOURG	3/3
MADRID	11/-1
MARRAKECH	22/10
MEXICO	20/9
MILAN	10/2
MONTRÉAL	-8/-20
MOSCOU	-4/-15
MUNICH	3/2
NAIROBI	23/12
NEW DELHI	24/13
NEW YORK	4/1
PALMA DE MAJ.	17/7
PÉKIN	7/-5
PRAGUE	1/1
PRETORIA	19/17
RABAT	25/17
RIO DE JAN.	30/20
ROME	15/[illegible]
SAN FRANC.	11/9
SANTIAGO	29/14
SÉVILLE	16/11
ST-PÉTERS.	-7/-16
STOCKHOLM	1/-14
SYDNEY	24/20
TENERIFE	22/17
TOKYO	11/5
TUNIS	18/10
VARSOVIE	0/-2
VENISE	11/8
VIENNE	1/0



Situation le 19 décembre, à 0 heure, temps universel



Prévisions pour le 21 décembre, à 0 heure, temps universel

IL Y A 50 ANS DANS *Le Monde*

L'ère atomique

FRÉDÉRIC JOLIOT-CURIE a offert à l'Académie de médecine, pour sa première séance solennelle après la victoire, une causerie agréablement réconfortante. Comme les grands spécialistes qui savent mieux que les autres apaiser les inquiétudes, il a montré, science à l'appui, que nous pouvons aborder l'ère *atomique avec confiance. Elle* s'est ouverte, sans doute, sur l'éclatement d'une bombe. Mais cet effroyable engin de guerre ne doit pas compromettre l'avenir de l'énergie nucléaire. Le plus sûr moyen de courir à la catastrophe serait d'arrêter le développement de la science.

Ce développement nous apportera *dans un proche avenir de nouvelles* sources d'énergie, des centaines de milliers de ces kilowatts qui, tout le monde en est maintenant convaincu, sont inséparables du bien-être. L'économique mettra évidemment son nez dans le bilan des centrales atomiques, mais déjà le courant électrique produit par la *libération de l'énergie nucléaire revient* au même prix que s'il était fourni par un moteur à essence.

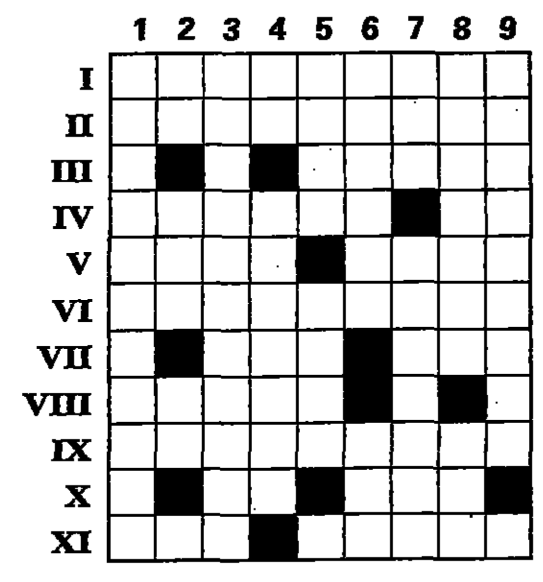
Il est d'ailleurs impossible de prévoir, dès maintenant, tous les emplois bienfaisants de l'énergie atomique. Le biologiste britannique Julian Huxley proposait, l'autre jour, à New York, le bombardement *de la banquise arctique. L'énorme* quantité de chaleur dégagée ferait fondre les glaces et le climat de tout l'hémisphère nord s'en trouverait adouci. Frédéric Joliot-Curie pense que d'autre bombes atomiques, non moins pacifiques, pourraient être utilisées pour modifier les conditions météorologiques, pour *créer des nuages, faire pleuvoir.* Cela se traduirait par une amélioration du rendement agricole et du rendement hydroélectrique. Que le monde fasse confiance aux physiciens, l'ère atomique commence seulement.

C.-G. B.

(20 décembre 1945.)

MOTS CROISÉS

PROBLÈME Nº 6716



HORIZONTALEMENT

I. Envoyés au diable. – II. Parfois élevé dans du coton. – III. Canalisation en mer. – IV. Donna envie de fumer. Préposition. – V. Ancien nom de golfe. Fait réfléchir. – VI. N'offre qu'une seule place assise. – VII. Ne conserve pas. Récipient pour le chimiste. – VIII. Comme un tissu spécial. – IX. Termine un cycle. – X. Abréviation. Œuvre de vers. – XI. Cri de coureur. *Créera des liens.*

VERTICALEMENT

1. Capables d'emballer et de transporter. – 2. Pronom. Sur une côte bretonne. Evoque une très bonne affaire. – 3. Des reptiles qui volaient quand les poules avaient des dents. – 4. Abréviation pour un facteur. Prenais l'air. – 5. S'est intéressé à notre galaxie. Utilisés autrefois pour ranimer. – 6. Un chrétien d'Orient. Particule. – 7. Possessif. Devenu plus mou. – 8. Très habile. Certaine reste de glace. – 9. Pour apprendre à chanter.

SOLUTION DU Nº 6715

HORIZONTALEMENT

I. Marmiton. – II. Pécheurs. – III. Rune. Lieu. – IV. Etésiens. – V. Ce. Un. – VI. Escales. – VII. Pal. Egout. – VIII. Tournette. – IX. Eu. Ode. – X. Utilisé. – XI. Renée. Sol.

VERTICALEMENT

1. Précepteur. – 2. Meute. Aoûté. – 3. Acné. Elu. In. – 4. Rhésus. Rôle. – 5. Me. Incendie. – 6. Iule. Agées. – 7. Tringlot. Es. – 8. Osés. Eut. – 9. Estérel.

Guy Brouty

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ *FRANCE. Le doublement du* tunnel de Chamoise et des viaducs de Nantua et des Neyrolles (Ain) sur l'autoroute A 40 (Mâcon-Genève-Tunnel du Mont-Blanc) est entré en service, ce qui devrait fluidifier le trafic et mettre un terme aux traditionnels bouchons vers les stations de ski de la *Haute-Savoie. Quelque 20 000 vé*hicules empruntent chaque jour cette partie d'autoroute entre Chamoise et Nantua, un chiffre qui double au moment des départs pour les stations de sports d'hiver. – *(AFP.)*

■ **CANADA.** Swissair et Air Canada intensifient leur collaboration. Les deux compagnies desserviront ensemble les lignes entre les deux pays. Air Canada effectuera la liaison Zurich-Toronto et Swissair la liaison Genève-Zurich-Montréal. Toronto sera reliée quotidiennement et Montréal bénéficiera de six vols par semaine. – *(AFP.)*

■ **CONGO.** La compagnie aérienne congolaise Lina Congo, qui est confrontée depuis une dizaine d'années à un lourd endettement, va être privatisée. Depuis plusieurs mois la compagnie assure les liaisons intérieures et des vols hebdomadaires à destination de Luanda (Angola) et de Libreville *(Gabon) avec des appareils loués* à la compagnie Air Gabon, ses propres avions étant en révision technique aux Pays-Bas. – *(AFP.)*

■ **SUISSE.** Les touristes boudent la Suisse. Poursuivant une baisse entamée il y a quatre ans, le nombre de nuitées a atteint cet été son niveau le plus bas depuis *1960. La clientèle étrangère a re*culé de 6,4 %. – *(AFP.)*

■ **SUÈDE.** La compagnie suédoise Stena Line mettra en service dès l'année prochaine trois ferries rapides finlandais. Deux d'entre eux feront la liaison entre l'Angleterre et l'Irlande à partir de 1996. Le troisième reliera Harwich (Angleterre) à Hoek van Holland (Pays-Bas) en 1997. Ces ferries qui sont capables d'atteindre la vitesse de 40 nœuds, même par mauvais temps, peuvent transporter 1 500 passagers et 375 voitures particulières ou 50 poids lourds et 100 voitures particulières. – *(AFP.)*

PARIS EN VISITE

Jeudi 21 décembre

■ **MUSÉE DU LOUVRE** (33 F + prix d'entrée) : chefs-d'œuvre des antiquités orientales, 11 h 30 ; *La Malédiction paternelle*, de Greuze, 12 h 30 (Musées nationaux).

■ **MUSÉE DU GRAND ORIENT DE FRANCE :** histoire de la franc-maçonnerie (40 F), 14 h 30, 16, rue *Cadet (Découvrir Paris).*

■ **MUSÉE DES ARTS D'AFRIQUE ET D'OCÉANIE :** la peinture contemporaine des aborigènes d'Australie (34 F + prix d'entrée), 14 heures, 293, avenue Daumesnil (Musées nationaux).

■ ***L'ÎLE SAINT-LOUIS*** (50 F), 15 heures, sortie du métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

■ **MUSÉE DU MOYEN AGE** (37 F + prix d'entrée), 15 heures, 6, place Paul-Painlevé (Monuments historiques).

■ **PASSAGES DU XIXe SIÈCLE** (37 F), 15 heures, sortie du métro *Bourse côté place de la Bourse* (Monuments historiques).

ABONNEMENTS 3615 LE MONDE CODE ABO

Bulletin à renvoyer accompagné de votre règlement à : ***Le Monde*** **Service abonnements 24, avenue du Gal Leclerc - 60646 Chantilly Cedex - Tél. : 16 (1) 49-60-32-90.**

Je choisis la durée suivante	France	Suisse, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas	Autres pays de l'Union européenne
☐ 1 an	1 890 F	2 086 F	2 960 F
☐ 6 mois	1 038 F	1 123 F	1 560 F
☐ 3 mois	536 F	572 F	790 F

Abonnements USA/Canada : « LE MONDE » (USPS = 0009729) is published daily for $ 892 per year « LE MONDE » 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine, France, second class postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER : Send address changes to IMS of N-Y Box 1518, Champlain N.Y. 12919-1518. Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23451-2983 USA Tel. : 800.428.30.03

Nom : .... Prénom : ....
Adresse : ....
....
Code postal : .... Ville : ....
Pays : .... 601 MQ 001
Ci-joint mon règlement de : .... FF par chèque bancaire ou postal ; par Carte bancaire ....

Signature et date obligatoires

Changement d'adresse :
- par écrit 10 jours avant votre départ.
- par téléphone 4 jours. *(Merci d'indiquer votre numéro d'abonné.)*

PP. Paris DTN

Renseignements : Portage à domicile ● Suspension vacances.
- Tarif autres pays étrangers ● Paiement par prélèvements automatiques mensuels. 33 (1) 49-60-32-90 de 8 h 30 à 17 heures du lundi au vendredi.
- Par Minitel 3615 code LE MONDE, accès ABO.

LES SERVICES DU *Monde*

Le Monde	40-65-25-25
Télématique	3615 code LE MONDE 3617 LMPLUS
Documentation	3617 code LMDOC ou 36-29-04-56
CD-ROM :	(1) 43-37-66-11
Index et microfilms.	(1) 40-65-29-33
Cours de la Bourse :	3615 LE MONDE
Films à Paris et en province : 36-68-03-78 ou 3615 LE MONDE (2,23 F/mn)	

Le Monde est édité par la SA Le Monde, société anonyme avec directoire et conseil de surveillance.

Commission paritaire des journaux et publications nº 57 437. ISSN : 0395-2037

Imprimerie du *Monde*, 12, rue M. Gunsbourg, 94852 Ivry-cedex.

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ
Société filiale de la SA Le Monde et de Médias et Régie Europe SA

Président-directeur général Jean-Marie Colombani
Directeur général Gérard Morax
Membres du comité de direction Dominique Alduy, Gisèle Peyou

133, avenue des Champs-Elysées 75409 Paris Cedex 08
Tél. : (1) 44-43-76-00 ; fax : (1) 44-43-77-30

ART Le peintre Sam Francis arrive en 1950 à Paris. Il vient directement de San Francisco, avec en poche une bourse de GI. Il a vingt-sept ans et peint depuis seulement cinq ou six ans. Il compte y séjourner quelques mois, le temps de voir l'art en Europe. Il est en fait resté dix ans. ● AU COURS DE CETTE PÉRIODE, marquée aux Etats-Unis par l'expressionnisme abstrait de l'école de New York et en France par l'art informel et le tachisme, l'artiste a beaucoup grandi, se creusant une place originale, au carrefour des continents. ● A PARIS, il a travaillé son espace abstrait, excentrique, livré à la couleur, à la lumière, au blanc. Il aime Monet, celui des *Nymphéas*, et il le dit à travers ses grandes peintures murales dont plusieurs sont exposées au Jeu de paume. En France, c'est la première grande exposition consacrée à l'artiste depuis sa mort, en 1993.

Les années parisiennes de Sam Francis, un Californien qui aimait bouger

Des dix années passées dans la capitale française par le peintre américain, le Musée du Jeu de paume tire une grande exposition vouée à la couleur, à la lumière et aux blancs

SAM FRANCIS, les années parisiennes, 1950-1961. Galerie nationale du Jeu de paume, 1, place de la Concorde, 75008 Paris. Tél. : 42-60-69-69. Mardi de 12 heures à *21 h 30* ; *mercredi, jeudi et vendredi*, de 12 heures à 19 heures ; samedi et dimanche de 10 heures à 19 heures. Fermé le lundi. Jusqu'au 18 février.

Sam Francis compte probablement parmi les peintres américains qui nous sont les plus familiers, parce qu'il a vécu à Paris dans les années 50, qu'il y a gardé des liens, des amis, et que les déroulements de son œuvre y ont été régulièrement montrés. Quitte d'ailleurs à faire un peu oublier ses fructueuses années parisiennes, pleines d'expé*riences de la couleur, fortes en lu*mière, riches en blancs, pleines de délicatesse, d'élégance, mais aussi d'autorité. Cette élégance, cette autorité, le peintre semble les avoir eues d'emblée. On peut le remarquer dans les toiles des années 1947-1950, qui ont été peintes en Californie à la veille du départ pour la France. Un départ décidé parce que l'artiste avait *« l'impression que les Etats-Unis étaient une prison »* et qu'il voulait voir l'art en Europe.

Peter Plagens, peintre de la Côte ouest et auteur d'une monographie (*Sunshine Muse*), la seule qui raconte le surgissement de l'art moderne en Californie du Nord et du Sud, fait remarquer dans le catalogue de l'exposition que Sam Francis porte bien son nom : *puisque celui-ci tient à la fois de* « San Francisco » et de « France ». Les influences que le jeune peintre a pu recevoir sont multiples là-bas comme ici, et proprement indémêlables, à deux ou trois artistes près : Clifford Still et Rothko, deux ténors de l'abstraction nouvelle qui sont venus enseigner à San Francisco à la fin des années 40.

ÉLÉGANCE FOLLE

Quatre ans d'hôpital pour tuberculose osseuse ont tenu Sam Francis relativement à l'écart de ces influences. Relativement : car le *malade qui s'était mis à peindre* pour guérir (ce qui, il l'a souvent dit, l'a sauvé) avait un bon ange, le peintre enseignant David Park, qui lui apporte dans sa chambre des tableaux de Klee, Miro ou Picasso, quand il ne l'envoie pas en ambulance au musée.

Les peintures de Californie qui rappellent cet épisode montrent plusieurs tentations : la nuit, la lumière, la couleur comme traversée des ténèbres. La substance de cette peinture est déjà singulière, liquide, vaporeuse, poreuse, cristalline parfois. Abstraite, elle semble très curieusement autobiographique, venant d'un espace intérieur, avant de conquérir le dehors.

Dans *Opposites*, probablement une des dernières toiles peintes *avant le départ pour Paris*, l'espace est empli de masses rouges légères et pulpeuses à la fois, globuleuses, ni formes abouties, ni taches, la couleur est infléchie par les coups de brosse légers, prompts, d'une élégance folle. Un tissu inédit avec ses réserves de blancs tournés comme des boules plus solides que les poches de rouges qui dégoulinent. Ce que l'artiste va développer par la suite est là : l'importance qu'il accorde au fond, cette tension de l'espace pris entre fragments et unité, fond et surface, ombre et lumière.

Sam Francis doit moins à Paris qu'on ne le dit, en tout cas au moment où il est à Paris, où il développe ce qu'il a déjà dans ses bagages, cette idée d'espace *« all over »*, illimité, par la couleur et elle seule. Cependant, pendant deux ans, l'artiste fait le blanc. Il nettoie, évacue la couleur, la met en réserve *comme s'il faisait émerger dans le* trouble de la surface des impressions et des sensations lointaines, perçues lorsqu'il était immobilisé, ou bien lorsqu'il volait au-dessus des nuages, avant de tomber au cœur de l'Arizona et de s'abîmer la colonne vertébrale. Huit peintures de cette veine, aux couleurs délavées, forment des ombres douces et font moutonner la surface floconneuse, ouatée, voilée, plus ou moins diaphane, toujours travaillée en fines couches superposées et en touches promptes, vermiculées, cassantes ou filandreuses, qui font l'effet d'une gaze déchirée. Il en est qui rappellent les écritures blanches de Mark Tobey, d'autres sont pétries de lumière comme chez Bonnard, une autre fait penser aux aquarelles de Cézanne.

On peut le comprendre après ce qu'il a vécu : Sam Francis n'est pas homme à tenir en place et à tenir la *couleur en place. Après l'avoir mise* en abyme (autant que pouvaient l'être ses os dans le plâtre) pour voguer dans le blanc, qu'il a pu cadrer comme un nuage derrière une vitre, ou alors glisser avec lui vers quelques sables mouvants recouverts d'eau cristalline, il renoue avec la couleur – rouge, bleu, orange, noir – concentrée, exubérante et retenue à la fois, toujours somptueusement brossée, dans des formats de plus en plus grands, qui vous happent, vous immergent. *Blue Black* (1952) vous tombe dessus, *Big Red* (1953) vous dégouline dans l'œil, quand *Big Orange* (1954-1955) diffuse sa lumière incendiaire, avec toujours ce je-ne-sais-quoi de primesautier dans le geste, qui fait que cette peinture-là n'agresse pas. Au milieu des années 50, Sam Francis peint *In Lovely Blueness* (1955-1957, Centre Pompidou) qui mesure 3 mètres de haut sur *7 mètres* et vous prend dans l'oblique d'un grand couloir bleu de ciel et d'océan bordé d'un parterre de taches rouges et orangées. La connivence avec le Monet des *Nymphéas* se confirme à travers le *Basel Mural* (1956-1958) : trois panneaux de près de 4 mètres sur 6 fait pour décorer l'escalier de la Kunsthalle de Bâle. Où il aurait pu rester s'il avait été acheté, ce qui ne s'est pas produit, et qui, démonté pour une exposition outre-Atlantique, a pris l'eau de mer. Un des panneaux étant irrécupérable, Sam Francis l'a recoupé en quatre morceaux étroits comme des pans de paravents. Les voici replacés là où ils devraient être dans le panneau initial, cela pour la première fois, et avec les deux autres.

Autres mutations : en 1957 et 1958, le blanc gagne du terrain et il n'est pas sûr que Paris y soit pour quelque chose. Il se peut que la fréquentation de l'œuvre tardive de Matisse, *via* son gendre Georges Duthuit, un ami du peintre, commence à porter ses fruits. Sam Francis a le chic de mettre en relief sans faire grand-chose l'effet de la rencontre de l'artiste avec le Japon, et peut-être encore plus l'effet choc de New York. Dans une des plus belles toiles de la série, *Towards Disappearence III*, tout se passe comme si la toile blanche se refermait sur les couleurs pliées, réduites à des fragments géométriques pour former du haut en bas une faille bordée de fines giclures et de coulures, qui soulignent la profondeur au champ.

Dès 1957, San Francis se dit insatisfait de Paris, de sa peinture, de tout. Il a l'esprit ailleurs, entreprend un tour du monde. Le bleu le prend, l'artiste le concentre en bulles, en gouttes, en globules, en nouvelles floraisons dans l'espace habité par le blanc.

COLL. PARTICULIÈRE

Possible Pure Land Emblem, 1959.

Geneviève Breerette

Itinéraire d'un abstrait

Sam Francis est né en 1923, à San Mateo, au sud de San Francisco. A l'université Berkeley, il s'oriente vers la médecine et la psychologie. En 1943, il s'engage dans l'armée de l'air. Au cours d'un vol d'entraînement, son avion tombe dans l'Arizona. Une blessure à la colonne vertébrale révèle une tuberculose osseuse qui l'immobilise plusieurs années. Il commence à peindre à l'hôpital. Déclaré guéri en 1948, Sam Francis se réinscrit à Berkeley, en peinture et en histoire de l'art. Puis il part pour Paris. Il fréquente l'atelier de Fernand Léger, qui ne peut critiquer le travail de l'élève, parce que *« ça n'a rien à voir avec ce que nous faisons ici »*.A Paris, où il reste une dizaine d'années, Sam Francis retrouve la colonie américaine : Norman Bluhm, Al Held, Shirley Jaffe. Il se lie avec le Canadien Riopelle, qui lui fait connaître Georges Duthuit, le gendre de Matisse. Il rencontre le critique Michel Tapié, qui défend l'art informel et le tachisme. En 1956, sa première exposition à New York, chez Martha Jackson, a du succès. En 1957, il voyage à New York, à Mexico, au Japon. De nouveau hospitalisé en 1961, il retourne sur la côte Ouest, à Los Angeles. Dans les années 60, il vivra entre le Japon, la Californie, Paris et la Suisse. Il meurt en 1993, à Santa Monica, des suites d'un cancer.

La « Guerre secrète » offerte au grand public

SECRET WAR, exposition permanente au Imperial War Museum, Lambeth Road, Londres SE1 6HZ, tél : 416-53-10. Tous les jours de 10 heures à 18 heures (sauf les 24, 25, 26 décembre)

LONDRES
de notre correspondant

Organiser une exposition publique sur la « guerre secrète » peut paraître une gageure, les méthodes et les hommes de l'ombre ayant peu l'habitude, et encore moins l'envie, d'apparaître. C'est pourtant ce que l'Imperial War Museum de Londres a entrepris, avec une certaine réussite. Une affiche symbolise cette exposition permanente : elle est noire, couleur de l'ombre, avec dans un coin, tapés à la machine en lettres blanches, les mots « secret war ».

L'Imperial War Museum est hébergé depuis les années 20 dans l'ancien asile d'aliénés de Bedlam. Après s'être faufilé entre les carcasses d'avions et de chars, on entre dans une pièce aux murs de parpaings, comme ceux d'une cellule de prison, agrémentée d'une vitrine sur les multiples films et livres inspirés par l'espionnage, dont l'inévitable James Bond. *« Les visiteurs croient qu'ils savent. Mais nous leur disons que nous allons leur montrer la vérité vraie, et que celle-ci est encore plus extraordinaire que la fiction »*, explique l'historien militaire Mark Seaman, qui est à l'origine de l'exposition.

S'il est un pays qui a une culture du secret, où l'espionnage fut reconnu comme un sport noble, digne de l'élite, c'est bien la Grande-Bretagne. Les espions étaient recrutés à Oxford ou à Cambridge, avec les risques que l'on sait, comme la trahison au profit de l'URSS du Groupe des Cinq – Philby, Burgess, McLean, Blunt et Cairncross –, ou dans les milieux « bien », ainsi l'écrivain Somerset Maugham fut envoyé à Petrograd en 1917. La fin de la guerre froide et la rigueur épicière de la comptabilité thatchérienne ont jeté le trouble dans cette communauté qui perdait son dernier point de repère, l'ennemi communiste. Il ne restait en pâture que l'IRA – dont la menace terroriste avait suscité la création de l'ancêtre du MI 5 dès 1883 – et le Front de libération des animaux (ALFA).

« C » COMME CUMMING

« C'est depuis vingt ans seulement que l'importance de la guerre secrète a été reconnue, ajoute Mark Seaman. *Et au cours des cinq dernières années que l'obsession britannique du secret a commencé de se réduire et que l'on a admis formellement l'existence du MI 5 et du MI 6 »*, les organismes d'espionnage et de contre-espionnage. Ceux-ci ont ainsi pu se doter d'un prétentieux quartier général sur la Tamise. Et l'on connaît enfin le nom du fameux « C », le chef des services spéciaux ; c'est actuellement une femme, Stella Rimington. L'exposition montre le premier d'entre eux, Sir Mansfield Smith Cumming, le capitaine qui dirigea, pendant la première guerre mondiale, le réseau de « la Dame blanche » en France et en Belgique. Son initiale, « C », a été reprise comme nom de code par tous ses successeurs, tout comme sa prédilection pour l'encre verte.

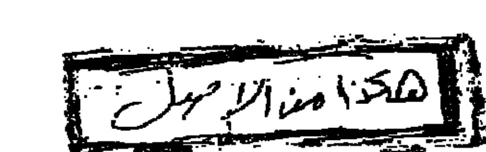
Ces réseaux, en particulier ceux de la deuxième guerre mondiale, sont largement représentés dans cette exposition. Photos, souvenirs de soldats de l'ombre survivants et de martyrs qui n'auraient trouvé nulle part ailleurs un mémorial, mais aussi faux papiers, encres sympathiques, équipements de toute sorte sont exposés à profusion : comme ces faux pieds nus destinés aux soldats de l'ombre débarquant sur les plages d'Asie du Sud-Est, qui devaient les fixer sous leurs bottes afin de faire croire aux Japonais qu'ils n'étaient que d'inoffensifs indigènes !

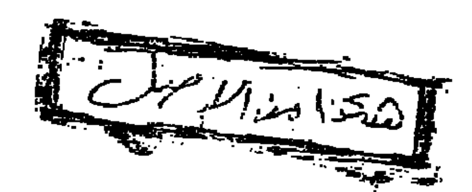
La guerre froide est bien moins représentée, *« les objets étant plus difficiles à trouver »*, explique M. Seaman, qui continue sa quête. Quant à la période contemporaine, sa place est symbolique, excepté une remarquable maquette animée de l'« Opération Nimrod » qui permit, en 1980, aux célèbres SAS (Special Air Services) de reprendre à des terroristes l'ambassade d'Iran à Londres. Car *« ces affaires sont tellement contemporaines qu'il faut faire attention à ce que l'on montre »*. L'IRA – dont le terrorisme s'est officiellement arrêté le 30 août 1994 – est représentée par la réplique d'une mini-bombe placée dans le musée en 1992. *« Le temps n'est pas encore venu, l'histoire de ce qui aura été l'un des problèmes les plus persistants de la guerre secrète britannique n'est pas encore achevée et l'image n'en est pas encore assez claire. »*

Il y a donc, nécessairement, des limites à l'ouverture. Comme l'a montré la réception organisée pour le vernissage de l'exposition, où les photographes ne furent pas admis... Et l'on ne peut s'empêcher de s'interroger sur les motifs qui pourraient se dissimuler derrière cette exposition. A la sortie, le visiteur est confronté à nombre de questions laissées sans réponse : La guerre secrète est-elle une chose du passé ? L'argent y est-il dépensé à bon escient ? A qui peut-on faire confiance ? Avons-nous toujours besoin d'espions ?

Philip Knightley, historien de ce qu'il appelle *« le second plus ancien métier du monde »*, voit cette exposition d'un œil cynique. Pour lui, il ne s'agit que d'un simple exercice de relations publiques d'organismes comme le MI 5 et le MI 6 qui tentent de survivre dans un environnement devenu hostile ou indifférent. *« Ils cherchent à obtenir une augmentation de leurs crédits à un moment où les gens pensent qu'ils n'ont plus besoin d'eux. »* Et de rappeler comment le SAS a mené récemment une campagne pour justifier de son existence et le MI 5 publié pour la première fois une brochure pour recruter de nouveaux membres. Ce dernier cherche à se reconvertir dans la lutte contre le grand banditisme et le trafic de drogue pour échapper aux comptables du ministère des finances avides de coupes budgétaires. *« On n'a plus besoin maintenant de gens sachant jouer au Grand Jeu, mais d'experts-comptables pour démêler les comptes en banque »*, ajoute-t-il. Et *« si l'on abolissait tous les services spéciaux, personne n'y verrait la différence »*.

Patrice de Beer





Moholy-Nagy, le fou de lumière

Le Centre Pompidou présente le plus important ensemble de photogrammes jamais réuni de l'artiste hongrois

COMPOSITIONS LUMINEUSES, Centre Georges-Pompidou, Galerie 27 (Forum, 1er sous-sol). Tél. : 44-78-12-33. Jusqu'au 1er janvier 1996. Catalogue, 220 p., 280 F.

C'est une exposition exemplaire qui vient parachever une acquisition d'ampleur : cent quatre-vingt-six photogrammes de Laszlo Moholy-Nagy (1895-1946) ont été achetés conjointement par le Centre Pompidou et le Musée Folkwang d'Essen. Les *« compositions lumineuses »*, comme l'artiste les appelait, se développent dans plusieurs salles en sous-sol du Centre. Elles représentent le plus bel ensemble jamais montré de l'artiste. Ce n'est pas rien quand on sait que ce Hongrois d'origine, qui fut un des professeurs-cultes à l'école du Bauhaus de Weimar (recruté par Walter Gropius) et qui a terminé sa vie dans son New Bauhaus de Chicago, est une des figures-clés du modernisme, un artiste tout terrain sans égal : photographe donc, mais aussi peintre, sculpteur, cinéaste, typographe, dessinateur publicitaire, concepteur de livres, de décors de théâtre, de vitrines d'exposition, théoricien, enseignant...

Un fonds déniché dans l'Ouest américain

« Comment imaginer que dans une petite ville de l'Ouest américain, dont le nom évoque davantage les films de vachers que l'histoire du Bauhaus, avait été précieusement conservée près de la moitié des photogrammes réalisés par Moholy-Nagy durant toute son existence ? » **Dans le catalogue de l'exposition, Alain Sayag, conservateur au Centre Pompidou, explique comment, en février 1992, il a retrouvé cent quatre-vingt-six photogrammes que Moholy-Nagy avait laissés à sa mort, en 1946, dans les locaux de la School of Design de Chicago, et dont un jeune photographe, Helmut Franke, *s'était vu confier la garde.* Plus compliqué a été de racheter ce fonds, qui se chiffre en millions de francs. Le Centre Pompidou et le Musée Folkwang d'Essen ont partagé les images et leur coût *« sur le principe d'une stricte équivalence des deux ensembles ».***

Rappelons ce qu'est un photogramme – ce que fait l'exposition, exemples à l'appui : une épreuve réalisée en chambre noire, sans appareil, *en posant des objets sur le* papier sensible. Les objets stoppent la lumière, leurs contours apparaissent en blanc sur un fond noir ou sombre. Le procédé, lié aux origines de la photographie – en 1839, l'Anglais Fox Talbot déposait des feuilles et plantes sur le papier sensible –, a connu une évolution spectaculaire avec les artistes d'avant-garde des années 20 et 30. Le dada Christian Schad, dès 1918, a imaginé ce que Tristan Tzara appelait des « Schadographies ». Man Ray a découvert le procédé en 1921, en ayant *« oublié »* un thermomètre, un entonnoir et un verre gradué sur un papier sensible – il baptisera son invention « rayogramme » et donnera un ensemble remarquable, *Les Champs délicieux.* Beaucoup de surréalistes y ont vu un moyen merveilleux de laisser courir le hasard sur le papier sensible, développant ainsi une sorte d'écriture automatique.

NUANCES DE GRIS

Tous ces artistes ont voulu donner son autonomie à la photographie par rapport à la peinture, ont supprimé l'appareil pour mieux laisser agir la lumière, ont assimilé la photographie à une écriture aux pouvoirs immenses. Certains ont voulu reproduire strictement les choses. D'autres, inventer des formes et créer un monde nouveau. C'est le cas de Moholy-Nagy avec ses photogrammes. En introduction de l'exposition, une vitrine vient justement distinguer les simples rayogrammes des compositions élaborées de Moholy-Nagy. Au lieu de projeter une simple lumière à la verticale qui dessine des masses noires et blanches, l'artiste hongrois obtenait des effets subtils, des nuances de gris, et, surtout, arrivait à traduire les notions de volume et de mouvement en multipliant les sources lumineuses et les impacts d'éclairage. Il n'avait pas son pareil pour modeler la lumière au moyen de miroirs et de lentilles déformantes, de trucages et jeux optiques afin de casser les perspectives.

PROCÉDÉ COMPLEXE

Le cubisme était passé par là et le constructivisme battait son plein. Le résultat est envoûtant. On croit distinguer quelques objets connus, une cuillère, une main, une fleur, une lame de rasoir, mais le plus souvent on est projeté dans des lignes, formes, traces, masses blanches, qui échappent à la connaissance. L'ensemble constitue une *« contribution unique à l'art du XXe siècle »*, écrit Herbert Molderings en introduction du catalogue. Il est vrai que Moholy-Nagy est meilleur que les autres dans ce domaine. Il est vrai que le procédé a marqué toute sa vie, comme le montre le découpage historique de l'exposition : Berlin-Weimar (1922-1925), Dessau-Berlin (1925-1934), Chicago (1935-1943). Le temps passant, les formats s'agrandissent et les compositions sont de plus en plus complexes. Chaque époque s'accompagne d'une réflexion théorique, mais tout le travail vise à *« la création du mouvement dans l'espace, sans recourir au développement direct d'une forme »*, écrit-il en 1922, dans *Production, reproduction*, bien avant ses premiers photogrammes. Le tout débouche sur une œuvre atypique, *« un monde sans objets et sans ombres, une réalité de la lumière absolue et de l'obscurité absolue »*, écrit Herbert Molderings. Car Moholy-Nagy est un fou, un obsédé de lumière : en 1929, il propose que les académies de peinture soient remplacées par des *« ateliers de lumière »* et, lors de son exil londonien, avant de s'installer définitivement à Chicago, il proposait de créer des *« académies de lumière »*.



MNAM-CCI, CENTRE GEORGES POMPIDOU

Sans titre, Dessau, 1925-1928.

L'exposition est exemplaire par sa rigueur muséale. La scénographie reprend nombre de principes des photogrammes : alternance d'espaces clairs et sombres, de murs blancs et foncés, de salles rondes, triangulaires ou carrées. *Une pièce, en fin de parcours,* rappelle les autres praticiens – Man Ray, Tabard, Boiffard, Parry, un Rodtchenko sublime. Le catalogue est impeccable, les légendes précises et quelques vitrines viennent rappeler l'ampleur de l'œuvre, au-delà des photogrammes.

Et pourtant, peut-on oser dire que l'ensemble est un peu ennuyeux ? Près de deux cents photogrammes serrés, proches de l'abstraction, souvent visuellement voisins sont durs à avaler et peuvent décourager les spectateurs. Ces recherches prendraient une tout autre ampleur si on avait pu les rapprocher de l'autre aspect de son travail photographique : les images époustouflantes de Berlin (1928), de Marseille (1929), de Stockholm (1930), les vues plongeantes, les contre-plongées, les *portraits et natures mortes*, autant de recherches qui ont inscrit Moholy dans son temps, et en ont fait le père (avec Rodtchenko) de la Nouvelle Vision. Car il y a bien deux Moholy-Nagy. Un concret et un abstrait, celui qui sublimait la réalité et celui qui s'en éloignait avec les photogrammes. Seule la confrontation aurait pu montrer combien les deux aspects se complètent, dialoguent, possèdent nombre d'analogies. Et forment, à l'arrivée, une œuvre parmi les plus importantes du siècle.

Michel Guerrin

PRIX

■ **Les Grands Prix de la Ville de Paris 1995**, remis par le maire de Paris, Jean Tiberi, mardi 19 décembre, ont été attribués à Mohammed Dib (roman), Georges Duby (histoire), Françoise Chandernagor (prix Sola-Cabiati, romans historiques), Peter Brook (arts de la scène), Valérie Dreville (prix Gérard-Philipe, comédiens), Pierre Henry (musique), Antonio Saura (arts plastiques), Keiichi Tahara (photographie), André Miquel (sciences humaines), José Levy (mode), Marie-Christine Dorner (Design) et Hervé Van der Straeten (métiers d'art).

THÉÂTRE

■ **La Fédération des associations de théâtre populaire (FATP)** coproduit chaque année la création d'un texte d'un auteur contemporain pour laquelle elle reçoit une subvention du ministère de la culture. Cette année, la FATP a choisi une pièce intitulée *Aux hommes de bonne volonté*, de Jean-François Caron, créée le 7 novembre à la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon dans une mise en scène d'Anita Picchiarini, pour laquelle elle devait recevoir une subvention de 100 000 francs. Or le directeur du théâtre et des spectacles au ministère, Jacques Baillon, a laissé entendre que cette somme pourrait ne pas lui être versée. La FATP a donc adressé une lettre au ministre de la culture, Philippe Douste-Blazy, pour lui signifier qu'une telle décision *« apparaîtrait comme la manifestation d'un profond mépris pour l'action que la fédération mène depuis quarante ans »*.

MUSIQUE

■ **Des milliers de mélomanes ont fêté à Bonn le 225e anniversaire de la naissance de Beethoven** au cours d'un marathon *musical qui a duré cinquante*-trois heures. Vingt concerts ont été organisés les 15, 16 et 17 décembre, par un groupe de particuliers (la municipalité s'était retirée du projet, faute de moyens financiers). L'association Les Citoyens pour Beethoven a pu réunir 1,7 million de francs auprès de mécènes. L'Orchestre symphonique de la radio bavaroise dirigé par Lorin Maazel, l'Orchestre de la BBC dirigé Roger Norrington, des solistes, des conférenciers, se sont produits dans des lieux fréquentés par Beethoven, né à Bonn, le 17 décembre 1770.

Le succès du « Decodex » de Philippe Decouflé ne se dément pas malgré les grèves

Il est le premier chorégraphe, après Béjart, à conquérir en France un si vaste public

« DECODEX », de Philippe Decouflé. Philippe Guillotel (costumes) ; Jean Rabasse (décors) ; Eric Würtz (lumières) ; Hugues de Courson, Sébastien Libolt (musiques).
EN TOURNÉE. Janvier : Le Havre du 10 au 13, Brest du 16 au 20, Chalon-sur-Saône, les 26 et 27. Février : Lyon, du 1er au 10, Sceaux du 15 au 17, Chambéry du 20 au 24. Puis : Amiens, Caen, Nantes, Charleroi, Nîmes, Anvers...

Amuseur populaire plutôt que chorégraphe ? Philippe Decouflé est d'accord avec cette étiquette. On pourrait ajouter illusionniste, maître du mystère et du dérisoire. A la Maison de la culture de Bobigny, le public – toutes générations confondues, accompagnées de nombreux enfants – reçoit cinq sur cinq son *Decodex. « Un moment de bonheur dans le gris »*, dit une spectatrice. Incidence des grèves ? Une salle surchauffée, chaque soir, depuis près de deux mois. Un spectateur s'est évanoui il y a six jours.

La compagnie D. C. A. tient l'affiche depuis le 24 octobre. L'arrêt est prévu le 19 décembre après une ultime soirée donnée au profit de la lutte contre le sida. Au 15 décembre, pour une jauge estimée à 29 602 places, le contrôle comptait 29 960 entrées vendues. Soit 101 %. Une durée et un taux de remplissage qui situent Decouflé dans la lignée des Deschiens ou de Bartabas.

Mais qu'a donc le travail du « chorégraphe » que les autres ne posséderaient pas ? Decouflé a réussi, en février 1992, l'impossible pari de rendre éblouissantes les fêtes habituellement ringardes des cérémonies des Jeux olympiques, organisées à Albertville. Le grand public – des dizaines de millions de téléspectateurs – découvrait un rêveur à la Jules Verne, capable d'imaginer des machineries pour faire voler les corps dans l'espace. Autre coup de poker : *Petites pièces montées*, spectacle qui suivit, en 1993, les J. O., fut, contre toute attente, un succès. Decouflé devenait un label.

Vendredi 15 décembre 1995, à Bobigny, avant que le spectacle ne commence, il disait sa solidarité avec les grévistes, concluant ainsi : *« Installez-vous confortablement : bienvenue au pays des Schlumducs anamorphosés ! »* Outre son évident talent, sa popularité tient à sa capacité à ne pas se prendre au sérieux. Trop angoissé pour cela. Trop timide aussi. Réaction de Decouflé face au quasi-flop de *Decodex* au Festival de Marseille/Méditerranée de cet été : *« J'aurais tout repris pour Bobigny. »* Ce qu'il a fait.

Le spectacle a trouvé son rythme. Les textes ont disparu. Les créatures palmées, les formes protozoaires, les guerriers empêtrés dans leurs boucliers, les bras en forme de trompe d'éléphant, ou en tuyau d'aspirateur : tous ces humains zoomorphes ont trouvé leurs marques. *Decodex* tient debout, sans toutefois être le meilleur Decouflé. Qu'importe ! C'est du Decouflé, donc ça marche.

COMPAGNIE INDÉPENDANTE

« On pourrait sans doute s'autofinancer, mais Philippe ne veut pas que les places soient chères. Ici, elles sont entre 60 et 140 F », dit Pascale Henrot, administratrice de la compagnie. Après les J. O., les Japonais lui ont fait toutes les propositions. Il les a refusées, préférant aménager une ancienne chaufferie à Saint-Denis, sorte de *« laboratoire de recherches spectaculaires »*. Une convention de douze ans le lie à la ville.

Le chorégraphe n'a jamais souhaité être installé en centre chorégraphique national : il est toujours classé en compagnie indépendante avec un budget annuel de 1,3 million de francs, au lieu des 10 millions auxquels il pourrait prétendre.

« Une production comme Decodex *coûte 5 millions de francs*, enchaîne Nadia Croquet, productrice de la compagnie. *Elle a été montée avec l'aide de Bobigny, La Coursive de La Rochelle, le Festival Marseille/Méditerranée, le Festival d'automne, la Caisse des dépôts et consignations, et la compagnie D. C. A. »* Jusqu'en juin 1996, la pièce est déjà achetée plus de soixante fois.

Philippe Decouflé a fini par dire oui aux Japonais. Il prépare à Tokyo une comédie musicale : *« Les trois rôles principaux m'ont été imposés. J'ai en revanche choisi des acrobates, des danseurs. Les Japonais sont très doués pour le montage des comédies musicales.* Cats *avec une distribution entièrement locale était formidable. La costumière, Naito Kozue, crée des merveilles »*, explique le chorégraphe. La première aura lieu le 21 juin 1996.

Le 14 décembre 1995, il recevait le Grand Prix national pour la danse : *« Je suis fier que le ministre m'ait félicité pour* Tritus *»*, rit-il. *Tritus* pour *Triton*, un genre de lapsus qu'il apprécie. *« Tritus, détritus, triturer »* : l'esprit Decouflé est en marche.

Dominique Frétard

La nouvelle bible des amateurs de théâtre est arrivée

EN 1991, les éditions Bordas publiaient le premier *Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, superbe volume de 940 pages, rédigé par plus de deux cents professionnels, universitaires, auteurs dramatiques, journalistes, etc., sous la direction de Michel Corvin, professeur à l'Institut d'études théâtrales de l'université Paris-III et auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire de la dramaturgie. *Quatre ans plus* tard, devenu professeur émérite, il présente la deuxième édition de son dictionnaire, cette fois en deux volumes de 512 pages chacun, augmentés de 64 hors-texte, 140 illustrations en couleur et noir et blanc, 20 dessins au trait, soit au total 2 400 entrées. Cette deuxième édition reprend la structure de la première, consacrant ses articles aux principaux acteurs, metteurs en scène et scénographes du monde entier, morts et vivants, multipliant les notices circonstanciées sur l'histoire du théâtre, son esthétique, son économie, ainsi que des synthèses sur les principales traditions scéniques du monde. Trois index permettent un accès facile à cette somme.

Trois cent six entrées ont été créées pour réparer quelques injustices ou tenir compte des évolutions. Plusieurs interprètes de premier plan avaient été oubliés en 1991, tels Michel Aumont, Jean-Paul Belmondo, Simone Valère et Jean Desailly, Catherine Hiégel, Jean-Paul Roussillon ou Guy Tréjan. Le Festival d'automne et son fondateur, Michel Guy, de même que le Sigma de Bordeaux, sont enfin à leur juste place. Fraîchement nommés à la tête d'institutions importantes, les metteurs en scène Alain Françon, Silviu Purcarete et Jean-Louis Martinelli y font leur entrée, de même que Jacques Nichet, Jacques Weber, Alfredo Arias ou Peter Sellars. En revanche, le dictionnaire n'a pas voulu faire sa place à la « nouvelle vague » du théâtre français. François Tanguy et son Théâtre du Radeau, reçus pourtant dans les festivals du monde entier, ou encore Olivier Py, Michel Raskine, Pascal Rambert, *Stanislas Nordey, Joël Jouanneau,* Stéphane Braunschweig et beaucoup d'autres sont exclus d'un ouvrage qui devra faire encore un effort pour prétendre à son rang « encyclopédique ».

OUVRAGE SINGULIER

D'autant qu'il ne fait pas bon être acteur comique, comme le dit l'absence de Balasko, Lemercier, Robin, Bedos, Devos, Pacôme, Zouc, etc. Certains jeunes auteurs, parmi les plus joués ces dernières saisons, ne sont pas retenus non plus, comme Jean-Marie Besset ou Yasmina Reza, ainsi que plusieurs troupes de premier ordre, comme Zingaro, Archaos, Royal de Luxe *ou celle de Wladislaw* Znorko. La plupart des metteurs en scène et groupes européens importants manquent toujours à l'appel, qu'il s'agisse des Russes Konchalovski, Mikhalkov et Popovski, des Anglais Deborah Warner, Cheek by Jowl ou Théâtre de Complicité, des Espagnols de la Fura dels Baus, des Italiens Corsetti et Martone... En revanche, un certain Jose Sergio Magana Hidalgo, dramaturge mexicain disparu, fait l'objet d'une longue notice, tout comme Charles Antoine Guillaume Pigault de l'Epinoy, mort en 1835, dont on nous apprend qu'il était *« un prosateur assez médiocre, et ses pièces ne lui ont pas survécu »*. Ces réserves faites, il reste que le Corvin 1995 est un ouvrage singulier – le seul de son espèce – et utile pour les amateurs comme pour les professionnels du spectacle vivant.

Olivier Schmitt

★ ***Dictionnaire encyclopédique du théâtre*, de Michel Corvin, éd. Bordas (deux volumes de 512 p.), 750 F.**

JAZZ

En janvier 1996, une quinzaine de compagnies discographiques indépendantes vont se regrouper. L'année du jazz a été médiocre, les ventes en baisse, les rotations de références de plus en plus rapides *dans les supermarchés de la* culture. La création a du mal à exister, l'Europe reste dans l'ombre. D'où, excepté six coffrets et deux inédits de disparus (Coltrane, Pastorius), seulement trois rééditions (Desmond, Mingus, Nelson) dans une sélection qui affirme donc sa défense de l'invention, de la curiosité, du risque, lié ou non à une « tradition » du jazz, ici et ailleurs.

BOB BROOKMEYER

PARIS SUITE

■ Artisan discret, Bob Brookmeyer – trombone à pistons – emmene un quartet *neuf qui laisse entendre* sa complémentarité d'attention et d'intentions. Dans la note juste et l'épure.

1 CD Challenge/Night and Day CHR 70026.

DON BYRON

MUSIC FOR SIX MUSICIANS

■ Compositeur, le clarinettiste Don Byron pose son esthétique sur le latin jazz. Instrumentiste, il a l'aisance des grands. Styles confondus sur l'idée de danse tenue à distance sans raideur.

1 CD Nonesuch/WEA 7559 79354.

ORNETTE COLEMAN

TONE DIALING

Accueilli avec réserve : parfait ! Il y a plus de fraicheur et d'allant dans ce dernier disque d'Ornette que dans les objets remarquables. Remarquable ! *D'ailleurs, Ornette a toujours été accueilli* avec réserve. Excellent.

1 CD Harmolodic/Polygram 527483

STEVE COLEMAN

LIVE IN PARIS

■ L'Orient, l'Occident et l'Afrique entremélés *avec la Mystic Rhythm Society* ; trois rappeurs en liberté de ton et d'invention au sein de Metrics ; et au cœur de ces trois enregistrements complémentaires, le Five Elements de Steve Coleman. *Paris s'est emporté* pour ce foisonnement radieux d'une Great Black Music toujours en mouvement.

3 CD RCA-Groovetown/BMG 74321316912.

COLLECTIF

L'AMOUR, QUELQUES INSTANTS CHAVIRÉS

■ De Madiot, Yves Robert, Akchoté, Lourau, Corneloup, on peut chercher (sus aux bacs) les disques personnels. Voici un *manifeste*, une déclaration, *un beau titre. Une génération monte*, avec une pensée (ce qui est rare) et le sens de l'affirmation. On est heureux. Cela s'appelle L'amour.

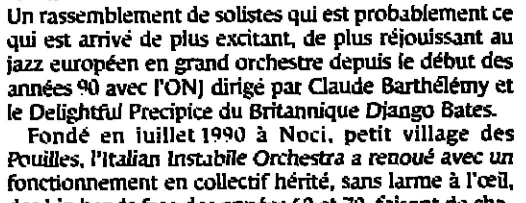
1 CD Deux Z/Harmonia Mundi 84117

JOHN COLTRANE

STELLAR REGIONS

■ Les derniers chants – inédits – de John Coltrane enregistrés le 15 février 1967. Les longues échappées brûlantes apaisées, le ténor souffle aux étoiles. *Jimmy Garrison est à la contrebasse*, Rashied Ali à la batterie et Alice Coltrane au piano. Ce dernier quartet de Coltrane, avant sa mort le 17 juillet 1967, était en train de chercher un ailleurs *qu'il faut continuer d'imaginer.*

1 CD Impulse !/MCA-BMG IMP 11692.



La démesure de l'Italian Instabile Orchestra

DE TOUTES LES TERRES D'ITALIE et de ses grandes villes du jazz – Milan, Turin, Rome –, de son histoire moderne – deuxième moitié du XXe siècle –, viennent les musiciens de l'Italian Instabile Orchestra. Un rassemblement de solistes qui est probablement ce qui est arrivé de plus excitant, de plus réjouissant au jazz européen en grand orchestre depuis le début des années 90 avec l'ONJ dirigé par Claude Barthélémy et le Delightful Precipice du Britannique *Django* Bates.

Fondé en juillet 1990 à Noci, petit village des *Pouilles, l'Italian Instabile Orchestra a renoué avec un* fonctionnement en collectif hérité, sans larme à l'œil, *des big bands free des années 60 et 70, faisant de chacun* un compositeur, un instrumentiste ou un chef d'orchestre. En deux suites, l'Italian Instabile Orchestra dévoile en studio sa démesure, son radicalisme, son extravagance : *Il Maestro Muratore* du contrebassiste Bruno Tommaso et *Skies of Europe*, du pianiste Giorgio Gaslini, figure majeure et curieuse de tout le jazz transalpin. Alors, emporté par les dix-huit instrumentistes, le mouvement ne cède jamais devant l'écriture, même complexe. *On est là dans l'exigence, dans* le plus vif du sujet, dans l'enthousiasme créatif. Cela ne se *refuse pas.*

★ *Italian Instabile Orchestra*, Skies of Europe, *1 CD ECM 527 181.*

HENRY COOK / BOBBY WARD

DIMENSIONAL ODYSSEY

■ Un souffleur de Boston, Henry Cook, un trompettiste de Sun Ra, Cecil *Brooks, un autre Bostonien qui servit* la basse à Rashied Ali et Alan Dawson (Brian McCree), un pianiste français parfaitement à sa place (Jacques Chanier), entourent la « *true living legend* » *Bobby Ward – le « batteur invisible de* Boston ». C'est à tous les égards le disque le plus rare de l'époque, clair, ivre d'idées et de joie de jouer.

1 CD Accurate. AC 5012, PO Box 390115 Cambridge Ma 02139, USA

La parution quotidienne de la page « Guide culturel » est suspendue pour permettre la publication de la « Sélection des meilleurs disques de l'année » pour les fêtes – à l'exception de la sélection cinéma du mercredi 20 décembre datée 21. Elle reprendra normalement *dans nos* éditions du lundi 25 datées 26 décembre. Nos lecteurs peuvent prendre connaissance des programmes de spectacles, concerts, expositions et cinéma par Minitel en composant le 3615 code LEMONDE, rubrique LOISIRS.

PAUL DESMOND / JIM HALL

ALL ACROSS THE CITY

■ Pour qui veut savoir jusqu'où va la *musique* quand elle fait le pari délicat de la science... Sophistiqué, élégant et vénéneux : le disque type à offrir à qui n'aime pas le jazz. Pour en savoir plus sur le saxophoniste le plus secret du *jazz moderne (il est resté si longtemps* dans le quartet de Dave Brubeck...), se reporter au *Desmond* de Paul Benkimoun (Editions des Argonautes).

1 CD BMG BM 105.

PAOLO FRESU

NIGHT ON THE CITY

■ Séducteur, le trompettiste italien Paolo Fresu évoque sans nostalgie – cette béquille du jazz actuel –, en toute modernité tranquille, des an*nées 50 aux tons pastel, dérive* nocturne dans la manière d'*Ascenseur pour l'échafaud.*

1 CD O.M Records/EMI 081-832999

CHARLES GAYLE

UNTO I AM

■ Moins dévastateur *par endroits* que dans certaines de ses formidables fureurs en groupe, le saxophoniste Charles Gayle improvise (ténor, clarinette basse, piano, batterie). Il chante, parle. *Son jeu âpre, venu des blessures* du corps et de l'âme, est rendu dans toute sa nudité.

1 CD Disques Victo/Orchéstra International 032.

SIMON GOUBERT

L'ENCIERRO

■ Dans l'ivresse selon Coltrane et une furia de swing hard bop, le batteur Simon Goubert et son quintet (deux saxophones, Michel Graillier, au piano, immense...) approchent ce déta*chement de soi propre aux grands* éblouissements du jazz.

1 CD Seventh Records/Harmonia Mundi A XVIII.

CHARLES MINGUS

THE BLACK SAINT AND THE SINNER LADY

■ Opéra gospel blues free, aussi contrôlé que débridé. Mingus reste un monstre de beauté. Le fond de la musique noire est atteint. Tout lui réussit, même les albums surjoués (*Mingus, Mingus, Mingus...* Impulse ! 11702/ *BMG) ou les célébrations posthumes* (*Gunslinging Bird*, FDM 36575/Sony). C'est dire. Comme la vie est un choix, allons vers le Saint Noir et sa Dame Pecheresse. Ne serait-ce que pour la *promesse du titre.*

1 CD Impulse !/MCA-BMG IMP 11742.

OLIVER NELSON

THE BLUES AND THE ABSTRACT TRUTH

■ Autour du saxophoniste, compositeur et arrangeur Oliver Nelson, une formation inouïe : Eric Dolphy, Freddie Hubbard, George Barrow, une rythmique sans pareil, Roy Haynes, Bill Evans et Paul Chambers. Pour les harmonisations de *Stolen Moments*, pour l'ouverture d'*Hoe-Down*, pour la joie des solos, cette séance du 23 février 1961 tient du chef-d'œuvre indiscutable.

1 CD Impulse !/MCA-BMG IMP 11542.

JACO PASTORIUS

THE BIRTHDAY CONCERT

■ L'énigme Pastorius est simple. Il a rejoint les anges noirs, Miles ou Hendrix. Ravagé d'énergie, il meurt, âgé de trente-six ans, d'un mauvais coup. Son *trentième anniversaire (le 1er décembre* 1981), dans sa ville de naissance et de mort (Fort Lauderdale) est célébré par la crème de ceux qui font le son d'aujourd'hui.

Quinze idées à la seconde, trente plans à la minute, on peut piquer dans le gâteau des bougies pour s'éclairer cent ans. Quant à cet orage de bonheur qui roule d'un bout à l'autre, c'est sa basse à *lui*, Jaco.

1 CD Warner Bros 9362-45290.

MICHEL PORTAL

MUSIQUES DE CINÉMA DÉJOUÉES PAR DES AMIS JAZZMEN

■ L'anthologie des meilleurs musiciens. Une direction artistique fignolée au millimètre. Le son de Portal, son phrasé, sa voix, reconnaissables partout, même s'il ne joue pas. Un dictionnaire de mélodies, d'idées rythmiques, de climats dont il a éclairé pas mal de films. Des rythmes d'avant Lascaux, des synthés d'après l'Internet, des danses populaires et le chant du vent. Une pochette minimaliste. Déjoué, déconcertant, surjoué et superbe. Le rêve musicien. L'amitié.

1 CD Label bleu/Harmonia Mundi 6574.

ALDO ROMANO / LOUIS SCLAVIS / HENRI TEXIER

CARNET DE ROUTES

■ L'autre idée de l'album, soignée, dirigée par Guy Le Querrec qui l'illustre imaginairement (et par un grand cahier de photographies). Trio à quatre *sur les pistes* de l'Afrique et des rencontres.

Pris à part, les musiciens ont publié respectivement *Prosodie* (Romano, Verve 526 824), *Mad Nomad (s)* (Texier, *LBL 6568) ou On Green Dolphy Street* (Sclavis avec entre autres Di Donato, Enja 9011/Harmonia Mundi).

1 CD Label bleu/Harmonia Mundi LBL 6569.

MARTIAL SOLAL

TRIANGLE

■ Rythmique : Peter Erskine (batterie) *et Marc Johnson (contrebasse), pas* une seconde d'hésitation. Perfection. Ils sont à la hauteur de Solal, musicien dans l'absolu (on pourrait dire poète, peintre ou pianiste : il est justement *pianiste*). *Un échange pareil peut se* manquer : il ne serait qu'excellent. Le dialogue et l'improvisation vont au bout. Swing.

1 CD JMS 076.

CLAUDE TCHAMITCHIAN

LOUSADZAK

■ Par sa direction franche, ce bloc ly*rique de sept musiciens français conçu* par le contrebassiste Claude Tchamitchian est, comme chez Mingus par exemple, un tout en mouvement. Les espaces improvisés ont la même force d'ensemble merveilleuse.

1 CD Emouvance/Night and Day EMV 1001.

JACKY TERRASSON

JACKY TERRASSON

■ Le trio de l'année à la rythmique très neuve (Leon Parker, Ungonna Unkegwo) n'a raté ni son entrée chez Blue Note, *ni son album de référence, ni le* moindre de ses nombreux concerts de l'été. Du coup, Cassandre craint pour l'avenir. Excellente attitude : il ne faut jamais laisser passer l'occasion de disputer un authentique *plaisir*. Réponse parfaite aux angoissés de la nouveauté et du jeunisme.

1 CD Blue Note/EMI 7243 829351.

JOHN ZORN

MASADA ALEF, BEIT, GIMEL

■ Une trilogie de l'identité – la culture et l'histoire du peuple juif déjà évo*quées dans d'autres contextes – où* John Zorn réaffirme sa filiation avec Ornette Coleman en surface – l'unisson saxophone/trompette et la rythmique sans piano – et en profondeur. *Zorn, dans une expression vraie, sin*cère et forte.

1 CD Diw 888 (Alef) ; 1 CD Diw 889 (Beit) ; 1 CD Diw 890 (Gimel).

LES COFFRETS

JOHN COLTRANE

THE HEAVYWEIGHT CHAMPION

■ *Coltrane, à mesure qu'il s'éloigne*, s'installe comme un des sept piliers du jazz, comme un ange tutélaire, et pour des légions d'enfants qui ne l'ont vu naître ni mourir, comme Rimbaud. *Coltrane est la légende des jeunes* musiciens du monde, inaccessible, fraternel, douloureux. Personne n'a su jouer comme Coltrane avant lui (les autres semblent depuis la nuit des temps le *préparer à sa fougue d'être lui-même*), personne n'a su depuis (pas un qui n'ait essayé). Son coffret « Atlantic » – *Giant Steps, My Favourite Things, Olé, Plays the Blues, The Avant-Garde*, leurs *pochettes* tatouées dans les inconscients – s'impose. Belles images, belle maquette, beaux textes, toutes les sessions gravées entre le 15 janvier 1959 et mai 1961 sont alignées, avec *des inédits de Naïma, Giant Steps, Body and Soul*, etc. Qui peut comprendre aujourd'hui cette puissance de jeu, cinq disques en une année (1960), que tranchent Don Cherry ou Eric Dolphy, *où l'on voit apparaître comme dans un* bac de développement « le » quartet à venir – à Jimmy Garrison près, mais au profit de quels monstres de la basse... Leçon de jazz, leçon de musique, de philosophie et d'*amour. On peut tout* oublier du reste.

7 CD Atlantic-Rhino/WEA 8122-7.

MILES DAVIS

LIVE AT THE PLUGGED NICKEL

■ Les 22 et 23 décembre 1965, dans un club perdu de Chicago, *Miles Davis* frôle le free jazz et songe à l'avenir avec Ron Carter, Tony Williams, Herbie Hancock et Wayne Shorter qui prennent leur liberté. Un rêve.

8 CD Columbia Legacy/Sony Music CXK 66955.

ERIC DOLPHY

THE COMPLETE PRESTIGE RECORDINGS

■ Le passage fulgurant d'Eric Dolphy dans le jazz le plus vivant, le plus aventureux du début des années 60. *En 1960 et 1961, le saxophoniste-flû*tiste-clarinettiste enregistre pour Prestige et New Jazz une musique lumineuse, poétique et imaginative. Nul ne lui a succédé.

9 CD Prestige/WEA PRCD-4418.

ELLA FITZGERALD

THE LEGENDARY DECCA RECORDINGS

■ Ella, l'unique, dans une sélection de ses enregistrements Decca (1935-1955), soit une belle période de maturité divisée thématiquement en « succès », « amis », « Gershwin » avec le pianiste *Ellis Larkins*, et « arrangeurs ».

4 CD Decca/MCA-BMG 46482.

ART PEPPER

THE COMPLETE VILLAGE VANGUARD SESSIONS

■ Le dernier retour au monde d'Art Pepper. *Les 28, 29 et 30 juillet 1977* au Village Vanguard de New York, le saxophoniste est déchirant, complet ; Elvin Jones, George Mraz et George Cables le portent vers des sommets. *Dans le livret*, un très beau texte de Laurie Pepper, non traduit

9 CD Contemporary/WEA CCD 4417.

SONNY ROLLINS

THE COMPLETE SONNY ROLLLINS RCA VICTOR RECORDINGS 1962-1964

■ Après une absence volontaire, Sonny Rollins se redécouvre dans l'improvisation, le *free (avec Don Cherry)*, les rythmes latins, les standards, un duo avec Coleman Hawkins. L'effervescence de deux années fondamentales (1962-1964). Pochettes et notes d'origine, traduction.

7 CD, RCA-JAZZ '/BMG 74321332792.

Sélection établie par Francis Marmande et Sylvain Siclier

★ Nous publierons le 21 décembre, dans *Le Monde* daté 22, les meilleurs disques « Rock » de l'année ; le 22 daté 23 « Chansons et enfants » ; le 23 daté 24 « Musique du monde ».

MARDI 19 DÉCEMBRE

TF 1

20.50 Cinéma : La Cité de la joie. ■
Film franco-britannique de Roland Joffé (1991). Avec Patrick Swayze, Pauline Collins, Om Puri.

23.15 LMI, le magazine info.
Présenté par Guillaume Durand.

0.35 Magazine : Les Rendez-vous de l'entreprise.
Jean-Louis Dumas (Hermès).

0.55 Journal, Météo.

1.10 Programmes de nuit.
Reportages (rediff.) ; 1.35, Histoires naturelles (et 3.20, 5.10) ; 2.25, Les Aventures du jeune Patrick Pacard [5/6] ; 4.15, Série : Intrigues ; 4.40, Mésaventures ; 5.05, Musique.

FRANCE 2

20.50 Cinéma : *Les Super-flics de Miami.* □
Film italo-américain de Bruno Corbucci (1985).

22.35 Magazine : Ça se discute.
Présenté par Jean-Luc Delarue. L'opérette peut-elle revenir à la mode ?

0.05 Les films Lumière.

0.10 Journal, Météo.

0.25 Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. L'amour des revues. Avec Alfredo Arias, Jérôme Deschamps, Catherine Ringer, Frédéric Mitterrand.

1.40 Studio Gabriel.

2.15 Programmes de nuit.
Taratata (rediff.) ; 3.25, Jeu : Que le meilleur gagne ; 3.50, 24 heures d'infos ; 4.05, La Voie normale ; 4.15, Jeu : Pyramide ; 4.40, Jeu : Les Z'amours ; 5.15, Variétés : La chance aux chansons ; 5.55, Dessin animé.

FRANCE 3

20.50 Jeu : *Questions pour un champion.*
Animé par Julien Lepers. Spécial finale des masters.

22.30 Météo, Journal.

23.00 Décrochage régional : Couleur pays.
Programme des treize télévisions régionales.

0.30 Sagacités (rediff.).

0.55 Sidamag (rediff.).

1.15 Feuilleton : Dynastie.

2.00 Musique Graffiti.
Rapsodie norvégienne n° 1, de Halvorsen, par l'Orchestre philharmonique d'Oslo, dir. Marc Soustrot (20 min).

M 6

20.50 Téléfilm : Le Club des aventuriers.
De Howard Rubie, avec Beth Buchanan, Brian Rooney.

22.50 Téléfilm : La Fêlure.
De Tom McLoughlin, avec Jean Smart, Robert Pastorelli.
Une femme, simple d'esprit et mère de six enfants, est obligée de prendre en main les affaires familiales lorsque son mari, vétéran du Vietnam, tombe gravement malade.

0.30 Magazine : Capital (rediff.).

2.10 Rediffusions.
Culture pub ; 2.55, D'ouest en ouest ; 3.20, Jazz 6 ; 4.15, Fréquenstar (Les Inconnus) ; 5.10, Boulevard des clips.

CANAL +

20.35 Cinéma : La Reine Margot. ■■
Film français de Patrice Chéreau (1993).

23.10 Flash d'informations.

23.15 Cinéma : Il était une fois le Bronx. ■
Film américain de Robert De Niro (1993, v.o.).

1.15 Cinéma : Toxic. ■
Film américain de Michael Herz et Samuel Weil (1984).

2.30 Cinéma : Le Tueur du futur. ■
Film américain de Rachel Talalay (1994, 92 min).

ARTE

20.40 Magazine : Transit.
L'Espagne au bord de la crise de nerfs. Avec Pasqual Maragall, Rita Barbera, Gorka Landaburu.
Pour le dernier numéro de son magazine, Pierre Trivolet dresse un tableau de l'Espagne, vingt ans après la mort de Franco.

21.45 Théâtre : Les Trois Sœurs.
Pièce d'Anton Tchekhov, mise en scène de Thomas Langhoff, avec Monika Lennartz, Ursula Werner, Swetlana Schönfeld.

0.20 Documentaire : Wolfgang Engel à Leipzig.
L'heure où nous ne savions rien l'un de l'autre, de Michael Kluth.

1.15 Magazine : Velvet Jungle.
Suede : Live in Concert, Introducing the Band ; Top Live : Beverly Jo Scott ; Les Eurockéennes de Belfort : Best of 1995 ; Close up : Rachid Taha ; Louise ; Série : Les Zombies de la stratosphère, de Fred C. Brannon, [11/12] Man VS Monster (v.o.), avec Leonard Nimoy (rediff., 100 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR (et 1.00). En direct. 20.00 Envoyé spécial. 21.30 Perfecto. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Bouillon de culture. 23.50 Viva. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3 (30 min).
PLANÈTE 19.05 Roumanie, les enfants sacrifiés. De Jean-Paul Billault. 20.00 Tant que le monde sera. [3/6] Du mont Erciyes à la Suleymaniye. De Suha Arin. 20.35 Vol au-dessus des mers. [1/11] Panther, un félin sur la Corée. De Steven Hoggard. 21.25 Robert Houdin, une vie de magicien. De Jean-Luc Müller. 22.20 La Mort en cette jungle. [1/3] Chasseurs solitaires. De James Money-Kyrle. 23.10 La Route de Shanghaï. [1/2] De Pierre Fauque. 0.05 Les Enfants du voyage. [2/3] Les Chiffonniers du rire. De Dominique Mauclair et Laurent Chevallier. 0.55 La Pin-up, un siècle de fantasmes.
PARIS PREMIÈRE 19.00 Paris déco. 19.30 Stars en stock. Fred Astaire. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Jean-Edern's Club. *21.55 Premières loges.* 22.25 Tu me troubles. ■ Film italien de Roberto Benigni (1983, v.o.). 23.55 Totalement cinéma. 0.25 Les Grandes Voix noires américaines. [2/2] De Claude Fléouter (45 min).
CANAL J *17.25 Comte Mordicus. 18.00* Soirée Cajou. Spécial dix ans de Canal J. 18.05, Rébus ; 18.10, Dodo, le retour ; 18.15, Cinéma : C'est la vie ; 18.20, Série : Les Aventures de Black Beauty ; 18.50, Tip top clip ; 19.00, Des souris et des Rom ; 19.15, C'est la vie ; 19.30, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19.55, Bricolage et au revoir ; 20.00, Tarmac ; 20.30, Cajou l'invité : les Inconnus.
CANAL JIMMY 21.00 Série : Les monstres nouveaux sont arrivés. 21.25 Série : Palace. 22.20 Chronique bakélite. 22.25 Série : Angela, quinze ans. 23.15 Automobiles : Austin Healey. 0.15 Série : Bottom. Hole. 0.45 Country Box (60 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.20). Faux témoins. 19.55 Série : Cher oncle Bill. Cache-cache. 20.20 Série : Mon amie Flicka. Première idylle. 20.45 Série : University Hospital (et 0.10). Une étrange maladie. 21.30 Le Club. 21.40 Série : Agence Acapulco (et 1.00). Opération dragon. 22.30 Série : Mon ami le fantôme. (50 min).
MCM 19.00 Passion cinéma (et 0.00). 19.30 Zoom zoom (et 0.30). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.25 MCM Home Vidéo. 22.30 NBA Action. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 19.30 MTV Sports. 20.00 Bruce Springsteen : *The Hits.* 21.00 Concert : Bruce Springsteen. Enregistré à Los Angeles, en septembre 1992. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 Feuilleton : The Real World London. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Motors. 21.00 Offroad. 22.00 Boxe. Championnat du monde junior WBU : *poids super mi-moyens. Emmett Linton* (E-U)-Steve Martinez (E-U). 23.00 Catch. 0.00 Snooker. Résumé. Ligue européenne 1995 : Play-offs (finale), à Northampton (60 min).
CINÉ CINÉFIL 18.00 L'Invraisemblable Vérité. ■■ Film américain de Fritz Lang (1956, N., v.o.). Avec Dana Andrews. 19.20 Mon passé défendu. ■ Film américain de Robert Stevenson (1951, N., v.o.). 20.30 Un revenant. ■■ Film français de Christian-Jaque (1946, N.). Avec Louis Jouvet. 22.20 Drôle de noce ! ■ Film français de Léo Joannon (1951, N.). 23.35 L'Homme aux cent visages. ■ Film franco-italien de Dino Risi (1959, N., v.o., 100 min).
CINÉ CINÉMAS 18.45 La Guerre de Troie. ■ Film franco-italien de Giorgio Ferroni (1961). 20.30 Trois sœurs. ■ Film italo-franco-allemand de Margarethe von Trotta (1987). 22.20 Runaway. l'évadé du futur. ■ Film américain de Michael Crichton (1984, v.o.). 0.05 Conan le Barbare. ■■ Film américain de John Milius (1981, 125 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Au royaume du conte musical. 2. Il était une fois Shéherazade. Œuvres de Ravel, Rimski-Korsakov, Szymanovsky. 20.30 Archipel science. 21.28 Poésie sur parole. Nelly Sacks (2). 21.32 Le Grand Débat. Enregistré le 11 décembre au studio Charles Trenet de la Maison de Radio-France. L'Eglise est-elle moderne ? (2). Avec Danièle Hervieu-Léger, René Luneau, André Mandouze, Michel Dubost, Frédéric Mounier. 22.40 Nuits magnétiques. Filles ou fils de... 1. Votre père va vous mettre comme un sucre dans son thé, il vous boira et vous serez bu. 0.05 Du jour *au lendemain. Jean-Pierre Lefebvre (Cours* d'esthétique, d'Hegel). 0.50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (7). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE 20.00 Concert. Donné le 24 novembre à Metz, par l'Orchestre symphonique de la BBC (Ecosse), dir. Jerzy Maksymiuk : Introduction et allegro, d'Elgar ; Veni, veni Emmanuel, de MacMillan ; Symphonie n° 2, de Sibelius. 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano, au Festival d'Aix-en-Provence (en juillet 1954) : Mélodies de Haendel, Pergolesi, von Gluck, Bach, Mozart. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ferran, Krejci. 23.07 Ainsi la nuit. Quatuor à cordes n° 57, de Haydn, par le Quatuor Amadeus ; Quatuor à cordes n° 2, de Britten, par le Quatuor Auryn. 0.00 La Guitare dans tous ses états. Œuvres de Arcas (Espagne) ; Gentil, Marira (France) ; De Lucia (Andalousie) ; Guastavino (Argentine). 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. *Concert enregistré le 29* mai à la Grange au Lac, à Evian, par l'Ensemble de percussions Les Pléiades, dir. Sylvio Gualda. Jean-Bernard Pommier, piano, Guy Comentale et Jacques Ghestem, violons, Bruno Pasquier, alto, Jean-Luc Bourré, violoncelle, Maurice Bourgues, hautbois, André Cazalet, cor : Temporal variations pour hautbois et piano, de Britten ; Trois romances pour hautbois et piano op. 94, de R. Schumann ; Trio avec cor op. 40, de Brahms ; Pléiades pour percussions, de Xenakis ; Quatuor avec piano n° 1, de Fauré. 22.40 Archives. Le chef d'orchestre Karl Münchinger. Airs antiques et danses, suite n° 3, de Respighi, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart ; Concerto pour alto, de Telemann, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart, Heinz Kirchner, alto ; Symphonie n° 45 Les Adieux, de Haydn, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart ; Music for the Royal Fireworks, de Haendel, par l'Orchestre de chambre de Stuttgart. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique. ◆ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants.

MERCREDI 20 DÉCEMBRE

TF 1

12.50 Magazine : A vrai dire.
13.00 Journal, Météo.
13.35 Magazine : Femmes.
13.40 Série : Les Feux de l'amour.
14.30 Série : 21, Jump Street.
15.30 Club Dorothée Noël.
17.30 La Croisière foll'amour.
18.00 Série : Les Années fac.
18.30 Le Miracle de l'amour.
19.05 Série : Agence tous risques.
20.00 Journal, La Minute hippique, Météo, Météo des neiges, Trafic info.

20.50 Magazine : Combien ça coûte ?
Présenté par Jean-Pierre Pernaut et Valérie Expert.

22.55 Téléfilm : Le Cavalier masqué.
De John Hough.

0.35 Magazine : Ushuaïa.
Présenté par Nicolas Hulot. Arizona. Figures libres ; Une trace au Soleil-Levant ; Un peintre dans l'Ouest ; Paroles de Navajos.

1.35 ▶ Les Fables de La Fontaine (et 1.50).
La Poule aux œufs d'or, de Bassek Ba Kobio ; Le Chêne et le Roseau, de Ged Marlon.

1.40 Journal, Météo.

1.55 Programmes de nuit.

FRANCE 2

12.20 Jeu : *Les Z'amours* (et 4.25).
12.55 Météo (et 13.35).
12.59 Journal.
13.45 Téléfilm : Dis maman, tu m'aimes ?
De Jean-Louis Bertucelli.
A Quiberon, une adolescente dont les parents sont séparés tente de détruire l'union de sa mère avec un nouvel homme.
15.25 Couleur Maureen (et 16.20, 16.50).
15.30 Série : Mission casse-cou.
16.20 Série : Seconde B.
17.15 Quoi de neuf, docteur ?
17.45 Série : Cooper et nous.
18.15 Série : Le Prince de Bel-Air.
18.40 Que le meilleur gagne (et 3.20).
19.15 Bonne nuit les petits.
Maman.
19.20 Studio Gabriel (et 1.50).
19.55 Loto (et 20.45).
19.59 Journal, Météo.

20.55 Téléfilm : Un soleil pour l'hiver.
De Laurent Carceles, avec Patachou, Philippe Caroit.

22.35 Magazine : Bas les masques.
Présenté par Mireille Dumas. J'ai réalisé mon rêve.

23.45 Les Films lumière.

23.50 Journal, Météo.

0.05 Le Cercle de minuit.
Présenté par Laure Adler. Qu'est-ce que ce cirque ?

1.20 Programmes de nuit.

FRANCE 3

12.35 Journal.
13.05 Jeu : Tout en musique.
13.40 Série : Brigade criminelle.
14.10 Série : Magnum.
15.00 Questions au gouvernement.
En direct de l'Assemblée nationale.
16.05 Série : L'enfant qui venait d'Andromède.
16.35 Les Minikeums.
17.45 Divertissement : Je passe à la télé.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Un livre, un jour.
Voyage à Pitchipoï, de Jean-Claude Moscovici.
18.55 *Le 19-20 de l'information.*
19.08, Journal régional.
20.05 Jeu : Fa si la chanter.
20.35 Tout le sport.
20.45 Consomag.

20.50 La Marche du siècle.
Présenté par Jean-Marie Cavada. Maman et moi sans toit.

22.40 Météo, Journal.

23.10 Un siècle d'écrivains.
Présenté par Bernard Rapp. Patricia Highsmith, de Philippe Kohly.
Beau portrait d'une Américaine secrète et solitaire qui rêvait de crimes bien faits. Une écriture simple, une intrigue serrée pour décrire un monde brutal et angoissé.

0.00 Les Dossiers de l'Histoire.
Loin d'Hollywood, l'art européen du cinéma muet. [4] Domaine français, la musique de la lumière.

1.00 Feuilleton : Dynastie.

1.45 Musique Graffiti (15 min).

M 6

12.25 Série : La Petite Maison dans la prairie.
13.25 Magazine : M 6 Kid.
Présenté par Caroline Avon. La Finlande : au pays du Père Noël. Kidimot : la clémentine. 13.30, Crypte Show ; 14.00, Les Aventures de Tintin (L'Etoile mystérieuse) ; 14.30, Gadget Boy ; 15.00, Draculito ; 15.30, Creepy Crawlers ; 16.00, Mighty Max.
16.30 Variétés : Hit Machine.
17.05 Série : Les McKenna.
18.00 Série : Robocop.
19.00 Série : Flash.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Jeu : Le Grand Zap.
Présenté par Olivier Carreras.
20.35 Magazine : Ecolo 6.
Présenté par Michel Cellier. Quand l'écologie tient salon.

20.45 Téléfilm : Cœur Caraïbes.
[3/4] Ile et elle. De Paolo Barzman, avec Vanessa Demouy, Patrick Forster-Delmas.

22.30 Téléfilm : La Vengeance faite femme.
De Thomas J. Wright, avec Barbara Eden, Loretta Switt.

0.10 Fantasmes.

0.40 Boulevard des clips (et 5.15).

3.00 Rediffusions.

CANAL +

— En clair jusqu'à 13.45 —

12.30 La Grande Famille.
13.40 Le journal de l'emploi.
13.45 Décode pas Bunny.
14.40 Documentaire : Jeunesse 95, échec à la galère.
De Jean-Pierre Moscardo.
15.35 Téléfilm : La Comtesse de Brooklyn.
De Ron Lagomarsino.
17.05 Sport : Football américain.
17.55 Dessin animé : Les Multoches.
18.00 Le Dessin animé.

— En clair jusqu'à 21.00 —

18.28 Série : Les Zinzins.
18.30 Cyberflash.
18.40 Nulle part ailleurs (et à 19.10).
19.30 Flash d'informations (et 22.30).
19.40 Le J.T. de Jules-Edouard Moustic.
19.55 Les Guignols.
20.30 Le Journal du cinéma.

21.00 Allô maman, c'est Noël. □
Film américain de Tom Ropelewski (1993). Avec John Travolta.

22.30 Flash d'informations.

22.35 Court métrage : Clara et Jérémy.
De F. Hernandez.

22.40 Cinéma : Malice. □
Film américain de Harold Becker (1993, v.o.). Avec Nicole Kidman.

0.25 Surprises.

0.30 Les Aventures fantastiques du baron de Münchhausen. ■■■
Film allemand de Josef von Baky (1942-1943, v.o.).

2.20 Cinéma : Les Soldats de l'espérance. ■■
Film américain de Roger Spottiswoode (1994, v.o., 135 min).

LA CINQUIÈME

12.00 Feuilleton : Sam et Sally [3/12].
12.57 Agenda de Noël.
Saint Abraham, père des Juifs et des Arabes.
13.00 Destination : religions.
13.27 Le journal du temps *(et 18.57).*
13.30 Attention santé. La Grippe.
13.35 L'Histoire du cinéma français.
L'Imagination et le Front populaire au pouvoir.
14.35 A la recherche de nos ancêtres.
Le singe qui s'est levé [1/3]
15.35 ▶ Qui vive ! [3/4].
La place des personnes âgées dans la société.
15.50 Allô ! La Terre [3/5]
16.10 Celluło.
17.00 Les Enfants de John.
17.30 Documentaire : Les Lions.
18.25 Toi, mon bébé *[3/5].*

ARTE

19.00 Dessin animé : Lucky Luke
[3/26] L'Evasion des Dalton, de Philippe Landrot, d'après Morris.

19.30 ▶ Documentaire : Vingt-cinq ans de films animaliers.
Les meilleurs moments de *Survival*.

20.20 Le Dessous des cartes.
Chronique de géopolitique, de Jean-Christophe Victor. Vietnam, la géographie.

20.30 8 1/2 Journal.

21.40 Documentaire : Les Mercredis de l'Histoire.
Présenté par Alexandre Adler. Le Fantôme de la radio, mémoires de la radio en Belgique dans les années trente, de Wilbur Leguebe et Thierry Genicot.

21.45 Musica : Le Chemin de la gloire.
Les Petits Génies de la musique, de Syrthos J. Dreher.

22.45 Riccardo Muti dirige Dvorak.
Avec l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise.

0.15 ▶ Documentaire : A propos des Joueurs de cartes.
De Robert Bober et Pierre Dumayet.

0.30 ▶ Documentaire : Cézanne.
De Jean-Marie Straub et Danièle Huillet.

1.35 Documentaire : Klaus Doldinger, jazz d'Allemagne.
De Susanne Mayer-Hagmann (rediff., 52 min).

CÂBLE

TV 5 19.00 Paris lumières. 19.25 Météo des cinq continents (et 21.55). 19.30 Journal de la TSR. En direct. 20.00 Faut pas rêver. Invité : André Dussollier. 21.00 Au nom de la loi. 22.00 Journal de France 2. Edition de 20 heures. 22.40 Jours de Paix. 23.35 Savoir plus. 0.30 Journal de France 3. Edition Soir 3. 1.00 Journal de la RTBF. En direct (30 min).
PLANÈTE 19.40 Histoire du sauvetage en mer. De Patrick Benquet. 20.35 Roumanie, les enfants sacrifiés. De Jean-Paul Billault. 21.30 Tant que le monde sera. [3/6] Du mont Erciyes à la Suleymaniye. De Suha Arin. 22.00 Vol au-dessus des mers. [1/11] Panther, un félin sur la Corée. De Steven Hoggard. 22.55 Robert Houdin, une vie de magicien. De Jean-Luc Müller. 23.50 La Mort en cette jungle. [1/3] Chasseurs solitaires. De James Money-Kyrle. 0.40 La Route de Shanghai. [1/2] De Pierre Fauque (55 min).
PARIS PREMIÈRE 19.00 Premières loges (et 0.45). 19.35 Stars en stock. Clint Eastwood. 20.00 20 h Paris Première. 21.00 Le Noël de Paris modes. 21.55 Aux arts et caetera. 22.25 Un clair de lune à Maubeuge. □ Film français de Jean Cherasse (1962, N.). Avec Claude Brasseur. 23.50 Paris dernière (55 min).
CANAL J 18.15, Dodo, le retour ; 18.20, T'es pas cap ; 18.25, La Leçon de cinéma ; 18.30, Sport ; 18.35, Coup de cœur livre ; 18.40, Le Mordu ; 18.45, La Cuisine. 18.50, Les Missions du Capt'ain J ; 19.00, Cajou l'invité ; 19.30, Série : Alana ou le futur imparfait ; 19.50, Au revoir.
CANAL JIMMY 20.00 Série : Le Frelon vert. Laissez-leur assez de corde. 20.30 Série : Route 66. Bienvenue à Amity. 21.20 Série : Au cœur du temps. Armes secrètes. 22.10 Chronique de mon canapé. 22.15 Série : Seinfeld. La Gymnaste. 22.45 Série : Les Incorruptibles de Chicago. La Guerre des bordels. 23.35 Série : Liquid Television. 0.05 T'as pas une idée ? Invité : Bartabas (60 min).
SÉRIE CLUB 19.10 Série : Chapeau melon et bottes de cuir (et 23.20). Miroirs. 19.55 Série : Paul et Virginie. 20.45 Série : The Thunderbirds (et 0.10). Message en musique. 21.40 Série : Agence Acapulco (et 1.00). Illusion parfaite. 22.30 Série : Mon ami le fantôme (50 min).
MCM 19.00 L'invité de marque (et 0.00). 19.30 Zoom zoom (et 0.30). 19.55 Mangazone (et 23.25, 0.55). 20.00 Zoom zoom Guest. 21.00 MCM Classic. 21.30 MCM Rock Legends. 22.15 MCM Home Vidéo. 22.25 Cinémascope. 22.40 Clips non-stop. 23.00 MCM Mag. 23.30 Blah-Blah Groove (30 min).
MTV 20.00 Take That : The Hits. 21.00 Concert : Inside Unplugged. 21.30 Concert : Hole Unplugged. 22.30 Beavis and Butt-head. 23.00 News at Night. 23.15 CineMatic. 23.30 The State. 0.00 The End ? (90 min).
EUROSPORT 19.30 Eurosportnews (et 1.00). 20.00 Boxe. Poids super mi-moyens : Glenwood Brown (E-U)-Tony Marshall (E-U). 21.00 Aérobic. Championnats du monde 1995 : finales. 23.00 Echecs. Grand Prix Intel international. 0.00 Equitation. (60 min).
CINÉ CINÉFIL 19.05 La Fausse Maîtresse. ■ Film français d'André Cayatte (1942, N.). Avec Danielle Darrieux. 20.30 Dix hommes pour l'enfer. ■ Film américain de Harmon Jones (1955, N., v.o.). 22.00 La vie est belle. ■■ Film américain de Frank Capra (1946, N., v.o.). Avec James Stewart. 0.20 Mon passé défendu. ■ Film américain de Robert Stevenson (1951, N., 75 min). Avec Robert Mitchum.
CINÉ CINÉMAS 18.00 Le Bazar de Ciné Cinémas. 18.55 Manhattan. ■■■ Film américain de Woody Allen (1979, N., v.o.). Avec Woody Allen. 20.30 De guerre lasse. □ Film français de Robert Enrico (1987). Avec Nathalie Baye. 22.30 La P'tite Arnaqueuse. □ Film américain de John Hughes (1991, v.o.). Avec James Belushi. 0.15 Christophe Lambert (50 min).

RADIO

FRANCE-CULTURE 20.00 Musique : Le Rythme et la Raison. Au royaume du conte musical. 3. Il était une fois Perrault. Œuvres de Ravel, Prokofiev, Debussy. 20.30 Tire ta langue. Sabir, Pataouète, Tchatche : les avatars du français dans l'Algérie française. 21.28 Poésie sur parole : Nelly Sachs (3). 21.32 Correspondances. Des nouvelles de la Belgique, du Canada et de la Suisse. 22.00 Communauté des radios publiques de langue française. Ici et maintenant. Avec Alain Germoz, écrivain. Une émission de la Radio belge. 22.40 Nuits magnétiques. Filles ou fils de... 2. Je sais à travers bribes. 0.05 Du jour au lendemain. Jacqueline Lichenstein (La Peinture). 0.50 Musique : Coda. Les 25 ans du GMEB (8). 1.00 Les Nuits de France-Culture (rediff.).
FRANCE-MUSIQUE *20.00* Concert. Donné le 18 novembre, salle Gaveau, dans le cadre du Salon romantique, sol. Jean-Efflam Bavouzet, Karoly Mocsan, pianos : Nocturnes, transcription pour deux pianos de Ravel et Kocsis, de Debussy ; Deux images, transcription pour deux pianos de Kocsis, de Bartok ; En blanc et noir pour deux pianos, de Debussy ; Suite n° 2 pour deux pianos op. 17, de Rachmaninov. 22.00 Soliste. Elisabeth Schwarzkopf, soprano, au Carnegie Hall (enregistré en 1956) : Lieder, de Brahms, Wolf, R. Strauss. 22.25 Dépêche-notes. 22.30 Musique pluriel. Œuvres de Ferrari, Carter, Conlon Nancarrow, Jezek. 23.07 Ainsi la nuit. Concertante pour harpe et cor de basset avec accompagnement de violoncelle op. 7, de Backofen ; Octuor pour cordes op. 20, de Mendelssohn, par l'Octuor de Vienne ; Die Geselligkeit, de Schubert, par le Chœur d'hommes de la Radio de Berlin, dir. Dietrich Knothe. 0.00 Jazz vivant. Festival de Juan-les-Pins. Michel Petrucciani, piano et Didier Lockwood, violon. 1.00 Les Nuits de France-Musique. Programme Hector.
RADIO-CLASSIQUE 20.40 Les Soirées de Radio-Classique. Concert enregistré le 14 *décembre à l'église Saint-Roch, par le* Chœur et l'Orchestre baroque d'Amsterdam, dir. Ton Koopman, Barbara Schlick, soprano, Elizabeth von Magnus, alto, Guy de Mey, ténor, Klaus Mertens, basse : Oratorio de Noël BWV 248, de Bach. 0.00 Les Nuits de Radio-Classique.

Le Monde

MERCREDI 20 DÉCEMBRE 1995

Père Noël

par Pierre Georges

C'EST UN VICAIRE anglican qui défendait rudement le métier. Il monta en chaire, en l'église Saint-Lawrence, d'Abbots Langley. Il prit son élan et il servit aux jeunes enfants du Bon Dieu quelques rudes vérités sur l'accessoire *et l'essentiel. Le Père Brian Ed*wards fit donc une démonstration en trois points pour éclairer les jeunes âmes. *Primo*, il devait être entendu, une fois pour toutes, que le Père Noël n'existe pas, pure invention des parents-mages. *Secundo*, il restait établi que la fée Dent, la fameuse Tooth Fairy, *cousine britannique de* notre « petite souris », ne passait pas nuitamment sous les oreillers pour transformer l'ivoire en or pur. *Tertio*, il profitait de l'occasion pour confirmer l'existence de Dieu.

Le sermon fit grand bruit. Des enfants pleurèrent, rêve fracassé. *Des parents se plaignirent : Pas* des choses à dire, tout de même, en période d'investissement affectif. Et, rapporte le *Daily Telegraph*, la semaine suivante, le Père Edwards dut remonter en chaire pour s'excuser. Il ne pouvait certes, d'un jour l'autre, ressusciter le Père Noël et la fée *Dent. Mais il admit que son souci* catéchiste l'avait conduit à heurter des sensibilités. Comme quoi toute fable n'est pas bonne à dire !

Croire au Père Noël, dur comme sommet social, voilà l'ur*gence. Prenons Michael Jackson*, dont chacun sait désormais qu'il a résolument gardé une âme d'enfant. Le chanteur, récemment, fut pris de malaise sur une scène new-yorkaise. Il frisa la sortie des artistes, façon Molière. C'est dire son état. Et son médecin personnel le dit qui posa ce diagnostic admirable : *« Michael était à un quart d'heure de la mort. »*

Un quart d'heure avant sa mort, Michael Jackson était encore en vie. Et il le resta. Perfusé, vidangé, ravalé, retapé, en un mot soigné, « Thriller » Jackson se vit donc conseiller du repos et de la méditation. Que choisit-il pour sa convalescence : la Flo*ride, un séjour à la montagne*, les bains de mer et de jouvence ? Pas du tout. *Il sauta dans le* Concorde, mit le cap sur la Brie et gagna Disneyland Paris, clinique réputée. Là, il s'installa, samedi, dans une suite présidentielle, dite justement de « La Belle au bois dormant ». Et, même, il se mon*tra au balcon du château. On* imagine la joie des enfants visiteurs. Pour le prix d'un, *ils* en avaient deux : le Père Noël et le Père Jackson.

Il faut croire au Père Noël. La princesse Diana y croit encore manifestement. Comme il est dit que rien ne devra nous être épar*gné de sa triste vie et de ses* grands malheurs, la presse anglaise nous apprend que Lady Di ne passera pas Noël en famille. Même royale. Même à Sandringham, château du Norfolk où ladite famille partage traditionnellement la dinde et rompt le pudding.

La princesse, *précise-t-on*, aurait *« d'autres projets privés »*. Quels projets si *« privés »* que cela ? On imagine la curiosité des journaux anglais. Ils ont mis du monde sur l'affaire et sous les sapins. Savoir, savoir absolument avec qui Lady Di passera les fêtes ! On serait assez tenté ici, dans un bel effort de participation à l'investigation commune, de proposer une piste sérieuse. Amis de la Couronne, n'écoutez pas, cette fois, la police à moustaches du continent ! Ne cherchez pas la femme. Mais débus*quez plutôt le Père Noël. Elle ne* devrait pas être bien loin, la fée Dent.

Martin Bouygues est entendu par la police dans le volet suisse de l'affaire Botton

Le PDG du numéro un du BTP a été placé en garde à vue mardi matin

MARTIN BOUYGUES, PDG du groupe Bouygues, était interrogé mardi 19 décembre en fin de mati*née, dans les locaux de la direction* centrale de la police judiciaire (*DCPJ*), à Nanterre (Hauts-de-Seine). M. Bouygues s'est présenté à la police, répondant à une convocation délivrée par le juge d'instruction lyonnais Philippe Courroye, dans le cours de l'information judiciaire lancée le 25 août 1994 sur les *comptes bancaires ouverts en* Suisse par Pierre Botton.

Selon nos informations, il a été placé en garde à vue depuis le milieu de la matinée de mardi. Le magistrat se serait simultanément rendu, escorté de policiers, au sein même de *Challenger*, le monumental siège du groupe Bouygues, à *Saint-Quentin-en-Yvelines. Déjà* mis en cause dans plusieurs affaires judiciaires (*Le Monde* des 2 et 7 décembre), le numéro un mondial du bâtiment et des travaux publics, principal actionnaire de TF1, est ainsi pour la première fois visé à la tête.

La convocation de Martin *Bouygues relance l'enquête enta*mée, dès 1993, par le juge Courroye, lorsque celui-ci avait découvert l'existence de comptes genevois établis sous couvert de sociétés panaméennes – baptisées Belette Agencies et Toves Management – dont le gendre de Michel Noir, alors maire de Lyon, était l'ayant droit économique. Pierre Botton avait d'abord intenté un recours devant la chambre d'accusation de Genève, en janvier 1994, bloquant ainsi la transmission des documents bancaires saisis par la justice suisse. Quelques semaines plus tard, il ex*pliquait néanmoins*, *sur procès ver*bal, qu'en 1986, à la demande de Michel Noir, son futur beau-père, tout juste nommé ministre délégué chargé du commerce extérieur, il avait ouvert ces comptes à la Banque de l'Union européenne de Genève afin de recueillir les dons occultes *« nécessaires à l'ascension politique de Michel Noir et aux campagnes électorales qui allaient s'ouvrir»*.

DEUX MILLIONS DE FRANCS

M. Botton ayant, en octobre 1994, accepté de lever son recours, *le juge Courroye s'est ensuite heur*té à l'opposition de la société fidu*ciaire helvétique chargée de la ges*tion des comptes (*Le Monde* du 6 décembre 1994). Mais les documents attendus ont finalement été transmis, au mois d'août dernier, aux enquêteurs français. Ceux-ci ont alors pu constater que d'importants versements, *s'élevant au total* à plus de dix millions de francs, *avaient été effectués sur lesdits* comptes jusqu'en 1990 par de grandes sociétés françaises. M. Botton a toujours affirmé que l'essentiel de ces sommes avait été utilisé pour la campagne municipale de M. Noir à Lyon, en 1989.

Or le groupe Bouygues figurerait *parmi les mécènes occultes qui ont* alimenté les comptes genevois, à *l'abri de filiales étrangères et d'un* réseau de banques. Le géant du BTP semble avoir, à plusieurs reprises entre 1987 et 1990, crédité le compte « Belette » à partir de filiales africaines, pour un montant total dépassant deux millions de *francs. L'importance des sommes* ayant transité, souvent très furtivement, par la banque de Genève, peut laisser penser que Pierre Botton a pu jouer le rôle d'intermédiaire, dès lors qu'il n'avait aucune raison de bénéficier à titre personnel de la générosité de grands groupes industriels. Ces verse*ments, susceptibles de constituer* des abus de biens sociaux, avaient-ils des contreparties ? Etaient-ils destinés, par exemple à favoriser l'obtention de certains marchés publics ? Les enquêteurs s'efforcent de le vérifier, s'appuyant déjà sur certaines observations.

En 1990, le groupe Bouygues – avec pour partenaire minoritaire la société Dumez, du groupe Lyon*naise des eaux* – a obtenu une convention sur la conception, le financement, *la construction* et l'exploitation, pendant trente-cinq ans, du périphérique Nord de Lyon. Cette série de tunnels urbains, de ponts et d'échangeurs, dont le coût total dépasse six milliards de francs, constituait le grand projet de Michel Noir. Ce dernier l'avait présenté dans plusieurs publications dès le début de sa campagne pour les élections municipales de mars 1989, avec le concours de son futur adjoint à l'urbanisme, Henry Chabert, soulignant les intérêts *« vitaux »* de ce périphérique pour l'agglomération lyonnaise.

Pierre Botton avait par ailleurs spontanément avoué, lors d'une de ses premières auditions par le juge Courroye, avoir *« contracté, en 1992, un prêt de 15 millions de francs auprès de la Société de Banques Privées (SBP), banque du groupe Bouygues ». « Cet emprunt*, précisait-il, *garanti par une hypothèque sur ma propriété du 29, boulevard des Belges à Lyon, a été utilisé pour payer la villa Helen Roc à Cannes »* (*Le Monde* du 5 janvier 1993). Les *modalités de remboursement* de ce prêt mirifique étaient tellement floues que l'emprunteur, qui n'avait pas de copie du contrat souscrit, ne s'en souvenait plus. A la SBP, on se retranchait alors derrière le secret bancaire. Aujourd'hui, Pierre Botton, condamné à quatre ans d'emprisonnement dont deux avec sursis pour *« abus de biens sociaux, faux et usage »* par le tribunal correctionnel de Lyon dans le dossier Botton-Noir-Poivre d'Arvor, affirme n'avoir que 4 000 francs de revenu mensuel pour vivre, mais dispose, pour sa société Medialy SA, (achat vente de valeurs mobilières, gestion de portefeuille, exploitation directe ou in*directe d'établissements de soins)* d'un bureau dans l'immeuble de la banque du groupe Bouygues, au 90, avenue des Champs-Elysées.

Robert Belleret

Sixième jour de grève au PMU

***EN DÉPIT** de contacts informels, les négociations entre la direction et* les syndicats du Pari mutuel urbain (PMU) n'avaient toujours pas repris mardi 19 décembre dans la matinée, après leur rupture dimanche. Pour la troisième fois en cinq jours, les Français n'ont pas pu jouer au tiercé mardi, les guichets des sept mille cinq cents points de vente du PMU restant fermés. Le tiercé de jeudi 21 a peu de chance d'être joué, compte tenu des délais de remise en marche des services informatiques du PMU, *occupés depuis vendredi 15 décembre par les grévistes.*

C'est la modernisation du système informatique du PMU, décidée en juillet 1995, qui est à l'origine du conflit. En trois ans, celle-ci va entraîner, selon les syndicats, la suppression de plusieurs centaines d'emplois sur un total de mille sept cents. Les syndicats réclament des garanties de reconversion du personnel, la réduction du temps de travail à trente-cinq heures et la reprise des activités sous-traitées. Ils demandent des garanties sur leurs retraites, une prime de 1 500 francs pour les employés et la maîtrise, et une augmentation salariale de 2,5 % au 1er janvier 1996. Jean Farge, président du PMU, qui voit son *chiffre d'affaires décliner régulièrement depuis cinq ans, a d'ores et* déjà proposé une hausse des salaires de 2 %.

■ **AUTOMOBILISME : l'Anglais Johnny Herbert sera le deuxième pilote de Sauber-Ford** pour la saison 1996 du championnat du monde de formule 1. Johnny Herbert, qui pilotait la saison dernière une Benetton-Renault aux côtés de Michael Schumacher, a remporté les Grands Prix de Grande-Bretagne et d'Italie et pris la quatrième place du championnat du monde des conducteurs. Le premier pilote de Sauber-Ford est l'Allemand Heinz-Harald Frentzen.

BOURSE

TOUTE LA BOURSE EN DIRECT 3615 LEMONDE

Cours relevés le mardi 19 décembre, à 10 h 15 (Paris)

FERMETURE DES PLACES ASIATIQUES

Tokyo Nikkei	19311,10	– 0,18	– 2,08
Honk Kong index	9806,58	– 0,53	+ 19,72

Tokyo: Nikkei sur 3 mois

19311,10 — 22 sep. — 6 nov. — 19 déc.

OUVERTURE DES PLACES EUROPÉENNES

	Cours au 18/12	Var. en % 15/12	Var. en % fin 94
Paris CAC 40	1820,47	– 2,09	– 3,23
Londres FT 100	3630,30	– 0,34	+ 18,42
Zurich	1515,69	—	+ 22,20
Milan MIB 30	965	+ 5,23	– 5,85
Francfort Dax 30	2268,05	– 0,73	+ 7,66
Bruxelles	1551,67	– 0,31	+ 11,65
Suisse SBS	1477,68	—	+ 42,33
Madrid Ibex 35	314,57	– 0,31	+ 10,37
Amsterdam CBS	315,70	– 0,47	+ 13,56



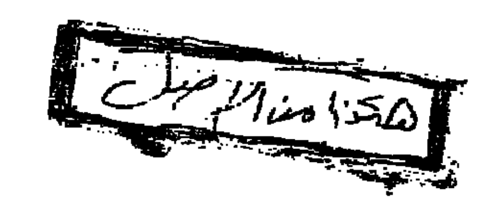








Tirage du *Monde* daté mardi 19 décembre 1995 : 501 141 exemplaires



Le Monde

INITIATIVES

EMPLOI

Menaces sur la création d'entreprise

EN soi, l'affaire fournit la meilleure des illustrations de la schizophrénie actuelle. Plus que d'autres, elle démontre en outre à la perfection la place prise dans les décisions publiques par ces technostructures dont le président Jacques Chirac, quand il était encore candidat à la présidence de la République, n'avait cessé de dénoncer l'influence néfaste...

Parce que le nombre de chômeurs qui ont pu souhaiter reprendre ou créer leur propre entreprise a brusquement augmenté en 1994, puis menaçait encore de s'accroître en 1995, l'aide qui leur était accordée depuis l'adoption de la loi quinquennale sur l'emploi de Michel Giraud a été revue à la baisse lors du vote, le 4 août 1995, de la loi de finances rectificative. Les crédits alloués pour cette mesure, qui avaient été portés à 2 milliards de francs, mais qui *auront en réalité atteint les 2,5 milliards* de francs, puisqu'ils étaient distribués à guichets ouverts, ne devront pas dépasser les 900 millions de francs pour 1996. Dans le même temps, l'ANCE (Agence nationale pour la création d'entreprises), mise en place en 1979, qui aura connu bien des vicissitudes, et dont le comportement n'aura certes pas toujours été exempt de reproches, sera réduite à la portion congrue. Ses subventions, qui s'élevaient à 45 millions de francs en 1991, déjà ramenées à 29,7 millions de francs, ont été limitées à 19,1 millions de francs pour l'année prochaine. Autant dire qu'elle aura du mal à survivre dans ces conditions et que son équipe, rassemblée autour de son imaginatif président, Michel Hervé, *maire de Parthenay (Deux-Sèvres), en vient à douter*, non seulement de son avenir, mais de sa contribution à l'emploi sous toutes ses formes.

En l'occurrence, le mécanisme à l'œuvre est exemplaire des contradictions actuelles. A l'origine, l'aide à la création d'entreprises par des chômeurs trouve sa raison d'être dans l'injonction de Raymond Barre, sévèrement contestée à l'époque où celui-ci était premier ministre, et selon laquelle les demandeurs d'emploi feraient mieux de se prendre en charge plutôt que tout attendre de l'Etat. On se rappelle le tollé provoqué par une telle déclaration, jugée alors méprisante pour les victimes de la crise. Mais elle sera ensuite relayée par un discours d'inspiration libérale qui amènera Alain Madelin, au temps de la première cohabitation, à multiplier les « Points chance » pour transformer des bénéficiaires du traitement social en acteurs de leur propre salut. La reprise économique, entre 1987 et 1990, donnera quelque crédit à la démarche. *On en fera même un thème à la mode qui* deviendra indiscutable, au-delà de tous les clivages idéologiques, tant elle apportera de résultats. Puis elle s'essoufflera naturellement quand la conjoncture deviendra moins favorable, la récession du début de la décennie 1990 ruinant beaucoup d'espoirs.

C'est donc pour relancer cette option que Michel Giraud prendra des dispositions encore plus incitatives, qui sont aujourd'hui critiquées. Dans la logique du basculement des dépenses passives aux dépenses actives pour résorber le chômage, plus que jamais à l'ordre du jour, le ministre du travail d'Edouard Balladur avait choisi d'accorder une prime de 32 000 francs à tous les chômeurs, sans condition de durée *d'inscription, et y avait ajouté* l'exonération, pendant un an, de l'essentiel des charges sociales. De 50 000, en 1993, les chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise passaient à 80 000 en 1994, dépassant ainsi les pronostics les plus optimistes mais, par là même, indisposant fortement les fonctionnaires de Bercy, gardiens du temple, qui n'avaient pas anticipé, techniquement, un tel raz de marée et ont vite voulu, par suite, reconstruire des digues.

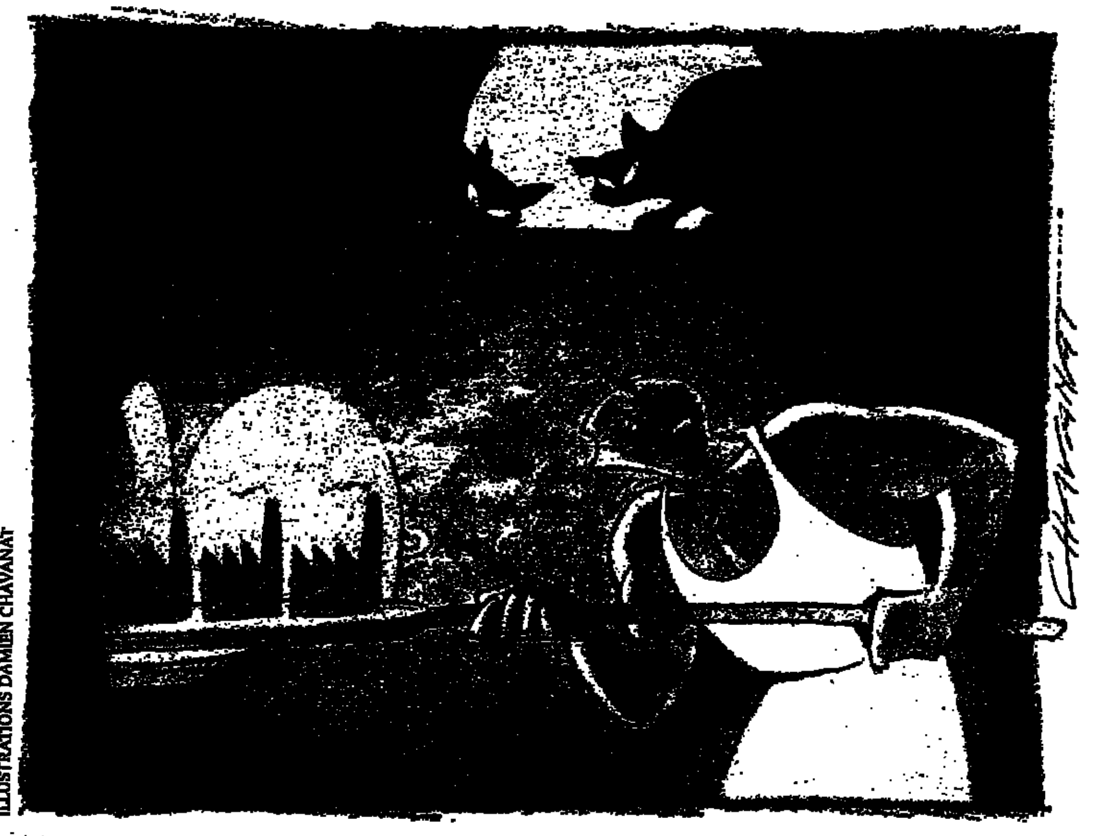
D'OÙ les critiques, multipliées à l'infini, synonymes *le plus souvent de mauvais procès.* Versées sans trop de contrôle, les aides à la création d'entreprises seraient « budgétivores ». Et pour cause ! Généreusement soutenus, les bénéficiaires ne tiendraient pas leurs promesses, la moitié de leurs entreprises disparaissant au bout de cinq ans, ajoutait-on, sans craindre pour autant les contrevérités. En effet, la mortalité des créations ou des reprises d'entreprises reste sensiblement la même, qu'il y ait eu aide ou pas. Méchamment, enfin, on reprochait à ces créateurs de ne guère dégager d'emplois supplémentaires au-delà du leur, dans la plupart des cas, ignorant ainsi la nature nouvelle des activités, faites de travail indépendant, d'artisanat, ou qui, surtout, prennent la forme de micro-sociétés de services. Au minimum, cela révèle une méconnaissance des emplois nouveaux et, au pire, signifie que les politiques d'aide restent au service de schémas dépassés, voire irréalistes.

Bien que la circulaire d'application soit toujours en préparation, les conséquences des restrictions envisagées pour l'apport d'une aide se devinent dès lors sans difficulté aucune. D'autant que les règles d'attribution confinent à l'absurde. Qu'on en juge.

Désormais, ne pourront obtenir la prime (dont le *montant n'a d'ailleurs pas été fixé pour l'instant)* et les exonérations que les chômeurs dûment inscrits à l'ANPE depuis au moins six mois ou bénéficiant du RMI. Autrement dit, l'aide s'adresse exclusivement à des personnes que l'ancienneté dans le chômage a fatalement rendues moins aptes que d'autres à cette prise de risque que représente la création d'entreprise. A tout le moins, le critère d'ancienneté oblige à la patience. Se trouvent écartés de l'aide tous ceux qui, comprenant que leur emploi salarié était menacé, sont susceptibles d'anticiper et devancent le licenciement. Ne peuvent en profiter tous les inventifs ou les porteurs de projets qui auraient pu ou dû être soutenus. Plus grave encore, se trouve de fait écarté *le personnel d'une entreprise en difficulté qui tente* de se substituer à son employeur défaillant et qui, faute de soutien, se dispersera, entraînant la mort d'un collectif de travail.

De même, mais il paraît qu'on s'en inquiète, la règle des six mois de chômage n'est pas cohérente, ni avec l'usage des conventions de conversion qui visent à faciliter au plus vite le reclassement d'un demandeur d'emploi ni avec l'objectif d'amélioration, en contenu, des plans sociaux... Comme quoi la logique financière ou budgétaire appliquée à une mesure d'aide peut faire fi de la logique sociale et, donc, à terme, de l'intérêt bien compris.

Alain Lebaube



ILLUSTRATIONS DAMIEN CHAVANAT

Les conditions de l'aide à la création d'entreprise ont été revues à la baisse. Le préjudice pourrait être considérable

DOSSIER ● Menaces sur la création d'entreprise

Coups de pouce en baisse

Les critères d'attribution de l'aide financière aux chômeurs créateurs d'entreprise sont revus dans un sens plus restrictif

EN vingt-cinq lignes et six alinéas, l'article 29 de la loi de finances rectificative pour 1995, votée le 4 août et publiée le surlendemain au *Journal officiel*, modifie de fond en comble – au risque de le vider de sa substance – le régime de l'Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) sur trois points essentiels : définition du public visé, critères d'attribution et montant du coup de pouce. Désormais, seuls les chômeurs *« inscrits depuis plus de six mois au cours des dix-huit derniers mois »* à l'ANPE et les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion pourront prétendre à l'aide. D'un trait de plume, le nouveau dispositif exclut donc les chômeurs qui le sont depuis moins de six mois, indemnisés ou non, aussi entreprenants soient-ils. Les critères d'attribution sont également revus dans un sens plus restrictif : *« A défaut d'une compétence reconnue, l'octroi de l'aide est subordonnée à une formation à la gestion »*, indique la loi. De même, le délai d'agrément tacite au-delà duquel l'aide est considérée comme acquise, jusque-là limité à un mois, est porté à trois mois. Cerise sur le gâteau, le texte précise qu'*« un décret en Conseil d'Etat détermine la forme, le montant et les conditions d'attribution de l'aide »*.

Là où le bât blesse, c'est que le décret n'est toujours pas paru : *« On attend le décret tous les jours depuis septembre »*, ironise Dominique Mentha, chargée de la communication de l'Agence nationale pour la création d'entreprise (ANCE). Pour l'heure, les dossiers des candidats, dans le flou le plus total quant à l'aide qu'ils peuvent espérer, restent en souffrance, mais il est urgent d'attendre : *« Le décret ne sortira pas avant la fin janvier »*, se risque-t-on à pronostiquer rue de Grenelle, avant de justifier : *« La discussion, brûlante, s'enlise entre le ministère du travail et Bercy. »*

RETOURNEMENT

Institué en 1977 par Raymond Barre, le premier dispositif de soutien aux créateurs d'entreprise était réservé aux cadres. En 1979, l'aide est étendue à tous les chômeurs indemnisés. En 1984, le coût de ce système est transféré de l'Unedic à l'Etat, mais l'esprit ne change pas : l'attribution de l'aide est quasi automatique, pourvu que la demande soit étayée d'un dossier sérieux. De 37 400 en 1983, le nombre de bénéficiaires passe à 71 500 en 1986. Face à l'inflation des candidatures, la réforme de 1987 réintroduit la sélection : un comité départemental, composé notamment du trésorier-payeur général, du directeur départemental du travail et de l'emploi et d'un représentant de la Banque de France, est chargé d'apprécier le « caractère réel et consistant » de chaque projet. Résultat : le nombre de bénéficiaires retombe à 44 000 en 1990.

La loi quinquennale pour l'emploi de 1993 assouplit le dispositif en étendant l'aide (d'un montant de 32 000 francs) aux RMistes et aux chômeurs non indemnisés inscrits à l'ANPE. De six mois, l'exonération des charges sociales (cotisations d'assurances sociales et de prestations familiales) est portée à douzemois.

Aussitôt, le nombre de bénéficiaires repart en flèche, bondissant de 50 000 en 1993 à 80 000 en 1994 (pour 100 000 dossiers déposés). Un niveau jamais atteint qui s'apprécie évidemment en espèces sonnantes et trébuchantes : alors que le budget voté pour 1995 n'aurait pas dû dépasser les 2 milliards de francs, l'Accre a crevé le plafond pour atteindre... 2,5 milliards de francs, d'après le ministère du travail. Le retour de bâton ne s'est pas fait attendre : la loi de finances pour 1996 a d'ores et déjà prévu de réduire de moitié les crédits affectés à l'Accre, qui retombent à 900 millions de francs.

Un retournement de tendance aussi brutal qu'inattendu : alors que, en 1993, le gouvernement Balladur faisait voter au Parlement une loi quinquennale sur l'emploi élargissant le dispositif à toutes les catégories de chômeurs, son successeur se résout à sacrifier les chômeurs créateurs d'entreprise sur l'autel du malthusianisme et de l'austérité budgétaire... au moment même où le chômage repart à la hausse ! Officiellement, les priorités gouvernementales en matière d'emploi ont été recentrées sur le contrat initiative-emploi (CIE) et les allègements de charges sociales.

En imposant de nouveaux critères d'attribution (formation et nécessité de justifier de plus de six mois à l'ANPE), la loi se charge donc de gérer la restriction draconienne des budgets. *« Les comités départementaux devront avoir un regard plus incisif sur les projets et opérer un tri plus sélectif pour la bonne raison qu'ils auront moins d'argent à distribuer »*, résume-t-on au ministère du travail. La principale inconnue du nouveau régime tient à la fois à la forme et au montant de l'aide, lesquelles devront être fixées par le décret tant attendu. En l'état actuel des discussions interministérielles, le gouvernement serait plutôt enclin à opter pour un dispositif qui offrirait, outre l'exonération des charges sociales, deux types d'aides aux chômeurs : un apport d'un montant sensiblement équivalent à celui en vigueur actuellement (environ 30 000 francs) ; et une aide symbolique, fortement minorée, qui se limiterait à quelques milliers de francs, *« peut-être moins de 5 000 »*. A cela, le ministère du travail souhaiterait ajouter la possibilité d'accéder de façon privilégiée à un prêt bancaire, avec constitution d'un fonds de garantie de l'Etat. Mais l'énoncé d'une telle hypothèse hérisse Bercy... Quant à la *« formation à la gestion »*, indispensable *« à défaut d'une compétence reconnue »* (selon les termes de la loi du 4 août 1995), il semblerait que le gouvernement ait renoncé à cette exigence, pourtant louable, pour la bonne raison qu'il n'en a pas les moyens. Les comités départementaux ne devraient donc pas être trop sourcilleux sur la notion de *« compétence reconnue »*.

Au fond, c'est peut-être Dominique Mentha, de l'ANCE, qui résume le mieux l'enjeu du débat, à mi-chemin entre impératifs budgétaires et lutte contre le chômage : *« Il faut choisir entre l'indemnisation d'un chômeur, qui revient en moyenne annuelle à près de 120 000 francs par an, et l'aide à la création d'entreprise, qui ne dépasse pas 50 000 à 60 000 francs par bénéficiaire. »* Question d'état d'esprit.

Philippe Baverel

Flux et reflux des mesures

Au gré des gouvernements successifs, l'aide à la création d'entreprise a tour à tour été dopée, réduite ou modulée

« LES chômeurs n'ont qu'à créer leur entreprise. » On se souvient de cette fameuse phrase de Raymond Barre en 1978, qui annonçait l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise (Accre). C'est de cette époque que date en France la prise de conscience du fait entrepreneurial. Dans les cinq années qui suivirent, les principales mesures sur lesquelles s'appuie encore aujourd'hui la politique française en faveur de la création d'entreprise, furent prises. Au gré de l'importance accordée au phénomène par les gouvernements successifs, celles-ci ont été « dopées » ou réduites, modulées ou adaptées.

En 1983, l'Agence nationale pour la création d'entreprises (ANCE), qui fête alors son quatrième anniversaire, voit ses moyens multipliés par cinq et ses effectifs passer de dix à plus de cinquante personnes. Porté par la culture de la réussite personnelle propre aux années 80, le phénomène va, à partir de cette année-là, connaître un réel essor. Pour accompagner ce développement, en 1986, le libéral Alain Madelin, alors ministre de l'industrie, impulse la création du réseau Points Chances, lieu d'accueil ayant vocation à écouter et orienter les candidats créateurs : cette « mode » de la création d'entreprise culmine en 1989, année record avec plus de 204 000 entreprises créées.

Au cours des quatre années suivantes, le mouvement connaît un net recul, retombant en 1993 au niveau de 1985 soit 171 000 créations. Avec l'amélioration de la situation économique et l'optimisme ambiant, 1994 est une année d'embellie. On retrouve le dynamisme de 1990 : 184 000 nouvelles entreprises voient le jour. Cette relance est largement portée par l'augmentation du nombre d'aides Accre attribuées, dont l'accès a été élargi et simplifié par la loi quinquennale sur l'emploi de 1993.

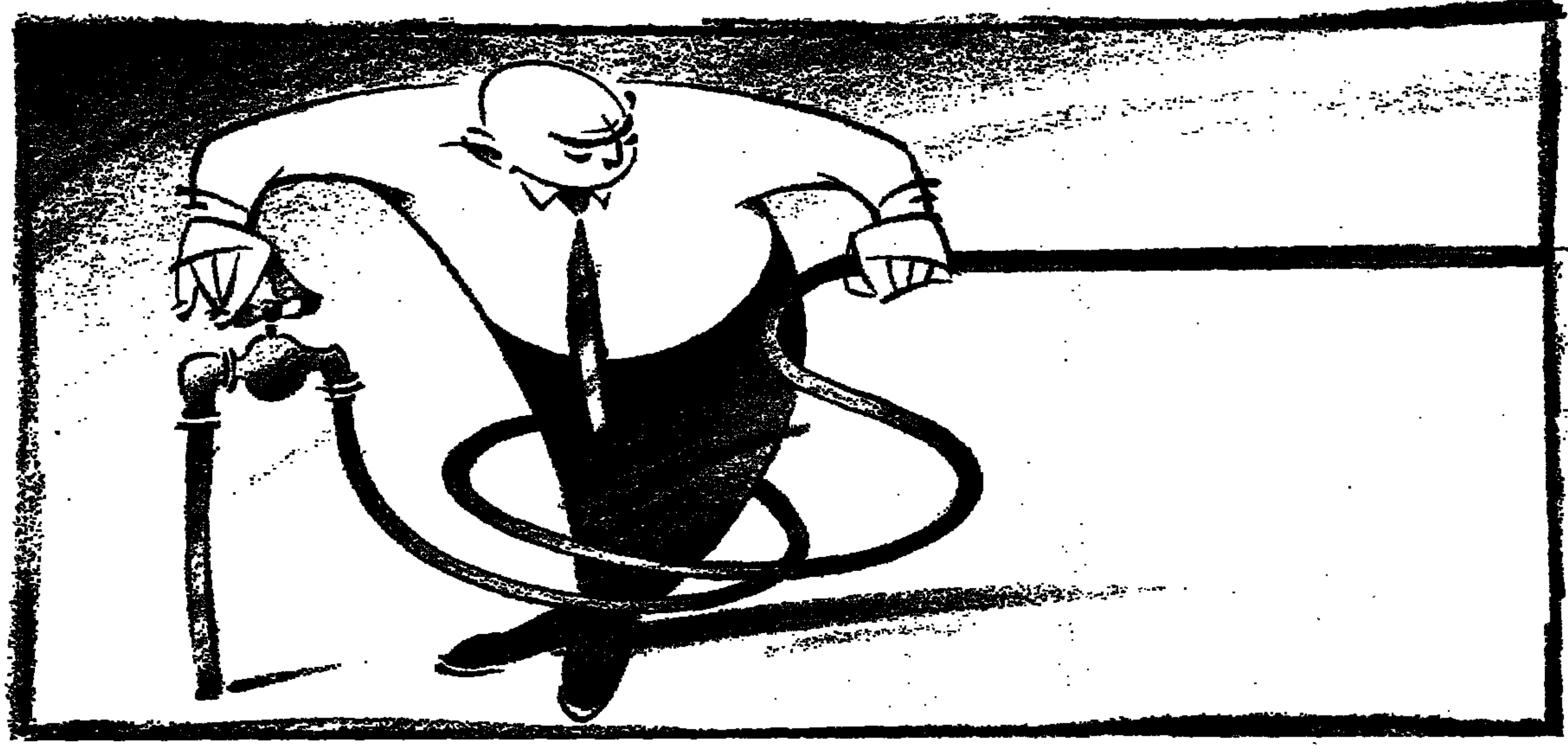
ACCOMPAGNEMENT

Si la création d'entreprise est avant tout dépendante de l'évolution économique, les aides facilitent à l'évidence le passage à l'acte. *« L'appui est de l'ordre du coup de pouce financier. Et celui-ci est nécessaire, les banques se montrant très frileuses*, souligne André Letowski, responsable de l'observatoire de l'ANCE. *La qualité de la formation et du conseil apportés par les réseaux locaux comptent aussi. »* La réussite d'une création ne se réduit pas en effet à sa seule composante économique. L'accompagnement du créateur est un élément décisif. Ainsi, le simple fait de prendre un conseil améliore d'environ 50 % les chances de survie.

Aujourd'hui, on considère que 48 % des nouvelles entreprises, qui ont bénéficié ou non d'une aide, parviennent à fêter leur cinquième anniversaire. Un taux de survie pour certains peu satisfaisant et qui justifie une remise en cause des aides : d'autant qu'on s'interroge sur l'impact en termes d'emploi. *« En effet*, relève André Letowski, *on assimile encore souvent tous les créateurs à des chefs d'entreprise, porteurs de projets de développement en mesure de générer emplois et chiffres d'affaires conséquents. »* Or la création d'entreprise concerne surtout de très petites unités.

Plus des trois quarts des entreprises créées en 1994 l'ont été sans salarié, et 18 % avec un ou deux, selon l'Insee. Depuis une dizaine d'années, tandis que les projets industriels et de commerce traditionnel reculent, se multiplient les activités exercées par des indépendants dans le secteur de services spécialisés aux entreprises et, de plus en plus aussi, aux particuliers. Il est sûr que l'activité de ces petites structures est fragile. Faut-il cependant rappeler que les entreprises de moins de dix employés représentaient 20 % de l'emploi salarié au début 1994, selon l'Insee ? Si leur durée d'activité peut être courte, et leur taille petite, les nouvelles entreprises n'en jouent pas moins un rôle important en créant une dynamique de renouvellement du tissu économique.

Laetitia Van Eeckhout



Les ailes rognées

En voyant son budget réduit de plus d'un tiers, l'ANCE est condamnée à ne remplir que partiellement sa mission de service public

PRIORITÉ à l'emploi : l'objectif a été maintes fois martelé par le gouvernement. On pouvait donc s'attendre que des structures de service public destinées à favoriser la création d'emplois, telles que l'ANCE (Agence nationale pour la création d'entreprises), soient particulièrement choyées. Or, la loi de finances pour l'année 1996 prévoit tout simplement d'amputer son budget. Si le texte est voté, l'Agence verra en effet ses subventions annuelles versées par l'Etat passer de 29,7 millions de francs à 19,1 millions de francs, soit un budget rogné de plus d'un tiers...

Depuis sa création, en 1979, l'ANCE a pour mission de favoriser, sur tout le territoire, l'aide à la création d'entreprises. Les grandes étapes de son histoire traduisent bien la montée en puissance de son action à l'échelle nationale. 1983 : les premières missions régionales de l'Agence sont créées en partenariat avec l'Etat, les conseils régionaux, voire les chambres consulaires. Ces MRCE (missions régionales pour la création d'entreprises) sont aujourd'hui au nombre de neuf et servent de relais décentralisés aux actions de l'Agence.

1987 : le réseau Chance voit le jour. Huit ans plus tard, ce sont plus de 650 points-Chance qui permettent localement d'accueillir, de conseiller et d'accompagner des porteurs de projet. 1990 : un Observatoire de la création d'entreprises est institué, en partenariat avec l'Insee. Enfin, 1994 : en plus de la charte qui unit les structures locales du réseau Chance, labelisées par les MRCE, une démarche qualité est lancée afin d'optimiser leurs prestations d'aide à la création d'entreprises. La même année, plus de 265 000 porteurs de projet sont passés par leurs services.

SAVOIR-FAIRE

« Nous vivons grâce à la structure de l'ANCE. Non pas parce qu'elle nous finance, mais grâce à la documentation et au savoir-faire qu'elle met en permanence à notre disposition, précise le responsable d'un point-Chance du sud de la France. *Fiches métiers, informations statistiques, juridiques, sociales, accès au serveur informatique central dont les données sont actualisées : si nous n'avons plus à l'avenir tous ces soutiens, aujourd'hui gratuits, certes nous continuerons d'exister, mais pas dans les meilleures conditions. Loin de là ! »*

Si l'on préfère s'abstenir de tout commentaire à l'Agence, dans l'attente des résultats de la réunion du bureau prévue pour le 21 décembre, on voit mal comment l'ANCE pourrait continuer à fonctionner, au rythme actuel, avec des moyens financiers amputés d'un tiers. D'autant que les subventions de l'Etat – dont le montant était de 45 millions de francs en 1991 ! – n'assurent que les frais généraux de l'Agence. Son budget opérationnel, lui, est assuré grâce aux recettes des prestations – conseils, études, formation – développées par les 64 salariés de l'ANCE et qui s'élevaient à 8 millions de francs en 1994.

Autant dire qu'en perdant 10 millions de francs de subvention, l'Agence ne sera plus en mesure d'assurer vraiment sa mission de service public. Les études préalables réalisées par les techniciens de l'ANCE pour sensibiliser les élus locaux à la création d'entreprises pourraient bien disparaître ; la revue de l'Agence, *Objectif PME*, distribuée à 8 000 exemplaires, se faire plus rare pour les acteurs locaux ; quant aux services de la plate-forme informatique qui alimentent en documentation les points-Chance, ils pourraient bien se réduire. Voire devenir payants...

Olivier Piot

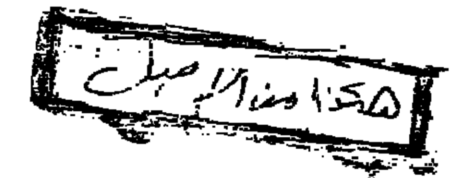
ÉCHOS

Offres d'emplois cadres

■ **Selon** le baromètre mensuel de l'APEC (Association pour l'emploi des cadres), le nombre d'offres cadres publiées par la presse a progressé en octobre de 33 % par rapport au même mois de l'année précédente (4 752 offres contre 3 566).
L'année 1995, dans son ensemble, devrait être donc plus favorable que 1994. Néanmoins, la progression enregistrée ne doit pas masquer une tendance générale au ralentissement du marché.
L'automne 1995 aura été moins « actif » sur le marché de l'emploi que le début de l'année, et le mouvement risque de s'amplifier. L'APEC observe toutefois que le volume des offres proposées pour les fonctions informatiques a plus que doublé.
Les offres d'informatique de gestion battent tous les records : leur volume a été multiplié par trois. A l'inverse, le marché se restreint de 15 % pour les spécialistes du secteur tertiaire. Il faut néanmoins noter que pour la plupart des fonctions, la progression est très modérée.

Outils de gestion

■ **Un colloque** intitulé « Critères de gestion et performances des entreprises : vers de nouveaux outils de gestion ? » se tiendra le jeudi 18 janvier 1996 à la Maison de l'Europe, à Paris.
Organisée par l'Anvie (Association nationale pour la valorisation interdisciplinaire de la recherche en sciences de l'homme et de la société auprès des entreprises) et Développement et emploi, cette journée permettra à des scientifiques de présenter leurs recherches dans le domaine de l'organisation et le management des entreprises.
Car il apparaît que, depuis deux décennies, les instruments de gestion classiques ne reflètent plus la réalité de l'entreprise (facteur humain et organisationnel, compétitivité en dehors du prix...). En effet, tendant à privilégier de plus en plus les effectifs internes et la masse salariale comme variable d'ajustement, ils contribuent progressivement, selon certains spécialistes, à la dégradation de l'emploi.



DOSSIER • Menaces sur la création d'entreprise

L'ombre de Bercy

Entre le ministère du travail et celui des finances, deux logiques s'affrontent. Sans qu'il y ait de débat véritable

« *NOUS ne sommes pas pour les contrats emploi-solidarité (CES). Mais ils sont là.* » Collaboratrice du bureau confédéral de la CGT, Marie-Thérèse Gonord s'indigne : « *Pour des raisons budgétaires, on s'apprête à y faire des coupes brutales. J'étais hier à l'hôpital de Laval : dix brancardiers en CES sur quinze vont être supprimés !* » Partout plane l'ombre d'un ministère des finances maniant une implacable faux. Même les meilleures mesures n'y échappent pas, comme les chèques- bilan de compétences mis en place par Michel Giraud en 1994 et condamnés à fin 1996.

« *Ils aident pourtant beaucoup les cadres chômeurs à se repositionner sur le marché de l'emploi,* souligne Chantal Cumunel, présidente de l'Agence pour l'emploi des cadres (APEC). *En outre, c'est le type même de la dépense* « active » intéressante à promouvoir. » Par-delà Jacques Barrot venu annoncer la mauvaise nouvelle à l'APEC apparaît, en filigrane, le grand faucheur : par définition, le ministre du travail est l'homme qui œuvre en faveur de l'emploi et son collègue des finances, le « méchant » qui vient ruiner ses efforts. Mais est-ce juste ?

CHOC

Pour Jean-Claude Perrel, qui s'est attelé à une étude rétrospective des politiques d'aide à l'emploi, « *il faut retirer cette idée des têtes* ». Or il parle d'expérience : six ans à la direction du budget à partir de 1982, trois ans (de 1988 à 1990) au sein du cabinet de Jean-Pierre Soisson, alors ministre du travail, à œuvrer au montage financier des politiques de l'emploi et à en débattre avec le ministère des finances et la direction du budget ; une participation au plan emploi de 1991, à l'arrivée de Martine Aubry ; puis deux ans à la direction de l'administration générale du ministère du travail.

« *Il n'est pas juste de dire que la logique financière de Bercy brime les initiatives du ministère du travail,* juge-t-il. *Les deux ministères ont des intérêts contradictoires, c'est un fait, mais ils devraient se retrouver dans une préoccupation commune : faire les bons choix en matière de soutien à l'emploi. Or il est impossible de les mettre autour d'une table pour une discussion sur le fond, c'est-à-dire sur l'efficacité des dispositifs et la façon de préserver les meilleurs. Là est le cœur du problème.* »

Deux éléments contribuent à alourdir leurs rapports. D'un côté, une dérive à laquelle aucun ministre du travail n'échappe : une polarisation sur les statistiques du chômage – donc sur des « outils » tels que TUC ou CES qui permettent de les enjoliver – au détriment d'une véritable politique de l'emploi. De l'autre côté, la tentation pour tout ministre des finances de s'en prendre au budget du ministère du travail parce que c'est celui qu'il est le plus facile de réduire : « *Il y a très peu de personnel donc peu de dépenses incontournables de fonctionnement et le principal de son budget est consacré aux crédits d'intervention, c'est-à-dire aux mesures d'aide à l'emploi qu'il est facile de remettre en question chaque année* », dit Jean-Claude Perrel. Faute de vraie négociation, on assiste souvent à un choc frontal entre les deux ministres. Avec quelques variantes dans l'issue. Soit un « *ajustement de coin de table* », transaction bricolée à seule fin d'en finir : le taux de telle prime modifié, telle administration grignotée, sans vraie justification. Soit un arbitrage du premier ministre que chacun s'emploiera à remettre en question à la première occasion au nom des dépenses ou du chômage qui s'envolent.

Soit encore une forme de surenchère-défi poussée jusqu'à l'impasse, comme on l'a vu en 1991 entre Martine Aubry et Pierre Bérégovoy. Quand ce n'est pas le jeu politique qui l'emporte sur tout le reste : un contrat initiative-emploi (CIE) qu'il faut à tout prix mettre en place – quitte à déshabiller les autres dispositifs – parce que le président de la République l'a promis. Et cela alors que tout le monde sait que les jours du CIE sont comptés parce que les finances publiques ne pourront pas le supporter.

Marie-Claude Betbeder

Une réforme à l'aveugle

« Pour porter un projet et bénéficier de l'Accre, patientez d'abord six mois à l'ANPE. » La logique de cette exigence se veut budgétaire

LES chômeurs créateurs d'entreprise ne défilent pas dans la rue. Pourtant, beaucoup ont le sentiment d'avoir été trahis. Alors que depuis des années les hommes politiques les exhortent à créer leur propre emploi, les voilà désormais contraints de patienter six mois au chômage s'ils souhaitent bénéficier de l'Accre (aides aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise), ainsi que de l'exonération des charges sociales pendant un an. Glissée dans la loi de finances rectificative pour 1995, du 4 août, cette réforme n'a pas encore fait l'objet d'un décret d'application qui devra préciser, notamment, le nouveau montant de l'Accre. Cependant, l'obligation d'avoir cumulé six mois d'inscription à l'ANPE au cours des dix-huit derniers mois est entrée en vigueur le 15 septembre. *Une réforme qu'un* expert de la création résume par : « *Attendez d'être cassé par le chômage pour créer.* »

À quelle logique répond cette exigence ? Uniquement budgétaire. Le ministère de l'économie et des finances, qui est porteur de ce texte, avait même prévu une durée de chômage de douze mois consécutifs dans la première version. Son but : restreindre l'accès à ce dispositif, auquel l'Etat compte consacrer 900 000 francs en 1996, contre 2 milliards en 1995. En 1994, l'Accre avait connu un franc succès – 80 000 bénéficiaires, dont 26 % avaient moins de six mois de chômage – grâce aux dispositions introduites par la loi quinquennale. Celles-ci avaient notamment ouvert cette prime à un large public et supprimé sa dégressivité tout en incitant les chômeurs à créer rapidement.

Un an et demi plus tard, on assiste à un revirement à 180 degrés. Les effets ne se sont pas fait attendre. « *Les réseaux d'aides à la création ont été très déstabilisés. Immédiatement, nous avons constaté une baisse des demandes d'Accre* », *observe-t-on* dans une direction départementale du travail et de l'emploi. Et partout, on se demande aujourd'hui si une mesure aussi brutale ne préfigure pas, en fait, la disparition pure et simple de l'Accre. « *En 1994, il y a vraiment eu un réveil de l'initiative des chômeurs, auxquels on a donné le sentiment que s'ils avaient des idées et qu'ils mobilisent leur énergie, on allait les aider,* souligne Maria Nowak, présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). *Que cet élan retombe est dommage et démoralisant pour les créateurs.* » Dommage que sans cesse la réglementation soit bouleversée, « *car les créateurs ont besoin d'avoir une vision claire de leurs droits et de leurs devoirs* », estime Jacques, formateur. Ne pouvant bénéficier de l'Accre, il a reporté son projet, alors qu'il était déjà engagé avec des clients. Cette mesure a également « *surpris* » le ministère du travail : « *Sans doute fallait-il mettre un frein, mais est-ce que cette manière était la meilleure ? Nous étions prêts à mener une réflexion de fond portant sur la vérification de la qualité du projet et de la compétence des créateurs, mais pas une réforme à l'aveugle.* »

ABERRATIONS

Paradoxal au regard de l'objectif affiché par le gouvernement de favoriser l'emploi, le nouveau dispositif ne manquera pas non plus de provoquer des situations aberrantes, notamment dans le cas où des salariés souhaitent reprendre leur entreprise mise en liquidation judiciaire. S'ils ne peuvent attendre six mois au chômage, ils se passent de l'Accre, mais alors ils prennent des risques accrus. S'ils renoncent à leur projet, l'entreprise meurt et ils se retrouvent au chômage. Marc, ouvrier menuisier dont le patron part à la retraite à la fin de l'année, avait lui aussi un choix délicat à faire : reprendre au plus vite l'entreprise, mais sans Accre, alors que l'investissement est lourd en raison *du coût des machines, ou bien* rester six mois au chômage, mais au risque de perdre la clientèle. Il a opté pour la première solution, mais il ne comprend pas pourquoi il est ainsi « pénalisé ».

Et que deviendront les porteurs de projet issus de grands groupes qui ont mis en place des cellules d'aide à la création dans le cadre d'un plan social ? Selon la nouvelle loi, ils ne peuvent prétendre à l'Accre que six mois après la fin de leur convention de conversion ! A la demande du ministère du travail, le premier ministre a rendu un arbitrage autorisant à assimiler ces conventions à une période de chômage. Toutefois, celle-ci ne devra pas être interrompue avant les six mois fatidiques si les intéressés veulent décrocher l'Accre. Mohamed Boudad, responsable de l'aide à la création d'entreprises du groupe Renault, est bien décidé à maintenir le contact avec les futurs créateurs pendant ces six mois, mais il redoute des effets pervers : « *Soit les salariés vont s'organiser pour rester au chômage, et ce n'est pas bon, car ils risquent de se démotiver ; soit il y aura une baisse du nombre des créateurs issus des grands groupes, ce que nous constatons déjà.* »

Et puis il y a tous ces chômeurs isolés sans moyens et sans soutien. « *Le problème se posera pour les petits porteurs de projet, qui vont être freinés,* déplore André Letowski, directeur de l'observatoire de l'ANCE (Agence nationale pour la création d'entreprises). *Je ne sais pas s'ils auront la patience d'attendre.* » Selon lui, « *il est clair que l'on va perdre 50 000 emplois* ». D'après une étude publiée en août par le ministère du travail, la création est une « *démarche risquée* », qui l'est « *d'autant plus que la durée du chômage la précédant est longue* ».

Les défenseurs de la loi rétorqueront que ces six mois de chômage permettront aux futurs créateurs de mûrir leur projet. Or, « *l'idée de créer une entreprise ne germe pas le jour où une personne se retrouve au chômage,* assure Arlette Simon, responsable du point-Chances d'Albi – l'une des six cents structures d'accueil labélisées par l'ANCE. *Les meilleurs créateurs sont ceux qui savaient que leur entreprise allait fermer et réfléchissaient depuis un moment à la reprendre, ou bien ceux qui, depuis des années, ont un projet en tête et saisissent l'occasion du chômage pour entreprendre. Attendre six mois, cela peut être grave pour certains* ». D'autant qu'« *ils peuvent être aussi face à une opportunité à saisir, par exemple un local à louer ou un partenariat à nouer* », ajoute Tahar Rahmani, directeur de l'Association pour le conseil à la création d'entreprises et la coopération internationale (III CI). Et, en quelques mois, l'opportunité risque de filer.

Enfin, « *quand on a une idée, il faut tout de suite l'exploiter* », estime Eric, vingt-cinq ans, qui vient de se lancer, sans Accre, dans la vente d'un produit novateur qu'il a lui-même conçu : un caisson de croix de pharmacie en matériau composite. « *Pour moi, il n'était pas question d'attendre. Je voulais savoir tout de suite si mon projet était réalisable.* »

Francine Aizicovici



Déboires à quatre mains

Pris dans la tourmente du changement des conditions d'attribution, deux associés ont failli n'avoir qu'une aide pour deux

CHANTAL GHIR n'en revient toujours pas. À la recherche d'un emploi depuis le 31 janvier 1994, cette ancienne employée d'un hôtel strasbourgeois, âgée de quarante-trois ans et mère de trois enfants, avait finalement décidé, à force de voir les portes se fermer les unes après les autres, de créer sa propre entreprise. « *Lors d'un séjour chez ma sœur, mon beau-frère, Washington Freitas Nunes, m'a demandé si j'étais partante pour m'associer avec lui. Il travaillait alors dans une entreprise de restauration du cuir confrontée à de graves difficultés et il redoutait de se voir licencier.* »

Leur objectif : rester dans la restauration et le nettoyage du cuir, mais en créant leur propre entreprise. Chantal Ghir se lance dans une étude de marché. Licencié à la fin du mois de juillet 1995, Washington Freitas Nunes bénéficie d'une convention de conversion. Tous deux déposent leur dossier de demande d'Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) le 29 août. Une semaine plus tard, un courrier de la direction départementale du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (DDTE) de l'Hérault les informe que le dossier ne peut être examiné, pour cause de pièces manquantes. On leur réclame le justificatif d'un prêt familial de 5 000 francs et le justificatif d'un crédit-bail de matériel informatique. « *Le dossier avait pourtant été supervisé par un conseiller de la chambre de commerce et d'industrie* », indique Chantal Ghir.

Début octobre, après renvoi des pièces exigées, la réponse tombe : l'Accre est accordée à Chantal Ghir mais refusée à Washington Freitas Nunes. Motif invoqué : inscrit au chômage depuis moins de six mois, il ne fait pas partie des bénéficiaires... La DDTE fait valoir que le dossier a été enregistré le 18 septembre et que, selon la loi de finances rectificative d'août 1995 modifiant les conditions d'attribution de l'Accre, les dossiers n'ayant pas fait l'objet d'une décision de la commission départementale avant le 15 septembre seraient rejetés.

PROCÉDURE

Après un courrier indigné, suivi d'un nouveau refus, les deux associés sollicitent un avocat. Ce dernier souligne très justement que, *comme les documents manquants* ne faisaient pas partie de la liste des pièces à fournir, la date d'enregistrement du dossier doit être celle du 29 août. Il signale également que les modifications des conditions d'attribution prévues par la loi de finances ne peuvent être prises en compte avant la parution des décrets d'application. Malgré tout la DDTE, dans un courrier du 21 novembre, s'obstine : « *Le dossier de M. Freitas Nunes, complété le 18 septembre 1995, est instruit en application de la nouvelle législation. M. Freitas Nunes ne pouvant justifier de six mois d'inscription comme demandeur d'emploi au cours des dix-huit derniers mois ou bénéficier de l'allocation du RMI ne remplit pas les conditions pour prétendre à l'Accre.* »

Depuis, la DDTE semble pourtant avoir mis de l'eau dans son vin. En effet, début décembre, Washington Freitas Nunes a reçu une télécopie pour le moins contradictoire avec la dernière réponse obtenue. Expédié par l'ANPE, ce texte indiquait : « *Il nous a été dit par la DDTE que, tant que le décret d'application concernant l'Accre n'était pas paru, les personnes en convention de conversion pouvaient bénéficier de l'aide. Avez-vous redéposé votre dossier ?* » Bref, l'épilogue s'annonce heureux : Washington Freitas Nunes devrait, selon toute vraisemblance, pouvoir toucher son Accre. Avec trois mois de retard, quelques frais d'avocat et beaucoup d'énergie dépensée. « *On est au chômage, on se remue pour créer une entreprise, des emplois, et on trouve quand même le moyen de nous mettre des bâtons dans les roues. Ça fait vraiment mal au cœur* », s'indigne Chantal Ghir, qui entend désormais se battre pour récupérer des dommages et intérêts.

Nathalie Mlekuz

TRIBUNE

RENDEZ-VOUS

Evolution du travail et formation des compétences

par Gérard Vergnaud

SI la question de la compétence est aujourd'hui à l'ordre du jour dans un nombre de plus en plus grand d'entreprises et d'administrations, c'est parce que d'autres concepts se révèlent insuffisants pour identifier complètement les enjeux et les critères de la professionnalité. La compétence se décline à plusieurs niveaux, celui de l'entreprise tout entière, celui d'une division ou d'un département, celui de l'équipe de travail, celui de l'individu.

A chacun de ces niveaux on peut dire que l'idée de compétence conduit à mettre le doigt sur *« ce qui fait la différence »* : ce qui fait la différence entre un individu et un autre dans un poste de travail ou une fonction, ce qui fait la différence entre une équipe soudée et opératoire et une autre, ce qui fait la différence entre une entreprise et ses concurrents. La compétence stratégique d'une entreprise, qui correspond aux qualités et à l'originalité spécifiques qui sont celles de ses produits ou des services qu'elle rend, fait pendant à la compétence critique d'un ouvrier ou d'un ingénieur, dont on mesure brusquement le caractère irremplaçable lorsqu'il tombe malade ou qu'il part en retraite.

Il n'est pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que l'aggravation de la compétition et l'évolution rapide des formes de travail, qui exigent de plus en plus de connaissance, d'intelligence et de plasticité, ont été des conditions déterminantes de cet intérêt soudain pour la compétence. Certaines graves erreurs, commises par des entreprises qui s'étaient malencontreusement séparées de certains de leurs cadres les plus expérimentés, ou qui n'avaient pas su les retenir, ont aussi attiré l'attention sur le problème de la capitalisation des compétences et des conditions dans lesquelles elles s'acquièrent et se transmettent. Les idées de culture d'entreprise, de culture d'atelier, de culture de service, rejoignent ainsi des considérations plus utilitaires : comment l'entreprise pourrait-elle survivre ou se développer sans les compétences de ceux qui la composent et qui en font un ensemble organique, et vivant ? Le fonds de commerce de l'entreprise, c'est pour une part essentielle le patrimoine de compétences réunies en son sein. Ce patrimoine a une histoire, un état, un avenir. Il faut les analyser.

C'est autour de ces questions et des actions et décisions qui leur sont liées que s'est formé depuis deux ans l'un des clubs Recherche-Industrie de l'association Ecrin (28, rue Saint-Dominique, 75007 Paris). L'originalité de ce club est de réunir autour de la même table des représentants d'entreprise, des chercheurs et des consultants, d'analyser des problèmes mal résolus en matière de ressources humaines et de formation, de mettre à contribution des chercheurs spécialistes de psychologie cognitive et de didactique et d'associer à la réflexion des consultants, dont l'expérience est complémentaire de celle des représentants des entreprises et des chercheurs.

On ne peut pas comprendre ce qu'est la compétence si on n'analyse pas l'activité des hommes et des femmes au travail, et l'expérience. Le concept de compétence n'est pas à lui seul un concept suffisant pour étudier l'émergence des compétences expertes, la capitalisation et la formation des compétences. Les raisons principales en sont simples.

● La compétence est comme un iceberg : la partie émergée et visible du savoir-faire ne donne qu'une idée très fragmentaire et éventuellement fausse des connaissances immergées sur lesquelles s'appuie l'activité opératoire. Il faut souvent analyser avec une grande finesse les schèmes qui organisent l'activité pour identifier les conceptualisations implicites et les régulations de la conduite sur lesquelles repose la compétence.

● La compétence collective repose à la fois sur les compétences individuelles et sur des systèmes de communication et d'ajustement réciproques entre individus dont on n'a jamais fait l'analyse, sauf pour certaines fonctions hautement techniques et d'un haut niveau de responsabilité en matière de sécurité, comme les pilotes, les contrôleurs aériens ou certains opérateurs militaires. La communication repose d'ailleurs sur une part importante de connaissances implicites.

● La professionnalité ne tient pas seulement dans un petit ensemble de compétences techniques, dont on pourrait aisément faire le tour, mais représente tout un répertoire de schèmes qui concernent également l'interaction avec autrui, la communication, le langage et l'affectivité. La lacune tout à coup identifiée dans un service par le départ d'un expert peut être désignée tout autant par le réseau de ressources auquel il avait accès que par sa compétence technique personnelle.

● Enfin, et surtout, la professionnalité résulte nécessairement de l'expérience.

On peut considérer ces quelques idées comme des banalités, mais, en même temps, force est de constater que, en moyenne, les entreprises n'en tirent pas toutes les conséquences, et qu'elles se donnent rarement les moyens d'assurer la continuité de la culture qui s'est formée en leur sein, en entendant justement par culture la compétence collective qui leur permet d'être ce qu'elles sont, jusques et y compris dans la compétition économique et technique.

Pour être plus précis, on peut dire que n'ont guère été analysées jusqu'à aujourd'hui les conditions dans lesquelles les compétences se forment et peuvent être efficacement transmises et capitalisées. Si l'expérience est irremplaçable, il faut bien voir aussi que la qualité de la formation initiale et de la formation continue sont des éléments du puzzle également irremplaçables. Quelle formation initiale est-elle nécessaire pour tirer le meilleur parti, et le plus rapidement, de l'expérience sur le tas ? Quelle organisation du travail est-elle propice à l'apprentissage, et aussi à la formation des compétences les plus précieuses pour l'entreprise et pour l'individu ? Quelle expérience faut-il avoir pour tirer vraiment parti d'une action de formation continue ? Qu'apporte la formation continue que n'apporte pas l'expérience ? Et à quel coût relatif ? Quels moyens faut-il se donner pour assurer la pérennité et le développement des savoir-faire ? Pour ne pas laisser passer les idées neuves ? En quoi consistent les aides et la médiation apportés par les collègues plus chevronnés dans la formation des compétences des nouveaux arrivants ?

Ce n'est pas le lieu de pousser plus loin les considérations théoriques et méthodologiques, mais il faut dire que l'analyse de l'activité dans le travail et dans l'apprentissage est aujourd'hui incontournable. C'est une analyse délicate pour laquelle les psychologues et les didacticiens ont développé des problématiques à la fois pertinentes et incomplètes, dont la mise en œuvre demande du temps. Quand elles prennent conscience d'un problème mal résolu, les entreprises veulent souvent avoir très vite une réponse opératoire. On le comprend, mais, en même temps, il faut mesurer que l'impatience et la hâte produisent plus d'idées fausses que d'idées vraies. La recherche est souvent un détour pour apporter une réponse plus fiable.

En même temps, le détour ne peut pas être trop long. C'est un enjeu important des prochaines années que de trouver des moyens d'organiser des collaborations durables entre chercheurs et entreprises sur la compétence. Le questionnement initial ne peut guère venir que des lieux de travail, mais l'intervention du chercheur et du consultant transforme presque toujours ce questionnement initial, comme cela est d'ailleurs le cas lorsqu'un physicien, un chimiste ou un biologiste sont consultés par le département technique d'une entreprise. Il faut donc trouver des formes viables de coopération pour développer des recherches sur les compétences.

Ce ne sont pas seulement les évolutions techniques du travail, comme l'automatisation, la commande et le contrôle par des moyens symboliques d'un ensemble toujours plus grand et plus complexe d'opérations, qui appellent cette recherche ; mais aussi l'évolution des caractéristiques sociales du travail, et l'accroissement de la part d'intelligence et de créativité dans le diagnostic et la solution des problèmes rencontrés.

Gérard Vergnaud *est directeur de recherche au CNRS.*

LECTURES

Méthodologie de l'entraide

GUIDE PRATIQUE DE L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, éd. Syros, 212 p., 98 F.

EN quoi consiste l'accompagnement social et comment le pratiquer ? L'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux) et le cabinet-conseil Copas ont entrepris de répondre à ces deux questions. Les buts de cet accompagnement peuvent paraître simples : aider les personnes en difficulté à résoudre les problèmes générés par des situations d'exclusion, établir avec elles une relation d'écoute, de soutien, de conseil et d'entraide. Mais l'efficacité réclame une méthodologie claire, avec l'établissement d'un contrat entre l'accompagnant et l'accompagné.

Le livre détaille les modalités de ces pratiques qui s'appuient à la fois *« sur une relation de confiance et sur les capacités de la personne accompagnée à se mobiliser pour faire évoluer la situation »*. Il met en garde contre les dérives possibles en la matière ; par exemple, déterminer a priori la *« bonne »* solution et des *« parcours-types »* qui ne correspondent pas forcément à ce que souhaite l'intéressé.

La position de *« l'accompagnant social »* est analysée, ainsi que les modes d'organisation de son intervention et l'articulation de son action avec les dispositifs d'insertion.

Daniel Urbain

Retraite d'entreprise

LA RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE, de Philippe Laigre et Pierre Mascomère. Liaisons sociales, 114 p., 180 F.

LA question des *« fonds de pension »* a été souvent évoquée ces dernières années et continue d'être débattue. A cette notion, *« qui n'a jamais été, en France, clairement définie »*, les auteurs d'un numéro spécial de *Liaisons sociales* consacré à ce sujet préfèrent celle de *« retraite supplémentaire »* d'entreprise ou de branche. Cette retraite d'entreprise est *« aujourd'hui une idée neuve »* car *« la disparition à échéance rapprochée des opérations de retraite supplémentaire ou facultative »* proposées par les régimes complémentaires obligatoires la met à l'ordre du jour.

Le problème est qu'il n'existe actuellement aucune législation ni réglementation d'ensemble pour régir ce *« bonus »* proposé aux salariés. Ce dossier débroussaille donc la question, et c'était visiblement nécessaire tant elle apparait complexe. A partir d'un choix initial (gestion par l'entreprise ou recours à un assureur, à une institution de prévoyance), ils examinent les implications de la solution retenue en matière fiscale, juridique, sociale. La gestion technique des principaux types de retraite supplémentaire est soigneusement dégagée, chiffres et courbes à l'appui. Et les conditions de modification ou de disparition du système mis en place ne sont pas oubliées.

D. U.

VOS DROITS

■ Ce *vade-mecum de poche* (à jour au 1er septembre 1995) aborde sous forme de fiches pratiques dix-sept thèmes concernant les droits individuels : emploi-formation, aide sociale, prestations familiales, Sécurité sociale, logement, vieillesse, etc. Les conditions d'ouverture et d'exercice de ces droits ainsi que leurs implications financières sont bien décrites. Un chapitre est consacré à la législation intéressant les étrangers en France.

GUIDE SOCIAL, TSA Editions (Travail social actualités), sous la direction de Catherine Doublet. 292 p., 85 F.

OUTILS

La vie des signes

Roland Barthes avait ouvert la voie. Aujourd'hui, les sémiologues ont vraiment fait leur entrée dans l'entreprise

« **S**ÉMIOLOGIE : *science qui étudie la vie des signes au sein de la vie sociale* », stipule la définition du dictionnaire. *« La sémiologie permet d'étudier comment ce qui est signe fait sens »*, résume d'une autre façon Jean-Marie Floch, directeur-conseil à Creative Business et enseignant à l'ESSEC. Si l'histoire de cette « science » reste encore à écrire, il semble toutefois possible de rattacher son entrée dans le monde de l'entreprise aux travaux de Roland Barthes. *« Tout est parti de lui et plus particulièrement d'une étude devenue emblématique sur les pâtes Panzani »*, raconte Béatrice Fraenkel, linguiste du centre d'étude de l'écriture à l'université Paris-VII. Dans cette analyse, Barthes expliquait comment le message direct, véhiculé par le slogan et l'image, était encore renforcé par un message secondaire signifié par les couleurs – rouge et verte –, évoquant l'Italie. *« Les publicitaires y ont vu immédiatement un moyen de mieux comprendre comment fonctionnaient un texte et une image »*, ajoute Béatrice Fraenkel.

Adoptée d'emblée, la sémiologie est toutefois restée longtemps l'apanage des services de communication et des agences de publicité. Mais, ces dernières années, la science des signes gagne peu à peu les directions marketing. Et même parfois les directions générales.

Sémiologue à la direction de la recherche d'EDF depuis plusieurs années, Christiane Legris-Desportes vit cette évolution au jour le jour. Employée à plein temps par l'entreprise et intégrée au département de recherche en sciences humaines et sociales, elle a, pour l'instant, été amenée à intervenir surtout en aval. *« J'ai pu, entre autres, être sollicitée pour réfléchir à la dénomination d'un nouveau produit comme un service de paiement par téléphone, pour analyser l'image d'une direction de l'entreprise véhiculée par les rapports annuels d'activité ou pour une étude sur les journaux internes et externes »*, indique Christiane Legris-Desportes. Plus concrètement, cette dernière étude des journaux d'entreprise a, par exemple, conclu à une représentation trop technicienne de l'entreprise qui gommait le côté humain. D'où la décision d'insérer davantage de photographies et de témoignages d'agents de la société. *« Il a fallu du temps pour se faire connaître et reconnaître, mais nous avons réussi, ma collègue et moi, à faire nos preuves*, note la sémiologue. *Pour l'instant, nous intervenons essentiellement pour poser un diagnostic, valider ou invalider des résultats, mais nous allons poursuivre nos efforts auprès des directions opérationnelles autres que celles de la communication. »*

COHÉRENCE

Si la sémiologie a surtout été employée, dans un premier temps, pour *« casser la croûte des signes »*, selon l'expression de Jean-Marie Floch, elle est aujourd'hui de plus en plus utilisée pour aider le passage d'un concept à une stratégie globale : *« Lorsque, au début des années 80, le Crédit du Nord a décidé de mener une grande campagne de communication autour du slogan* « la politique de la clarté », *l'idée venait de la direction, mais les sémiologues ont été mobilisés pour explorer et circonscrire ce concept de la clarté, et trouver comment il pouvait s'exprimer à travers un logo, des images, des espaces, des lieux d'accueil »*, indique le directeur-conseil de Creative Business.

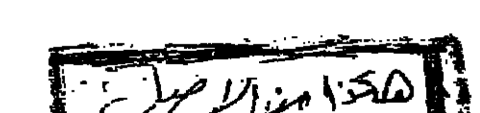
Pour illustrer cette intervention de plus en plus en amont, au niveau même de la conception du produit ou de l'élaboration d'une stratégie, Jean-Marie Floch cite l'exemple d'une marque de chaussures de luxe italienne qui souhaitait se diversifier dans la maroquinerie, le vêtement, voire le parfum. *« En analysant l'identité de cette entreprise, la sémiologie a permis de savoir comment on pouvait maintenir et reproduire, dans des produits autres que les chaussures, l'esthétique de la marque, l'image et les valeurs qu'elle véhiculait. »* La sémiologie constitue alors un outil de réflexion sur le positionnement de l'entreprise, mais aussi sur son identité. Plus troublant, l'outil peut aussi servir à l'élaboration de stratégies de blocage : *« Une entreprise de parfum ne peut pas aujourd'hui se permettre de donner n'importe quel nom à une nouvelle fragrance. Il y a besoin d'une cohérence avec l'univers de la marque. Elle peut, en revanche, utiliser la sémiologie pour analyser le positionnement de son principal concurrent et recenser les noms que ce concurrent pourrait attribuer à ses nouveaux parfums. Comme les possibilités ne sont pas infinies, l'entreprise peut ensuite déposer ces appellations en sachant très bien qu'elle ne les exploitera jamais mais qu'elle empêchera les autres de les utiliser ! »*, signale Béatrice Fraenkel.

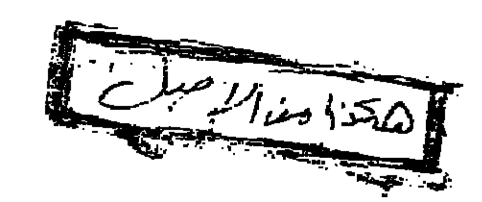
Au-delà de ces différences d'usage, les sémiologues s'intéressent également depuis peu à de nouveaux objets, autres que le texte et l'image. Ils s'interrogent, par exemple, sur le design mais aussi sur les espaces de travail, les goûts ou les odeurs, les signaux sonores. Un colloque international sur la sémiologie en entreprise, organisé en partenariat par le centre d'étude de l'écriture et la direction de recherche d'EDF, devait faire le point sur ces nouvelles tendances.

Initialement prévu en décembre, il a, pour cause de grève, été reporté à février 1996.

Nathalie Mlekuz







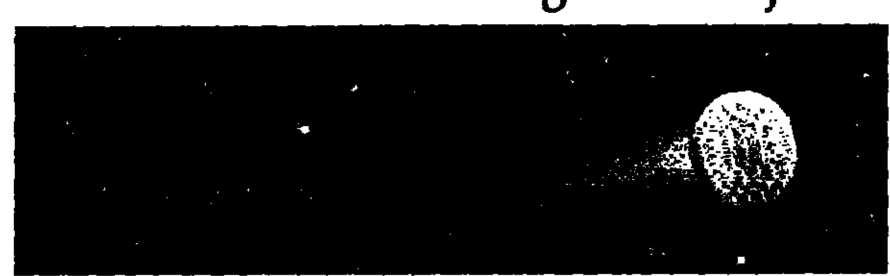
SECTEURS DE POINTE



SECTEURS DE POIN

Proximité d'Aix-en-Provence

Les micro-circuits des grands enjeux



Ingénieurs

Leader sur des technologies de pointe : mémoires non volatiles, SRAM, microcontrôleurs, circuits spécifiques..., nous poursuivons notre expansion en Europe et dans le monde.
A Rousset, notre nouvelle unité de fabrication de circuits intégrés sur tranches de 8 pouces (0,35 micron) sera opérationnelle à la fin 1996, et nous recrutons plus de 500 nouveaux collaborateurs.

De formation ingénieur ou équivalent, vous possédez une expérience de **3 ans au minimum** en microélectronique dans un environnement production. Vous bénéficierez d'une période de formation dans l'une de nos unités de fabrication existantes, à Rousset et aux Etats-Unis. Selon votre profil et votre expérience, vous prendrez ensuite des responsabilités d'ingénieur ou de manager dans les domaines suivants :

Process

Mise en place et optimisation des nouveaux procédés et équipements, durant la phase de développement et en production.

Maintenance

Installation et optimisation du fonctionnement des nouveaux équipements, mise en place des programmes de maintenance préventive et curative, en relation avec les équipementiers.

D'autres postes seront bientôt disponibles dans les domaines :
MANAGEMENT PRODUCTION, RENDEMENT, DEVICE ENGINEERING, QUALITÉ, FACILITIES...
Tout un monde d'opportunités, dans une entreprise à taille humaine, souple et dynamique.

Travailler au sein d'équipes jeunes et pluriculturelles, allier réussite professionnelle et qualité de vie dans un environnement en forte croissance vous motive. Participer au démarrage d'une nouvelle unité de fabrication est un défi qui vous passionne.
Nous sommes faits pour nous rencontrer !

Contactez-nous, en adressant votre candidature et en précisant le domaine qui vous intéresse :
Sarah Clayette, ATMEL ES2, Zone industrielle, 13106 Rousset Cedex. Fax : (16) 42 33 40 01.
Email: s-clayette@es2.fr



MEDIA SYSTEM

IMPORTANT LABORATOIRE PHARMACEUTIQUE INTERNATIONAL, nous recrutons pour notre DIRECTION de la RECHERCHE située région ROUEN (76)

Assistants de recherche

FORMATION DEA
- STATUT CADRE -

Merci d'adresser votre dossier de candidature sous la référence du poste choisi à CURRICULUM 6 passage Lathuile 75881 Paris cedex 18 ou par fax : 45 22 03 60 qui transmettra

LC/MS

De formation DEA spectrochimie ou équivalent, vous serez chargé, au sein du laboratoire d'analyses, d'identifier les structures des molécules issues des laboratoires de synthèse par spectrométrie de masse. Une première expérience et la connaissance de l'anglais sont indispensables. Réf. 01/M

CHROMATOGRAPHIE PREPARATIVE

De formation DEA ou fort d'une expérience de plusieurs années en chromatographie préparative, vous assisterez le Chef de Laboratoire pour la mise au point et la purification des nouvelles molécules. Réf.02/M

Ingénieur en hydrodynamique appliquée

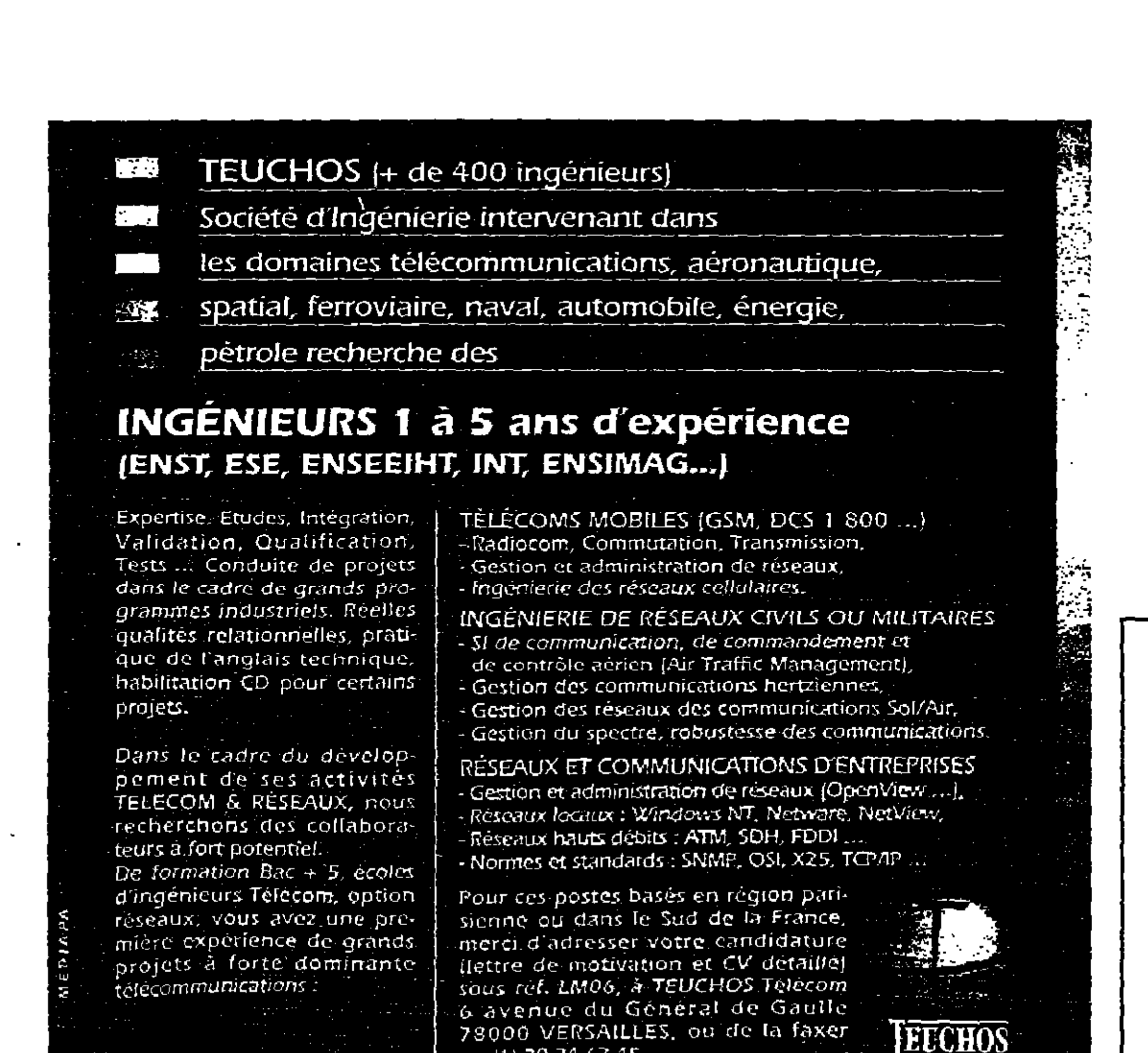
INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE POUR L'EXPLOITATION DE LA MER, **1200 personnes en France et Outre-Mer, nous recrutons pour notre centre de Brest, situé au sein du technopôle Brest-Iroise, un** *INGÉNIEUR EN HYDRODYNAMIQUE* **APPLIQUÉE.**

Vous êtes diplômé d'une école d'ingénieurs ou équivalent et avez acquis en France ou à l'étranger, une expérience d'environ 5 ans dans un laboratoire de Mécanique des Fluides (recherches expérimentales en hydrodynamique ou aérodynamique, travaux en fluide parfait ou visqueux...).

Nous vous proposons de rejoindre notre laboratoire d'Hydrodynamique Appliquée où vous assurerez la mise en œuvre d'essais bassin, depuis leur spécification jusqu'à l'analyse des résultats. Ces essais porteront sur la validation de la modélisation théorique des efforts hydrodynamiques ou du comportement de structures offshore ou d'engins sous-marins.

Merci de nous envoyer sous référence 9584/M lettre et C.V. à IFREMER Service du Personnel - Centre de Brest B.P. 70 - 29280 PLOUZANE.

IFREMER



Le Monde PUBLICITÉ

Pour passer vos annonces :



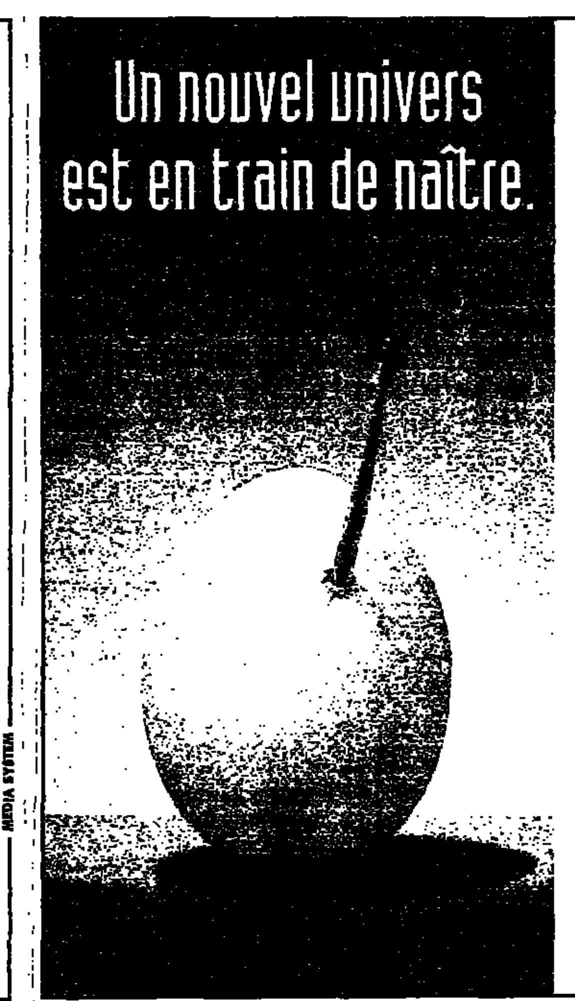
44-43-76-03

44-43-77-34



FAX : 44-43-77-32

TEU DE POINTE



LE MONDE DES CADRES

LE DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

recrute pour la Direction de la Vie Sociale et par voie de concours sur titres du 14 mars 1996

30 PUERICULTRICES

titulaires du diplôme d'Etat
relevant de la Fonction Publique Territoriale.
Pour tout renseignement s'adresser au :

Conseil Général des Hauts-de-Seine - Direction des Ressources Humaines
Bureau des Concours, 2 à 16 Boulevard Soufflot
92015 NANTERRE CEDEX - TEL : 47.29.30.31 (Poste 53.841)

RH PARTNERS

recherche pour ses implantations : LYON - DIJON - GRENOBLE

Consultants

Notre domaine d'intervention est la gestion des ressources humaines : recrutement, évaluation, bilan de compétences, *outplacement, cellules de reclassement...*

Agé de plus de 35 ans, de formation supérieure, vous connaissez le monde de l'entreprise, le tissu économique de votre région. Vous êtes capable de développer votre propre clientèle.

Merci de nous envoyer ou de transmettre par fax au **80 43 39 14** lettre de motivation précisant la ville que vous souhaitez et CV détaillé à Jean-Claude BRUTHIAUX, *RH PARTNERS*, 29 bis rue de l'Arquebuse, 21000 DIJON sous réf. BG0195X et de consulter *le 3617 RHPARTNERS.*

RH PARTNERS

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VALENCE ET DE LA DROME

Responsable Information économique

Vous mettez en œuvre les orientations prioritaires de la CCI pour devenir le pôle de référence en matière d'informations économiques dans la Drôme et Rhône-Alpes Sud.

Vous produisez donc, diffusez et commercialisez les faits et *informations économiques* en étant garant de la qualité de votre prestation. Vous motivez votre équipe pour mener à bien votre mission.

A *30/35 ans, de formation économiste*, ENSAE, DEA, DESS *Economie*, vous possédez une parfaite maîtrise des techniques statistiques.

Expérimenté dans ce type de fonction (5 ans minimum), vous savez rédiger et êtes *naturellement organisé. Bien entendu vous utilisez la micro-informatique (tableur,* grapheur, bases de données, fichiers...). *Réf RIEC*

Responsable Industrie Export
trilingue Anglais - Espagnol

Au sein de votre équipe Industrie - Export constituée de 5 personnes, vous intervenez *en entreprise. Vous savez établir un diagnostic global en particulier dans les domaines* de la gestion, du management et de l'export.

A l'écoute du marché, vous détectez les projets de création d'entreprises liés à *l'industrie. Vous êtes capable de définir et mettre en œuvre des actions d'animation* collectives et de suivre des projets à vocation européenne.

A 35/40 ans, diplômé d'une Ecole d'ingénieur et d'un troisième cycle de gestion, vous *possédez une expérience probante en gestion et export. Rigueur, organisation, esprit* d'équipe et aisance relationnelle constituent vos principaux atouts. ***Réf RIEX***

Ces deux postes sont basés à Valence.

Merci d'adresser votre dossier de candidature (lettre, CV, photo et prétentions) s/réf. choisie à M. Jean-Luc MERCIER - CCIVD - BP 1023 - 26010 VALENCE cedex ou par fax au 75.75.87.00

FRANCOISE BERNET

et son équipe ont le plaisir de vous informer que

GISEMENT,

cabinet Conseil en **Ressources Humaines**, ouvre, dans le cadre de son développement, de nouveaux bureaux.

Nous serons heureux de vous accueillir, à partir du 4 Décembre au :

2 bis, avenue Desfeux - 92100 Boulogne
Tél. : 46 21 04 43 - Fax : 46 21 04 32.

L'autre recrutement... GISEMENT

CARRIÈRES INTERNATIONALES

L'Institut Universitaire Européen, Florence, sollicite des candidatures pour quatre postes de professeurs en

1) HISTOIRE CONTEMPORAINE COMPAREE
2) INSTITUTIONS JURIDIQUES ET POLITIQUES PUBLIQUES AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE
3) RELATIONS INTERNATIONALES
4) ORGANISATIONS ET INSTITUTIONS COMPLEXES

L'une des deux premières chaires doit être créée avec date de prise de fonctions en janvier 1997, et l'autre à l'automne. (L'ordre de création des chaires dépendra du champ des candidatures reçues). Les deux dernières chaires sont vacantes à compter de septembre 1996.

La première chaire est consacrée à l'étude des relations entre pouvoirs publics et société depuis 1945 dans une optique européenne et comparative (domaines potentiels: politiques sociales, chômage, éducation, immigration).

Pour la seconde chaire, l'accent est mis sur les implications juridiques et institutionnelles des politiques liées au processus *d'intégration européenne (régulation et dérégulation, politiques migratoires, politiques de l'environnement, etc.).*

Pour la chaire en relations internationales, l'accent est mis sur la dimension européenne du domaine.

La dernière chaire peut aussi bien convenir à un politologue qu'à un sociologue. Elle vise à compléter les ressources du département qui se situent principalement dans le domaine des recherches macro-sociologiques ou macro-politiques. Le domaine couvert par la chaire couvre les organisations et institutions du secteur public comme du secteur privé.

Les professeurs de l'Institut ont à la fois des tâches d'enseignement de troisième cycle, de supervision de thèses de doctorat, et de recherche. Les trois premières chaires sont rattachées au Centre Robert Schuman, qui a pour mission de contribuer à la recherche sur les principales questions auxquelles est confrontée la société européenne contemporaine, et notamment, la construction européenne. Les activités du Centre se basent sur les résultats de la recherche fondamentale en sciences sociales, en particulier dans les disciplines représentées à l'Institut. Les candidats retenus (h/f) seront aussi membres à part entière d'un département (respectivement Histoire et Civilisation, Sciences juridiques, et Sciences politiques et sociales). Ils assureront en particulier la coordination d'un programme de recherche au sein du Centre Robert Schuman. La quatrième chaire est rattachée au seul département des sciences politiques et sociales.

Le niveau des quatre postes correspond à celui du corps des Professeurs d'Université en France, ou aux positions équivalentes dans une organisation de recherche (e.g. directeur de recherches au CNRS) ou dans une université étrangère. Le recrutement est fait par contrat de quatre ans, renouvelable une fois. Les rémunérations sont établies par référence aux grilles de traitements en usage aux Communautés européennes.

Les candidatures doivent comprendre: • un curriculum vitae détaillé et la liste des publications; • un échantillon des publications les plus importantes et les plus récentes; • la description détaillée des recherches envisagées à l'Institut; • des indications sur les connaissances linguistiques; • les noms et adresses d'au moins deux référents.

et doivent être adressées **au plus tard le 15 février 1996** à: Dominique Delaunay, Conseiller pour les affaires académiques, *Institut Universitaire Européen, Badia Fiesolana, I-50016 San Domenico di Fiesole (FI), Italia.*

Télécopieur: (+39) 55-4685.405 Téléphone: (+39) 55-4685.320.
E-mail: delaunay@datacomm.iue.it
Web address: http://www.iue.it

INSTITUT UNIVERSITAIRE EUROPEEN



Organisation des Nations Unies
Concours de Recrutement de Traducteurs-Rédacteurs de Langue Française

Un concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de langue française aura lieu les 7 et 8 février 1996. Ce concours doit permettre de dresser une liste de lauréats à qui il sera fait appel pour pourvoir les postes qui sont ou deviendront vacants.

Les candidats doivent avoir le français comme langue principale; une parfaite maîtrise du français et une excellente connaissance de l'anglais ainsi que de l'arabe, du chinois, de l'espagnol ou du russe; être titulaires d'un diplôme ou d'un certificat équivalent, du niveau d'une *maîtrise au minimum, délivré par un établissement* d'enseignement supérieur où le français est la langue d'enseignement.

La rémunération nette de début est de 31,914 dollars, montant auquel s'ajoute une indemnité qui varie selon le lieu d'affectation (*14,840 dollars à New York*).

Les candidats doivent se procurer en écrivant à l'adresse indiquée ci-après une formule de demande d'admission à concourir qu'ils retourneront à la même adresse, dûment remplie, le 2 janvier 1996 au plus tard: **Concours de recrutement de traducteurs-rédacteurs de langue française (1996), Section de la formation et des examens, Bureau Bocage 4, Office des Nations Unies à Genève, CH-1211 Genève 10 (Suisse), Télécopieur: (41-22) 907-0006**



EUMETSAT est une Organisation intergouvernementale regroupant 17 Etats européens
• Allemagne • Autriche • Belgique • Danemark • Espagne • Finlande • France • Grèce • Irlande • Italie • Norvège • Pays-Bas • Portugal • Royaume-Uni • Suède • Suisse • Turquie

Etablie en 1986 à Darmstadt en Allemagne, EUMETSAT est chargée de la mise en place, du maintien et de l'exploitation de systèmes européens de satellites météorologiques. Son budget annuel de 150 MECU constitué des contributions de ses Etats-Membres, est géré par le Secrétariat en application des décisions du Conseil. Le financement et la gestion à long terme du développement, de la réalisation et de l'exploitation des systèmes satellitaires reposent sur des procédures internes - dont le contrôle financier.

EUMETSAT demande aux personnes ayant le profil requis et ressortissantes de l'un des Etats-Membres de l'Organisation de poser leur candidature au poste de

Contrôleur financier h/f *Réf. VN (95) 21*

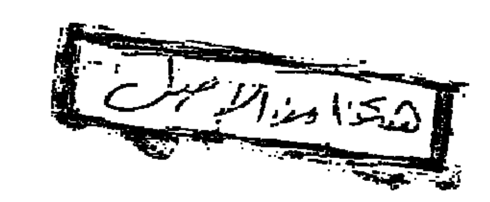
Le titulaire de ce poste supervise l'application du Règlement financier approuvé par le Conseil d'EUMETSAT et veille en particulier à la conformité absolue aux Règles budgétaires et financières des actions suivantes proposées par le Secrétariat :
- *Proposition d'engagement de paiement.*
- *Ordres de recettes et de paiement.*
- *Cession de l'inventaire.*
- *Contrats.*

Relevant du Conseil d'EUMETSAT, le Contrôleur Finacier est également responsable de la conformité des états financiers et des comptes annuels d'EUMETSAT avec les règlements et décisions.

Le candidat devra posséder un diplôme universitaire ou une expérience équivalente des finances au *sens large du terme. Une connaissance fondée du contrôle financier* dans un environnement international et intergouvernemental est essentielle. Une formation juridique en option constituerait un atout supplémentaire. Il devra savoir manier les outils informatiques d'analyse financière et de contrôle *et être en mesure de construire de bons rapports de travail avec ses collègues* pour leur permettre de parvenir à leurs objectifs techniques et commerciaux en adhérant aux normes budgétaires et financières. La maîtrise de l'une des deux langues officielles d'EUMETSAT (l'anglais et le français) et la connaissance pratique de l'autre langue sont indispensables.

Les contrats sont octroyés pour une période initiale de 4 ans. Les rémunérations intéressantes s'alignent sur celles d'autres Organisations internationales. Merci d'adresser votre dossier de candidature (CV, lettre d'accompagnement, date de disponibilité, N° de référence) à EUMETSAT, M J.K. MYATT, Chef du Personnel, Am Kavalleriesand 3, D-64295 DARMSTADT ou par Fax au 19 49 6151 807 829. La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 8 janvier 1996.





ORGANISATION ET GESTION DES ENTREPRISES

LES DIRIGEANTS

Directeur Général

Contrôle, conseil et formation technique

Opportunité exceptionnelle pour un manager de participer à la fusion et au développement d'un organisme leader sur son marché.

650 KF + — **Lille**

LA SOCIÉTÉ
- 500 personnes, 1000 personnes à terme.
- 200 MF de CA, 400 MF à terme.
- Forte population d'ingénieurs et techniciens aux compétences et expertise variées, multisite.

LE POSTE
- Sous la responsabilité directe du Président, vous :
  - participez à la fusion de deux entreprises complémentaires,
  - assurez le développement de la nouvelle entreprise, leader sur son marché régional.

PROFIL RECHERCHÉ
- Grande école d'ingénieur + formation complémentaire à la gestion.
- 40 ans +.
- Expérience du management d'équipes techniques de centres de profit.
- Bonne maîtrise de l'anglais.
- Vous réussirez grâce à vos qualités d'animation, de gestion et de négociation.

Merci d'adresser votre dossier de candidature complet et rémunération actuelle sous réf. LM/1108 à Marc GOSSELIN, N.B.S. 44 rue du Colisée, 75008 PARIS. Fax : (1) 42.56.90.60.



N B SELECTION LTD
a BNB Resources plc company





Paris - London - Aberdeen - Birmingham - Bristol - City - Edinburgh - Glasgow - Leeds - Manchester - Slough - Madrid

---

INSTITUT TEXTILE DE FRANCE

Dans le cadre de l'ambitieux projet d'entreprise -Projet 2001-, le Directeur Général de l'INSTITUT TEXTILE DE FRANCE (I T F) recherche son

DIRECTEUR ADMINISTRATIF ET FINANCIER
Lyon
véritable Secrétaire Général de l'I T F

Membre du Comité de Direction de l'Institut, il a la responsabilité pleine et entière de mettre en place et faire vivre le système de gestion de l'Institut. A ce titre, il est en charge :
- de la comptabilité générale (des immo. jusqu'à la clôture du bilan),
- de la comptabilité analytique,
- du contrôle de gestion,
- des ressources humaines,
- du système informatique,
- de toute la communication interne.

Interlocuteur privilégié des 5 directions régionales actuelles, il les aide et conseille dans la bonne gestion nécessaire à l'accompagnement du projet de développement à l'horizon 2001.

Son profil : à 35/45 ans, formation DESCF, expertise comptable ou Ecole Supérieure de Commerce option Finances-Gestion, vous avez une expérience réussie de plusieurs années en entreprise de services (en particulier). **Homme de terrain, vous savez manager des équipes pluridisciplinaires et décentralisées.**

L'I T F vous propose une opportunité pour développer vos compétences et votre autorité bien au-delà de la gestion comptable et financière.

Les entretiens auront lieu à Lyon.

Adressez vos candidatures par courrier ou fax (78 87 85 97) sous référence 708 à notre Conseil EXPONENTIEL - 22, rue Benoît Bennier - 69260 CHARBONNIERES.

Exponentiel

MEDIAPA

TOULOUSE

AIX EN PROVENCE ANNECY BORDEAUX LILLE LYON NANCY NANTES NICE PARIS RENNES STRASBOURG TOULOUSE

L'Union Régionale des Coopératives de Production de Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon recherche son :

Directeur

Rattaché au Président, vous assurez dans notre région la promotion de notre réseau d'entreprises auprès des acteurs locaux du développement économique.

Votre mission de conseil auprès des PME coopératives de notre région fait de vous une force de proposition dans leur développement.

Homme/femme, âgé de 35/40 ans, votre expérience de la gestion d'une PME ainsi que des relations institutionnelles font de vous le partenaire efficace de nos adhérents et l'animateur dynamique de l'équipe qui vous est rattachée. Vous avez un sens naturel des contacts et de la communication, vous saurez vous adapter rapidement à l'esprit de coopération qui anime notre réseau.

Merci d'adresser votre candidature par lettre avec CV et prétentions sous réf. 24-817 M à notre conseil Onoma, 29 rue de Berri, 75008 Paris ou par fax au (1) 47 03 98 96.

Onoma



GROUPE COURTAUD

GESTION – FINANCE

Importante Société de Produits de Luxe recherche

RESPONSABLE DU CONTROLE DE GESTION

Créateur, fabricant et distributeur de produits haut de gamme, en gros et au détail, en France et à l'étranger, cette société leader d'un Groupe français se caractérise par la diversité de ses métiers et de ses implantations, et par sa recherche permanente de la qualité.

Rattaché au Directeur Financier, le Contrôleur de Gestion assure l'élaboration des budgets, analyse les résultats de l'activité et à travers des reportings pertinents, met en place des tableaux de bord de suivi des activités de production et de distribution, conduit des études ponctuelles et contribue à faire progresser les méthodes de gestion en vue d'améliorer efficacité et rentabilité de l'organisation, ce avec l'assistance de deux collaborateurs.

De formation supérieure Ecole de Commerce ou d'Ingénieur, le candidat a acquis une expérience d'environ 5 ans dans un cabinet d'audit puis dans la fonction contrôle de gestion au sein d'une entreprise.

Rigueur, aisance relationnelle, aptitude à formuler et mettre en oeuvre des propositions et solides capacités de travail favoriseront l'intégration d'un candidat de bon niveau à ce poste.

L'anglais sera un atout pour évoluer au sein de ce groupe International.

Poste basé à Paris

Ecrire sous réf. 50A 2947 5M
Discrétion absolue



71, rue d'Auteuil
75016 Paris
Fax : 45 25 13 65

Publipanel

Groupe Financier de premier plan recherche un :

chargé d'études et de contrôle dépositaire

Dans un contexte de fort développement de notre activité dépositaire, vous intégrez l'équipe chargée de garantir l'application et le respect de la réglementation s'appliquant à cette activité. Vous conduirez une réflexion sur les risques du conservateur/teneur de compte afin de mettre en place les contrôles permettant de prévenir ces risques.

Vous réaliserez des missions de contrôle interne selon les critères définis. Vous participerez au suivi de l'activité de contrôle de régularité des décisions des sociétés de gestion d'OPCVM. Vous possédez une formation supérieure en back-office, finances, gestion... Vous avez acquis une expérience d'au moins 3/5 ans en audit, organisation dans le domaine financier, de préférence dans des secteurs post-marchés. L'anglais est apprécié.

Merci d'adresser lettre de motivation, CV, photo et prétentions sous réf. SM7407 à EUROMESSAGES - BP 80 92105 BOULOGNE cedex qui transmettra. Fax : 49 10 95 72.

OTC

Dans le cas d'une annonce domiciliée au « Monde Publicité », il est impératif de faire figurer la référence sur votre enveloppe, afin que l'on puisse transmettre votre dossier dans les meilleurs délais.

GESTION – FINANCE

MARKETING – COMMUNICATION

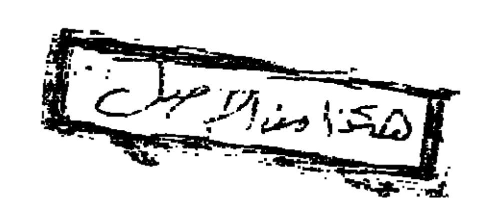
Pendant les fêtes de fin d'année, les offres d'emploi seront regroupées les **Mardis 26 Décembre** et **2 Janvier ***.

• • • • • •

INITIATIVES METIERS ET INITIATIVES EMPLOI

reprendront leurs parutions habituelles à partir des **Lundi 8** et **Mardi 9 Janvier 96 ****.

** datés 27 Déc. et 3 Janv.*
*** daté 9 et 10 Janv.*



JURISTES – RESSOURCES HUMAINES

De la gestion des compétences... à la conduite du changement

BERTIN et Cie prépare l'an 2001 ! Dans un contexte d'évolution des marchés et de changements culturels dans l'entreprise, BERTIN, société de services et de développements technologiques, souhaite dynamiser et optimiser la gestion de ses ressources humaines : 470 salariés dont 260 ingénieurs et cadres dans pratiquement tous les domaines des sciences de l'ingénieur, qui sont la force de frappe de son offre multidisciplinaire.

Le candidat retenu (h ou f), à 35 ans environ, de formation supérieure troisième cycle en ressources humaines, possède une double expérience en cabinet de conseil et en entreprise de haute technologie, dans un poste opérationnel de la DRH. Il aura une triple mission :

- clarifier les trajectoires des emplois de demain en relation avec la stratégie nouvelle de l'entreprise, mettre en place le référentiel des compétences et faire vivre ces processus;
- concevoir, proposer et assurer le suivi des plans de formation à 3 ans pour optimiser le développement personnel et professionnel des salariés et contribuer à accroître la productivité générale;
- fédérer les actions ressources humaines des centres de profit, assurer la cohérence des politiques, favoriser la mobilité interne dans le cadre des projets multidisciplinaires.

Avec une petite équipe et en faisant preuve de créativité, il devra animer et conduire des projets transversaux dans l'entreprise, piloter des activités importantes de sous-traitance externe : bilans de compétences, réalisation des plans de formations techniques et de management, recrutements...

Merci d'adresser lettre, CV, photo et domaines de compétences à la DRH de la société BERTIN et Cie, sous la réf. NG19 : 59 rue Pierre Curie, Z.I. des Gâtines, BP 3, F78373 Plaisir Cedex. Fax (1) 34 81 84 24.



MEDIA SYSTEM

ANDERSEN CONSULTING

Avec le Business Process Management (BPM), Andersen Consulting (32 000 collaborateurs), prend directement en charge, pour le compte de ses clients, la gestion opérationnelle d'un de leurs départements ou processus.

Expert Ressources Humaines

Paris

La définition et la mise en œuvre de notre offre d'externalisation passe par une parfaite maîtrise de la situation des Hommes et de leur devenir.

Véritable professionnel des Ressources Humaines (sur le plan juridique, administratif, politiques de rémunération, relations sociales ...), vous êtes apprécié par vos qualités d'écoute, votre sensibilité aux Hommes et votre compréhension de la problématique humaine.

De formation supérieure, vos 10 à 15 années d'expérience dans la fonction Ressources Humaines vous ont amené à exercer une responsabilité de Directeur des Ressources Humaines.

Vous avez expérimenté des contextes difficiles (restructurations) et mis en place des solutions innovantes.

Vous êtes attiré par le métier du conseil, faites preuve d'un excellent relationnel et votre envergure fera de vous un de nos collaborateurs privilégiés.

La pratique courante de l'anglais est requise.

Nous vous invitons à prendre contact avec Sylvie Mercier Andersen Consulting - Tour Gan - 92082 Paris La Défense, en précisant la réf. ERH/BPM/LM. Fax : 42 91 06 59

MEDIAPA

La Holding européenne de Sara Lee Corporation (en France KIWI, CATCH, WILLIAMS, SANEX, MAISON DU CAFÉ, BENENUTS...) recherche un

JURISTE D'AFFAIRES GENERALISTE

Sous la responsabilité du Directeur Juridique basé à Utrecht (NL), il traite l'ensemble des dossiers en droit des affaires concernant les produits d'entretien et d'hygiène.

Véritable conseil de la Direction Générale et des Directions opérationnelles, il intervient plus particulièrement sur des questions en matière de droit de la distribution, droit de la consommation, droit de la publicité et droit de la concurrence.

Excellent négociateur, il intervient indifféremment en matière de négociation et rédaction de contrats.

Il assure le secrétariat juridique des sociétés.

A 28/32 ans, de formation supérieure en droit des affaires, avec une spécialisation en droit de la consommation, vous justifiez d'une expérience de 5 à 7 ans acquise dans un environnement similaire au sein d'une entreprise internationale.

Pragmatique, autonome, rigoureux, ouvert, votre esprit d'entreprise vous permettra de vous intégrer facilement au sein d'un Groupe en fort développement.

Vous maîtrisez parfaitement l'anglais.

Le poste est basé au Blanc Mesnil (Paris Nord).

Merci de contacter nos conseils Grégoire BERTIN ou Cécile de GASTINES au 42.89.09.17 ou leur envoyer un dossier complet sous référence 2849 /BG à NORMAN PARSONS 6, rue Paul Baudry - 75008 PARIS.

KIWI • FRANCE

ORC



Noisy-le-Grand
(Seine Saint Denis - Marne la Vallée)
Ville jeune en pleine expansion
58.000 habitants

recherche pour animer et conduire au sein de la direction générale, la mise en place d'une politique de gestion des ressources humaines moderne et dynamique,

LE (LA) SECRÉTAIRE GÉNÉRAL(E) ADJOINT(E)
chargé(e) des ressources humaines,
titulaire du grade de directeur territorial (ou y ayant vocation).

Le candidat sera titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, de préférence spécialisé, et pourra se prévaloir d'une expérience dans le domaine concerné.

Régime indemnitaire, 13ème mois, véhicule de fonction.

Les candidatures sont à adresser à Monsieur le Maire, Hôtel de Ville - B.P. 49 - 93161 NOISY-LE-GRAND
(doubler si possible l'envoi par celui d'une télécopie au 43.03.19.69)

Filiale (1100 personnes, 1,4 milliard de CA) du groupe WARNER LAMBERT (36000 personnes, 34 milliards CA), nous développons nos activités tant dans le secteur pharmaceutique que dans celui de la grande consommation (hygiène/soins et confiserie). Nous recherchons notre :

Juriste - Droit des Affaires

H/F - 92 Courbevoie

Directement rattaché(e) au directeur juridique, vous prendrez progressivement en charge l'ensemble des dossiers juridiques d'une des activités dominantes de notre société.

Vous interviendrez pratiquement sur tous les domaines du droit des affaires dans une optique de service et de conseil auprès des divisions opérationnelles concernées.

Agé(e) de 28 à 30 ans, de formation juridique supérieure (DESS, DJCE), juriste généraliste, vous justifiez de cinq années d'expérience opérationnelle dans une entreprise, de préférence internationale, qui vous a permis d'acquérir l'habitude du travail en anglais et une réelle autonomie dans le traitement de dossiers exigeant rigueur et efficacité.

Dynamique et rapidement adaptable, votre implication, votre aisance relationnelle et votre capacité à travailler en équipe, feront de vous un interlocuteur crédible et reconnu.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre manuscrite, prétentions) sous la réf. ME 1040 à notre conseil UN DES TROIS - 101, rue Saint Lazare - 75009 PARIS - Fax : (1) 42 82 08 22.

PARKE-DAVIS
GROUPE WARNER LAMBERT
De l'être au bien-être

Austin Knight · Carré Turenne

Contacts Entreprises - Candidats

En raison des perturbations dans l'acheminement du courrier, les entreprises ayant proposé des opportunités de carrière dans Le Monde Initiatives ces dernières semaines peuvent être contactées aux coordonnées suivantes :

CONSEIL ET AUDIT

Coopers & Lybrand Consultants

Devenez avec nous partenaire de la réussite de nos clients, de la réflexion stratégique à la mise en œuvre de solutions.



Léonard de Vinci

Notre savoir-faire est aussi un art

Firme leader de l'audit et du conseil dans le monde, Coopers & Lybrand rassemble 70 000 personnes dans 130 pays, parmi lesquels 7 000 consultants en management dont 3 000 en Europe.

De formation école d'ingénieur ou de commerce (X, Centrale, Télécom, HEC, ESSEC, ESCP, ...), vous maîtrisez la langue anglaise et possédez une expérience de 3 à 6 ans, acquise en cabinet de conseil ou dans le secteur industriel, des services ou de la banque/assurance.

Vous avez acquis un savoir-faire significatif dans l'une des grandes fonctions suivantes : production, logistique, développement, marketing, ventes, achat, informatique, télécommunications, ressources humaines, finance et contrôle de gestion. Dans le secteur des institutions financières, vous avez abordé la gestion des risques de marché ou le marketing et les modes de distribution. Vous avez le goût du travail en équipe et le souhait de développer votre expérience dans le conseil.

De la stratégie à la mise en œuvre, participez à nos projets dans l'un des domaines suivants :

- amélioration des opérations industrielles
- reengineering de la fonction financière
- ressources humaines et management du changement
- amélioration des performances administratives et financières
- architecture et urbanisme des systèmes d'information et télécommunications

L'intégration dans des équipes pluridisciplinaires, motivées et imaginatives, l'environnement international de notre organisation, un cursus de formation adapté à chaque étape de votre progression professionnelle, sont autant d'atouts que nous vous proposons pour donner un nouvel élan à votre carrière.

Merci d'adresser votre dossier de candidature à Coopers & Lybrand Consultants Christiane Lemoine, 32 rue Guersant 75017 Paris.

JURISTES



SANOFI PHARMA

SANOFI, société industrielle plurinationale, présente essentiellement en Santé Humaine, Parfums et Produits de Beauté, avec un CA de 40 milliards de Francs y compris affiliés, doit sa réussite à la richesse de ses 35.000 collaborateurs répartis dans 100 pays ; des hommes et des femmes animés par le même esprit d'ouverture sur le monde, un sens aigu du dialogue et la capacité à anticiper, créer, adapter, réaliser...

Juriste International

Rattaché au Directeur Juridique, et avec l'attribution d'une zone géographique comprenant des pays anglophones et francophones, vous intervenez dans les domaines suivants : contrats commerciaux, accords de fabrication et de licence, opérations d'acquisitions et joint-ventures. Vous participez activement aux négociations avec les opérationnels et suivez également la réglementation applicable dans les pays concernés. Vous serez par ailleurs associé au traitement de dossiers importants hors-zone, en relation avec les autres membres de l'équipe.

A 30 ans environ, de formation maîtrise ou 3ᵉ cycle Droit des Affaires, complétée idéalement par une formation internationale, vous exercez des fonctions similaires, de préférence dans une entreprise pharmaceutique ou proche de ce secteur. Vous souhaitez faire évoluer votre carrière au sein d'un Groupe de premier plan. Une totale maîtrise de l'anglais est exigée, et une seconde langue étrangère sera appréciée.

Merci d'adresser lettre, CV, photo et prétentions à notre conseil : NORMAN PARSONS - Frédéric FOUCARD - 6, rue Paul Baudry 75008 Paris ou par Fax au 42 89 09 85 - Tél. 42 89 09 17

Juriste social

Nous sommes un groupe industriel français ouvert à l'international et occupant une place de premier plan dans le secteur des techniques de pointe.

Au sein de la Direction des Ressources Humaines, le Service des Relations du Travail assure la permanence du dialogue social et garantit l'orthodoxie juridique de la réglementation interne dans son élaboration et son application quotidienne en ce qui concerne les relations individuelles et collectives du travail.

Sous le contrôle du Chef de ce Service, et en collaboration avec un autre Cadre Juriste Social, vous assumez avec initiative et responsabilité une fonction de juriste d'entreprise spécialisé en droit social. Au service des opérationnels, vous élaborez des solutions praticables aux problèmes concrets qui se présentent quotidiennement dans une activité industrielle. Vous êtes un interlocuteur privilégié des Responsables des Ressources Humaines, des établissements et des filiales du groupe.

Privilégiant le conseil et la prévention, lors de l'élaboration des décisions, vous instruisez également les dossiers des litiges prud'homaux et sociaux et donnez les instructions nécessaires aux auxiliaires de justice.

Juriste de formation supérieure, spécialisé en droit du travail, vous justifiez d'une expérience effective de la fonction de 3 à 5 ans, acquise de préférence en entreprise.

Vos indispensables qualités de rigueur et de précision s'allient à une capacité de synthèse et à un sens pédagogique sans faille.

Vous approfondissez vos dossiers mais vous savez réagir avec rapidité et pertinence dans l'urgence.

Vous vous exprimez avec aisance par l'écrit et la parole.

Merci d'adresser, votre candidature sous la réf. C65 BC, à Olivier CHAUMETTE, Tour Corosa, 3 rue E. & A. Peugeot, 92500 RUEIL-MALMAISON.



EUREXPERT Conseil

Partenaire de ERNST & YOUNG Conseil

Notre vocation : la conduite et la maîtrise de projets techniques et organisationnels à forts enjeux pour l'entreprise.

Notre forte croissance nous conduit à renforcer nos équipes.

Nous recherchons des :

CONSULTANTS SENIORS et MANAGERS

Conception et mise en place de systèmes d'information de gestion

VOTRE PROFIL :

- Formation grande école d'ingénieurs ou de commerce.
- Pratique significative dans les domaines **Comptabilité-Finances, Ventes, Achats, Production, Maintenance.**
- Expérience de **mise en oeuvre de progiciel de gestion** SAP, ORACLE, BPCS, JD EDWARDS..., acquise au sein d'un cabinet de conseil, chez un éditeur ou en entreprise industrielle.
- **Mobile** géographiquement et maîtrisant parfaitement l'**anglais**.

Vous interviendrez dans toutes les phases des projets avec un profond esprit d'équipe et un engagement fort. Vous participerez activement au développement de notre cabinet (avant-ventes, développement de nos outils et méthodologies, formation...).

Notre vocation et notre structure sauront vous accompagner dans votre évolution personnelle.

Merci d'adresser votre candidature (CV, lettre manuscrite et photo) à EUREXPERT Conseil - Isabelle ROUSSEAU - 17, rue Louis Rouquier - 92300 LEVALLOIS.
Fax : 47 58 06 02.

Austin Knight - Carré Turenne

■ LA SOCIETE : Le leader européen du conseil dans la mise en place de la stratégie opérationnelle des entreprises recherche pour sa filiale française en très forte croissance

1 Analyste Opérationnel et Stratégique

***■ LA MISSION :** Votre objectif est de déterminer les changements nécessaires au développement et à la profitabilité de l'entreprise et de proposer le plan d'actions indispensable à l'amélioration de ses résultats et à son devenir.*

***■ LE PROFIL :** Agé d'environ 30 ans, de formation type école d'ingénieurs, vous présentez une solide expérience de l'analyse opérationnelle et stratégique d'entreprise ainsi que de la vente de très gros projets de conseils.*

Réf. 2853/PVM.

1 Vendeur de Très Haut Niveau

***■ LA MISSION :** Interlocuteur des Directions Générales, votre mission est de développer les contacts nécessaires à nos interventions et à la consolidation de notre leadership.*

***■ LE PROFIL :** Agé d'environ 40 ans, avec une solide expérience en développement commercial, vous êtes rompu à la vente de gros systèmes informatiques ou de projets de conseil à budgets très importants.*
Vous êtes pour ces deux profils obligatoirement familiers des interventions européennes : votre anglais est excellent, une seconde langue type espagnol, italien ou allemand est fortement souhaitée.

Réf. 2854/PVM.

■ Merci de contacter Pascal VANCUTSEM au (1) 42.89.09.17 ou lui adresser un dossier complet, sous la référence choisie à NORMAN PARSONS, 6 rue Paul Baudry, 75008 Paris ou par fax au 42 89 09 85.



LEADER MONDIAL DU RECRUTEMENT SPECIALISE AVEC PLUS DE 160 BUREAUX SUR 3 CONTINENTS

